

L'avenir de la Corse

■ José Rossi dévoile les bases d'accord auxquelles sont parvenus les élus de l'île

■ Jean-Guy Talamoni, chef de file des élus nationalistes, approuve la démarche

■ Matignon tient prête une procédure de consultation des habitants de la Corse

Lire page 8

Comment les Etats-Unis vous espionnent

- Le Parlement européen s'inquiète de l'espionnage industriel et économique américain
- Un rapport décrit le réseau Echelon, système mondial d'écoutes
- Il peut intercepter deux milliards de conversations privées par jour
- La Grande-Bretagne y joue un rôle central

L'EUROPE s'inquiète du système d'espionnage industriel mis en œuvre par les Anglo-Saxons depuis la chute du mur de Berlin en 1989. La commission des libertés et des droits du citoyen du Parlement de Strasbourg examine, les 22 et 23 février à Bruxelles, un rapport qui décrit l'ampleur du réseau anglo-saxon d'écoute et de surveillance des télécommunications. Ce réseau très secret, baptisé « Echelon », résulte d'un pacte de renseignement, dit « Usaka », dirigé par la National Security Agency (NSA) américaine, regroupant les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Avec l'aide de 120 satellites, il capte et analyse les conversations, fax et e-mails à travers la planète. « Echelon » peut intercepter deux milliards de communications privées par jour et les trier grâce à un système d'intelligence artificielle.

Le réseau Echelon avait été conçu, au moment de la guerre froide, pour des cibles militaires et diplomatiques. Depuis l'effondre-



ment du bloc soviétique, il se consacre surtout à l'espionnage économique. Deux principaux cas d'espionnage effectués par Echelon au détriment d'intérêts économiques de pays de l'Union européenne sont connus : l'un concerne Thomson, qui aurait ainsi perdu un contrat de 1,4 million de dollars au bénéfice d'une compagnie américaine pour la fourniture d'un système radar au Brésil ; l'autre Airbus, qui aurait perdu un contrat avec l'Arabie saoudite au profit de Boeing. La Grande-Bretagne, membre de l'Union européenne, joue un rôle central dans ce gigantesque système d'écoute qui espionne des voisins et rivaux. Egalement soupçonnée de traquer les secrets commerciaux de ses alliés, la France dispose d'un système - le Groupement des contrôles radio-électriques (GCR) - sans commune mesure avec la puissance et les performances d'Echelon.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 16



PORTRAIT

Mariah Carey en liberté

Blonde sucre d'orge d'apparence, Mariah Carey a, dit-elle, « plutôt l'air d'une Marocaine ». Elle a souffert, aux Etats-Unis, de son métissage avant de devenir la pop star aux 130 millions de disques vendus dans le monde, mieux que Michael Jackson et pas très loin des Beatles. Pour beaucoup de ses fans, elle est devenue, à trente ans, le symbole de la liberté vestimentaire et amoureuse. Elle chante mercredi 23 février à Bercy. p. 14

Ecole privée et... populaire

■ L'ENSEIGNEMENT privé se cherche un nouveau statut dans le paysage scolaire, au moment où de plus en plus de familles modestes le considèrent comme un recours. Cette évolution se traduit par la ruée sur les inscriptions dans des quartiers populaires. A l'inverse, dans certaines académies, les classes aisées retournent vers le public. Alors que la part du privé dans le secteur éducatif n'évolue guère (20 % des élèves), une famille sur deux y inscrit un enfant à un moment de son cursus scolaire. A Marseille, où *Le Monde* a enquêté, un collège catholique classé en ZEP accueille la population défavorisée des cités ; 90 % de ses élèves sont musulmans.

Lire page 11

Les gendarmes verbalisent anonymement leur ministre

« NOUS sommes pressés comme des citrons ! » Cette constatation, en forme de contestation radicale de leurs conditions de travail, on peut la lire dans des lettres anonymes que, de nouveau, des gendarmes adressent à des élus locaux et aux médias. Comme en 1989, quand ils avaient étalé leurs états d'âme sur leurs conditions de travail, inaugurant de nouvelles méthodes de revendication compatibles avec leur statut de militaires et obligeant Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense de l'époque, à les satisfaire en partie. Aujourd'hui, les gendarmes ont la semaine de 35 heures dans leur ligne de mire, en prélude à un conseil supérieur - instance originale de concertation dans les armées - consacré à la gendarmerie qui devrait présider, le 28 février, Alain Richard, ministre de la défense.

C'est en trois jours, prétendent ces gendarmes mécontents, que « nous avalons la semaine des 35 heures ». En réalité, la semaine est, à les en croire, de soixante-dix heures, tant leurs tâches sont multiples et en augmentation constante. « Les bornes sont dépassées », écrivent-ils, reprenant des observations de

Georges Lemoine, ancien ministre, député PS de l'Eure-et-Loir et rapporteur du budget de la défense à l'Assemblée nationale. « L'activité de la gendarmerie, note le parlementaire, demeure toujours très soutenue », avec une hausse constante des activités liées à la police judiciaire et avec l'ampleur prise, surtout depuis 1999, par « le traitement des violences urbaines et de la nouvelle délinquance ».

« Pour nous récompenser d'avoir sacrifié notre famille et nos amis pour le réveillon et les semaines qui ont suivi [pour cause de marée noire et de tempête], on nous a jeté deux jours de repos supplémentaires à la figure », rappellent des gendarmes. « Franchement, il n'y a pas de quoi rire », puisque cela traduit, selon eux, l'accumulation des astreintes professionnelles alors que le nombre de gendarmes de métier n'augmente pas autant que prévu par le gouvernement pour la période 1997-2002.

Les protestataires s'en prennent au recrutement des gendarmes adjoints, jeunes volontaires pour cinq ans, payés 4 800 francs par mois, mais « malléables à volonté » au point de se voir confier, après une formation trop rapide à leurs yeux, des missions normalement

dévolues à des gendarmes d'active. De ce point de vue, leur méfiance envers ces nouvelles recrues rejoint celle de M. Lemoine, pour qui leur qualification, mesurée à l'aune de leurs diplômes d'origine, reste inférieure à celle des gendarmes auxiliaires issus du contingent et en voie de disparition avec l'abandon progressif du service national.

Malgré tout, concluent ces gendarmes dans leurs épîtres anonymes, « il faut continuer à servir, toujours avec le sourire, enregistrer toutes les plaintes, sans jamais rechigner, même lorsqu'on se fait insulter au bord de la route, devant un lycée, lors d'une surveillance pédestre, lors d'un contrôle routier, ne rien dire et éviter de tomber dans la provocation ».

Simple rancœur d'un corps longtemps privilégié par un statut unique, dont les métiers qui le composent se multiplient et se diversifient ? Malaise plus profond ? Le fait est là : à l'approche de leur rencontre avec Alain Richard, les gendarmes ont trempé leur plume dans le vitriol pour faire savoir qu'ils ont du bleu à l'âme.

Jacques Isnard



COUPE DE L'AMERICA

Malchance à l'italienne

Freiné par un sac de plastique pris sous sa coque et par la blessure d'un équipier, débarqué en pleine course, Luna Rossa n'a pu défendre ses chances, face aux Néo-Zélandais, mardi, lors de la deuxième régata de la Coupe de l'America, s'inclinant de 2 min 43 s. Menés 2 victoires à zéro, les Italiens estiment pourtant que leur bateau a les moyens de rivaliser en vitesse avec les Néo-Zélandais. p. 24

Les troubles du Kosovo



GEORGE ROBERTSON

LE SECRÉTAIRE général de l'OTAN, George Robertson, s'inquiète de mouvements de troupes yougoslaves dans le sud de la Serbie. Après la marche de trente mille Albanais sur Mitrovica, l'ambassadeur américain à l'ONU, Richard Holbrooke, a accusé Belgrade de « fomentation des troubles ».

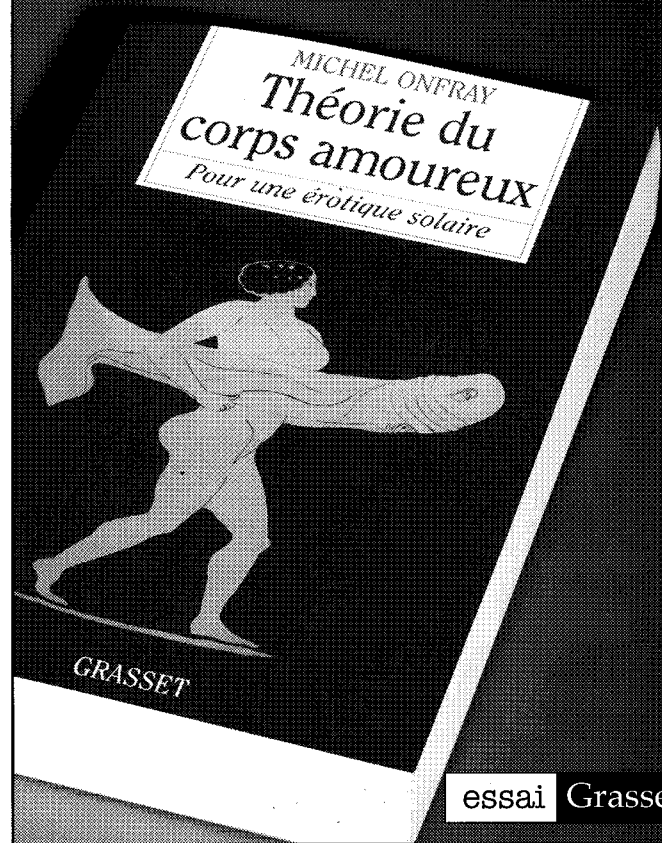
Lire page 4

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 223 - 7,50 F



Pour en finir avec la monogamie



POINT DE VUE

Le nouvel âge de l'Etat

par Laurent Fabius

UN siècle commence. La France se transforme. Le besoin d'Etat se maintient. Les formes de son action changent.

L'Etat constitue le paysage de notre histoire. Un héritage que se sont transmis les Capétiens et les révolutionnaires, l'œuvre successive d'un Bonaparte, de deux Napoléon et de cinq régimes républicains. Depuis Reims et Clovis, il a gouverné la nation sinon plus, du moins autant que la nation l'a gouverné. L'Etat en France, c'est la constance d'un peuple inconstant.

Si la réflexion sur sa place occupe périodiquement les esprits, d'ailleurs souvent réduite à une polémique manichéenne entre le « trop » et le « trop peu » d'Etat, rarement en propose-t-on une vision pour les temps qui viennent. Le plus souvent, on se contente de mettre aux normes le vieux monument. On ravale plus qu'on ne re-fonde. C'est dommage. Car beaucoup de nos compatriotes peuvent malheureusement se dire aujourd'hui : « L'Etat, ce n'est pas nous ». L'Etat est assimilé au gouvernement, alors qu'il couvre,

faut-il le rappeler, une réalité beaucoup plus large. Son *aggiornamento* nécessaire devrait être notre affaire à tous. Etrangement, et c'est bien là une des singularités françaises, c'est à ses propres serviteurs que l'Etat demande de programmer son adaptation. Avare de sa confiance, c'est à lui-même qu'il passe commande, à l'administration et surtout à ses grands corps. L'Etat se propose d'être à la fois le patient et le soignant.

Le résultat est à la mesure de la démarche. Une dose d'information, une touche de déconcentration, un soupçon de modification de statut, on fait comme si l'important n'était pas vraiment là. Je crois que la réforme de l'Etat est indispensable, qu'il faut saisir la chance d'une excellente conjoncture pour l'engager.

Lire la suite page 15

Laurent Fabius est président de l'Assemblée nationale. Ce texte reprend les principaux extraits d'une communication présentée lundi 21 février devant l'Académie des sciences morales et politiques.



CINÉMA

La guerre du Golfe vue par Hollywood

Premier film hollywoodien sur la guerre du Golfe, *Les Rois du désert*, de David O. Russell, mêle satire et western. Johnny Hallyday et Sandrine Kiberlain sont à l'affiche de *Love me*, de Laetitia Masson. L'écrivain mexicain Carlos Fuentes salue la mémoire du cinéaste Luis Buñuel, né il y a cent ans. p. 27-29 et « Mon ami Luis Buñuel », par Carlos Fuentes, p. 15

International	2	Carnet	23
France	8	Aujourd'hui	24
Société	11	Météorologie, jeux	26
Régions	13	Culture	27
Horizons	14	Guide culturel	29
Entreprises	17	Kiosque	30
Communication	19	Abonnements	30
Tableau de bord	20	Radio-Télévision	31

ÉCOUTES La commission des libertés et des droits du citoyen du Parlement de Strasbourg organise à Bruxelles deux jours d'audition, les 22 et 23 février, pour examiner un rap-

port sur le fonctionnement d'un vaste réseau d'écoutes anglo-saxon, qui dispose de 120 satellites dans le monde. ● MIS EN PLACE après la création de la National Security Agency, en 1949,

et du pacte Ukasa unissant cinq pays anglo-saxons, ce réseau visait, du temps de la Guerre froide, à capter et analyser les transmissions militaires et diplomatiques. ● AVEC LA CHUTE DU

MUR, il s'est élargi à l'espionnage économique. Thomson et Airbus en auraient été les victimes, au profit de leurs concurrents américains. ● LE ROYAUME-UNI est au cœur du dispo-

sitif en Europe. La France, de son côté, a aussi son organe de surveillance, qui exploite un certain nombre de stations d'écoute dans le monde. (Lire aussi notre éditorial page 16.)

Comment les Etats-Unis espionnent l'Europe

Le Parlement européen s'inquiète du « pacte de renseignement », dirigé par la National Security Agency américaine, qui capte les conversations, fax et e-mails à travers la planète. Il regroupe Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande dans le réseau Echelon

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre envoyé spécial

La commission des libertés et des droits du citoyen du Parlement européen organise, les 22 et 23 février à Bruxelles, des auditions sur le thème « l'Union européenne et la protection des données », un énoncé discret pour examiner le rapport qui décrit l'ampleur du réseau anglo-saxon de surveillance globale des télécommunications, baptisé Echelon. Ce document vient après un premier rapport, publié en septembre 1998 par le Scientific and Technological Option Assesment (STOA) pour la fondation Omega de Manchester, sous le titre « Evaluation des techniques de contrôle politique ».

L'implication de la National Security Agency (NSA) américaine dans un puissant réseau d'espionnage électronique à l'échelle de la planète est connue. La nouveauté du rapport réside dans la précision des faits énumérés et dans la démonstration que cette alliance

entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, associant le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans l'accord dit Ukusa, sert des objectifs qui relèvent notamment de l'espionnage économique et commercial. Il ne s'agit ni de l'ancienne coopération (datant de la guerre froide) entre services de renseignement ni de l'interception de communications effectuée dans un but de défense nationale ou de lutte contre le terrorisme international. La réalité politique d'Echelon est autre : c'est celle d'un Etat membre de l'Union européenne – la Grande-Bretagne – qui se sert de sa « relation privilégiée » avec Washington pour espionner ses rivaux européens. De quoi provoquer des remous dans une enceinte parlementaire soucieuse de protéger les libertés individuelles et le libre exercice de la concurrence.

COMMERCE TRANSATLANTIQUE

Vu le caractère délicat du sujet, bien des députés européens seront enclins à ne pas mettre en accusa-

tion nommément le Royaume-Uni. Les gouvernements, de leur côté, n'ont pas fait montre jusqu'ici de beaucoup d'empressement pour exploiter une affaire risquant de mettre en cause leurs relations commerciales transatlantiques. Le Britannique Graham Watson, président de la commission des libertés du Parlement, reconnaît que l'attitude des groupes politiques, en revanche, est largement imprévisible. Lui-même se borne à constater que les faits relatés « sont graves, s'ils sont vrais ». Ses propos rappellent ceux prononcés, en 1998, par l'ancien commissaire européen aux affaires industrielles, Martin Bangeman, pour qui, « si ce système [Echelon] existe, il constitue une attaque intolérable contre les libertés individuelles et la sécurité des Etats ».

Alors que l'existence d'Echelon est avérée, on continue d'afficher une certaine prudence à la présidence de la Commission européenne. L'entourage de Romano Prodi, après avoir consulté des

experts européens en télécommunications, accorde une « crédibilité très grande » aux faits rapportés. Si, cependant, le Parlement européen choisissait de donner plus de relief à ce débat, la Commission ne se hasarderait pas à mettre en accusation tel ou tel Etat, mais plutôt à proposer une initiative communautaire pour renforcer les normes en matière de cryptologie et de chiffrement (lire page 5), afin de renforcer la sécurité des communications.

OBJECTIFS CIVILS

Des documents, d'importance inégale, présentés au Parlement, le plus « sensible », dû au journaliste britannique Duncan Campbell, met en évidence l'état de la surveillance électronique via l'espionnage des télécommunications (The Communications Intelligence, ou Comint), une pratique que la NSA définit comme une activité industrielle permettant d'intercepter toutes les communications étrangères.

L'originalité d'Echelon est d'avoir été conçu à l'origine pour des cibles militaires, puis de s'être largement « reconverti » vers des objectifs civils (gouvernements, organisations, industries), afin d'obtenir des informations politiques, économiques, technologiques et commerciales. Echelon

intercepte un nombre considérable de communications privées (son potentiel serait de 2 milliards par jour) et les trie grâce à un système d'intelligence artificielle.

Un second document, rédigé par Franck Leprévot, professeur à l'Université technique de Berlin, décrit les principales techniques permettant de se prémunir contre toutes formes d'interception technologique de communications. L'auteur explique cependant que la protection de la confidentialité des communications est imparfaite, et que les entreprises, organismes ou individus dotés d'un système cryptographique « répondant aux critères légaux » ne sont pas à l'abri de l'interception et du décodage de leurs messages par Echelon.

Le troisième document, émanant du professeur Chris Elliott, juriste et ingénieur des télécommunications, appréhende la législation en vigueur concernant les interceptions légales de communications. Enfin, un quatrième document est une étude du développement de la surveillance électronique, en particulier sur Internet.

Les principaux cas d'espionnage effectués par Echelon au détriment d'intérêts économiques de pays de l'Union européenne sont connus. Ils visaient à avantager des entreprises américaines impliquées dans des contrats d'armement (Thom-

son aurait perdu un contrat de 1,4 million de dollars (autant d'euros) au bénéfice de la compagnie américaine Raytheon, pour la fourniture d'un système radar au Brésil) ou des contrats civils (contrat perdu par Airbus en Arabie saoudite au profit de Boeing-McDonnell Douglas). De même, Echelon a permis de renforcer la position de Washington lors des réunions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

M. Campbell souligne que les pays liés par le traité Ukusa exploitent un réseau de 120 satellites qui constitue l'armature du système Echelon. Il révèle l'existence d'un organisme international discret, l'International Law Enforcement Telecommunications Seminar (Ilets), qui rassemble les membres d'Ukusa et de nombreux pays européens, dont le rôle est d'exercer des pressions sur les fabricants des systèmes de communications, afin qu'ils conçoivent leurs matériels de façon à ne pas empêcher l'interception et le décodage effectués par les agences nationales de sécurité. Enfin les partenaires des Etats-Unis ne se privent pas d'utiliser leur propre accès au réseau Comsat (Intelsat) pour pirater les informations de Comint.

Laurent Zecchini

Le Royaume-Uni au cœur du dispositif en Europe

LE ROYAUME-UNI joue un rôle central dans le dispositif Echelon. Son service de renseignement électronique, le Government Communications Headquarters (GCHQ), est un maillon essentiel de la toile tissée par la NSA (agence de sécurité américaine) dans le monde, depuis l'accord secret dit Ukusa, conclu avec les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui consiste en un mécanisme permanent d'échanges de renseignement de toutes natures.

Installé à Cheltenham, dans le Gloucestershire, le GCHQ emploie près de 15 000 personnes à des missions offensives (le recueil et l'analyse des transmissions étrangères) et à des missions défensives (le codage et la protection des communications britanniques) dans le monde. Outre sa dizaine de centres spécialisés en Grande-Bretagne, dont la plus puissante est à Menwith Hill, dans le Yorkshire, le GCHQ a déployé des stations d'écoute au Belize (l'ancien Honduras britannique), à Gibraltar, à Chypre, à Oman, en Turquie et en Australie, tandis que sa division « Z » est spécifiquement chargée de la liaison avec la National Security Agency.

COMPLICITÉ ANGLOSAXONNE

Cette participation de la Grande-Bretagne au réseau Echelon d'écoutes électroniques place la plupart de ses partenaires européens dans une situation particulièrement inconfortable. Si, en effet, Echelon est bien l'outil de l'« intelligence » économique au profit du monde anglosaxon que dénoncent ses adversaires, le Royaume-Uni est dans une position « ambiguë et ambivalente », selon François-Emile Truchet, un spécialiste d'Internet : celle d'un pays européen qui espionne ses partenaires et qui peut connaître, par avance, leur argumentaire. Au point de « soulever des inquiétudes graves et légitimes » au sein de l'Union européenne, quand il s'agit d'arbitrer, à Bruxelles, entre des intérêts concurrents dans les domaines commercial, financier, industriel ou bancaire.

La complicité de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis peut devenir un contentieux dans le dialogue en

Europe, surtout si, comme le prétendent des experts, elle s'exerce prioritairement en direction de la France et de l'Italie. D'autant que des rumeurs font état d'une clause spéciale du traité Ukusa, selon laquelle le GCHQ serait habilité à prendre le relais des écoutes de la NSA en Europe si, d'aventure, la centrale d'écoutes américaine, dont les statuts, dit-on, interdisent les interceptions de communications privées, se voyait rappeler à l'ordre par la justice américaine.

La France, de son côté, n'est pas démunie de moyens de renseignement en la matière. Ses services spéciaux, à commencer par des annexes de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), ont été souvent soupçonnés, eux aussi, de piller les secrets commerciaux des alliés. La DGSE dispose, en particulier, d'un organe de surveillance et d'interception, le Groupement des contrôles radio-électriques (GCR), qui exploite un certain nombre de stations d'écoute en métropole, dans les DOM-TOM et dans le monde. Ces moyens d'interception, satellitaires ou autres, sont déployés à Alluets-Feucherolles (Yvelines), Agde (Hérault), Domme (Dordogne), Mutzig (Bas-Rhin) et Solenzara (Corse-du-Sud), à Saint-Barthélemy (dans les Antilles), à la Réunion, à Djibouti et à Mayotte (en océan Indien). Après avoir désarmé le Berry en mai 1999, la DGSE aura d'autre part, en 2001, un navire de recherches électromagnétiques, le *Bougainville*, armé par la marine et en cours d'aménagement, pour intercepter les émissions stratégiques, civiles et militaires d'un pays près duquel il croise.

Face à des interlocuteurs imprudents ou indiscrets lors de négociations internationales, les intrusions dont le GCR est rendu responsable n'ont ni la pertinence, ni l'acuité, ni les performances des interceptions attribuées au réseau Echelon et, singulièrement, au GCHQ britannique, dont les capacités – quasi planétaires – de déchiffrement des transmissions de toutes natures, avec l'assistance des Etats-Unis, sont très supérieures.

Jacques Isnard

Des documents américains confirment l'existence d'Echelon

POUR LA PREMIÈRE FOIS de façon officielle, des documents secrets de la National Security Agency (NSA), récemment déclassifiés aux Etats-Unis, confirment l'existence du réseau d'espionnage Echelon, qui intercepte les communications stratégiques et personnelles dans le monde pour le compte des autorités américaines. Ces révélations pourraient servir d'argumentation juridique à des citoyens désireux d'entamer des actions en justice contre des intrusions de l'Etat dans leur vie privée. Des chercheurs de l'université George-Washington, dans la capitale fédérale – où travaille notamment un analyste, Peter Kornbluh, ancien de la NSA spécialisé dans les affaires de Cuba, du Nicaragua et du Chili dans les années 80 –, qui ont obtenu ces documents, font valoir les obligations de la loi sur la liberté d'accès à l'information (Freedom Information Act).

Deux documents, en particulier, mentionnent l'existence d'Echelon. Le premier, daté du 3 septembre 1991, détaille la mission d'un centre de surveillance électronique de la NSA à Sugar Grove (Virginie-Occidentale), en liaison avec le 544^e groupement de renseignement. Le second, du 15 juin 1995, évoque les activités des unités rattachées au réseau Echelon sur plusieurs bases de l'armée de l'air américaine, à Elmendorf (Alaska) et Yakima (Etat de Washington), et sur les îles de Porto Rico (Grandes Antilles) et Guam (Pacifique).

Actuellement dirigée par le

général d'aviation Michael Hayden, depuis Fort George Meade, dans le Maryland, la NSA, initialement nommée Armed Forces Security Agency, a été créée en mai 1949 au Pentagone. Elle n'a pris son nom définitif qu'en novembre 1952. Depuis, la NSA, qui emploie quelque 38 000 personnes pour un budget évalué à 4 milliards de dollars en 1997, travaille pour l'ensemble de l'administration américaine. Ainsi, en 1984, la NSA avait reçu du président Ronald Reagan la charge de contrôler la sécurité électronique et informatique des principaux organismes de l'administration fédérale.

La NSA a été conçue à l'origine pour intercepter les communications stratégiques de l'ex-bloc communiste en Europe. Depuis, sa mission s'est sensiblement étendue. Elle est devenue une véritable multinationale de renseignement, créant, avec le réseau Echelon, un maillage de stations avec le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande (et sans doute l'Afrique du Sud) qui lui permet d'intercepter, de décoder et d'exploiter les transmissions et les transferts de données (fax, e-mail, télex, téléphone) transitant par le moyen de câbles sous-marins et de satellites de communication dans le monde.

Selon l'*Encyclopédie du renseignement et des services secrets* (éditions Lavauzelle), rédigée par un ancien agent secret suisse, Jacques Baud, la NSA, grâce à sa batterie

de puissants ordinateurs Super-Cray, traite en temps utile 1 000 milliards de bits (l'unité de base en informatique) chaque demi-journée, l'équivalent en information de toute la bibliothèque du Congrès américain...

Cependant, pour être une des agences les plus secrètes du renseignement américain, la NSA n'est pas pour autant une inconnue. Dès 1998, le Parlement européen avait mis spécifiquement en cause le réseau Echelon, lui reprochant de violer « le caractère privé des communications de non-Américains, parmi lesquels des gouvernements, des entreprises ou de simples citoyens ». En novembre 1999, le rôle d'Echelon a été mis en évidence en Australie par un agent des services secrets locaux, qui a expliqué à la BBC que le système espionnerait les messageries électroniques de personnes privées, constituant « un appareil répressif intérieur » dont l'atteinte à la libre expression du citoyen justifie d'éventuelles actions en justice.

Depuis, en décembre 1999, le Congrès américain a décidé d'enquêter suite aux accusations selon lesquelles la NSA écoute des particuliers, et suite à une investigation antérieure qui montrait que, face aux progrès dans les techniques de cryptage, l'agence était « dans un besoin désespéré de nouvelles réorganisations et de modernisations » de ses infrastructures de recueil de l'information.

J. I.

Une alliance secrète entre la NSA et la CIA

AUX ÉTATS-UNIS, la NSA et la CIA ont créé une agence commune, dénommée Special Collection Service (SCS), dont les activités sont très secrètes et qui a pour rôle de donner au renseignement américain des moyens nouveaux lui permettant de s'affranchir, en toute clandestinité, des difficultés rencontrées par les interceptions, liées aux progrès dans le cryptage et la protection des communications dans le monde.

L'existence de la SCS n'est pas officiellement reconnue. On sait seulement que cette nouvelle agence fédérale réunit des équipes de la CIA et de la NSA expertes dans le décodage de transmissions particulièrement

préservées contre toute intrusion qui viendrait de l'extérieur.

En effet, la NSA effectue habituellement ses écoutes à distance, et de façon relativement « passive » : elle intercepte ce qu'on lui demande de surveiller. Or, le cryptage des communications (lire page 3), par ceux-là mêmes qui les émettent, se fait de plus en plus efficace. Il requiert du temps – et de l'argent – pour en venir à bout, et il devient difficile à « casser » sans une véritable effraction volontaire dans les équipements incriminés.

Il faut donc trouver des procédés qui permettent des intrusions authentiques – mais secrètes – dans les systèmes adverses, c'est-

à-dire des mécanismes électroniques et informatiques « actifs », comme, par exemple, la possibilité d'introduire des virus, de collecter des mots-clés qui faciliteront les repérages en toute impunité, et de s'infiltrer dans les ordinateurs ou dans les réseaux de communication. Seule la CIA, grâce à ses agents spécialisés dans les « covert actions », autrement dit les opérations clandestines sur le terrain, est en mesure d'intervenir. C'est la raison de cette alliance entre la CIA et la NSA, au travers d'équipes conjointes qui travaillent au profit du SCS.

J. I.

EPSCI
ESSEC



1 an de cours à l'étranger,
3 langues parlées à la sortie,
75% des emplois à l'international.
Une école peut-elle être plus ouverte
que l'EPSCI sur l'international ?

A l'EPSCI, en quatre ans, les étudiants deviennent des spécialistes de la gestion internationale des entreprises, avec toute la maîtrise linguistique et l'ouverture multi-culturelle indispensable :

- le programme aborde tous les aspects du management international,
- tous les étudiants font l'expérience de la vie et du travail à l'étranger, par les échanges universitaires, les doubles diplômes, les stages à l'étranger.

L'EPSCI bénéficie du corps enseignant, du campus, des relations avec les entreprises et de la vie associative de l'ESSEC.

Admission par le concours S.E.S.A.M.E en 1^{ère} année et sur concours EPSCI en 2^{ème} et 3^{ème} année.
Possibilité d'effectuer la scolarité sous le régime de l'apprentissage.

L'EPSCI est un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et son diplôme est visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Tel : 08 25 04 60 00
Fax : 01 30 38 76 76

ESSEC
ACTING FIRST
Agir en pionnier

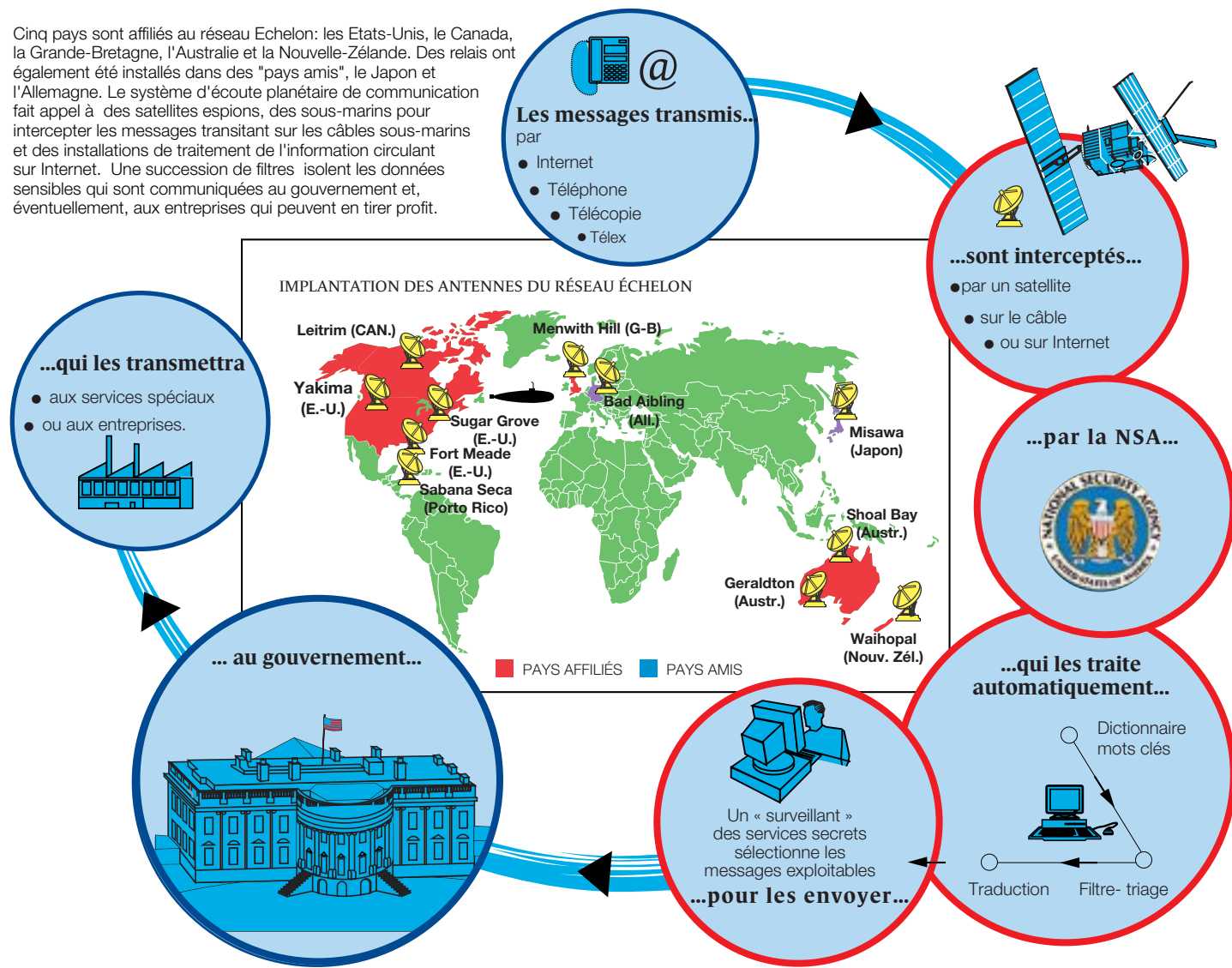
www.essec.fr
indigo@essec.fr

ESSEC Business School européenne accréditée par l'AACSB -
The International Association for Management Education.

ESSEC BUSINESS SCHOOL - ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ASSOCIATION LOI 1901 AFFILIÉ À LA CCIV - VAL D'OSNE - YVELINES

Quelques « grandes oreilles » du réseau Echelon ont été localisées

Cinq pays sont affiliés au réseau Echelon : les Etats-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Des relais ont également été installés dans des "pays amis", le Japon et l'Allemagne. Le système d'écoute planétaire de communication fait appel à des satellites espions, des sous-marins pour intercepter les messages transitant sur les câbles sous-marins et des installations de traitement de l'information circulant sur Internet. Une succession de filtres isolent les données sensibles qui sont communiquées au gouvernement et, éventuellement, aux entreprises qui peuvent en tirer profit.



La France mise sur la cryptologie pour se protéger

« ALORS que se développent les moyens d'espionnage électronique, la cryptologie apparaît comme un moyen essentiel pour protéger la confidentialité des échanges et la protection de la vie privée. » Si le réseau Echelon n'est pas nommé, la référence y est limpide : d'une phrase, à l'issue du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI) du 19 janvier 1999, Lionel Jospin a redéfini la doctrine française en matière de cryptologie (Le Monde du 21 janvier 1999). Cette technique permet de chiffrer et de déchiffrer des messages afin de garantir leur confidentialité et leur intégrité et d'authentifier leur auteur, fonctions indispensables au déploiement de la « net-économie ».

La France s'était jusqu'alors efforcée de limiter la diffusion de ces méthodes, longtemps réservées aux services de renseignement, aux diplomates et aux militaires. Arguant que leur utilisation par le grand public favoriserait la délinquance mafieuse et le terrorisme, les autorités avaient institué un arsenal juridique, unique au monde, destiné à contrôler l'usage des moyens de cryptage et à permettre la récupération des clés secrètes, qui auraient dû être remises à des tiers de confiance, susceptibles de les livrer en cas de besoin à la justice.

Mais le gouvernement a fini par reconnaître qu'une telle « ligne Maginot » législative n'était « plus adaptée », et que la France risquait de se priver d'un moyen de défense vis-à-vis des « grandes oreilles » étrangères, sans en tirer de bénéfice réel. M. Jospin a donc annoncé la libéralisation du cryptage « de très haute sécurité », utilisant des clés allant jusqu'à 128 bits, contre 40 bits auparavant. Parallèlement, il fut décidé de renforcer « significativement » les capacités techniques des pouvoirs publics en matière de décryptage et d'écoute. Enfin, le gouvernement a annoncé une loi rendant obligatoire la remise aux autorités judiciaires, « lorsque celles-ci le demandent », des transcriptions « en clair » des textes chiffrés.

PORTES DÉROBÉES

Un an après ce virage décisif, le paysage n'a pourtant pas sensiblement évolué. Le projet de loi sur la société de l'information n'est pas attendu avant 2001. Certes, des décrets et arrêtés ont confirmé la libéralisation du cryptage à 128 bits, mais l'offre logicielle reste encore modeste, notamment à destination du grand public. Il est vrai que, de leur côté, les entreprises américaines ne pouvaient, jusqu'à une date récente, exporter des logiciels employant des clés de cryptage fort, afin, là encore, selon les autorités américaines – FBI en tête –, d'éviter que ces instruments ne tombent dans des mains malintentionnées. Les entrepreneurs américains, voyant leurs parts de marché grignotées par les entreprises allemandes ou scandinaves, qui n'étaient pas soumises à ces restrictions, se sont alors livrés à un intense lobbying auprès de la Maison Blanche, qui a finalement annoncé, en janvier, la levée des restrictions à l'exportation.

Chaque camp se trouverait-il donc désormais à armes égales, doté de puissants moyens de protection des correspondances électroniques ? Probablement pas, notamment à cause du faible déploiement des moyens de cryp-

tage dans les entreprises et chez les particuliers. Dans un rapport sur « le chiffrement, les cryptosystèmes et la surveillance électronique » remis au Parlement européen en novembre 1999, Franck Leprévost, détaché du CNRS à l'université technique de Berlin, recommandait à l'Europe d'encourager sa propre industrie du logiciel et à prendre une part active dans la définition des normes techniques internationales.

« Le plus grand danger, rappelle-t-il, réside dans les "trap-doors", ces portes dérobées qui permettent de lire le message en clair alors que son auteur se croit parfaitement protégé. Les logiciels actuels, avec leurs millions de lignes de code, rendent difficile la détection de telles failles – à supposer que les

Des clés bien fragiles

Les logiciels de cryptage font appel à des clés qui permettent de chiffrer et déchiffrer les messages transmis. Plus la clé est grande, plus nombreuses seront les combinaisons à passer en revue pour décrypter le message codé. Une clé de 128 bits est réputée 300 millions de milliards de milliards de fois plus résistante qu'une clé de 40 bits. « Une institution dotée d'un budget de 300 millions de dollars pourrait retrouver une clé de 56 bits en quelques secondes, estime l'expert en cryptologie Franck Leprévost, dans son rapport au Parlement européen. Avec le même budget, il suffirait de quelques dixièmes de millisecondes pour décrypter des messages protégés par des clés de 40 bits », comme c'est le cas de plusieurs systèmes de téléphones GSM. Certains de ces systèmes ont été volontairement affaiblis à la demande des responsables du renseignement américain, l'algorithme créant, pour les premiers bits de chaque clé, une suite de chiffres connue des autorités. C'était ainsi le cas du logiciel Lotus Notes.

industriels soient prêts à les livrer à un tel examen. « L'expérience montre qu'un code qui est examiné par la communauté internationale révélera rapidement ses faiblesses, ou, s'il en est exempt, deviendra utilisable sans arrière-pensées », indique Franck Leprévost. Ce mode d'évaluation collégial, qui fait la fortune du système d'exploitation ouvert Linux, est prôné de longue date par les spécialistes civils de la cryptologie.

Mais il dérange à la fois les autorités, qui se trouveraient dans l'impossibilité de déployer leurs propres chevaux de Troie, et les industriels, qui ne sont pas prêts à partager leur savoir-faire et à diluer leurs bénéfices. L'exemple du logiciel de cryptage PGP (Pretty Good Privacy) est à cet égard instructif. En juin 1991, son créateur, l'Américain Philippe Zimmermann, l'avait diffusé gratuitement sur la Toile, à la barbe de la National Security Agency, s'attirant les foudres de la justice américaine. Mais ce manifeste libertaire a fait long feu : PGP est désormais vendu aux entreprises par Networks Associates, un spécialiste américain de la protection des ordinateurs.

H. M.

L'espionnage s'adapte aux nouvelles technologies

LES ÉTATS-UNIS pratiqueraient l'interception de messages internationaux depuis plus de quatre-vingts ans, d'après le document intitulé « Interception Capabilities 2000 », publié en mai 1999 et qui constitue le second volume de l'étude présentée au Parlement européen. L'auteur analyse les méthodes d'écoute utilisées pour capter les communications du globe, au fil des progrès techniques. Celles-ci se sont ainsi perfectionnées pour s'adapter à la floraison des nouveaux moyens de télécommunications et à la croissance exponentielle du volume des échanges d'information.

● **Ondes radio.** Parmi les plus anciennes techniques, l'écoute des liaisons par radio haute fréquence (HF) a atteint son apogée avec les antennes baptisées AN/FLR-9. Il s'agissait de structures cylindriques métalliques de 400 mètres de diamètre, installées dans des endroits tranquilles, à faible densité d'émissions radio. Ces installations exploitaient la réflexion des ondes HF sur une couche de l'atmosphère située à plus de 70 km d'altitude (ionosphère) et sur la surface de la Terre. Utilisée pour la réception, cette propriété permet également l'interception. Selon le journaliste britannique Duncan Campbell, dès 1964 des antennes d'écoute AN/FLR-9 étaient en service à San Vito de Normanni (Italie), Chicksands (Grande-Bretagne) et Karamursel (Turquie).

● **Satellites.** Dès cette époque, les satellites de télécommunications ont commencé à se multiplier. Ils utilisent des micro-ondes ou hyperfréquences, dont le comportement est proche de celui de la lumière. Les communications entre les satellites et les stations terrestres engendrent des « débordements ». Une partie du rayonnement se perd dans l'espace. Une aubaine pour les satellites espions, qui, judicieusement placés en orbite, captent l'intégralité des communications. M. Campbell estime que les nations exploitant le système Echelon disposent en permanence de 120 satellites opérationnels pour intercepter les échanges transitant par l'espace. Ceux-ci renvoient leurs informations vers des antennes terrestres disséminées sur la planète. Ces « grandes oreilles », mises en place à partir de 1971, utilisent des paraboles de 30 mètres de diamètre. Deux sont installées à Morwenshow, en Angleterre, pour récupérer les communications échangées au-dessus des océans Atlantique et Indien par le système Intelsat.

● **Câbles sous-marins.** Face à la vulnérabilité des communications par satellites, le recours aux câbles sous-marins semblait offrir une garantie absolue de confidentialité, grâce à la protection des profondeurs des océans. Jusqu'en octobre 1971, en tous cas... Duncan

Campbell explique qu'à cette date le sous-marin américain *Halibut*, croisant dans la mer d'Okhotsk, a réussi à enregistrer les communications passant dans un câble militaire russe à proximité du Kamchatka. Des plongeurs avaient posé un manchon équipé de bobines captant les champs magnétiques émis par le câble. En 1982, grâce à un ancien employé de la NSA, les

s'échappe de la fibre. Mais les quelques milliardièmes de watts de ces « ondes évanescentes » suffisent pour reconstituer l'ensemble du message. Deux types de dérivations optiques peuvent être pratiquées, à condition de pouvoir accéder physiquement à la fibre. « On peut la polir légèrement pour s'approcher du cœur, en se gardant de le toucher pour éviter d'engendrer des fuites

Une reconnaissance vocale loin d'être au point

Les logiciels de reconnaissance vocale ne fonctionnent bien qu'avec des personnes les ayant entraînés au préalable à la reconnaissance de leur propre voix. Mais, dans la tour de Babel des télécommunications internationales, ils se retrouvent face à des interlocuteurs inconnus, dans une multitude de langues différentes. Ainsi, les systèmes testés sur des conversations fournies par le ministère américain de la défense pour détecter 22 mots-clés ont atteint des taux de reconnaissance de 45 à 68 %. Si 1 000 mots-clés sont cités en une heure, le système en ratera au moins 300 et déclenchera 220 fausses alertes. Le centre de recherche en informatique de Montréal (CRIM) s'est orienté vers la détection de thèmes, au lieu de mots. Selon Duncan Campbell, ces recherches n'ont toujours pas abouti.

Russes ont localisé le manchon, baptisé Ivy Bells (Cloches de lierre), et l'ont exposé au musée de l'ex-KGB à Moscou. Washington a néanmoins étendu l'usage de cette technique aux câbles de la Méditerranée reliant l'Europe à l'Afrique de l'Ouest à partir de 1985 à l'aide d'un nouveau sous-marin, l'*USS Parche*, qui, selon M. Campbell, serait toujours en activité.

● **Fibres optiques.** Le remplacement des câbles de cuivre par des fibres optiques a compliqué la tâche des espions, du fait de l'absence de rayonnement magnétique dans ces systèmes. « Les écoutes sur fibres optiques sont plus difficiles à effectuer, mais tout à fait possibles », affirme Jean-Pierre Goedgebuer, du Laboratoire d'optique de l'université de Franche-Comté. Seule une infime partie de la lumière véhiculée

trop détectables, ou courber la fibre de manière que des « rayons à fuite » se propagent dans la gaine, où ils peuvent être récupérés », explique M. Goedgebuer. « L'opération paraît délicate sur un câble sous-marin, mais elle est parfaitement envisageable à ses extrémités, sur une "boucle locale" ou dans les centres de distribution », ajoute-t-il. Pour détecter ces écoutes, il faut faire transiter des signaux ayant des longueurs d'ondes différentes de celles du message principal et qui s'échappent en cas de torsion de la fibre. Si ces signaux ne sont pas détectés à l'arrivée, on peut présumer la fibre sur écoute.

Pour échapper aux interceptions, deux types de parades existent. L'une consiste à chiffrer les messages, l'autre fait appel au codage de la lumière elle-même, avec

l'avantage de ne pas ralentir la communication. Plusieurs techniques sont à l'étude, comme le cryptage par le chaos (un signal physique ou électronique constitue la clé de cryptage) ou, à plus long terme, la cryptologie quantique. Cette dernière permet, selon la théorie, de distribuer des clés secrètes de façon inviolable. Des essais prometteurs ont été effectués, mais sur des distances ne dépassant pas quelques dizaines de kilomètres.

● **Internet.** L'essor de la Toile n'a pas échappé aux techniciens d'Echelon. Contrairement aux autres systèmes de communication, Internet s'est développé à partir des Etats-Unis, qui restent au centre du dispositif. La plupart des échanges d'informations sur le réseau des réseaux transitent via le sol américain. D'où la facilité de la National Security Agency pour intercepter les messages internationaux, les seuls qu'elle a légalement le droit d'écouter. Depuis le début des années 90, elle a construit un système d'interception, de filtrage et d'analyse des messages électroniques et autres échanges sur les forums de discussion. Mais ces derniers, à eux seuls, représentent 15 gigaoctets d'information par jour à dépouiller, soit l'équivalent de 10 000 livres... Selon Duncan Campbell, la Defense Evaluation and Research Agency du Royaume-Uni disposerait d'une capacité d'enregistrement de 90 jours d'échange de messages sur les forums, soit une mémoire d'un teraoctet. Quant aux sites librement accessibles, ils sont scrutés en permanence par des logiciels voyageurs, agissant comme des robots programmés pour détecter les informations intéressantes pour la NSA.

Michel Alberganti et Hervé Morin

Enercon, espionnée puis accusée de plagiat, n'installera pas ses éoliennes au Texas

« ARRIVÉE sur site vers 9 h 30. Température 0 °C, temps nuageux, sol très humide. Après qu'Ubbo eut éteint la machine, j'ai, la première, escaladé la petite échelle fixée à l'extérieur de la tour pour gravir les 42 mètres. Ubbo m'a rejoint et nous avons passé 60 minutes à discuter de l'engin en prenant des clichés. » Rédigé avec précision, le rapport date du 28 mars 1994. Il émane d'une dénommée Ruth Heffernan, qui y détaille pour son employeur la manière dont, la semaine précédente, elle et son complice - le nommé Ubbo - ont investi une ferme à quelques encablures de Hambourg, au nord de l'Allemagne, pour y récupérer, en toute illégalité, des informations sur une des installations éoliennes les plus modernes au monde. Du travail de pro. Du travail d'espionnage, s'entend.

L'objet de tant de convoitise, le E-40, est alors le fleuron de la société allemande Enercon. Moulin à vent géant ultramo-

derne, il devance la concurrence de plusieurs années. Dès sa commercialisation, en 1993, les commandes s'envolent. La société projette de s'implanter aux Etats-Unis pour installer des parcs à éoliennes au Texas.

INTERVENTION DE LA NSA

Mais brusquement, le rêve américain tourne au cauchemar. Début 1995, à la place de juteux contrats, le PDG d'Enercon, Aloys Wobben, reçoit deux lettres peu avenantes accusant son entreprise d'atteinte à la propriété industrielle : l'une du tribunal de San José, en Californie, l'autre de l'International Trade Commission (ITC), organisme public contrôlant les échanges commerciaux à Washington. Enercon est poursuivi pour avoir plagié, selon les autorités américaines, des brevets de son concurrent américain Kenetech Windpower.

« L'histoire est étrange, note l'avocat d'Enercon, M^e Knuttner-Meyer. Après un

an de procédure, nous nous sommes vus interdits d'accès au marché américain jusqu'en 2010. Le verdict est tombé une semaine après la mise en liquidation de la société Kenetech. Mais la vraie surprise fut l'arrivée, au cours du procès, d'un courrier apportant la preuve que nous avions été victimes d'un acte d'espionnage ! » L'enveloppe contient le rapport de Ruth Heffernan avec des photos en couleur, prises à l'intérieur du E-40 et des relevés techniques. Et surtout, il confirme que l'employeur de M^e Heffernan n'était autre que Kenetech !

Un journaliste allemand indépendant, Jörg Heimbrecht, entre alors en scène. Selon cet enquêteur « connu pour son sérieux », rapporte M^e Knuttner-Meyer, les communications de la société allemande auraient été interceptées par la NSA - une information transmise au journaliste par un « agent américain ». L'histoire tourne à la machination internationale : les conférences par té-

léphone d'Enercon auraient été écoutées, les codes et documents secrets interceptés et livrés au concurrent américain. « Pour entrer dans une installation protégée comme le E-40, il faut en connaître les différents systèmes, avance l'avocat. La thèse de la NSA peut être envisagée, même s'il n'y pas de preuves. Si un système de surveillance global existe, nous n'y échappons certainement pas, du fait de l'importance de notre secteur pour les technologies du futur. » Le préjudice financier s'élève à 100 millions de deutschemarks (51 millions d'euros) et la mystérieuse Ruth Heffernan s'est envolée dans la nature.

« Nous avons tout mis en œuvre pour casser la décision américaine. Sans succès, admet M^e Knuttner-Meyer. Une chose est sûre : depuis cette affaire, nos informations sensibles ne passent plus ni par le téléphone, ni par le courrier électronique ou la télécopie. »

Nicolas Bourcier

Iouri Skouratov, seul candidat à la présidence à prendre de front Vladimir Poutine

La croisade de l'ancien procureur général

MOSCOU
correspondance

La Commission électorale centrale a enregistré, lundi 21 février, les trois derniers candidats à l'élection présidentielle du 26 mars, donnant ainsi le coup d'envoi d'une campagne qui, si l'on en croit les sondages, devrait permettre à Vladimir Poutine d'officialiser son titre de président. Dans cette course décrite comme « courue d'avance », même l'enregistrement, lundi, du scandaleux Iouri Skouratov, ancien procureur général et pourfendeur du « clan Eltsine » n'aura donc rencontré aucune difficulté.

Écarté de ses fonctions en avril 1999 pour avoir enquêté sur les malversations financières de la « Famille » – les proches de Boris Eltsine –, M. Skouratov avait pourtant commencé sa campagne sur les chapeaux de roues, pro-

Onze candidats enregistrés

Onze candidats à l'élection présidentielle du 26 mars en Russie ont été enregistrés par la commission électorale centrale. Le président par intérim, Vladimir Poutine (59 % des intentions de vote), le chef du Parti communiste, Guennadi Ziouganov (19 %), et le chef du Parti réformateur, Iablouko Grigori Iavlinski (4 %), sont les mieux placés. Participeront également le réalisateur Stanislav Govoroukhine, le gouverneur de la région de Kemerovo, Aman Touleïev, le gouverneur de la région de Samara, Konstantin Titov, l'ancien procureur général Iouri Skouratov, le dirigeant du mouvement Héritage spirituel, Alexei Podberiozine, le président du Fonds des programmes présidentiels, Evgueni Savostianov, l'homme d'affaires tchéchène Oumar Djabrailov et la présidente du mouvement Pour la dignité civile, Ella Pamfilova. Le leader ultranationaliste Vladimir Jirinovski a vu sa candidature refusée. L'ancien premier ministre Evgueni Primakov et le maire de Moscou, Iouri Loujkov, ont renoncé à participer.

mettant cette fois-ci d'« arracher le masque de Poutine » et de « révéler son rôle dans certaines affaires criminelles ». « Je comprend qu'il n'a pas été facile [de m'enregistrer comme candidat]. Je suis content que vous ayez eu le courage de respecter les lois », a-t-il déclaré lundi à l'adresse de la Commission électorale centrale. Puis, devant la presse, l'ancien procureur a expliqué qu'il avait la ferme intention de faire de la « corruption en Russie » son principal thème électoral, promettant de parler « d'affaires et de gens concrets ».

Iouri Skouratov a déjà donné un avant-goût de ce dont il était capable. Recevant *Le Monde* début février, il laissait entendre qu'il connaissait tout des turpitudes du président par intérim Vladimir Poutine, qui fut l'année dernière l'un des principaux arti-

sans de sa mise à l'écart. « Poutine, c'est l'enfant de la "Famille". Celui qui a été choisi après un long concours », disait-il. « Je connais des faits qui ne l'embellissent pas. En particulier le rôle très actif qu'il a joué pour étouffer toutes les récentes affaires de corruption. Beaucoup de questions se posent sur son passé. Quand Anatoli Sobtchak était maire de Saint-Petersbourg et que Vladimir Poutine était son premier adjoint, la ville a gagné le titre de "capitale criminelle de la Russie". Poutine chapeautait alors tous les organes de sécurité. Il s'occupait également des questions économiques et des investissements étrangers. Où sont passées toutes les lignes de crédit ? Pourquoi l'économie de Saint-Petersbourg est-elle dans un tel état ? », interrogeait-il. « Tout cela montre ce qui nous attend à l'avenir si Vladimir Poutine est élu président. Je ferais tout mon possible pour ouvrir les yeux des électeurs », concluait M. Skouratov.

« UN PIÈGE GROSSIER »

Iouri Skouratov, qui affirme n'être soutenu dans sa croisade « par aucune force politique » – malgré les puissants appuis dont il avait bénéficié l'année dernière auprès de Iouri Loujkov, le maire de Moscou, et d'Evgueni Primakov, l'ancien premier ministre –, n'est cependant pas arrivé au bout de ses peines. Si sa candidature vient d'être enregistrée, le parquet général, aujourd'hui aux ordres du Kremlin, continue, lui, à empoisonner la vie du haut magistrat. Lundi 24 janvier, une inculpation « pour abus de pouvoir », la seconde en moins d'un an, était ainsi lancée contre lui. « La veille, j'avais donné une interview sur Radio Svoboda [l'antenne russe de Radio Free Europe], évoquant ouvertement le rôle de M. Poutine dans la fabrication de ma première inculpation [sur la base d'une cassette vidéo où l'on voyait un homme censé être le procureur en pleins ébats sexuels avec des prostituées]. Or cette inculpation n'a finalement abouti à rien », expliquait début février M. Skouratov.

Il racontait aussi comment le Kremlin, furieux de cet interview, avait dans la plus grande précipitation ressorti des placards une vieille histoire : les quatorze costumes que M. Skouratov se serait fait offrir par l'administration présidentielle, alors qu'il était encore en fonction, et dont la facture aurait été réglée par Mabetex, une société de construction Lughanaise, soupçonnée d'avoir corrompu tout l'entourage proche de Boris Eltsine. « J'ai expliqué de nombreuses fois qu'il s'agissait d'un piège grossier et que j'avais finalement payé ces fameux quatorze costumes. Mais, il a suffi que j'ouvre la bouche contre Vladimir Poutine, pour que l'enquêteur qui ne parvenait pas à lancer une inculpation sur la base de cette histoire absurde, soit remplacé par un fonctionnaire aux ordres. Toutes les pressions sont désormais possibles contre moi », a estimé Iouri Skouratov.

Agathe Duparc

Trente mille Albanais ont marché sur Mitrovica pour défendre l'idée d'un « Kosovo uni »

Des accrochages mineurs ont eu lieu avec la KFOR

Partis dans la matinée de Pristina, le chef-lieu du Kosovo, près de 40 000 Albanais ont parcouru à pied les quarante kilomètres de route vers la

ville divisée de Mitrovica. Ils voulaient dénoncer le risque de « partition » de la province, une zone dominée par les Serbes, au nord, l'autre

peuplée d'Albanais, au sud. La KFOR a usé de gaz lacrymogène pour empêcher les manifestants d'atteindre le pont sur la rivière Ibar.

MITROVICA

de notre envoyé spécial

La marée humaine n'a pas emporté Mitrovica (Kosovska Mitrovica en serbe). Partis à pied de Pristina en début de matinée, une partie seulement des quelque

REPORTAGE

Les rues se sont vidées quelques minutes après le début du couvre-feu

30 000 manifestants de la « marche pour un Kosovo uni » sont entrés dans cette ville divisée en quartiers serbe et albanais, sujette aux explosions de violence. L'ambiance était bon enfant et, à l'exception de quelques accrochages mineurs avec les soldats de la force internationale de paix pour le Kosovo (KFOR) aux approches du « pont de la discorde », qui symbolise la frontière entre les deux communautés, les Albanais ont refesté à la tombée de la nuit vers Pristina, Gniljane, Pec ou Srbica, sans confrontation.

En milieu de journée, la route qui serpente sur 40 kilomètres entre Pristina de Mitrovica n'était pourtant qu'un long et ininterrompu cortège de manifestants, balayé par un vent glacial. Un peu partout des drapeaux rouges frappés de l'aigle albanais à deux têtes, mais peu de slogans. Seulement quelques pancartes déclinant le même message : « Pas de Kosovo uni sans un Mitrovica unifié », « Non à la partition » (du Kosovo en deux zones ethniquement homogènes formées des Serbes au nord et des Albanais au sud). « Nous voulons seulement montrer que Mitrovica est une ville libre, ouverte partout, à



tous les Albanais », nous expliquait la veille Rexhip Sylja, le maire auto-proclamé de Pristina intronisé par l'UCK dans le sillage des forces de l'OTAN en juin 1999 et l'un des organisateurs de cette « marche pour le Kosovo ».

Lundi, la KFOR avait décidé de laisser voir venir. Débordée par l'ampleur de la marche, la force internationale n'a pas cherché à interdire l'entrée de Mitrovica aux manifestants. Elle a adapté son dispositif. Au moment où les premiers marcheurs quittaient le chef lieu de la province, l'état-major de la KFOR affirmait encore que, pour des raisons de sécurité, la colonne de contestataires ne franchirait pas les faubourgs de la ville et que seulement une délégation kosovare d'une dizaine de personnes serait reçue au siège, local, de l'administration intérimaire des Nations unies (la Minuk). Le flot humain,

enthousiaste et inoffensif, a noyé ces plans arrêtés avec les organisateurs de la manifestation. En milieu d'après-midi, la tête du cortège entrainait dans la ville après huit heures de marche.

« DRENICA, DRENICA »

Manifestant pour la réunification de la ville, les Kosovars albanais ont toutefois été cantonnés aux quartiers sud de la ville par des milliers de soldats de la KFOR déployés sur le pont central enjambant la rivière Ibar, ainsi qu'à l'entrée des autres voies d'accès à la « zone serbe ». Comme c'est le cas depuis des mois, « le pont de la discorde » a focalisé toutes les attentions. Sur la rive sud, des milliers de manifestants Albanais scandaient « Drenica, Drenica », en référence au berceau, régional, de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Au nord, invisibles aux ma-

Richard Holbrooke accuse Belgrade de « fomenter les troubles »

L'AMBASSADEUR AMÉRICAIN à l'ONU Richard Holbrooke a accusé Belgrade de « fomenter des troubles » dans la partie nord de Kosovska Mitrovica après les violents incidents ayant opposé dimanche des Serbes à des troupes américaines. « Je pense que la question de savoir qui est responsable ne se pose pas. C'est Belgrade. Les autorités de Belgrade fomentent des troubles au nord du pont de Mitrovica », a dit M. Holbrooke à des journalistes.

A Mitrovica, « ce n'est pas seulement une question de Serbes locaux qui se soulèvent au nord du pont, cela est provoqué par les autorités de Belgrade, qui sont directement responsables. » « La situation à Mitrovica est dangereuse et réclame l'attention immédiate de tous les pays concernés », a souligné l'ambassadeur américain, qui avait négocié avec Belgrade les accords de paix de Dayton sur la Bosnie. Il est « absolument effarant », a-t-il ajouté, de voir que « des gens au Kosovo jettent des pierres et mettent en danger la vie des soldats de l'OTAN venus maintenir la paix ».

« DISCUTER DES OBJECTIFS ET DU STATUT FINAL »

D'autre part, le secrétaire général de l'OTAN George Robertson a déclaré lundi à Bruxelles qu'il y avait « clairement une tension croissante dans le sud de la Serbie », ajoutant qu'« un grand nombre de soldats yougoslaves supplémentaires ont été déplacés dans cette zone ». Les diplomates à Bruxelles ont cependant minimisé l'importance de ces mouvements de troupes ; ils ont indiqué qu'une intervention de l'armée serbe au nord du Kosovo était peu probable, bien que cette hypothèse fasse partie des scénarios auxquels se pré-

pare en permanence la force multinationale dirigée par l'OTAN.

Dans un entretien paru mardi dans l'hebdomadaire français *Les Inrockuptibles*, Bernard Kouchner, administrateur de l'ONU au Kosovo, estime que la crise de Mitrovica impose de commencer à « discuter des objectifs et du statut final » de cette province de la Serbie. « Personnellement, je dis bien personnellement, je ne vois pas de salut dans une évolution du seul Kosovo, déclare-t-il. Mais je vois bien, avec la crise de Mitrovica, qu'on doit absolument se préoccuper d'organiser des groupes de travail qui préfigureraient un Kosovo qui, de toute façon, ça je peux le dire, ne sera pas celui d'avant. » « Il n'y aura pas de retour et d'assimilation par la République fédérale de Yougoslavie », affirme-t-il.

En outre, Paul Quilès, président socialiste de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, a souhaité lundi, « devant l'aggravation de la situation au Kosovo », que les ministres concernés puissent être auditionnés « le plus rapidement possible » au Palais-Bourbon. « J'ai souhaité que la commission de la défense nationale et la commission des affaires étrangères puissent auditionner le plus rapidement possible le ministre de la défense, Alain Richard, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, et, si nécessaire, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement », déclare-t-il dans un communiqué. L'ancien ministre de la défense ajoute que Bernard Kouchner, haut représentant des Nations unies au Kosovo, « a également été sollicité pour être auditionné par les deux commissions ». – (AFP, Reuters.)

nifestants mais à portée de voix, quelques centaines de Serbes s'étaient massés, galvanisés par une puissante sono diffusant des chants nationalistes. Entre les deux, la rivière Ibar mais surtout des centaines de parachutistes et de gendarmes mobiles français, des soldats danois et canadiens. Contrairement aux précédentes manifestations pour lesquelles les forces françaises étaient aux avant-postes, cette fois-ci ce sont des troupes et des blindés britanniques qui avaient été placés en première ligne face aux Albanais. Quelques tirs de grenades lacrymogènes ont suffi, en fin d'après-midi, pour calmer l'ardeur de quelques excités qui, portés par le nombre, ont tenté de franchir le rideau anglais en escaladant les chars.

Comme elles s'étaient remplies, les rues de la ville se sont alors vidées, quelques minutes seulement après le début légal du couvre-feu quotidien établi pour la nuit. Les manifestants, dont beaucoup d'ailleurs n'avaient pas eu le temps de rentrer dans la ville, ont alors rebroussé chemin dans une pagaille indescrivable mais avec le sentiment d'avoir montré pacifiquement leur force. « C'était une manifestation démocratique que nous n'avions aucune raison d'empêcher. Les gens étaient calmes », a commenté devant la presse Klaus Reihnardt, commandant en chef de la KFOR, venu sur le pont encourager ses troupes et appeler la foule à la modération. « Mais nous ne sommes pas dupes. Nous avons seulement gagné du temps et Mitrovica reste une ville divisée où des extrémistes rêvent d'en découdre », concluait un major anglais au départ des derniers protestataires.

Christophe Châtelot

Les demandes de contre-expertise d'Augusto Pinochet sont transmises à Londres

LE JUGE D'INSTRUCTION français Roger Le Loire a désigné trois experts médicaux à qui il a demandé de se rendre à Londres pour prendre connaissance du dossier médical d'Augusto Pinochet et examiner l'ancien dictateur, a-t-on appris lundi 21 février. Le magistrat français, qui enquête sur la disparition de cinq ressortissants français au Chili, a pour cela lancé une commission rogatoire internationale afin de demander aux autorités britanniques de permettre aux experts français de mener à bien leur mission.

Les avocats des familles de Français disparus au Chili ont adressé lundi au magistrat instructeur et au ministère de la justice des demandes de contre-expertise. Après avoir fait étudier le dossier médical de l'ancien dictateur par des spécialistes, ils estiment que l'incapacité de Pinochet à comparaître devant la justice n'est pas établie et exigent un autre examen. Après la décision de la Haute Cour de Londres ordonnant la communication de ce rapport médical aux gouvernements qui ont réclamé l'extradition d'Augusto Pinochet (Espagne, France, Belgique, Suisse), les autorités britanniques avaient invité ces gouvernements à leur transmettre leurs remarques avant mardi 18 heures.

L'Espagne a confirmé qu'elle communiquerait à Londres la nouvelle argumentation du juge Baltasar Garçon. Cette documentation du magistrat, qui réclame à nouveau l'extradition d'Augusto Pinochet, comporte une analyse détaillée, faite par six médecins espagnols, du rapport des experts britanniques. Les médecins espagnols « sont en désaccord sur quelques points seulement » avec ce rapport, selon une source proche des parties civiles en Espagne. – (AFP)

Nicole Pope

Trois maires kurdes accusés de liens avec le PKK ont été arrêtés en Turquie

ISTANBUL

de notre correspondante

La Turquie n'avait pas réagi officiellement, le 9 février, lorsque le conseil présidentiel du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) avait annoncé qu'il mettait fin à la lutte armée. Les efforts du PKK, qui tente désormais de se présenter comme une organisation politique, n'impressionnent pas les Turcs, qui y voient une tentative de sauver la peau d'Abdullah Öcalan, condamné à mort. Une réponse indirecte des autorités est venue dix jours plus tard avec l'arrestation de trois maires kurdes, élus du Parti démocratique du peuple (Hadep, pro-kurde), qui avait dominé les élections municipales dans le Sud-Est anatolien. Alors que la Turquie en-

tame le processus d'accession à l'Union européenne, l'Etat turc indique clairement sa réticence à accepter des compromis politiques sur la question kurde.

Deux jours avant son arrestation, Feridun Celik, le maire de la capitale régionale du sud-est, Diyarbakir, s'était entretenu avec la ministre des affaires étrangères suédoise, Anna Lindh, qui avait rappelé durant sa visite en Turquie que l'Union européenne faisait une distinction claire entre le PKK et les revendications de la population kurde, mais que la Turquie devrait adopter les critères démocratiques de Copenhague avant d'accéder à l'Europe.

Les trois élus qui ont été arrêtés – le maire de Diyarbakir, celui de

Siirt et celui de Bingöl – sont accusés d'avoir des liens avec le PKK, d'avoir récolté des fonds pour l'organisation et d'avoir établi des communications avec les supporters européens du mouvement. « Une telle pression politique, au nom de la loi, a pour but d'affaiblir la fragile paix sociale », a protesté le dirigeant du Hadep, Ahmet Turan Demir.

DROITS CULTURELS

Depuis leur élection en avril 1999, les maires du Hadep avaient exercé leurs fonctions dans de bonnes conditions, ce qui avait souvent été perçu comme un signe positif démontrant la volonté des autorités turques de normaliser la situation dans la région. Les élus

avaient même été reçus par le chef de l'Etat, Süleyman Demirel, au palais présidentiel de Cankaya.

Tout récemment, l'atmosphère a cependant changé. Une récente demande de rendez-vous adressée au premier ministre pour discuter des problèmes de la région avait été rejetée. Il y a quelques jours, Bülent Ecevit avait également averti les maires de limiter leurs fonctions à l'administration des villes, sans les politiser. La semaine dernière, la Haute Commission de la radio et de la télévision avait ordonné la fermeture pour un jour de la chaîne de télévision CNN-Turk, une joint-venture entre la compagnie américaine CNN et le groupe turc Dogan, à la suite d'une émission au cours de laquelle un pré-

sentateur avait demandé s'il était possible de comparer le dirigeant du PKK, Abdullah Öcalan à Mandela.

Ce nouveau développement suggère que la volonté de réforme ne fait pas l'unanimité en Turquie. Alors que le conflit armé s'apaise et que la paix revient lentement dans le Sud-Est, la détention des maires semble indiquer que la question kurde continuera de diviser Ankara et Bruxelles : la Turquie voit la défaite militaire du PKK comme une fin en soi, alors que pour les Européens le moment est venu d'introduire des réformes démocratiques qui donneraient des droits culturels aux Kurdes.

Pékin menace Taïpeh d'intervention militaire en cas d'enlèvement du processus de réunification

La mise en garde intervient à moins d'un mois de l'élection présidentielle à Taïwan

La presse chinoise a fait état, lundi 21 février, d'un ultimatum adressé à Taïwan, qui est invité à engager des discussions sérieuses sur la réuni-

fication. Le document publié par le Conseil d'Etat menace de recourir à des « mesures drastiques, notamment à la force militaire » si Taï-

peh renâcle indéfiniment à ouvrir des pourparlers. Cet avertissement survient à quelques semaines de l'élection présidentielle taïwanaise.

PÉKIN

de notre correspondant

C'est un glissement d'importance dans la position de Pékin à l'égard de Taïwan : le régime chinois affiche ouvertement son impatience devant l'impasse des discussions sur la réunification de la « mère patrie ». Une telle mauvaise humeur n'est pas nouvelle – on en trouve trace dans de multiples déclarations de dirigeants pékinois –, mais l'inscription de cette impatience dans un document officiel, en l'occurrence le Livre blanc sur Taïwan publié lundi 21 février, constitue un tournant.

Jusqu'à présent, Pékin s'était contenté de formuler sa politique en termes de grands principes – indivisibilité de la Chine, rejet de l'indépendance de l'île, promesse de la formule « un pays, deux systèmes » – sans jamais fixer de calendrier à ce processus de réunification. Or, fait sans précédent, le Livre blanc de Pékin évoque le risque d'une intervention militaire « si les autorités taïwanaises refusent sine die le règlement pacifique de la réunification à travers des négociations ». Le régime continental élargit ainsi les conditions pouvant motiver de sa part un recours à la force qui n'était jusqu'à présent envisagé que dans une double hypothèse : la proclamation de l'indépendance de l'île ; ou l'intervention de « forces étrangères » à Taïwan.

Le raidissement de sa position sur une intervention militaire traduit l'irritation croissante de Pékin devant les obstacles placés par les Taïwanais sur le chemin de la réunification alors que la récupération de Hongkong et de Macao a été bouclée sans heurts. Les Taïwanais ont en effet toujours placé la question de la démocratie au cœur de toute dis-

ussion, un préalable que Pékin rejette comme un faux prétexte pour pérenniser le statu quo. Dans le même Livre blanc, les Chinois font certes un geste en acceptant d'ouvrir les discussions sur un « pied d'égalité » – vieille exigence de Taïwan, qui ne veut pas être rétrogradé au rang subalterne de simple « province » face à un gouvernement central –, mais la concession ne devrait guère émouvoir outre mesure l'opinion insulaire : Pékin ne modifie toujours

jouit d'une confortable cote dans les sondages. Bien que M. Chen se soit gardé de toute « provocation » à l'égard de Pékin – en excluant, par exemple, toute proclamation unilatérale de l'indépendance en cas d'investiture suprême –, il continue d'inspirer la méfiance de Pékin, qui ne semble pas convaincu par la « sincérité » de ses déclarations accommodantes.

Cette reformulation de la position pékinoise survient à un moment où

inquiété de l'accélération du programme chinois d'équipement en missiles, notamment dans la province du Fujian, qui fait face à Taïwan. L'objectif de Washington est d'ouvrir des canaux de communication au plus haut niveau afin de minimiser tout risque de dérapage en cas d'une brusque montée de la tension, comme cela a failli se produire lors de la « crise des missiles » de 1996.

MALADRESSES

Mais, dans le même temps, les Américains et les Taïwanais ont perdu de précieuses sources d'information sur la réalité de l'équipement chinois suite au démantèlement d'un réseau d'espions au sein de l'Armée populaire de libération (APL). A l'issue de ce qui est présenté comme la plus grosse affaire d'espionnage depuis 1949, deux officiers supérieurs chinois – le général Liu Liankun et le colonel Shao Zhengzhong – ont été exécutés en août 1999 pour avoir fourni des informations sensibles à Taïwan.

Selon des sources insulaires citées dans le *Washington Post* du lundi 21 février, les deux espions ont été identifiés par Pékin en raison de malades dont se serait rendu coupable Taïpeh. Le gouvernement insulaire aurait notamment commis l'erreur de rassurer la population lors de la crise de 1996 en affirmant que les missiles continentaux ayant survolé l'île n'étaient équipés que d'instruments de mesure de précision, une information qui aurait permis à Pékin de démasquer le général Liu Liankun. Le ministère taïwanais de la défense a aussitôt démenti les révélations du quotidien américain.

Frédéric Bobin

Des pressions sur les candidats, selon la presse taïwanaise

En durcissant ses positions, Pékin tente de contraindre les futurs dirigeants de Taïwan à remodeler leur politique à son égard, estimait, mardi 22 février, la presse de Taïpeh. « Cela montre la volonté de Pékin d'influencer la plate-forme des candidats à la présidentielle et de contraindre le nouveau président à redéfinir les lignes de force de la politique du pays vis-à-vis de la Chine continentale », souligne, par exemple, le commentateur du grand journal local, *China Times*.

Le vice-président, Lien Chan (candidat du Kuomintang au pouvoir), s'est rallié à la démarche du président sortant, Lee Teng-hui, qui veut que les deux pays rivaux établissent des « relations spéciales d'Etat à Etat », ce qui exaspère la Chine. Le candidat indépendant, James Soong, estime que les liens entre la Chine et Taïwan sont de nature « quasi internationale, sur une base de parité ». En revanche, le candidat du Parti progressiste démocratique, qui milite en faveur de l'indépendance, Chen Shui-bian, plaide pour un plébiscite sur l'avenir de l'île. – (AFP)

pas d'un iota le postulat selon lequel la République populaire reste in fine le seul gouvernement « légitime » de la future « Chine unifiée ».

Publié à moins d'un mois de l'élection présidentielle du 18 mars sur l'île, ce Livre blanc vise à peser sur une campagne électorale pourtant marquée par une grande prudence de la part des principaux candidats. Pékin cherche notamment à lancer un avertissement au candidat indépendantiste, Chen Shui-bian, qui

les Américains intensifient leurs manœuvres diplomatiques afin d'éviter la réédition de la « crise des missiles » qui avait enfiévré le détroit de Formose lors de la présidentielle du printemps 1996. Il est probable que la modération des propos de campagne à Taïwan est le produit de leur amicale pression auprès des différents candidats. Le secrétaire d'Etat adjoint, Strobe Talbott, vient aussi d'effectuer une visite à Pékin pour plaider la cause de la mesure. Il s'est

Une affaire d'espionnage vient envenimer encore plus les relations entre Washington et La Havane

WASHINGTON

de notre correspondant

Le régime castriste a organisé, lundi 21 février dans l'après-midi, une grande « marche du peuple combattant » qui a rassemblé des milliers de personnes à La Havane pour protester contre l'expulsion d'un diplomate cubain en poste à Washington. Cet officiel – dont le nom n'a pas été rendu public –, qui travaillait à la section des intérêts cubains au sein de l'ambassade de Suisse (les deux pays n'ont pas de relations diplomatiques), a été prié de plier bagage après avoir été accusé d'espionnage.

Ce regain de tension entre les Etats-Unis et Cuba intervient en pleine affaire Elian Gonzales, cet enfant recueilli en mer en novembre 1999 et qui est revendiqué à la fois par son père, à Cuba, et par ses grands-oncles, résidant à Miami. Le différend devait être examiné, mardi, par un tribunal fédéral de Miami.

L'affaire a commencé avec l'arrestation, jeudi 17 février, d'un haut fonctionnaire du Service de l'immigration et des naturalisations (INS) de Mia-

mi. Mariano Faget est tombé dans un piège que lui a tendu le Bureau fédéral d'investigation (FBI). Soupçonné de passer des informations à La Havane, cet homme de cinquante-quatre ans d'origine cubaine, qui s'appretait à partir en retraite, avait reçu des informations sur la défection possible d'un officiel castriste. Quelques minutes plus tard, il appela sur son téléphone portable un homme d'affaires américano-cubain de New York qui contactait à son tour un membre de la section des intérêts cubains à Washington. Samedi, le département d'Etat déclarait ce diplomate *persona non grata* et lui donnait une semaine pour quitter le pays.

« COUP BAS »

Cuba a qualifié cette décision de « manœuvre désespérée et spectaculaire » et de « coup bas ». Le chef de la section a affirmé que le diplomate expulsé « restera sur le territoire américain pour témoigner de la mauvaise foi totale de cette accusation (...). Nous sommes certains que ces fausses accusations coïncident avec un moment crucial

pour le retour » du jeune Elian. La dernière expulsion d'un diplomate cubain en poste à Washington date de 1996 ; les Etats-Unis avaient réagi au non-renouvellement du visa de l'une de leurs diplomates à La Havane. Trois membres de la mission cubaine aux Nations unies à New York avaient été priés de rentrer chez eux en 1998 pour complicité avec un réseau d'espionnage qui venait d'être démantelé en Floride ; trois autres avaient connu le même sort en 1995. Cinq membres de ce réseau ont plaidé coupable, les cinq autres devaient passer en jugement en mai.

L'arrestation de Mariano Faget montre en tout cas la complexité des relations américano-cubaines. Le père de l'homme qui était habilité à consulter des documents classifiés et qui est soupçonné d'avoir fourni à Cuba des informations sur les anticastristes et les Contras du Nicaragua n'était autre que l'ancien chef du Bureau de répression des activités communistes (BRAC) de La Havane, à l'époque du dictateur Batista.

Patrice de Beer

Les Quinze se penchent sur la question sociale en Europe

Quatre pays, dont la France, veulent fixer des objectifs concrets

BRUXELLES

(Union européenne)

de notre envoyé spécial

Pourra-t-on parler un jour des « critères de Lisbonne », s'agissant de la lutte contre l'exclusion sociale, comme on a parlé des « critères de Maastricht », en matière de finances publiques ? Sans doute pas, puisque les seconds étaient impératifs pour réussir le passage à la monnaie unique, alors que « l'Europe sociale », qui devrait bénéficier d'un coup d'accélérateur lors du Conseil européen de Lisbonne, les 23 et 24 mars, est un projet à plus long terme. L'idée est cependant la même : l'Union européenne doit s'imposer des objectifs contraignants si elle veut combattre le chômage et l'exclusion sociale.

Les Quinze estiment qu'ils disposent aujourd'hui, avec la reprise économique en Europe, d'une conjoncture exceptionnellement favorable. Constatant les résultats positifs du « processus de Luxembourg », lancé au sommet européen de novembre 1997, qui avait donné

lieu à l'adoption de « lignes directrices » en matière d'emploi, ils veulent s'en inspirer.

La présidence portugaise a donc rédigé un document de référence qui propose une « rénovation du modèle social européen » (davantage d'emplois et plus de cohésion sociale). Il juge nécessaire de rétablir les conditions du plein emploi (objectif que personne n'aurait osé fixer il y a moins d'un an) et de créer une dynamique économique avec « un taux de croissance annuel moyen d'au moins 3 % ».

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Or, l'Allemagne émet de fortes réserves sur ce point, estimant que sa situation économique ne lui permet pas de s'engager sur une croissance de plus de 2,5 %. Une réticence vraisemblablement partagée par d'autres pays, comme la Grande-Bretagne. Tony Blair devrait d'ailleurs manifester une conception plus minimaliste de l'Europe sociale, mercredi, à l'occasion d'un voyage à Gand, en compagnie du premier mi-

nistre belge, Guy Verhofstadt. Harsard du calendrier ou pas, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et ses homologues belge et italien, Laurette Onkelinx et Cesare Salvi, ont tenu à souligner leur position commune, lundi 21 février, et à apporter leur soutien au document de la présidence portugaise. Pour ces trois ministres, l'enjeu est d'élaborer un « agenda social européen », à la faveur d'une concertation entre les institutions européennes et les partenaires sociaux.

La présidence portugaise reconnaît que bien des inconnues demeurent, s'agissant de l'adhésion des Quinze à un tel programme, la moindre n'étant pas la position du nouveau gouvernement autrichien. Mais elle souligne qu'il s'agit d'avancer en appliquant une « méthode ouverte de coordination », respectant le principe de subsidiarité. En clair, si des changements structurels communs doivent être obtenus dans tous les pays de l'Union pour mener à bien cette politique en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale,

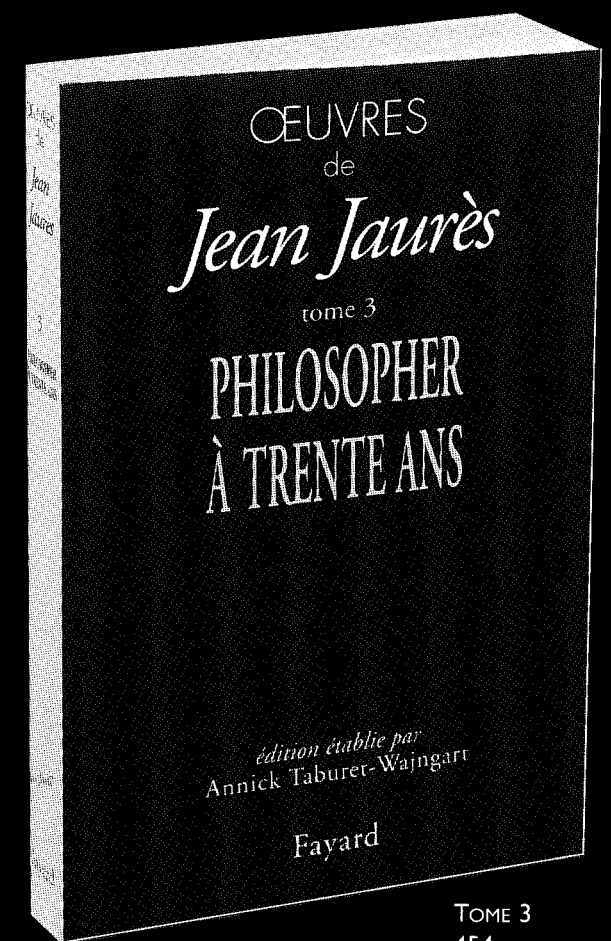
chaque Etat est libre de déterminer des « méthodes nationales » pour y parvenir. Pour autant, et sans que l'on parle de critères, il s'agit de mettre au point « un tableau de bord comportant des indicateurs de suivi de la situation sociale ».

Qu'il s'agisse du droit aux soins et au logement ou de la lutte contre la pauvreté (plus de 18 % de la population européenne est concernée), « il faut que nous nous engageons sur des objectifs quantifiés, que nous fixions des lignes directrices d'action », a souligné Martine Aubry.

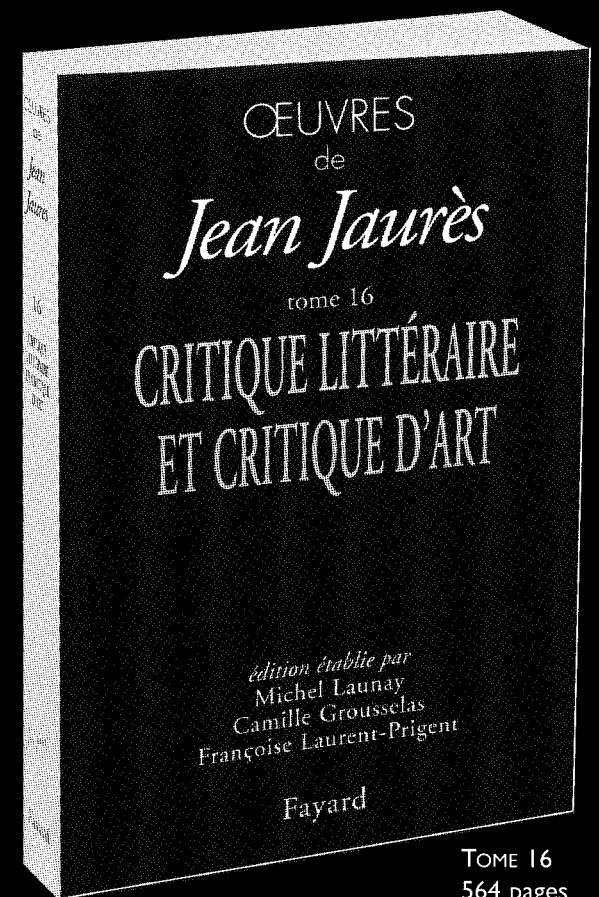
Il n'est d'ailleurs pas exclu que, prenant acte de la difficulté à avancer d'un même pas dans cette direction, une stratégie de « coopération renforcée » se mette en place parmi les Quinze. Le principe de la coopération renforcée, c'est celui d'un groupe de pays décidant de former une avant-garde dans tel ou tel domaine de la construction communautaire, quitte à être rejoints ultérieurement par d'autres.

Laurent Zecchini

Entre dans le siècle, JEAN JAURÈS !



TOME 3
454 pages
140 F



TOME 16
564 pages
150 F

L'ÉDITION DES ŒUVRES DE
JEAN JAURÈS EN 18 VOLUMES
EST PLACÉE SOUS LA
RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ
D'ÉTUDES JAURÉSIENNES

FAYARD

www.editions-fayard.fr

Le processus de paix au Burundi est relancé par Nelson Mandela

A Bujumbura, une lueur d'espoir après sept ans de guerre

Les négociations sur le Burundi ont été relancées, lundi 21 février à Arusha (Tanzanie), par le médiateur Nelson Mandela, qui a regretté que les rebelles

hutus n'aient pas envoyé de délégués lors de la première journée. Au Burundi, où l'armée, dominée par les Tutsis, a regroupé 800 000 Hutus dans des

camps, la reprise du processus de paix est accueillie avec bienveillance. La guerre a fait plus de 200 000 morts depuis 1993.

BUJUMBURA

de notre envoyé spécial

La guerre au Burundi dure depuis sept ans, les tueries inter-ethniques et les coups d'Etat se répètent depuis l'indépendance. Rien ne change en apparence au « pays du lait et du miel ». La seule tentative démocratique s'est achevée dans le sang en 1993, lorsque le premier président élu, Melchior Ndadaye, un Hutu, a été assassiné par l'armée, ou une fraction de l'armée, dominée par les Tutsis, quatre mois après son accession au pouvoir.

Le conflit a fait 200 000 à 250 000 morts et jeté hors de leurs maisons au moins 1 300 000 personnes, dont 500 000 sont réfugiées en Tanzanie. L'armée a par ailleurs regroupé dans des camps 800 000 Hutus, dont 350 000 autour de la capitale, Bujumbura, depuis le mois de septembre 1999. Un drame humanitaire qui contribue à entretenir le racisme et la haine. Pourtant, les Burundais croient percevoir une chance de paix. Elle est incarnée par un vieux sage africain : Nelson Mandela.

Présenté fréquemment par la presse du continent comme « l'Africain du siècle », bénéficiant d'une autorité indéniable, M. Mandela reprend le processus de négociation d'Arusha entamé par Julius Nyerere, l'ex-président tanzanien, en 1998, et qui fut un échec total, chaque camp continuant de privilégier sur le terrain une solution militaire, et M. Nyerere étant accusé de partialité au profit des Hutus.

« DES LEADERS SANS TALENT »

Pourquoi les Burundais ont-ils aujourd'hui un espoir qu'ils n'avaient pas hier ? Il y a donc d'abord la personnalité du médiateur. Lors d'un premier discours prononcé en janvier à Arusha, Nelson Mandela a rudement sermonné les dirigeants de Bujumbura, du pouvoir et de l'opposition, rappelant que le monde, fatigué des crises burundaises, les considère comme « des leaders sans talent, des leaders sans vision », et dénonçant « l'assassinat insensé de civils innocents ». Surprise, aucun politicien burundais ne lui a adressé le moindre reproche. « Au contraire, ils étaient comme des enfants abandonnés trop longtemps à l'anarchie, et presque heureux de retrouver la figure du père », raconte un journaliste burundais.

L'espoir, c'est aussi le fait que la situation militaire au Burundi est dans une impasse. L'armée ne parvient pas à éradiquer une rébellion qui bénéficie d'un certain soutien des paysans hutus, et qui profite du chaos régional pour entretenir des liens avec les combattants hutus rwandais, les bandes armées congolaises pro-Kabila et, au-delà, avec tous les ennemis de Kampala, Kigali et Bujumbura. Une délégation de rebelles burundais aurait ainsi été vue récemment au Zimbabwe, qui soutient Laurent-Désiré Kabila dans sa guerre contre l'Ouganda et le Rwanda, en train de négocier des livraisons d'armes. La rébellion bénéficie de bases au Congo-Kinshasa et en Tanzanie. Une vraie guerre civile, de plus attisée par des pays étrangers, s'est rarement achevée par la victoire d'un pouvoir et d'une armée coupés du monde.



« L'armée soutient le processus de paix, affirme le ministre de la défense, le colonel Cyrille Ndayirukiye. La guerre au Burundi est une guerre civile et, dans une guerre civile, personne ne peut jamais être assuré de la victoire totale. Il faut donc trouver des solutions pour une paix durable. L'armée est prête à étudier tous les mécanismes pour faciliter la

ce qui signifiait le retour au pouvoir de la majorité hutue. Ce fut un échec, et un échec sanglant, les militaires tuant le président Ndadaye, les activistes hutus massacrant 50 000 Tutsis, l'armée massacrant 50 000 Hutus en représailles, et remettant Pierre Buyoya en selle en 1996.

« Il faut un système qui permette que l'armée rentre dans les casernes, qu'elle devienne moins interventionniste et plus apolitique », reconnaît Apollinaire Gahungu, conseiller et porte-parole du président Buyoya. « Le système "un homme, une voix" a abouti à la guerre, poursuit-il. Il faut donc créer un système institutionnel d'alternance hutu-tutsi, puis revenir progressivement à "un homme, une voix", après une période de transition, en commençant par les scrutins communaux. »

Apollinaire Gahungu prétend que la population adhère peu à peu à l'idée d'une paix partagée. Et que les extrémistes, qu'ils soient des combattants hutus qui rêvent d'un autre génocide des Tutsis ou des activistes tutsis qui n'envisagent pas la fin de la domination sur les Hutus, sont peu à peu marginalisés. « Pour

Les rebelles hutus manquent à l'appel à Arusha

Nelson Mandela, en ouverture des négociations sur le Burundi, lundi 21 février à Arusha (Tanzanie), a réitéré son souhait que « ce processus de paix inclue tout le monde, y compris les groupes rebelles ». Les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FNL), les deux principaux mouvements rebelles hutus, ont jusqu'à présent refusé de venir à Arusha, en dépit de l'invitation de M. Mandela. Le médiateur sud-africain a par ailleurs critiqué la minorité tutsie au pouvoir au Burundi. « L'un des sujets les plus critiques, c'est qu'une minorité de 15 % de la population puisse continuer à monopoliser le pouvoir politique, économique et militaire », a-t-il déclaré.

M. Mandela s'exprimait, lors de cette séance plénière, devant six chefs d'Etat africains et trois ministres européens, dont le ministre français à la coopération, Charles Josselin. Le président américain Bill Clinton devait s'adresser mardi aux délégués par vidéo-conférence. — (AFP)

paix. » Les partis politiques hutus réclament l'intégration des rebelles dans l'armée, une étape inévitable que le colonel ne commente pas, sauf pour dire qu'il faudra aussi intégrer « des Hutus non-rebelles ».

L'espoir, c'est aussi indéniablement le fait que chacun est désormais persuadé que le président burundais, Pierre Buyoya, a choisi le camp de la paix. L'homme est fragile, entre une opposition hutue armée et des extrémistes tutsis peu enclins à ce que l'armée perde son caractère monoethnique. Sa tentative démocratique, lorsqu'il avait remis le pouvoir au président élu Ndadaye en 1993, s'était soldée par un échec. Il avait à l'époque choisi le mode d'« un homme, une voix »,

endiguer le mal burundais par la réconciliation, il va falloir négocier, et peut-être amnistier, dit-il. Il va falloir que chacun accepte de s'asseoir à la table de gens infréquentables en temps normal. Car nous ne vivons pas une époque normale, nous sommes en temps de crise. »

Autant que l'équilibre ethnique au sein des forces armées, la question de l'amnistie est au centre du débat politique. Car, si le problème burundais est certes politique, celui d'une lutte acharnée pour le pouvoir entre des politiciens fort peu démocrates, certes régional, après trente-cinq années de domination du « clan de Bururi », une province du sud, et certes économique, celui du contrôle des postes gouverne-

mentaux et administratifs, seul moyen d'accéder aux richesses, il est évidemment ethnique. La violence interethnique se réveille sporadiquement depuis l'indépendance. Et chaque camp a son « génocide », donc des coupables de génocide, des criminels de guerre avec lesquels il juge ne pas pouvoir s'entendre sur un après-guerre. Pour les Hutus, le terrible épisode de 1972 (200 000 Hutus tués) fut un « génocide » et, pour les Tutsis, les tueries de 1993 (100 000 Tutsis et Hutus tués) furent un « génocide ». D'où une impasse sur le plan du droit et de la morale, chacun jugeant l'autre impossible à amnistier pour le « crime des crimes », les crimes contre l'humanité et le génocide.

UNE HISTOIRE A RÉCRIRE

Nelson Mandela a d'ores et déjà lancé l'idée d'une amnistie, ce qui fut surtout une façon de provoquer un débat au Burundi, où le sujet était tabou il y a à peine deux mois. On parle aussi à Bujumbura d'une « commission vérité et réconciliation » inspirée du modèle sud-africain, et d'une commission d'enquête d'experts étrangers qui réécrit l'histoire du pays depuis la décolonisation, sans passion. En référence à d'autres après-guerres africaines, les Burundais disent chercher une voix entre la justice à la rwandaise de 1994, qui a conduit 130 000 suspects de crimes de génocide en prison, et l'amnistie à la sierra-léonaise de 1999, qui a provoqué l'entrée des criminels les plus sanguinaires au gouvernement.

Mandela le médiateur veut aller vite. Il compte sur le soutien des puissances occidentales, à la fois sur leur poids politique et sur leurs promesses d'aide économique, pour obtenir un accord de paix dans un délai de trois à six mois. Les analystes qui avaient suivi le précédent round de négociations sont inquiets. « Avec Mandela comme avec Nyerere, il va y avoir une personnalisation extrême du processus. Pourvu que, contrairement à Nyerere, Mandela comprenne la situation... Car personne ne viendra lui reprocher de se tromper. Il a carte blanche », note Fabienne Hara, d'International Crisis Group.

Les Burundais paraissent y croire. Ils soulignent cependant que, s'ils croient Nelson Mandela capable d'arracher un traité, ils doutent encore fortement que leurs leaders ou leurs ennemis tiennent ensuite leurs promesses. Si l'envie de la paix est là, la confiance n'existe pas.

Rémy Ourdan

Satisfaction dans le monde après la victoire des réformateurs aux législatives en Iran

BIEN QUE les résultats officiels du premier tour des élections législatives en Iran ne soient pas encore définitivement connus, la victoire désormais assurée des réformateurs a suscité des encouragements de plusieurs capitales étrangères.

Passant d'un excès à l'autre, de la démonisation, il y a quelques années, à un enthousiasme exubérant

aujourd'hui, les Etats-Unis ont estimé que le vote des Iraniens était un « événement aux dimensions historiques », le peuple iranien ayant démontré « sans l'ombre d'un doute », selon le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, « qu'il veut une politique d'ouverture et de rapprochement avec le reste du monde ».

Les pays voisins de la République islamique, avec laquelle les relations ont parfois été tendues, voire conflictuelles, créditent les réformateurs iraniens d'une volonté de normalisation. C'est le cas par exemple des Emirats arabes unis, dont la presse s'attend à une amélioration des liens entre Téhéran et ses voisins. Les Emirats souhaitent, plus précisément, que soit réglé de manière satisfaisante le contentieux territorial qui les oppose à l'Iran à propos des îles de la grande et de la petite Tomb.

ÉCHANGES ÉCONOMIQUES

La Turquie, dont les échanges économiques avec l'Iran sont florissants, mais avec lequel les relations ont toujours été empreintes de méfiance réciproque, a souhaité que l'Iran cesse de vouloir exporter sa révolution. Ankara soupçonne en particulier la République islamique de soutenir le Hezbollah

turc et l'accuse de continuer à soutenir les rebelles du PKK, le Parti des travailleurs kurdes de Turquie. La Russie a exprimé l'espoir que « la démocratisation » de l'Iran irait de l'avant.

L'Union européenne, dont les relations avec l'Iran sont bonnes, s'est réjouie de ce que Jaime Gama, le chef de la diplomatie portugaise et président du Conseil des ministres des Quinze a qualifié de « pas positifs sur la voie des réformes » en République islamique. Plusieurs Etats membres de l'UE y sont eux aussi allés de leur couplet.

L'Italie prévoit une « amélioration du dialogue » entre Téhéran et la communauté internationale. La France a pudiquement fait remarquer que le vote massif des Iraniens en faveur des réformateurs confirmait leur « volonté de changement et d'ouverture ».

Londres, dont la normalisation des relations avec Téhéran remonte à quelques mois seulement, s'est félicité de la volonté « claire de modernisation » que les électeurs ont exprimée dans les urnes. Et Berlin a saisi l'occasion de la victoire des réformateurs pour relancer l'invitation adressée, il y a plus d'un an, au président Mohammad Khatami à se rendre en Allemagne.

Un militant palestinien décède en Syrie après 34 ans de prison

BEYROUTH. Un militant palestinien qui a passé les trente-quatre dernières années de sa vie dans les prisons syriennes est mort la semaine dernière d'un cancer dans un hôpital militaire de Damas, a annoncé lundi 21 février Amnesty International. Il était âgé d'environ cinquante-cinq ans. Militant du Fatah, le mouvement de Yasser Arafat, Zaghmout avait été condamné à mort par un tribunal militaire en 1966 pour le meurtre d'un dirigeant palestinien. La sentence n'a jamais été appliquée mais il est demeuré en prison malgré l'ordre donné en 1989 par le ministre syrien de la défense de le libérer à moins que de nouvelles accusations soient portées contre lui. « Zaghmout figurait au nombre de centaines de prisonniers politiques syriens, dont de nombreux prisonniers de conscience, détenus depuis des années, certains sans accusation et sans procès, d'autres à l'issue de procès injustes », indique Amnesty. Zaghmout avait démenti l'accusation dont il faisait l'objet. Il avait effectué de nombreuses grèves de la faim et lancé des appels à l'aide à plusieurs organisations de défense des droits de l'homme. — (Reuters.)

Les paramilitaires déclenchent une nouvelle flambée de violence en Colombie

BOGOTA. Les paramilitaires ont déclenché une nouvelle flambée de violence en Colombie au cours des derniers jours. Les massacres de civils ont alterné avec les combats contre la guérilla, faisant une cinquantaine de morts selon le bilan provisoire du lundi 21 février. Les milices des Autodéfenses unies de Colombie (AUC, extrême droite), commandées par Carlos Castano, disposent de quelque cinq mille hommes armés et s'opposent régulièrement aux guérillas des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, communistes) et de l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste). Les paramilitaires se sont livrés à une exécution collective de civils vendredi à Ovejas (à 800 km au nord de Bogota), avec le meurtre d'une vingtaine de paysans, selon le médiateur local, Alejandro de la Rosa. Les victimes étaient soupçonnées d'avoir sympathisé avec la guérilla. Une série d'offensives menées en fin de semaine par les AUC contre les FARC dans le nord du pays se sont soldées par un bilan d'au moins vingt-huit morts, selon des sources militaires et policières. Les paramilitaires ont également tué cinq ouvriers à Apartado (à 500 km au nord-ouest de Bogota), selon la police. Huit guérilleros et paramilitaires ont d'autre part été tués dans des combats dans la Sierra Nevada de Santa Marta (nord), ainsi que dans les départements d'Arauca et de Santander (nord-est), toujours selon la police. — (AFP)

DÉPÊCHES

■ **KIRGHIZSTAN** : le Parti communiste (opposition) était en tête des élections législatives dans la République ex-soviétique du Kirghizstan (cinq millions d'habitants), lundi 21 février. Après dépouillement de 76 % des suffrages, il recueillait 27,3 % des voix au scrutin proportionnel de liste. Sur les vingt-sept formations qui avaient demandé à participer, neuf seulement, réputées les plus faibles selon l'opposition et des observateurs étrangers, avaient été autorisées à prendre part aux élections. — (AFP)

■ **LIBAN** : un militant détenu de l'Armée rouge japonaise, Masao Adashi, s'est marié en prison, lundi 21 février, avec sa compagne libanaise, Oumayya Abboud. Masao, soixante et un ans, un ex-cinéaste de renom dans son pays, responsable de l'Armée rouge pour le Moyen-Orient, est incarcéré depuis trois ans pour « faux et usage de faux et séjour illégal » au Liban, avec Mariko Yamamoto, Kozuo Tohira, Haruo Wako et Kozo Okamoto, unique survivant de l'attaque en 1972 de l'aéroport israélien de Lod (vingt-six morts). Les militants de l'Armée rouge, quatre hommes et une femme, dont les peines expirent le 6 mars, sont sous le coup d'une demande japonaise d'extradition sur laquelle les autorités libanaises ne se sont encore pas prononcées. L'Armée rouge japonaise, groupe marxiste et pro-palestinien, avait mené une série d'attentats contre les « intérêts impérialistes » dans le monde, y compris au Japon, dans les années 70. — (AFP)

■ **RUSSIE/FRANCE** : Paris et Moscou mènent des négociations secrètes sur un centre de stockage international de déchets nucléaires en territoire russe, affirme le quotidien allemand *Berliner Zeitung* dans son édition du mardi 22 février. La Russie envisagerait de mettre un terrain à la disposition de ce centre de stockage de déchets hautement radioactifs, tandis que la société française Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema) offrirait toute une palette de services. Elle assurerait des opérations d'enrichissement d'uranium, de fabrication de combustible nucléaire et de retraitement, selon le *Berliner Zeitung* citant des sources industrielles allemandes. — (AFP)

■ **SIERRA LEONE** : le chef de l'ex-rébellion de Sierra Leone, Foday Sankoh, chef historique du Front révolutionnaire uni (RUF), s'est rendu en Afrique du Sud muni d'un visa délivré « par erreur » mais en est reparti lundi matin 21 février, a déclaré le ministre sud-africain des affaires étrangères. Selon le ministère, « l'erreur de jugement » serait intervenue à la mission sud-africaine à Abidjan, qui a apparemment pensé que l'interdiction de voyager, imposée en 1998 par l'ONU aux dirigeants du RUF, ne s'appliquait pas à l'ancien chef rebelle, nommé en octobre président de la Commission chargée des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement en Sierra Leone, conséquence de l'accord de paix signé en juillet entre gouvernement et rébellion. Le comité des sanctions sur la Sierra Leone au Conseil de sécurité de l'ONU a demandé samedi son « retour immédiat » à Freetown. — (AFP)

■ **UKRAÏNE** : les autorités ukrainiennes ont décidé, lundi 21 février, de laisser flotter la monnaie nationale, la hryvna, qui a perdu près de 20 % de sa valeur ces derniers mois. La hryvna était déjà sortie fin novembre de sa bande de fluctuation fixée en février 1999 entre 3,4 et 4,6 hryvnas contre 1 dollar. Elle avait depuis poursuivi sa lente glissade. Par ailleurs, une délégation du Fonds monétaire international devait quitter Kiev mardi sans être parvenue à un accord sur la reprise d'un programme de prêt de 2,6 milliards de dollars, suspendu en septembre 1999. — (AFP, AP)

Yoko Ono assure que John Lennon n'a pas financé l'IRA

SARAGOSSE. John Lennon « n'a jamais donné d'argent à l'IRA », a affirmé, lundi 21 février, sa veuve, Yoko Ono, à propos des affirmations d'un ancien espion britannique selon lesquelles l'ex-Beatle avait financé l'Armée républicaine irlandaise. « Parfois, nous donnions de l'argent à certains pays, en fonction de leurs besoins, et l'Irlande n'était pas une exception », a indiqué Yoko Ono, interrogée par la presse à Saragosse (ouest de l'Espagne), où elle présentait une exposition. « Mais jamais John n'a donné d'argent à l'IRA », a souligné à deux reprises la veuve de l'ex-Beatle, assassiné à New York en décembre 1980. Selon un ancien espion britannique cité par l'édition dominicale du journal anglais *The Observer*, des documents des services secrets britanniques transmis à la CIA américaine montrent que John Lennon a fourni de l'argent à l'IRA et au Parti trotskiste révolutionnaire des travailleurs. Cités par le journal, plusieurs des proches de l'ancien Beatle ont mis en doute ces affirmations en rappelant les fortes convictions pacifistes de l'artiste. — (AFP)

RÉGIONS Un colloque organisé, lundi 21 février, à Paris, par le cercle Moro-Giafferi, d'inspiration franc-maçonne et qui réunit des Corses de Paris, a été l'occasion, pour José Ros-

si (DL), président de l'Assemblée de Corse, de dévoiler les bases d'un accord sur le statut de l'île et d'exposer une démarche, l'un et l'autre approuvés par Jean-Guy Talamoni,

chef de file des élus nationalistes. ● **UNE CONSULTATION** pourrait être organisée, en Corse, si cet accord est avalisé par l'assemblée territoriale, appelée à voter le 10 mars, et si

celle-ci en fait la demande au gouvernement. La procédure s'inspirerait de celle que prévoit l'avant-projet de loi d'orientation pour l'outre-mer. ● **LA DROITE** observe

en silence le déroulement du « processus » lancé, le 13 décembre 1999, par Lionel Jospin et sur lequel le président de la République ne s'est pas lui-même prononcé.

José Rossi dévoile les bases d'un accord sur l'avenir de la Corse

Les habitants de l'île pourraient être appelés à se prononcer, fin 2000 ou début 2001, sur un statut d'autonomie. Pour Jean-Guy Talamoni, chef de file des élus nationalistes, une telle consultation « rendrait la démarche indiscutable »

C'EST maintenant une question de jours. « De quelques jours, et pas de semaines », a insisté, lundi 21 février, Jean-Guy Talamoni, chef de file de Corsica Nazione à l'Assemblée de Corse, lors d'un débat à l'invitation d'avocats corses de Paris. Moins de trois mois après le lancement, le 13 décembre 1999, par Lionel Jospin, d'un « processus » de réflexion sur l'avenir de l'île, le président de l'Assemblée de Corse, José Rossi (DL), mais aussi les nationalistes, se déclarent prêts.

M. Rossi a déjà tout bouclé : « un modèle possible », « transparent et affiché », d'autonomie pour la Corse. Et, pour lui donner une légitimité, une formule de consultation des habitants de la Corse, « sur le modèle de ce qui va être fait à Mayotte, sans aucun caractère normatif », proposée à l'initiative du gouvernement en accord avec l'Assemblée de Corse. Ce scrutin pourrait être organisé entre l'été 2000 et l'été 2001. M. Rossi a, de toute évidence, validé à Matignon cette formule depuis que, à l'Assemblée nationale, M. Jospin avait évoqué lui-même, le 8 février, une telle consultation (lire ci-des-

sous). « Non à l'indépendance, oui à l'autonomie la plus grande possible », a résumé le président de l'Assemblée de Corse. « Oui » à un statut original, qui donnerait à la Corse des pouvoirs législatifs. « Sans cela, a-t-il dit, tout cela n'aura servi à rien. » « Je pense que le gouvernement serait bien avisé, avant de proposer un projet de loi portant statut de la Corse, de proposer aux Corses de se prononcer sur un accord-cadre, une autonomie dans la République excluant toute forme d'évolution vers l'indépendance », a lancé M. Rossi. M. Talamoni a salué cette perspective, qui « rendrait la démarche indiscutable ».

En attendant la sanction de l'assemblée territoriale, appelée à voter le 10 mars, M. Rossi a dessiné les contours de cette « synthèse majoritaire ».

● **Transfert de trois ou quatre vastes « blocs de compétence » à une seule administration.** M. Rossi en a cité trois : action économique ; aménagement du territoire et aménagement de l'espace ; identité, culture, langue et une partie de l'éducation - l'enseignement obligatoire du corse à



l'école primaire sera proposé. En revanche, a expliqué le président de l'Assemblée de Corse, « il n'est pas nécessaire de transférer toute l'action sanitaire et sociale ». « Je me demande même s'il n'est pas nécessaire de renvoyer à l'Etat toute

compétence sociale », a indiqué M. Rossi.

Quant au statut, « il ne sert à rien de le faire si vous ne transférez pas aux élus de la Corse un pouvoir législatif, pour adapter des législations et des réglementations inadéquates »,

« Tous les Corses, même quand ils sont ennemis, sont quand même amis »

VIELLES DAMES chics et vieux messieurs aux chemises blanches amidonnées, jeunes étudiants en droit ou bâtonniers, les Corses de Paris s'étaient mis sur leur trente et un, lundi 21 février, pour débattre, pendant plus de cinq heures, à l'invitation du cercle d'avocats corses Moro-Giafferi de Paris, de l'« avenir institutionnel de la Corse ». Dans la salle, des curieux, qui déclinaient leurs villages comme des patronymes ; mais aussi les avocats des nationalistes et des élus « corses » de l'assemblée territoriale. A la tribune, des invités de marque : José Rossi, président de cette assemblée, venu expliquer qu'il n'est pas « un dangereux indépendantiste » et rappeler son « grand-père radical-socialiste et [son] père socialiste, en 1936, avant de devenir gaulliste » ; Raymond Ceccaldi, le président du conseil économique, social et culturel ; le prince Charles Napoléon, responsable d'une société d'investissement en Corse ; l'ancien grand-maître du Grand Orient de France Philippe Guglielmi, qui sou-

tient, au nom de la franc-maçonnerie, la revendication d'« un pouvoir législatif pour l'assemblée territoriale ».

« Tous les Corses, même quand ils sont ennemis, sont quand même amis », a résumé, au micro, un citoyen du « village de Peri ». Tous ont réservé, de fait, le meilleur accueil à tous, y compris à Jean-Guy Talamoni, que beaucoup étaient venus découvrir. Doyen de l'université de droit d'Aix-Marseille, Charles Debbsch a prévenu que « le Conseil constitutionnel va opposer une quantité d'obstacles juridiques », mais il estime qu'il n'y a « pas de réforme profonde sans adaptation constitutionnelle ». Roland Francisci, député (RPR) de Corse-du-Sud, désolé que « des aventuriers du changement » aient « ouvert un débat inutile et dangereux, qui ressemble à une fuite en avant », a pourtant été, lui aussi, courtoisement applaudi. « Tout ce monde ensemble, c'est une première », soufflait Jacques Dominati (DL), premier adjoint au maire de Paris.

Roger Holleindre n'est pas parvenu à gâcher la fête. Le cacique du Front national, « corse de père, de mère, de naissance », s'est indigné que, « comme en Nouvelle-Calédonie [hier], en Corse, aujourd'hui, ce sont les francs-maçons qui traitent ». Lesdits francs-maçons, de la tribune, ont fait signe, pacifiquement, de ne pas répondre au barouder de l'extrême droite. Francis Szpiner, avocat de l'ancien préfet de Corse Bernard Bonnet, a réagi aux propos de M. Rossi au sujet des « tristes agissements » de son client. « Je maintiens que cette manière de se comporter comme le gouverneur d'une ancienne colonie française a permis aux suffrages nationalistes de décoller », a répété le président de l'Assemblée de Corse, avant de désigner de l'index M. Talamoni : « Les nationalistes, ils doivent le remerciez tous les jours ! » Le chef de file de Corsica Nazione a fait mine d'en prendre ombrage : « Là, José, c'est un peu gros ! »

Ar. Ch.

Une consultation à l'appui du « dialogue politique »

L'HYPOTHÈSE d'une consultation des Corses sur l'avenir de l'île a été envisagée pour la première fois par le premier ministre, le 8 février, à l'Assemblée nationale. Lionel Jospin avait évoqué en ces termes le sort du « dialogue politique » engagé depuis le 13 décembre 1999 : « Il dépendra des élus de la Corse, peut-être des Corses eux-mêmes, si nous décidons ensemble, et avec une autre autorité de l'Etat, de leur demander leur avis » (Le Monde du 10 février). En dépit de son caractère allusif, le sens du propos était clair : ne pas écarter la possibilité de faire valider, par une consultation des Corses eux-mêmes, les évolutions sur lesquelles les élus et le gouvernement pourraient se mettre d'accord.

Techniquement, l'affaire est complexe et relève largement de l'expérimentation. La première hypothèse imaginable est celle d'un référendum classique, puisque l'article 11 de la Constitution per-

met au président de la République, sur proposition du gouvernement, de soumettre aux Français, par référendum, tout projet de loi portant, notamment, sur l'organisation des pouvoirs publics. C'est la voie qui avait été choisie, le 6 novembre 1988, pour tracer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie après les accords de Matignon et qui avait abouti à une très large victoire du « oui » (80 %), mais avec une abstention record (62,96 %). Soit parce qu'elle suppose un accord incertain entre le président de la République et le gouvernement, soit parce qu'elle pourrait ouvrir la voie à une réaction d'indifférence ou, pire, de rejet de la Corse par la France continentale, cette hypothèse n'est envisagée ni par les élus de Corse ni par l'Hôtel Matignon.

LIMITÉE AUX INSULAIRES

A l'inverse, il n'est pas possible d'imaginer une consultation des Corses grâce à un référendum d'initiative locale. La loi du 4 février 1995 a, certes, créé le référendum local d'initiative populaire, mais elle en réserve strictement l'usage au périmètre communal ou intercommunal. L'extension de telles consultations à l'échelle du département ou de la région avait alors été écartée.

Une voie plus originale est actuellement explorée. Rien n'interdit, en effet, que le Parlement adopte une loi prévoyant l'organisation d'une consultation des seuls électeurs inscrits en Corse. Ces derniers pourraient être invités à se prononcer sur un texte issu des

discussions en cours entre les élus corses et avec le gouvernement (déclaration de principes ou relevé de points d'accord plus précis). A l'évidence, une telle consultation ne pourrait avoir aucune valeur normative, car elle ne découlerait pas de la souveraineté nationale, qui « appartient au peuple » français et ne peut en aucun cas être déléguée à une « section du peuple ». Elle offrirait, en revanche, aux élus de Corse et au gouvernement - dans l'hypothèse où leur démarche serait nettement approuvée - un encouragement politique utile pour faire adopter ensuite, par le Parlement, une réforme du statut de l'île.

Cette piste est d'autant plus plausible qu'elle correspond, très exactement, aux dispositions du projet de loi d'orientation sur l'outre-mer, auquel le gouvernement vient de mettre la dernière main. Ce texte prévoit que le « congrès » des régions d'outre-mer (composé des conseillers généraux et régionaux) peut, « à la majorité absolue de ses membres (...), saisir le gouvernement de toute proposition d'évolution institutionnelle ». De son côté, le gouvernement peut, au vu d'une telle délibération, « déposer un projet de loi organisant une consultation pour avis de la population concernée ». Par transposition, on peut donc imaginer que l'Assemblée de Corse demande au gouvernement de faire adopter par le Parlement un projet de loi organisant une consultation des Corses.

Gérard Courtois

La direction du RPR guette un éventuel faux pas

ROLAND FRANCISCI, seul député RPR de Corse, ne comprend pas le mutisme de Jacques Chirac. « Les gens se plaignent de son silence. Il est vrai que, à l'exception de sa visite après l'assassinat de Claude Erignac, il n'est jamais venu », grogne le maire de Ciamannacce, en Corse-du-Sud. Depuis le « processus » lancé, le 13 décembre 1999, par Lionel Jospin, les élus du RPR guettent en vain un signal de compréhension pour leur hostilité viscérale à tout changement institutionnel. Ils ont dû se contenter du bref rappel par M. Chirac, à l'occasion du deuxième anniversaire du meurtre de l'ancien préfet de Corse, de l'« indivisibilité de la République » (Le Monde du 19 février).

A la direction du RPR, pas un mot n'a été lâché par Michèle Alliot-Marie, depuis son élection à la tête du parti, au-delà de chiches confidences de la députée des Pyrénées-Atlantiques, « confrontée elle-même au problème basque » (Le Monde du 21 décembre 1999). Jean Baggioni, président RPR du conseil exécutif de Corse, bataille seul contre le président de l'Assemblée de Corse, José Rossi (DL), sans relais parisiens. « Nous avons tout essayé », explique Robert Pandraud, député (RPR) de Seine-Saint-Denis. Comment voulez-vous être contre une procédure qui a ramené, au moins provisoirement, le calme dans ce pays ? »

Ceux qui, au sein du RPR, connaissent le mieux la Corse sont souvent moins crispés que les élus de l'île, inquiets des réactions de leur électoral. Jean-Louis Debré,

a-t-il insisté, en précisant que tout cela se ferait sous « tous les contrôles juridictionnels possibles » et sans toucher aux attributions régaliennes de l'Etat.

● **Territorialisation des impôts et fin des subventions.** « Faisons le choix de ressources autonomes, d'impôts perçus en Corse, renonçons à des subventions et percevons des impôts territorialisés ! » : M. Rossi souhaite ainsi abonder le budget de la région. « Nous devons dire "non" à de nouvelles subventions, a renchéri M. Talamoni. Les Corses payent des impôts, ils doivent être gérés par l'Assemblée de Corse. »

● **Reconnaissance d'une « communauté insulaire » de la République.** M. Rossi veut éviter les obstacles inutiles. Il a donc clairement expliqué qu'il vaut mieux renoncer à la « reconnaissance juridique du peuple corse », jugée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel, en 1992, et alors qu'une révision de la Loi fondamentale n'aurait aucune chance de pouvoir même être entreprise en période de cohabitation. « Le premier ministre s'est adressé à nous tous, en septembre 1999, en évoquant le peuple corse. Si le premier ministre le cite, il doit bien exister d'une manière ou d'une autre ! », a lancé le président de l'Assemblée de Corse.

En revanche, M. Rossi souhaite soumettre de nouveau à l'Assemblée de Corse l'« affirmation d'une communauté historique et culturelle, de destin ». M. Talamoni a évoqué, pour sa part, la « citoyenneté corse », « notion qui existe en Europe et dans le droit français », et cité l'exemple de la « citoyenneté polynésienne ».

● **Réorganisation administrative et suppression des deux départements.** M. Rossi souhaite une refonte et un réexamen de la carte administrative de la Corse, mais sans urgence, « dans la durée ». « Nous avons deux départements et une poussière de communes. Seule une administration de proximité sera efficace », et M. Rossi souhaite supprimer les deux départements, et non un seul, comme le président du conseil général de Haute-Corse,

Paul Giacobi (PRG). En cas de réforme d'ensemble, les offices pourraient être toilettés, et les pouvoirs du conseil économique, social et culturel de la Corse renforcés. Il faut trouver, enfin, un échelon de proximité intermédiaire entre la région et la commune.

L'organisation de l'île, elle, resterait calquée sur le statut actuel,

Alain Orsoni condamné en appel

L'ancien dirigeant du Mouvement pour l'autodétermination (MPA) Alain Orsoni a été condamné, lundi 21 février, pour « organisation frauduleuse d'insolvabilité », à deux ans d'emprisonnement dont un an avec sursis, par la cour d'appel de Paris. Un mandat d'arrêt a été délivré contre M. Orsoni, qui vit au Nicaragua. Cette décision est un nouvel épisode d'une affaire vieille de vingt ans. Amnistié, en 1982, pour le mitraillage de l'ambassade d'Iran, à Paris, devant laquelle se tenaient des gendarmes, M. Orsoni avait été poursuivi dans le cadre d'une procédure civile par deux victimes. Condamné, en 1987, à payer 130 000 francs de dommages-intérêts, il s'était déclaré insolvable. Les parties civiles l'avaient alors poursuivi pour dissimulation frauduleuse de revenus. L'arrêt de la cour d'appel inverse une décision de relaxe en première instance. Joint par Le Figaro, M. Orsoni y fait part, mardi, de sa volonté de rentrer en France pour purger sa peine.

avec une assemblée qui délibère et amende, et un pouvoir exécutif distinct.

Nul doute qu'en cas de validation de ce projet, le 10 mars, le président de l'Assemblée de Corse, qui pourrait être gouvernée « pendant six ans avec une majorité de gestion », verra, à terme, ses pouvoirs renforcés.

Ariane Chemin

président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, n'avait-il pas recommandé, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », deux semaines avant la table ronde de Matignon, de faire la « différence entre les élus nationalistes et les poseurs de bombes », en expliquant qu'il ne pouvait « y avoir de discussions qu'avec les élus de l'assemblée territoriale » (Le Monde du 1^{er} décembre 1999) ? La droite considère que la démarche lancée par M. Jospin, c'est le « jackpot » ou, au contraire, le boulet que le premier ministre de-

Ar. Ch.

OSP PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Séance organisée par LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS
LA VILLE DE PARIS vend LIBRES
à BERCY EXPO - Salle MADRID
40, Avenue des Terroirs-de-France à PARIS 12^{ème}
Le MARDI 7 MARS 2000 à 15 heures

À PARIS 16^{ème}

entre le Boulevard Suchet et le Champ de Courses d'Auteuil
1 APPARTEMENT de 3 PIECES (76,30 m²)
2 APPARTEMENTS de 2 PIECES (58,40 - 58,70 m²)
2 STUDIOS (22,30 et 23 m²) - 3 CHAMBRES (11 - 11,70 - 11,80 m²)
S'adr. à Maître BELLARGENT, Notaire associé à PARIS (75001)
14, Rue des Pyramides - Tél : 01.44.77.37.35 - 01.44.77.37.71

1 APPARTEMENT de 2 PIECES (57,80 m²)
2 CHAMBRES (10,50 et 12,40 m²)
S'adr. à Maître BOURGES, Notaire Associé à PARIS (75008)
77, Boulevard Malesherbes - Tél : 01.44.90.14.14

VISITES les 26 et 28 Février, les 2, 4 et 6 mars de 10h à 13h
RENSEIGNEMENTS au 01.40.75.34.73

chaque mercredi

La Lettre du Pouvoir hebdo

L'actualité des dirigeants politiques et des états-majors

3600 fts / an
Editions Jean-François Ducmic
5 rue Papillon 75009 Paris - Tél 01 42 46 58 10

Le PS presse les Verts d'accepter ses propositions pour les municipales

La formation écologiste doit donner sa réponse le 1^{er} mars

Les accords sont en bonne voie pour les municipales de 2001 entre le PS, le PRG et le MDC. Le PS a prévu d'ultimes rencontres avec le PCF et les Verts le 1^{er} mars. La

veille, le 29 février, son bureau national aura ratifié les propositions socialistes. Mais la direction du PS a averti les Verts qu'elle ne négocierait pas au-delà du 1^{er} mars.

IL N'Y AURA PAS de sursis. Les Verts sont prévenus : le Parti socialiste ne négociera pas, au niveau national, jusqu'à la date ultime de dépôt des listes pour les élections municipales de 2001. Il ne s'engagera pas davantage, pour l'instant, sur des négociations de deuxième tour. Avant l'ultime rencontre du 1^{er} mars, les dirigeants socialistes ont clairement mis le marché en mains à leurs partenaires écologistes. Rappelant son offre du 16 février – la tête de liste dans 65 villes de plus de 10 000 habitants et la position de candidat unique de la gauche dans 73 cantons –, François Hollande avait lancé un avertissement, dimanche 20 février, au « Grand jury RTL-Le Monde-LCI » : « Quand les Verts nous disent : ça suffit pas, je leur dis faites attention car c'est une proposition (...) qui a une durée très limitée, biodégradable. » Lundi 21 février, Philippe Bassinet, chargé des élections au secrétariat national du PS, a été encore plus clair : « Ces propositions ne dureront pas au-delà du 1^{er} mars » et elles ne peuvent bouger « qu'à la marge ».

Pour M. Bassinet, le PS a consenti aux Verts « un effort que nous ne consentons à aucune autre formation de la majorité plurielle ». « Si nous devions en effet nous compter dans certaines villes où nos listes ne seraient pas communes, a-t-il expliqué, dans 99 % des cas, le Parti socialiste arriverait en tête ». Pas question donc d'offrir aux Verts un « menu à la carte où l'on pourrait picorer dans certaines parties de l'accord ». « Ou l'accord sera total avec la possibilité pour les Verts de figurer en bonne place sur les listes électorales que nous construirons ensemble, a prévenu M. Bassinet, ou il

y aura un affrontement de listes Verts/PS et chacun pourra se compter ». Les Verts, qui avaient jugé les propositions socialistes « sérieuses mais insuffisantes », sont donc avertis, même si dans l'entourage de M. Hollande on minimise les conséquences d'une éventuelle rupture le 1^{er} mars en observant que « cela n'aboutira pas à un clash général avec des listes autonomes des Verts partout car il y a déjà des accords locaux ».

En attendant, le PS met en relief ses propositions du 16 février. Sur les soixante-cinq villes dans lesquelles il a proposé aux Verts une

« Un effort que nous ne consentons à aucune autre formation de la majorité "plurielle" »

tête de liste, il y en a sept de 30 000 à 100 000 habitants – Metz d'abord mise au pot a été retirée –, trente-six de 10 000 à 30 000 et vingt-deux de moins de 10 000. Pour vingt-deux d'entre elles – dont Grasse, Bayeux, Cognac, Dinan, Chateaudun, Dôle, Combs-la-Ville, Sevran –, la majorité « plurielle » a dépassé la barre des 50 % aux élections législatives de 1997, seules huit villes au total situant la gauche en-dessous de 40 %. Paris, Lyon et Marseille ont, pour l'instant, été mis de côté, mais le PS a proposé aux Verts Orange, les for-

mations de la majorité s'étant étendues sur une tête de liste unique dans les quatre villes gérées par l'extrême droite. A défaut d'exiger un accord national, sur le même modèle qu'avec ses autres partenaires, malgré le souhait exprimé par Laurent Fabius au bureau national du 8 février, le PS insiste sur la « cohérence départementale » : dans un département où ils ont une tête de liste, les Verts doivent s'engager à ne pas se présenter contre le PS ou ses alliés. « Un accord national avec les Verts, c'est la somme des accords départementaux », résume l'entourage de M. Hollande qui précise que, le 1^{er} mars, un tel accord ne peut être signé que s'il porte sur « plus d'une trentaine de départements ».

Avec le Parti communiste, un accord, – plus général qu'en 1995, il portera, au-delà de la reconduction des sortants, sur des villes que le PCF souhaite reconquérir –, devrait être conclu le 1^{er} mars, parallèlement à ceux en vue avec le Parti radical de gauche (PRG) et le Mouvement des citoyens (MDC). Restent quelques détails à régler : M. Bassinet a averti qu'à Béziers (Hérault), « il n'est pas envisageable d'avoir une liste de gauche conduite par un communiste, fût-il ministre ». Si Jean-Claude Gayssot se maintient, une primaire l'opposera au socialiste Alain Barrau, et le PS reviendra sur son accord pour que le PCF conduise la liste à Alès (Gard). Quant au Havre, que le PCF veut aussi reconquérir, le sujet devait être évoqué, mardi 22 février, lors d'un déjeuner entre M. Fabius, élu de Seine-Maritime, et Robert Hue...

Michel Noblecourt

A l'exception de M. Séguin, la droite réclame la démission de M. Dumas

Les avocats du président du Conseil constitutionnel dénoncent le « pilori médiatique » qui lui est infligé et soulignent « la fragilité du procès qui lui est fait »

LA DROITE y va sans grand ménagement, la gauche y met quelques formes, mais l'ensemble des responsables politiques – à la notable exception de Philippe Séguin – réclame la démission de Roland Dumas, après la décision des juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky de renvoyer le président du Conseil constitutionnel devant le tribunal correctionnel de Paris pour « complicité et recel d'abus de bien sociaux » en marge de l'affaire Elf (Le Monde du 20-21 février). Dès dimanche, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », le premier secrétaire du PS, François Hollande, avait souhaité que le Conseil se « frappe formellement » sur le maintien ou non de M. Dumas à sa présidence. Ces propos sont « frappés au coin du bon sens », a renchéri, lundi, sur France Inter, le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant. Le PS confirmait cette position, lundi : « C'est au Conseil de prendre sa décision, a indiqué Philippe Bassinet, secrétaire national aux élections. La présomption d'innocence doit être respectée, mais la dignité du Conseil constitutionnel doit l'être également. »

De même, Jean-Louis Debré a souhaité, lundi, sur RMC, « que les membres du Conseil constitutionnel eux-mêmes disent à M. Dumas que sa présence à la tête de cette très grande institution n'est plus compatible avec le respect que l'on doit à cette institution ». Pour le président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, « la démission du président du Conseil constitutionnel appartient au président lui-même » et « personne ne peut lui imposer ». M. Debré a ajouté que si la présomption d'innocence est « indispensable », elle ne peut être invoquée que

« jusqu'à l'ordonnance de renvoi devant le tribunal ». Philippe de Villiers, vice-président du Rassemblement pour la France, a également souligné que Roland Dumas « doit démissionner sur-le-champ », faute de quoi « le président de la République doit le demander d'office ».

« PRÉSUMÉ INNOCENT »

Alain Madelin, président de Démocratie libérale, en a, lui aussi, appelé au chef de l'Etat. « Si j'étais le président de la République, a-t-il indiqué sur France 2, je ferais pression pour que Roland Dumas parte. » Philippe Séguin a été le seul à ne pas sonner l'hallali, même s'il juge « incontestable » que la situation « ternit l'image de la République ». Mais « M. Dumas n'est pas condamné », a fait valoir l'ancien président du RPR, lundi, sur LCI, en rappelant que le projet de loi sur la présomption d'innocence, voté en deuxième lecture le 10 février par les députés, renforce les droits des justiciables. « Tant qu'un homme ou une femme n'est pas condamné, il reste présumé innocent. »

Silencieux depuis l'annonce de son renvoi devant le tribunal correctionnel, M. Dumas a réagi, lundi 21 février, par la voix de ses avocats, M^{es} Jean-René Farthouat et François Tosi. Ils ont dénoncé, dans un communiqué, le « pilori médiatique » qui lui est infligé. Ils indiquent qu'ils « persistent à croire que justice lui sera rendue par une juridiction de jugement éloignée des passions de l'instruction » et soulignent « la fragilité du procès qui lui est fait et [qui] devrait inciter les procureurs de tous bords à plus de prudence ». Fustigeant une nouvelle fois la publication d'informations

relatives au dossier d'instruction dans la presse, les avocats de M. Dumas ont protesté contre le fait qu'ils n'avaient eu connaissance du contenu des réquisitions du parquet, datées du 9 février, qu'à la lecture du Monde (daté 11 février) – « qui paraît être désormais le journal officiel de la justice française », écrivent-ils. « La violation grave et répétée du secret de l'instruction et le scandaleux procès public fait [à M. Dumas], aurait mérité un rappel aux principes de M^{me} le garde des sceaux, à défaut que les chefs de juridiction concernées en prennent l'initiative », indiquent-ils.

Sur le fond, ses défenseurs soulignent que les juges ont finalement « abandonné l'accusation » de complicité au sujet des 45 millions de francs perçus en Suisse, en 1992, par Christine Deviers-Joncour, qui était alors sa compagne. Au terme de l'instruction, notent-ils, « l'accusation subsistante » ne se fonde plus que sur « un cadeau qui lui aurait été fait et des repas qui lui auraient été offerts », ainsi que sur l'usage fait par M. Dumas du luxueux appartement acquis par M^{me} Deviers-Joncour avec des fonds soustraits à Elf. Les avocats relèvent enfin que cette dernière est elle aussi renvoyée devant le tribunal « sans qu'il ait été répondu à la question, pourtant essentielle, de savoir pourquoi la société Elf lui a versé 60 millions de francs ». L'utilisation systématique par ses défenseurs de l'expression « le président Roland Dumas » pour le désigner – à sept reprises dans leur communiqué – semble, quant à elle, répondre à une autre question : celle de sa démission éventuelle, dont ses proches assurent qu'elle n'est « pas à l'ordre du jour ».

Paris : Bertrand Delanoë (PS) affiche ses soutiens

BERTRAND DELANOË, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, qui devrait affronter Jack Lang pour l'investiture du PS aux municipales de mars 2001, se défend d'être le « candidat officiel » des socialistes. Il l'a expliqué, lundi 21 février, en déclarant officiellement sa candidature au cours d'une conférence de presse (Le Monde du 22 février), à laquelle était présent Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, maire du 18^e arrondissement et fidèle parmi les fidèles de Lionel Jospin.

« Chez nous, il n'y a pas de candidat officiel. Je suis candidat pour une certaine idée de la démocratie à Paris, a déclaré, peu après, M. Delanoë sur France-Info, tout en précisant qu'il trouve « la culture que porte Lionel Jospin extrêmement utile pour sortir de ce système municipal verrouillé ». Mardi matin, un autre membre du gouvernement, Jean Glavany, ministre de l'agri-

culture, a apporté son soutien à M. Delanoë en affirmant, sur LCI, qu'il est à ses yeux « la meilleure chance de la gauche ». Avant de venir le soutenir, M. Vaillant avait lancé : « Avec Bertrand Delanoë, nous gouvernerions Paris comme Lionel Jospin gouverne la France », en précisant qu'il ne souhaitait pas que Paris « redevenue un enjeu politique national ».

Bernard Kouchner, administrateur de l'ONU au Kosovo, le dernier en date des soutiens de M. Lang, voit, lui, dans ces élections un « enjeu mondial ». Dans un entretien aux Inrockuptibles (daté du 22 au 28 février), il estime que Paris « n'est plus la capitale des arts » et qu'elle « doit le redevenir ».

Plus prosaïque, M. Delanoë avance « sereinement » ses pions. Une équipe, d'abord. Composée, pour l'instant, de cent-dix élus parisiens, il l'a présentée, lundi, assis entre deux femmes, élues du 12^e arrondissement, où M. Lang pourrait

lui-même conduire la liste socialiste. Un site Internet, ensuite. Le candidat y fait état de son patrimoine personnel : un appartement parisien situé à Saint-Germain-des-Prés ainsi qu'une résidence secondaire de location en Tunisie. Une esquisse de programme, enfin. M. Delanoë a pris ses premiers engagements pour la future mandature : « éradiquer » l'habitat insalubre, redonner leur place « aux piétons, aux vélos et aux rollers », construire des crèches, garantir la transparence dans la gestion de la ville.

A droite, Philippe Séguin a redit, lundi sur LCI, qu'il fallait pour Paris « un projet et une grande ambition », tout en précisant qu'il n'avait « aucune légitimité à faire acte de candidature ». M. Séguin s'en est remis, une nouvelle fois, à « la décision des mouvements de l'opposition nationale ».

Christine Garin

La chasse de nuit embarrasse les députés

L'ASSEMBLÉE NATIONALE devait tirer, mardi 22 février, sa première salve de l'année dans le dossier sur la chasse. La proposition de loi UDF sur la chasse de nuit au gibier d'eau arrivait, en effet, en séance devant les députés. Celle-ci vise à autoriser la pratique cynégétique nocturne, interdite en principe depuis 1844 mais tolérée par tradition dans dix-neuf départements. La proposition, déjà adoptée, à l'unanimité, par le Sénat le 23 juin, légalise cet état de fait et étend même ce droit à quarante-deux départements.

L'examen intervient plus d'un mois avant le débat, les 28 et 29 mars, du projet de loi sur la chasse. Ce texte, présenté par Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, comporte justement un article concernant les chasseurs noctambules. Ses termes sont nettement plus restrictifs (Le Monde du 17 février) et sont, à ce titre, jugés inacceptables par les chasseurs. Des députés de tous bords avaient déjà annoncé leur intention d'amender ce point.

En court-circuitant le projet gouvernemental sur une de ses dispositions les plus litigieuses, la proposition de loi dont Charles de Courson, député (UDF) de la Marne, sera le rapporteur, vient semer la zizanie. Les députés socialistes sont plongés dans l'embarras. Ils ne peuvent repousser ce texte bienveillant envers les chasseurs sans les fâcher. Mais l'adopter serait accepter la surenchère et courroucer le premier ministre, qui espère régler le dossier chasse de manière globale. Le PS propose donc de renvoyer la proposition en commission de la production, manière opportune de ne pas avoir à trancher avant la joute de la fin mars.

MÊME TRACAS CÔTÉ COMMUNISTE

Les communistes connaissent le même tracassé. Le 31 janvier, lors d'un colloque sur la chasse organisé à l'Assemblée nationale, Maxime Gremetz, député de la Somme, avait annoncé que son parti voterait la proposition UDF. Le groupe PCF avait aussitôt démenti, provoquant les foudres des chasseurs,

qui se sont rendus en délégation, samedi 19 février, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), dans le bureau d'Alain Bocquet, maire de la ville et président du groupe, pour exprimer leur « déception ». Les communistes s'interrogeaient encore, mardi matin, sur l'attitude à adopter et un éventuel renvoi en commission. Seuls les Verts devaient prendre les chasseurs de front et s'opposer sans remords à la proposition.

Dans ce contexte, un revirement d'une partie des députés socialistes et communistes, cherchant à s'attirer les grâces locales de leurs chasseurs, dans les départements où Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) a réalisé un bon score aux européennes de juin 1999, n'était cependant pas à exclure. Henri Sicre, député (PS) des Pyrénées-Orientales et président du groupe d'étude sur la chasse de l'Assemblée nationale, a d'ailleurs envisagé de telles incartades. Restait à savoir si ces francs-tireurs seraient assez nombreux pour faire basculer la majorité.

Benoît Hopquin

Avec , elles ont fait un choix moderne et écologique.

Réduction de la pollution et du bruit, amélioration de l'environnement urbain, accessibilité optimum, est tout cela pour la cité, mais pas seulement.

Sur 18 km, la première ligne du Tram recompose la ville, les voiries, les espaces publics. Elle s'inscrit dans le projet d'une nouvelle urbanité.

Avec 1300 arbres plantés et 8 km de plate-forme engazonnée, la ligne du Tram orléanais est une

Plus qu'un moyen de transport, est un choix de



ÉDUCATION La course aux inscriptions dans les écoles, collèges et lycées privés qui a lieu en ce moment traduit une modification du rôle de ces établissements dans le

paysage scolaire. Alors que le privé accueille moins de 20 % du total des élèves, une famille sur deux y recourt à un moment donné. ● LES MILIEUX MODESTES, à la recherche

d'une plus grande discipline ou d'un suivi personnalisé, investissent de plus en plus les établissements privés alors que, dans certains académies, les classes aisées retournent

vers le public. ● À MARSEILLE, un collège catholique classé récemment en ZEP a choisi d'accueillir la population défavorisée des cités ; 90 % de ses élèves sont musulmans. ● EN

SEINE-SAINT-DENIS, l'agitation dans les établissements publics, au printemps 1998, a provoqué une ruée sur le privé que l'enseignement catholique gère difficilement.

L'enseignement privé est confronté aux demandes nouvelles des familles

Convoités par les milieux modestes, les établissements catholiques doivent s'adapter à cette vague de sollicitations qui traduit une méfiance à l'égard de l'enseignement public. Alors que s'estompent les motivations religieuses, le « zapping » scolaire public-privé concerne la moitié des foyers

DANS certaines régions, la course aux inscriptions est ouverte depuis quelques semaines. Pour les nombreuses familles qui ont décidé de franchir le pas et de « passer au privé », l'heure est au retrait de dossiers. Accueillant, à l'instar de l'enseignement public, des catégories sociales de plus en plus diverses, le secteur privé sous contrat, composé à près de 98 % par l'enseignement catholique, est en effet devenu un recours pour des familles qui, jusqu'alors, n'avaient jamais songé à mettre un pied dans ces établissements. Dans leur ouvrage sur le choix scolaire des familles (éditions Fabert), les sociologues Alain Léger et Gabriel Langouët l'ont montré dès le milieu des années 90 : près d'une famille sur deux utilise, de manière temporaire ou permanente, l'enseignement privé pour au moins l'un de ses enfants ; d'ici dix ans, un tel comportement sera majoritaire.

Toutefois, ce « zapping » scolaire ne peut être apparenté à une fuite généralisée du public vers le privé. Sauf situation particulièrement dégradée dans le public (*lire ci-dessous*) ou lorsque la croissance démographique provoque un afflux de demandes difficiles à satisfaire. En proportion, les effectifs du privé sont quasiment stables depuis dix ans : le second degré, qui accueillait 20 % de l'ensemble des élèves en 1991, en scolarise en 1999 19,5 %, soit 1,1 million d'élèves ; avec 838 000 élèves, le primaire représente en 1999 15 % des effectifs, contre 13,5 % en 1991, perdant, sur cette période, 60 000 élèves. En outre, les enquêtes montrent que la fidélité des familles au secteur public est supérieure à celle constatée dans le privé. « *Auparavant, lorsqu'une famille n'était pas satisfaite du collège Saint-Paul, elle allait au collège Saint-Louis*, confirme Paul

Malartre, le secrétaire général de l'enseignement catholique. *Aujourd'hui, elle peut aussi aller dans le public.* » « *Ce zapping*, analyse Gabriel Langouët, *montre surtout un attachement des Français à un double réseau de scolarisation.* »

Globalement, à contre-courant des autres catégories sociales, les enfants de cadres supérieurs retournent vers le public, en particulier dans les régions où le privé est bien implanté (Ouest, Nord). « *Ils se placent dans la recherche constante d'une stratégie de la distinction* », commente Gabriel Langouët. Car, dans le même temps, les enfants d'ouvriers et d'employés sont de plus en plus nombreux dans les établissements privés. Ces familles y recherchent une plus grande disponibilité des enseignants, « *marquant un désir de s'en remettre à l'école pour pallier leurs insuffisances dans le suivi scolaire* », relèvent les sociologues. « *Les profs du privé ont la réputation d'être moins absents que dans le public ; les remplacements y*

fonctionnent mieux », ajoute François David, président d'un syndicat de chefs d'établissement du privé, le SNCEEL. Selon Maurice Rémoûé, président du Syndic (syndicat des directeurs de collège), « *les parents expriment aussi une demande de discipline* ».

Les familles d'origine modeste cherchent également dans le privé « *de bonnes fréquentations* » pour leurs enfants. Un principal de collège rapporte que les parents d'origine étrangère motivent souvent l'inscription de leur enfant dans le privé par le fait qu'il y côtoiera « *moins d'étrangers* ». Pour ces familles, le privé constitue en outre le seul moyen d'éviter un établissement public jugé violent ou déficient ; les dérogations dans le public sont en effet traditionnellement obtenues par les familles les plus favorisées.

Les raisons du passage au privé relèvent encore d'autres calculs. « *Au primaire, des familles choisissent le privé pour "sauter" un instit qui ne leur plaît pas et re-*

viennent dans le public l'année suivante », raconte Paul Malartre. Au collège, la classe de sixième est particulièrement prisée : elle permet un passage en douceur au sein d'établissements plus petits (300 élèves en moyenne dans les collèges privés). Au lycée, en revanche, le flux est inverse : l'offre d'options est supérieure dans le public et la préparation à l'entrée en classe préparatoire réputée plus payante.

Le zapping public-privé intervient aussi massivement pour des redoublants ; le privé apparaît dans ce cas plus comme un recours tardif que comme une stratégie. Or la réussite scolaire dépend moins des méthodes pédagogiques ou de l'environnement scolaire que de l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, affirment les sociologues. « *Utiliser le privé comme voie de recours contre l'échec scolaire peut se révéler illusoire* », estime aussi Paul Malartre. D'autant que cette difficile alchimie doit

compter avec une donnée nouvelle : le poids croissant des enfants eux-mêmes dans le choix de l'établissement.

Les allers-retours d'un secteur à l'autre révèle donc des stratégies individuelles des parents. Les raisons religieuses ne motivent plus que 10 % environ des familles ; parmi elles, nombre de familles musulmanes. « *En venant chez nous, elles sont sûres que leurs enfants entendront parler de Dieu* », explique Paul Malartre. L'ensemble de ces évolutions sociologiques n'est pas sans conséquence. Ainsi, le repli classique sur le privé pour fuir un établissement public violent pourrait, dans certains endroits, perdre peu à peu de sa pertinence. « *Nous ne sommes plus à l'abri de la violence ou de la drogue*, témoigne Christian Levrel, président du syndicat enseignant Sniec-CFTC. *Or nous n'avons pas dans nos établissements d'assistantes sociales, de psychologues en nombre suffisant pour répondre à la détresse des jeunes.* » Contrairement aux enseignants, ces personnels ne sont pas payés par l'Etat et leur recrutement est laissé à l'appréciation de chaque établissement. « *A Rennes*, témoigne Bernard Billard, du SPELC, *les lycées privés et publics travaillent ensemble sur la prévention des conduites à risque.* »

Les enseignants aussi sont un peu désemparés, d'autant que le « ventre mou » de l'enseignement catholique est constitué de professeurs de 35 à 50 ans formés sur le tas. Beaucoup ont choisi le secteur privé car il leur permettait d'enseigner sans passer de concours ni quitter leur région. Depuis 1993, les futurs enseignants du privé sont formés, avec ceux du public, dans les IUFM et des formations continues spécifiques à l'accueil d'élèves en difficulté se mettent en place lentement. A la rentrée 1999,

une quinzaine d'établissements privés ont été classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) (*lire ci-dessous*).

Les raisons religieuses ne motivent plus que 10 % des familles

L'accueil de familles aux revenus insuffisants pour payer les frais de scolarité a aussi des incidences financières. « *L'enseignement catholique n'ayant plus de clientèle captive*, résume la FEP-CFDT, *trouver des élèves, quels qu'ils soient, devient pour certains établissements une question de vie ou de mort* ». « *A peine 15 % de nos établissements peuvent se permettre de refuser des élèves, et seule une minorité augmente encore ses prix pour écrémer* », estime François David. Les caisses de solidarité diocésaines, alimentées par les établissements riches, commencent à se développer.

Au-delà des données sociologiques, d'autres points rapprochent désormais public et privé. La déconcentration, l'autonomie croissante des chefs d'établissement, le suivi individualisé des élèves, la dimension éducative de l'enseignement, le lien avec les familles, l'éducation à la citoyenneté sont autant d'éléments qui, conjugués à la baisse démographique, pourraient contraindre l'enseignement catholique à réinventer une spécificité. Certains y voient aussi l'occasion de reposer la question des conditions du financement du privé par l'Etat.

Stéphanie Le Bars

Les lois encadrant le privé

● Loi Falloux du 15 mars 1850.

L'article 69 de cette loi impose un plafond (10 % des sommes engagées par l'établissement) au financement par les collectivités locales des dépenses d'investissement des établissements privés. Un point que François Bayrou voulut abroger en 1993, provoquant la grande manifestation des défenseurs de la laïcité en janvier 1994. Dans l'enseignement technique, la règle est différente : la loi Astier du 25 juillet 1919 prévoit que les établissements privés techniques bénéficient des subventions des collectivités locales sans aucune limite.

● Loi Debré du 31 décembre 1959.

Son objectif visait à rapprocher les secteurs public et privé. Dès lors qu'ils signent un « contrat d'association » avec l'Etat, les établissements privés bénéficient d'un financement pour la rémunération des enseignants et d'une aide proportionnelle au nombre d'élèves accueillis, le « forfait d'externat ». En contrepartie, ils font l'objet d'un contrôle de l'Etat sur l'enseignement dispensé, l'ouverture à tous et la liberté de conscience des élèves. La loi de 1971 viendra pérenniser le « contrat simple », moins contraignant et essentiellement signé dans le premier degré ; celle de 1977, dite loi Guerneur, impliquera davantage l'Etat dans la formation

des maîtres et accordera au secteur privé de nouveaux moyens financiers.

● Accords Lang-Cloupet du 13 juin 1992.

Dans un contexte d'apaisement après la guerre scolaire relancée à partir de 1981, Jack Lang, ministre de l'Éducation, et Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, signent un protocole d'accord : 1,8 milliard de francs sont versés par l'Etat pour régler le contentieux portant sur le forfait d'externat. L'Etat s'engage aussi à assurer des décharges d'heures pour les directeurs d'écoles privées, à payer une part des retraites des enseignants et à prendre de nouvelles mesures pour le recrutement et la formation des enseignants.

A Marseille, un collège catholique en ZEP accueille la population cosmopolite des cités

MARSEILLE

de notre envoyée spéciale

Le portail, d'un mauve incongru, ouvre sur une cour carrée que bordent six salles de classes som-

REPORTAGE

« 50 % des élèves sont français, mais 100 % sont d'origine étrangère »

mères. Briques rouges et peinture verte défrâchée donnent à l'ensemble un air d'antan. Le collège Saint-Mauront a pourtant des allures de havre, coincé entre les piliers de l'autoroute et les barres à l'agonie de la cité Bellevue, limotrophe des quartiers nord de Marseille.

Ce collège catholique est l'un des treize établissements privés promis à un classement en zone d'éducation prioritaire (ZEP) par la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, en septembre 1999. Et il le mérite amplement. « *Seuls 15 % des parents de la centaine d'élèves inscrits chez nous travaillent* », annonce le directeur Jean Chamoux. A l'image du quartier, le collège est pour le moins cosmopolite. « *50 % des élèves sont français, mais 100 % sont d'origine étrangère et 90 % musulmans. Les chrétiens viennent surtout du Cap-Vert* », poursuit le chef d'établissement. Au fil des années, le collège s'est aussi fait une spécialité de l'accueil de jeunes Comoriens, non francophones. C'est le cas de Djoumou, dix-sept ans, dont l'inscription a été refusée en lycée professionnel à cause de son français balbutiant. Comme douze autres élèves, il suit cinq heures de français langue étrangère par semaine. Le reste du

temps, il assiste aux cours sans bien comprendre ce qui s'y dit, côtoyant des élèves qui ont trois ou quatre ans de moins que lui.

Défendant sa mission d'intégration, le collège accueille aussi de jeunes musulmanes voilées : « *On préfère qu'elles soient là plutôt qu'au CNED (centre national d'enseignement à distance)* », justifie Jean Chamoux. Dernièrement, Saint-Mauront a aussi récupéré un jeune de Mayotte – « *quinze ans, niveau CM2* » –, dont l'académie ne savait trop que faire. « *On a proposé au jeune et à ses parents un projet pour le faire entrer en lycée professionnel privé après la 5^e*, explique encore le directeur. *C'est notre vocation de scolariser des jeunes du quartier, quels qu'ils soient.* » Cette approche, partagée par l'école primaire voisine, n'a pas toujours eu l'heur de plaire aux autorités diocésaines. « *Certains se demandaient s'il était raisonnable de reconstruire une école catholique pour y accueillir des petits musulmans* », rapporte la directrice de l'école.

D'un point de vue pédagogique, le choix de scolariser tous ceux qui frappent à la porte du collège rend la situation difficilement tenable. S'il conserve une bonne réputation pour le suivi et l'encadrement, l'établissement ne brille pas par ses résultats scolaires. Une mère d'élève du quartier confie qu'elle a choisi Saint-Mauront pour que sa fille aînée, d'un niveau scolaire faible, bénéficie d'un suivi individuel et soit préservée de la violence du collège public du secteur. Mais elle n'a pas hésité à inscrire son fils de onze ans dans un collège privé situé à l'autre bout de la ville. « *Ses résultats scolaires étaient bons, j'ai préféré le mettre dans un collège qui prend les élèves sur dossier.* » Les frais de scolarité y sont cinq fois su-

périeurs à ceux de Saint-Mauront : 500 francs, contre 118 francs par mois, ramenés en moyenne à 75 francs pour tenir compte des revenus des familles.

Afin de limiter les ravages dus aux différences de niveaux, le collège Saint-Mauront aimerait profiter de son classement en ZEP pour ouvrir une classe non francophone. « *Cela nous permettrait de mieux nous occuper des uns et des autres* », soutient Jean Chamoux. Et de ne pas perdre tous ses bons élèves. Les nouveaux moyens, outre la reconnaissance qu'ils confèreraient aux enseignants, s'ajouteraient aux heures supplémentaires déjà allouées par le rectorat pour le soutien scolaire.

L'INDISCIPLINE GRANDIT

De plus en plus, les enseignants cherchent aussi les moyens de « tenir » leurs classes, où l'indiscipline grandit malgré la taille réduite de l'établissement et sa réputation de fermeté. « *On lutte systématiquement contre l'incivilité*, assure Jean Chamoux. *Rappel à la loi, explication de la sanction, discussion avec les parents... Mais on est parfois obligé d'aller jusqu'à l'exclusion, la suspension d'allocations pour absentéisme ou le signalement au procureur.* » Myriam, aide-éducatrice, confirme : « *J'écoute les élèves, les parents, et quand ça me dépasse, je les envoie voir une assistante sociale ou une psy. Je ne suis pas formée pour, mais si je ne le fais pas, qui le fera ? Ce qui est bien ici, c'est que tout le monde essaye de rendre les élèves respectueux des gens.* » Jean Chamoux appelle cela « *la bonne éducation* », le « plus » qui, selon lui, permettra à ses élèves de « réussir leur intégration ».

S. L. B.

Les établissements privés de Seine-Saint-Denis submergés par les dossiers d'inscription

LA SCÈNE se passe au printemps 1998. Depuis le début du mois de mars, les enseignants d'une bonne partie des écoles, collèges et lycées de Seine-Saint-Denis sont en grève pour obtenir davantage de moyens. Les chefs d'établissements privés du département se réunissent et s'interrogent sur l'attitude à tenir face à l'« afflux énorme de demandes d'inscriptions dans le privé », raconte Pierre Daniel, alors secrétaire général de l'enseignement catholique.

« *Au plus fort de la crise, j'avais dix à vingt demandes de parents inquiets chaque jour. C'était l'hémorragie dans les collèges publics !* », se souvient Marie-Thérèse Cordonnier, qui dirige le groupe scolaire Saint-Louis-Sainte-Clothilde, au Raincy. Après discussion avec les responsables de l'enseignement public, décision est prise de refuser l'inscription de tous les élèves en partance du public. « *L'enseignement catholique ne peut contribuer à l'accentuation d'une fracture sociale. Ce serait contraire à la doctrine de l'Eglise* », estime Elisabeth Taisne, directrice diocésaine pour la Seine-Saint-Denis. « *Si on avait accepté toutes ces demandes, poursuit Pierre Daniel, les élèves les plus en difficulté ne seraient-ils pas restés dans le public, dans des établissements-pièges ?* »

Antérieure au mouvement du printemps 1998, cette poussée de la demande ne s'est guère démentie depuis, comme en témoigne, chaque mois de janvier, la course aux inscriptions. Au collège Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (Saint-Denis), cent dossiers sont déposés en trois jours pour l'entrée en sixième, où l'on atteint le seuil de 32 élèves par classe : cela « *devient lourd* », admet le directeur, pour

qui la demande, en forte hausse depuis dix ans, s'est affolée ces trois dernières années. Marie-Thérèse Cordonnier dresse le même constat : « *Certains gamins sont recommandés par trois personnes différentes, dont le maire ! 300 dossiers sont retirés en un jour, et dès la fin janvier, on est pleins pour la rentrée suivante.* » A Saint-Germain (Drancy), à Sainte-Marie (Stains), on évalue les demandes au triple des places offertes.

C'est pour la sixième que les listes d'attente sont les plus longues, mais les CM 1 et CM 2 sont également très prisés parce qu'ils garantissent ensuite l'accès à un collège privé du département. « *Si nous avions une moitié de places en plus, ce serait plein. Notre offre est insuffisante, et n'augmente pratiquement pas* », assure Elisabeth Taisne.

« IL Y A DE L'AUTORITÉ »

Pierre Marty, secrétaire général adjoint chargé de l'enseignement privé au rectorat de Créteil, confirme qu'en Seine-Saint-Denis, « *le solde des échanges entre les deux systèmes, public et privé, est devenu légèrement négatif pour le public* ». Pour autant, les établissements privés sont « *coincés* » : « *Ils ne peuvent pas répondre à la demande car ils n'en ont pas les moyens et parce que les créations de classes sont très coûteuses en région parisienne. Donc le mouvement n'est pas quantitativement spectaculaire, avec toujours environ 11 % des enfants scolarisés dans le privé. Mais ce dernier est sous la pression de la demande.* » Les ouvertures de classes dans le privé sous contrat sont en outre soumises à une autorisation rectorale.

« *Dans mon HLM, c'est incroyablement le nombre de mères qui*

veulent inscrire leurs enfants dans le privé mais ne trouvent pas de place ! » : Khadija Kahouadji, qui vit à La Courneuve, parle de sa « chance » d'avoir décroché des places en CM 1 et en maternelle pour ses deux derniers enfants, à Notre-Dame-des-Vertus (Aubervilliers). Elle doit prendre le bus pour les emmener, « *fait des sacrifices* » pour payer, en plusieurs versements, les 14 400 francs que lui coûte annuellement leur scolarité, envisage même d'aller les chercher le midi, pour économiser les frais de cantine. « *Mais il faut le faire. Les écoles, ici, c'est catastrophique ! Les enfants envoient promener les profs qui, du coup, ne se cassent plus la tête. Il y a des agressions. Mes grands ont eu des problèmes, j'avais peur pour les petits... Dans le privé, c'est sérieux. Dès qu'il y a un problème, ils mettent un mot sur le carnet de correspondance. Quand les enfants ne suivent pas, ils les prennent en petit groupe. Il y a de l'autorité, des règles à suivre. Ils apprennent des choses.* »

Un cadre calme pour travailler, de la discipline, un suivi plus personnalisé des élèves, l'interdiction de sortir entre deux cours, le remplacement des professeurs manquants, telles sont les raisons majoritairement invoquées par les parents. « *Il y a dix ans, les gens venaient un peu plus pour des raisons religieuses, regrette Jean-Marie Decretion, directeur du groupe scolaire Saint-Jean-Baptiste de la Salle-Notre-Dame-de-la-Compassion (Saint-Denis). Désormais, ils cherchent l'encadrement et surtout la sécurité.* » Bref, l'effet repoussoir du collège public joue davantage que l'attrait d'un projet pédagogique différent.

Pascal Krémer

Un jeune homme qui voulait « nettoyer la montagne », devant le tribunal correctionnel d'Albertville

Jérémie Brun avait sectionné une corde et provoqué la chute d'un spéléologue

Jérémie Brun, un jeune homme passionné de montagne poursuivi pour « violences volontaires avec préméditation », a comparu, lundi

21 février, devant le tribunal correctionnel d'Albertville (Savoie). Le 25 juillet 1998, il avait sectionné une corde laissée sur la face ouest du

massif de la Croix-des-Têtes, provoquant la chute d'un spéléologue amateur. Un an de prison ferme a été requis à son encontre.

ALBERTVILLE (Savoie)
de notre envoyé spécial

Pour tous les pratiquants de la montagne, la corde, c'est la ligne de vie, le lien indéfectible, à la fois symbolique et réel, entre le premier de cordée et son second. Cette corde, Jérémie Brun l'a sectionnée le 25 juillet 1998,

sur la face ouest de la Croix-des-Têtes (Savoie), après avoir tenté sans succès l'ascension d'une voie d'escalade avec deux camarades. Geste incompréhensible de la part d'un jeune homme de dix-huit ans, passionné de montagne, grimpeur de bon niveau, fils d'un ancien membre du prestigieux peloton de gendarmerie de haute montagne de Chamonix. Jérémie Brun prétendait devenir guide, comme son père.

La corde en question n'avait pas été laissée là par un alpiniste. Elle devait servir à quitter un réseau de grottes exploré depuis quelques semaines par des spéléologues amateurs. Le 8 août 1998, c'est l'accident. Lionel Vivet, trente ans, dont quinze de spéléologie, vient de passer sept heures dans le réseau avec deux compagnons. Il est 22 heures quand il s'arrime à la corde pour redescendre vers le sentier. Il fait 3 mètres sur le brin resté en place, puis tombe dans le



PROCÈS

vide. Sa chute s'interrompt sur un éboulis, une centaine de mètres plus bas. Lionel Vivet perd connaissance. Il souffre d'un traumatisme crânien et de multiples fractures.

Lundi 21 février, Jérémie Brun a comparu devant le tribunal correctionnel d'Albertville (Savoie) pour répondre de « violences volontaires avec préméditation ». Ses deux camarades de cordée, Laurent et Fabien Buttard se sont vu reprocher de s'être abstenus d'intervenir.

Jérémie Brun sera confondu grâce à une expertise graphologique. Redescendu à la cabane de Bionant, camp de base du massif de la Croix-des-Têtes, il a en effet inscrit quelques phrases méprisantes sur le registre du refuge : « Les taupes [surnom qu'il donne aux spéléologues] sont donc cordialement invitées à rester dans leur trou au fond de la vallée pour pas nous faire chier, chier et merde. Signé : un homme respectueux de la montagne et des autres. »

« Au départ j'ai cru avoir affaire à une corde usagée, explique le prévenu. J'ai décidé de la couper parce que je pensais qu'il était dangereux de la laisser en place. Jamais je n'aurais cru que cette corde devait servir à descendre. En alpinisme, une corde ça sert à monter, pour redescendre on fait un rappel et la corde ne reste pas en place. » Lors de l'instruction, il avait indiqué avoir agi au nom d'une éthique de la montagne. Il voulait

la nettoyer. A l'en croire, il ignorait que des spéléologues se trouvaient dans la cavité.

« Il n'y avait pas de traces de pas sur l'herbe, pas de nœud au bout de la corde, dit-il. Si cela avait été le cas, j'aurais compris qu'elle devait servir à descendre et je ne l'aurais pas sectionnée. »

« J'AI ÉPROUVÉ DE LA HAINE »

Lionel Vivet, boîtilant et le bras droit toujours pris dans un plâtre un an et demi après les faits, dément. Il avait rejoint la grotte par une autre entrée et n'a donc pas utilisé la corde pour y accéder. Mais, selon lui, celle-ci avait bien un nœud. « Il est impensable pour un spéléologue de ne pas en faire, explique-t-il. C'est la première chose que l'on apprend, car c'est le seul moyen d'arrêter une chute si la corde est trop courte. »

Le président du tribunal, Jean-Pierre Bérout, s'étonne que le prévenu n'ait pas retiré la corde au niveau de son point d'ancrage. « Si votre obsession était de nettoyer la montagne, pourquoi avoir laissé des bouts de corde sur la falaise et pourquoi avoir abandonné sur le sentier les brins que vous veniez de couper ? », interroge-t-il. « Il y a une contradiction, reconnaît Jérémie Brun. Mais s'il fallait redescendre tout ce qu'on trouve en montagne... »

Le texte qu'il a laissé au refuge de Bionant, inspiré selon lui d'une réplique du film *Pulp Fiction*, ne

laisse pas de doute sur ses sentiments. « C'est vrai, j'ai éprouvé de la haine à ce moment-là, parce que j'avais en tête un accident survenu à un compagnon à cause d'une corde qui avait cassé sur une cascade de glace, soutient-il. Je voulais éviter un autre accident. »

Pour le substitut du procureur de la République, Dietlind Baudoin, Jérémie Brun « a agi intentionnellement et avec préméditation ». « Il qualifie les spéléologues de taupes, les membres du club alpin de cafards et les surfeurs de larves, il s'agit bien d'un conflit entre lui et les autres pratiquants de la montagne », poursuit-elle avant de requérir à l'encontre du principal prévenu une peine de trois ans de prison, dont un an ferme, et une interdiction d'exercer toute profession en relation avec la montagne pendant cinq ans. Ses deux compagnons de cordée se voient menacer d'une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis.

M^e Sophie Rech, avocate des prévenus, a tenté d'obtenir la requalification des faits en « violences involontaires », soutenant que la victime, Lionel Vivet, n'avait pas respecté toutes les règles de sécurité. « Le texte laissé dans le refuge ne suffit pas à démontrer qu'il y a eu volonté de nuire, précise-t-elle. Pour Jérémie, c'était une façon de s'exprimer, un état d'esprit. »

Jugement le 10 avril.

Acacio Pereira

Inquiétudes sur le sort d'un prisonnier basque en grève de la faim

Il proteste contre ses conditions de détention

LA COORDINATION des comités de soutien aux prisonniers politiques basques indique ne plus avoir de nouvelles de Daniel Derguy, un détenu qui poursuit une grève de la faim depuis le 27 décembre 1999 (*Le Monde* daté 20-21 février). Incarcéré à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), Daniel Derguy, âgé de quarante ans, a reçu sa dernière visite le 19 février. Depuis, en dépit de leur demande, son avocat, M^e Iolanda Molina, et sa compagne n'ont pas pu le rencontrer. S'estimant désormais trop faible pour se déplacer jusqu'au parloir, le prisonnier aurait fait connaître à ses proches son refus de recevoir des visites.

M^e Molina avait été autorisée, à plusieurs reprises, à s'entretenir avec son client dans sa cellule. Cette possibilité ne lui a pas été accordée samedi par la direction de la prison. Selon la coordination, ce refus serait à mettre en rapport avec un certificat médical délivré à Daniel Derguy, précisant qu'il était encore en état de se rendre au parloir. L'état de santé du détenu se serait pourtant aggravé, indique un membre de la coordination. Il cracherait du sang et risquerait une paralysie des membres inférieurs. Son avocat et sa compagne ont entrepris une démarche pour qu'une personne extérieure à l'administration pénitentiaire (AP) puisse le visiter. Le militant basque est actuellement détenu dans le quartier des grévistes de la faim, où il reçoit la visite quotidienne d'un médecin, précise l'AP. Transféré à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes, où il est resté dix jours au début de ce mois, il a été reconduit en cellule après avoir refusé les soins médicaux.

Daniel Derguy est l'un des porte-paroles du mouvement de

protestation engagé en France et en Espagne par vingt prisonniers, le 1^{er} novembre 1999. Ce mouvement consiste en une grève de la faim tournante destinée à réclamer le rapprochement des prisonniers basques de leur région d'origine, et leur participation au processus de paix tel qu'il avait été engagé en Espagne. M. Derguy avait pris la succession de Javier Arizcuren Ruiz, alias « Kantauri », tenu pour le responsable militaire d'ETA. « Kantauri » avait cessé sa grève de la faim après cinquante-sept jours.

STRATÉGIE JUSQU'AU-BOUTISTE

La situation de Daniel Derguy provoque l'inquiétude de la coordination des comités de prisonniers. Lorsqu'a débuté la grève de la faim, il avait été décidé que chaque détenu fixerait ses propres limites. La coordination craint aujourd'hui que M. Derguy ne se soit engagé dans une stratégie jusqu'au-boutiste. « On commence à envisager le pire, déclare Jean-François Lefort, l'un des membres de la coordination. S'il venait à mourir, cela déclencherait des tensions énormes au Pays basque, tant au nord [en France] qu'au sud [en Espagne]. Plusieurs manifestations de soutien devaient être organisées cette semaine à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques).

Par ailleurs, Daniel Derguy a été condamné, lundi 21 février, à dix ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Paris, pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Considéré comme l'un des principaux dirigeants français d'ETA, il avait déjà été condamné à une peine identique à deux reprises pour d'autres faits.

Pascal Ceaux

« Délit de solidarité » pour avoir aidé un sans-papiers

ORLÉANS

de notre correspondant régional
Une jeune femme, pleine d'allant, expliquant à la cour d'appel qu'elle n'avait fait qu'« aider son prochain » ; un sans-papiers algérien, ayant raté le train des régularisations Chevènement, fondant en larmes face aux magistrats : ce lundi 21 février, les deux prévenus qui comparaissent devant la cour d'appel d'Orléans semblent bien ordinaires. Pourtant, si la cour d'appel confirme la relaxe en première instance de Delphine Benama, l'affaire risque de faire jurisprudence et sensiblement réduire la notion d'« aide au séjour irrégulier d'un étranger en France ». Pour le ministère de l'Intérieur, c'est un délit. Pour les collectifs d'aide aux sans-papiers, c'est un devoir de solidarité. Ils sont donc une petite centaine de manifestants, conduits par le professeur Léon Schwartzberg, l'écrivain Jean-Marie Laclavetine et Malek Boutih, président de SOS-Racisme, à s'être déplacé pour soutenir les deux prévenus. L'affaire a pris, il

est vrai, un tour médiatique supplémentaire depuis que M^e Christophe Moysan, leur avocat, a été mis sur écoute par le juge d'instruction de Tours, Xavier Rolland. La révélation de cette affaire dans l'affaire a provoqué un tollé général, y compris dans les milieux judiciaires. La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Orléans a même fini par dessaisir le juge et annulé ces encombrantes écoutes (*Le Monde* du 23 juillet 1998).

« SANS BUT LUCRATIF »

Mais c'est le dossier initial qu'examine aujourd'hui la cour d'appel. Début 1998, Delphine Benama croise Bendehiba Selamnia, une connaissance. Il souhaite se marier, ne parle que des bribes de français. Elle maîtrise l'arabe et connaît bien ces questions : pour épouser son mari algérien, elle-même a dû en passer par cinquante jours de grève de la faim.

Elle propose donc d'aider M. Selamnia dans ses démarches à la mairie de La Riche (Indre-et-Loire). En vain. M. Selamnia, qui désire s'unir avec une Algérienne en situation régulière en France et mère d'une fillette, se voit refuser l'autorisation de se marier. Le maire « flaire » en effet un mariage blanc. Il saisit le procureur.

Pour M. Selamnia, la spirale administrative commence : arrêté, sans-papiers, il est incarcéré le 18 février 1998, sous le coup de trois mises en examen : séjour irrégulier en France, obtention frauduleuse de document administratif et extorsion de fonds. Il y passe huit mois. Le 28 octobre 1999, il est condamné par le tribunal correctionnel de Tours à trois mois d'emprisonnement, peine bien en-deçà de sa détention provisoire. Poursuivi pour aide au séjour irrégulier en France et obtention frauduleuse de document administratif, Delphine Benama est, elle, relaxée

par le tribunal. Celui-ci a estimé que l'aide qu'elle avait apportée était « inspirée uniquement par des considérations humanitaires sans aucun but lucratif ».

Le parquet a fait appel. A l'audience, Delphine Benama, actuellement sans emploi, a expliqué aux magistrats qu'elle avait toujours été « sensible » aux problèmes des immigrés. « Je suis non pas militante, mais solidaire », a-t-elle affirmé. « Elle a agi comme doit agir n'importe quel citoyen français. Le parquet, c'est-à-dire le gouvernement, Elisabeth Guigou et Lionel Jospin, ont fait appel. Ils ont mal joué, car ce procès risque de faire jurisprudence », a commenté Léon Schwartzberg sur les marches de la cour d'appel. « Si le premier jugement devait être confirmé, on ne pourrait plus poursuivre une personne pour aide au séjour irrégulier, quand il est établi que cette aide ne fait pas l'objet d'un trafic financier et humain », a estimé M^e Christophe Moysan.

Le substitut général Pierre Cayrol a réclamer deux mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 francs d'amendes pour Delphine Benama, et six mois d'emprisonnement et trois mois d'interdiction du territoire français pour Bendehiba Selamnia. Arrêt le 27 mars.

Régis Guyotat

« Vache folle » : l'Afssa veut élargir les mesures de destruction des abats

MARTIN HIRSCH, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), a rendu public, lundi 21 février, le texte d'un avis sur un projet d'arrêté visant à améliorer les mesures de prévention vis-à-vis de la transmission à l'homme de l'agent infectieux responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle »).

L'Afssa avait été saisie par le gouvernement le 3 février de ce texte qui propose d'étendre à tous les bovins nés avant le 1^{er} mars 1998 certaines dispositions (destruction des intestins, du thymus et de la rate) qui ne concernaient, depuis 1992, que les animaux nés avant le 31 juillet 1991. Les intestins de bovins sont généralement utilisés comme enveloppe naturelle pour les produits de charcuterie (andouille, saucisson, cervelas, salami et mortadelle).

Cette mesure préventive avait été recommandée dès le 30 juin 1999 par les experts français des maladies à prions réunis au sein du comité présidé par le docteur Dominique Dormont. Tout en se déclarant « favorable » à ce projet d'arrêté, l'Afssa émet quelques réserves importantes. L'agence critique notamment la date du 1^{er} mars 1998. Le ministère de l'Agriculture avait fixé cette date sur la

base d'un arrêté du 6 février 1998 instaurant un nouveau traitement physico-chimique (133 degrés durant 20 minutes sous une pression de 3 bars) des farines animales de viandes et d'os, seul capable d'inactiver l'agent de l'ESB. Or l'Afssa souligne que les contrôles réalisés depuis mars 1988 ont établi que ce traitement n'était pas, en pratique, toujours appliqué.

« BOVINS DE PLUS DE SIX MOIS »

L'Afssa estime donc que le gouvernement doit, au choix, soit « prendre en compte une date plus tardive correspondant à celle pour laquelle les éléments d'appréciation dont disposent les services de contrôle permettent de garantir l'efficacité du respect de l'obligation [soit], à défaut de garantie sur une telle date, d'étendre l'interdiction d'emploi de ces tissus à tous les bovins âgés de plus de six mois ». Outre l'impact majeur qu'elle aura sur l'industrie de la boyauderie, cette mesure préventive compliquera considérablement la tâche des services vétérinaires. On estime à 50 000 tonnes annuelles les poids des viscères qui devront être détruites et viendront s'ajouter à un stock de 100 000 tonnes déjà constitué et qui ne parvient pas à être résorbé.

Jean-Yves Nau

Rythmes scolaires : un rapport favorable au mercredi matin

UN RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE de l'éducation nationale sur les rythmes scolaires, remis à la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, préconise de « favoriser, chaque fois que c'est possible, le report du temps scolaire du samedi matin au mercredi matin », indique *Libération*, mardi 22 février. Le rapport fait le point sur les formules existantes : semaine de quatre jours avec rattrapage de la demi-journée perdue sur les vacances scolaires (25 % des écoles) ; semaine de cinq jours avec réduction du temps scolaire et transfert du samedi au mercredi matin (4 %) ; semaine traditionnelle sur cinq jours (70 %). Les inspecteurs, qui ne tranchent en faveur d'aucune formule, précisent : « En l'état actuel, aucune solution nationale ne paraît pouvoir s'imposer à l'ensemble des écoles ». Le report du samedi matin au mercredi permettrait d'éviter l'absentéisme observé lors des journées de rattrapage et de conserver une organisation pédagogique sur cinq jours. La semaine de quatre jours, qui correspond à la demande croissante des familles, ne devrait pas être remise en cause là où elle existe.

DÉPÊCHES

■ **DISCRIMINATION** : neuf discothèques, sur la dizaine que compte le département des Hauts-de-Seine, ont signé, lundi 21 février, en présence du préfet, Jean-Pierre Richer, un texte dans lequel elles s'engagent à refuser toute forme de discrimination à l'entrée de leurs établissements. « En aucun cas, l'accès à mon établissement ne devra reposer sur l'appartenance réelle ou supposée à un groupe racial, ethnique ou religieux » mais seulement sur « des impératifs de politique commerciale et sur des considérations portant sur la tenue, le comportement ou l'état d'ébriété » des clients, affirme notamment le texte.

■ **MENDICITÉ** : un Bosniaque de trente-six ans a été condamné à un an de prison ferme, lundi 21 février, par le tribunal correctionnel de Grasse (Alpes-maritimes) pour avoir fait mendier sa fille de sept ans. Le père, réfugié politique, était poursuivi pour « soustraction à obligation légale compromettant la santé et la sécurité, la moralité ou l'éducation des enfants » et « emploi de mineure à la mendicité habituelle ». Privé de droits civiques pour trois ans, il devra verser 50 000 francs de dommages et intérêts à la DDASS, où la fillette a été placée.

■ **SECTES** : le producteur de cinéma Maurice Tinchant a affirmé, lundi 21 février, avoir prévenu dès le 9 septembre 1999 la Mairie de Paris et celle du 10^e arrondissement que le propriétaire de l'ancien music-hall la Scala avait signé une promesse de vente avec l'Eglise universelle du Royaume de Dieu, une secte pentecôtiste originaire du Brésil qui a acquis la salle (*Le Monde* du 16 février). M. Tinchant affirme qu'il était sur les rangs « dès janvier 1999 » pour acheter la Scala et en faire un complexe de salles d'art et essais.

■ **FAIT DIVERS** : un Français de trente-sept ans, suspecté du meurtre de sa belle-mère britannique près de Birmingham (Angleterre) et d'une tentative de meurtre de sa femme, a été arrêté, dimanche 20 février à Paris. Cherif Doua est suspecté d'avoir assassiné à coups de couteau, le 24 janvier, sa belle-mère, Valérie Brockleby et d'avoir grièvement blessé sa femme Jayne, dont il vivait séparé. Cette affaire avait amené la police judiciaire de Creil (Oise) à rouvrir le dossier du meurtre de la première belle-mère de Cherif Doua, en 1988, à Beauvais.

■ **ENVIRONNEMENT** : 26 millions de Français ont bénéficié du tri sélectif des emballages à la fin de 1999 et ce total devrait atteindre 37 millions à la fin de l'année 2 000, a annoncé, lundi 21 février, Eco-emballages, une société privée agréée par les pouvoirs publics et financée par les industriels.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.34 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES DU
GREFFE DE LA COUR
D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 13^{ème} Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 15 septembre 1999
LENTACKER François, né le 12 mai 1952 à UCCLE (BELGIQUE) de Pierre-Louis LENTACKER et de GODELAINE Jeanine, demeurant 5, Schuttershof 13-3078 EVERBERG BELGIQUE, a été condamné à 25.000 Francs d'amende pour : avoir, le 28 juin 1995, à NANTEUIL LES MEAUX, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, trompé les consommateurs, contractants, sur la nature, l'espèce, l'origine, la composition, la quantité, l'identité ou les qualités substantielles de bonbons de chocolat, en l'espèce en désignant sous le terme truffes crème fraîche des bonbons de chocolat fabriqués à base de beurre et de poudre de lait entier. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : « Le Monde » et « Le Figaro ». Pour exécuter conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.

ECOLES DE COMMERCE

CONCOURS COMMUN 7 ISEG SUP Réseau 2000 POUR TERMINALES

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON
NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE



www.concours.iseg.fr

Centre Info Regroupement
Candidatures [CIRC] - ISEG Paris
28, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris

(33) 01 44 78 88 88

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Polémique sur l'hécatombe des dauphins dans le golfe de Gascogne

Pêcheurs et scientifiques sont divisés sur le rôle exact des chaluts pélagiques et sur l'impact de cette technique de pêche dans la gestion des ressources naturelles. Aucune étude n'apporte encore de réponse définitive. La plupart des politiques restent à l'écart du débat

BORDEAUX

de notre correspondante

Depuis plus d'une semaine, c'est la même scène désolante sur les plages du littoral aquitain : des dauphins sont échoués, sans vie, la plupart mutilés et en état de décomposition. Ils sont seuls ou plus rarement deux, leurs queues attachées par un bout, gisant sur le sable. Dans 90 % des cas, ce sont des dauphins dits communs, des mâles adultes, qui vivent dans le golfe de Gascogne. Le Centre de recherche sur les mammifères marins (CRMM), organisme installé à La Rochelle et chargé d'inventorier et d'étudier les delphinidés, en a déjà comptabilisé près de 400, tous morts : 80 environ sur les côtes vendéennes, le reste essentiellement en Gironde, dans le sud des Landes et sur le littoral des Pyrénées-Atlantiques.

Cette hécatombe n'est pas une réelle surprise pour les observateurs de cette faune maritime : entre novembre et février, des cadavres de dauphins et quelques globicéphales viennent assombrir le paysage atlantique, avec un « pic » d'échouage en février. « Ils sont plus nombreux à cette époque de l'année car les courants côtiers et les vents d'ouest sont très violents en période de grande marée », explique Antoine Dewez, président du Groupe d'études de la faune maritime atlantique (GEFMA), à Capbreton dans les Landes. A cette époque, le sud du golfe de Gascogne regorge d'anchois à quelque 30 milles des

côtes, soit une cinquantaine de kilomètres. Les dauphins en raffolent. L'ampleur de ces échouages varie selon les années. Mais « on ne voit que la partie émergée de l'iceberg, assure Anne Collet, directrice du CRMM. Il y a des milliers de dauphins qui meurent chaque année dans le golfe, mais on ne les voit pas car ils sont trop loin des côtes. »

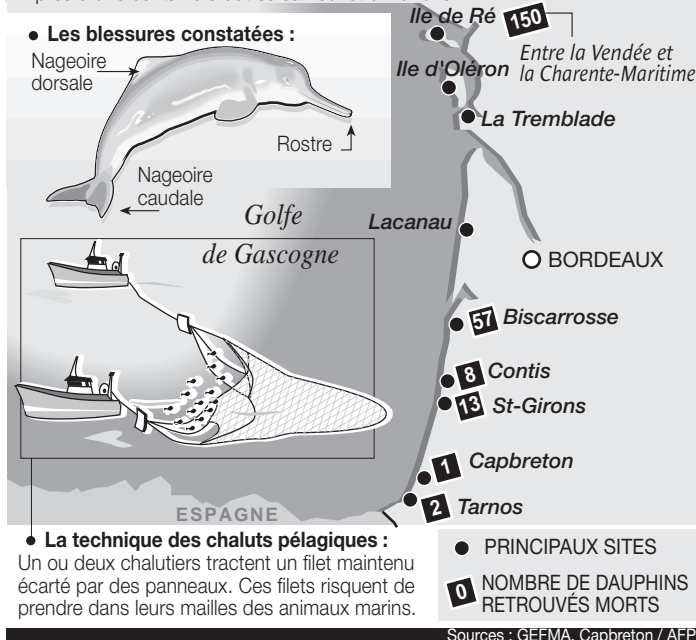
Pour cette biologiste – dont les analyses ne sont pas toujours partagées par la communauté scientifique – la cause de leur mort ne fait aucun doute : les mammifères marins en quête de nourriture sont pris au piège par les chalutiers pélagiques qui pêchent souvent en couple, – on dit en bœuf – l'anchois entre deux eaux. Ils permettent une pêche intensive des poissons « bleus » (anchois, sardine, chinchard, thon) et d'espèces plus nobles (merlu, bar, dorade grise). Depuis janvier, la pêche aux anchois bat son plein entre la Vendée et les Landes.

MUTILATIONS

« Avec le chalutier pélagique, on ramasse tout ce qui passe y compris les cétacés, fait remarquer Anne Collet. A chaque fois, le navire rejette en moyenne entre 40 % et 80 % des captures. » Et quand un dauphin est pris, il est parfois mutilé par les pêcheurs, espagnols, aquitains ou bretons – on coupe un aileron, le rostre ou une partie de la queue – pour le retirer rapidement des mailles du filet. L'animal est déjà mort, écrasé par le poids des pois-

400 cadavres de mammifères sur le littoral atlantique

Aux quelque 300 dauphins échoués la semaine dernière, s'y sont ajoutés près d'une centaine d'autres samedi et dimanche



sons prisonniers, ou très stressés. Pour se débarrasser d'une espèce protégée non commercialisable, le pêcheur le rejette ou le tracte au large ou l'éviscère pour l'empêcher de flotter.

A ce jour, aucune étude scientifique n'a été réalisée sur l'impact de la pêche au chalut pélagique sur la population des dauphins ni sur la population totale de ces cétacés

dans le golfe de Gascogne. En 1993, une étude de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer de Nantes (Ifremer) sur les filets dérivants (utilisés l'été pour la pêche au thon à l'île d'Yeu) en avait répertorié 130 000 dans le golfe et au-delà. « Peut-être y a-t-il d'autres causes de mortalité que la pêche, s'interroge Loïc Antoine, directeur du département des ressources ha-

liétiques de l'Ifremer à Nantes. Par exemple, une pollution importante ou une pathologie déclenchée en cas de surpopulation de ces mammifères. Il faudrait une étude plus approfondie, mais, pour le moment, on n'en ressent pas le désir de la part des pêcheurs, des scientifiques, ou de l'Etat pour en savoir plus. C'est une question de priorité. »

Anne Collet souhaiterait mener ce type d'enquête. Elle n'abandonne pas sa théorie. Pour preuve : les observateurs du CRMM ont constaté des traces de capture ou/et de mutilation sur 80 % des mammifères échoués. « Ce qu'elle dit est faux, rétorque Joseph Blanco, président du comité régional des pêches maritimes d'Aquitaine. Sur la totalité des échouages constatés, les pêcheurs admettent que peut-être 20 % sont de leur fait, mais pas plus. Quant aux rejets de ce qu'on prend dans nos filets, les pourcentages qu'elle avance ne sont pas sérieux. Peut-on croire qu'un armateur ne va ramener que 20 % de sa pêche et jeter le reste quand il doit amortir 6 millions à 8 millions de francs d'investissements dans un chalutier et payer ses employés ? »

Derrière le problème des dauphins se pose celui des techniques de pêche industrielle et de la gestion durable des ressources naturelles. « Aujourd'hui, avec ce type de pêche peu sélective, on est en train de gâcher la ressource, mais cela n'émeut pas les foules ; tout le monde y trouve son compte, avance M^{me} Collet. Cela commence par le

consommateur, bien heureux de payer son poisson deux fois moins cher. » « Je ne veux pas jeter l'opprobre sur les pêcheurs, poursuit-elle. Ils font leur boulot. Je fais juste un constat alarmant. »

RARÉFACTION DES ESPÈCES

Les pêcheurs côtiers et les associations de protection de la nature rendent les partisans de la pêche intensive responsables de la raréfaction de certaines espèces. « Jusqu'au milieu des années 80, on pratiquait une exploitation raisonnable de la ressource, sans aléas biologiques ni problème de stocks naturels », souligne Robert Alvarez, président d'Itsas Geroa (l'Avenir de la mer, en basque), une association basque franco-espagnole de défense de la pêche traditionnelle. Aujourd'hui, on fait n'importe quoi, poursuit l'ancien pêcheur. « Le consommateur n'a rien à y gagner : le poisson est de moins en moins bon et il le paie de plus en plus cher. A l'avenir, il le paiera encore plus cher, car le produit deviendra encore plus rare. »

Peu de responsables politiques se manifestent. Le 18 février, cependant, Noël Mamère, député Vert de Gironde, a demandé un moratoire de dix ans pour l'utilisation des chaluts pélagiques dans le golfe, d'Arcachon à La Corogne (Espagne), et un renforcement des contrôles de tous les types de pêche. La balle est dans le camp du gouvernement.

Claudia Courtois

Marée noire : Dominique Voynet annonce de nouveaux crédits pour le plan Polmar

VANNES

de notre correspondant

Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a rencontré longuement, lundi 21 février, à Vannes (Morbihan), les préfets, élus et associations des cinq départements (Charente-Maritime, Vendée, Loire-Atlantique, Morbihan et Finistère) touchés par la catastrophe de l'Erika. La ministre a notamment indiqué que des fonds supplémentaires vont être débloqués : à l'occasion du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) qui se tiendra lundi 28 février à Nantes, le gouvernement annoncera une rallonge des crédits du plan Polmar (260 millions de francs débloqués à ce jour).

Il en faudra sans doute bien davantage pour restaurer les côtes atlantiques souillées par le fioul de l'Erika. Sur le terrain, la mobilisation des bénévoles n'est pas ce qu'elle était. La polémique sur la toxicité du fioul échappé des cuves du pétrolier a ajouté un certain découragement. Du coup, les élus des communes littorales manifestent leur impatience et en appellent à la solidarité nationale, face à la saison touristique difficile qui se profile. Jean-Yves Le Drian, député (PS) du Morbihan, rapporteur de la commission d'enquête sur le naufrage de l'Erika, estime que, « avec le manque à gagner touristique, le 1,2 milliard de francs du Fipol [Fonds international d'in-

demnisation des pollutions par hydrocarbures] sera dépensé ». De son côté, François Goulard, député (DL) du Morbihan, a rappelé lundi que le chiffre d'affaires annuel du tourisme est de 6 milliards de francs pour ce seul département du Morbihan : il a donc estimé que « le gouvernement n'avait pas pris conscience de la totalité du problème ». Dans l'immédiat, le Fipol a signé un premier chèque lundi à Lorient. Il a déjà déposé 140 millions de francs pour régler les problèmes les plus urgents. L'indemnisation porte sur les dommages « objectivement constatés et évalués ». « Ce qui rend un peu difficile le montage des dossiers », a concédé Dominique Voynet, lundi, à Vannes.

CANCÉRIGÈNE DE DEUXIÈME CATÉGORIE

La ministre de l'environnement a également indiqué que « la neutralisation de l'épave (...) ne pourra débuter tant que les conditions météorologiques ne seront pas favorables, c'est-à-dire avant fin avril ». M^{me} Voynet a précisé que 58 000 des 61 000 oiseaux recueillis par les centres de soins étaient morts. Il s'agit à 80 % de guillemots de Troils. Parmi les 1 200 oiseaux nettoyés et relâchés au 16 février, la mortalité serait grande, selon les responsables de l'association SEPNE-Bretagne Vivante, lesquels, a rapporté la ministre de l'environnement, s'interrogent sur une éventuelle « neurotoxicité du produit ».

La ministre de l'environnement a rappelé que le fioul n° 2 de l'Erika contient, comme tous les produits pétroliers, des composés toxiques et notamment des hydrocarbures aromatiques polycycliques. Conformément à la réglementation européenne, il est répertorié cancérogène de deuxième catégorie, « ce qui signifie qu'il existe une forte présomption qu'il soit effectivement cancérogène », a-t-elle ajouté.

Une étude d'évaluation des risques liés au ramassage des déchets et au nettoyage des oiseaux, confiée à l'Institut national de l'environnement et du risque (Ineris) et à un organisme indépendant, le RIVM des Pays-Bas, est en cours. Ses premiers résultats seront rendus publics dans une semaine. Les résultats préliminaires confirment que le risque d'inhalation est faible mais qu'il convient d'éviter les expositions cutanées. L'Institut de veille sanitaire a été chargé, à la demande du secrétaire d'Etat à la santé, d'établir un bilan épidémiologique de l'impact sanitaire éventuel des chantiers de dépollution, notamment sur les bénévoles, dont le bilan sera, lui aussi, rendu public.

Enfin, s'agissant du traitement des déchets, Dominique Voynet a fixé à TotalFina un calendrier afin que les opérations débutent en juin pour s'achever fin 2001. Quant aux sites intermédiaires de stockage, la ministre souhaite qu'ils soient réhabilités d'ici à la fin mars. – (Intérim.)

Plus de cinq cents entreprises transforment le plomb sur l'ensemble du territoire

RECENSER les entreprises qui, en France métropolitaine, transforment le plomb : ce travail était crucial, jurait-on, mais fastidieux, si fastidieux que les volontaires ne se bousculaient pas pour l'effectuer. Pourtant, les dangers sanitaires de ce métal s'avèrent de plus en plus patents, et différentes autorités réclamaient un tel inventaire depuis des années. Le plomb est à ce point répandu dans la pratique industrielle que l'œuvre semblait d'ailleurs insurmontable. Les Amis de la Terre se sont finalement attelés à cette tâche ingrate. L'association de défense de l'environnement devait rendre public, mardi 22 février, le résultat de ses recherches. 538 entreprises, répar-

tions sur tout le territoire, figurent à cet inventaire que les auteurs ne prétendent pourtant pas exhaustif.

« Rien n'est présumé sur la pollution effective de ces entreprises », est-il précisé en préambule à l'étude. Les notes préliminaires insistent pourtant sur les dangers liés à l'usage de ce métal banalisé. « Des précautions doivent présider à toute utilisation de plomb. Une surveillance particulière est donc recommandée. » Plusieurs dossiers sanitaires démontrent en effet les lacunes dans l'évaluation des taux de ce produit dans l'air, l'eau et la terre, à l'entour des sites. De même, l'examen de la plombémie (taux de plomb dans le sang) est

loin d'être systématique chez les riverains et les employés. La polémique autour de l'usine Metal Blanc de Bourg-Fidèle (Ardennes), soupçonnée de rejeter dans l'air une pollution très supérieure aux normes et fermée provisoirement en juillet 1999, a d'ailleurs été le point de départ de l'investigation des Amis de la Terre.

UN TRAVAIL DE BÉNÉDICTIN

Perline, pseudonyme de l'auteur, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie physique et matériaux et d'un DEA en physique des matériaux de l'École des mines de Paris, a consacré plusieurs mois à cette recherche. Il a fallu répertorier les innombrables sources industrielles utilisant le plomb, des plus évidentes, comme les usines de batteries (70 % de la production française, 9 kilos de plomb par batterie en moyenne), aux plus improbables comme les fabricants de verre coloré. Il a ensuite été nécessaire de repérer sur le territoire la localisation de ces différents utilisateurs. Puis se faire confirmer par les intéressés l'usage régulier du produit, ce qui ne fut pas, bien sûr, la partie la plus aisée.

Sous peine de noyade, le responsable de l'inventaire a limité son champ d'investigation aux

sites industriels où le métal est façonné, écartant d'une part les artisans et d'autre part les entreprises maniant sans les transformer des matériaux intégrant déjà des éléments de plomb (comme les constructeurs automobiles).

Un des mérites de ce travail de bénédictin est de confirmer l'incroyable diversité des usages du plomb. Cet inventaire confirme que le chemin risque d'être encore long avant que le plomb disparaisse de la vie industrielle. Les progrès réalisés dans le domaine des carburants ou de la peinture ne peuvent masquer les retards pris ailleurs. Ainsi, l'application de la directive européenne sur les taux tolérés dans l'eau du robinet, qui arrive à échéance en 2003, et le remplacement des canalisations douteuses dans les appartements, piétinent. L'étude pose également, en filigrane, une autre question, aussi inquiétante : comment se débarrasser dans le futur des tonnes de plomb dispersées dans l'environnement depuis des décennies ?

Benoît Hopquin

★ L'inventaire est disponible sur le site www.amisdelaterre.org sous la rubrique campagne plomb.

Fermeture du tunnel transvosgien de Sainte-Marie-aux-Mines

PAR MESURE de sécurité, le tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), entre l'Alsace et la Lorraine, sera fermé aux camions de plus de 3,5 tonnes à partir du 1^{er} mars. Le préfet de région, Philippe Marland, a révélé, lundi 21 février, que les gains de ventilation du tunnel « ne tiendraient pas plus de 5 minutes en cas d'incendie d'un poids lourd ». Ce tunnel, long de 7 kilomètres, est emprunté, chaque jour, par 3 400 véhicules, dont 40 % de poids lourds. Il pourrait rester fermé aux camions pendant trois à quatre ans. Le trafic de marchandises de plus de 7,5 tonnes sera également interdit sur la RN 59 au col de Sainte-Marie, sur la RN 420 à la hauteur du col de Saales, sur la RN 415 au col du Bonhomme et sur la RN 66 au col de Bussang. Le préfet a admis que depuis l'ouverture du tunnel à la circulation routière, en 1976, les usagers avaient emprunté le tunnel alors qu'« il aurait été impossible d'assurer leur sécurité en cas d'incendie ». La réalisation d'une nouvelle galerie latérale pour les dispositifs de secours et de ventilation du tunnel, gérée par la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR), est évaluée à 400 millions de francs.

Le Monde des DEBATS

Au sommaire du numéro de février

ISLAM EN FRANCE

Ce qui change

Débat entre Alain Boyer et Tariq Ramadan, Yamina Benguigui, Rémy Leveau, Farhad Khosrokhavar, Moussa Khedimallah, Khadija Nohsen-Finan

Mensuel.

En vente 24 F chez votre marchand de journaux.

Abonnement 1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 264 F

Étranger : Belgique - Suisse : 269 F TTC (40,90 euros).

Le Monde des Débats Service Abonnements
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

RENCONTRES

Le Monde

PRESSE ET CINÉMA
PETITS MEURTRES ENTRE AMIS
QUAND LA CRITIQUE EST CRITIQUE

avec : VIVES BOUSSET, réalisateur
JEAN-MICHEL FRODON, critique au Journal Le Monde
MARTINE JOLY, directrice de l'ISIC-IMP
ERIC PREMEL, producteur

JEUDI 2 MARS 2000 18h
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
AMPHI RENOARD - ENTRÉE GRATUITE - RENS. : 05 97 32 46 71

Avec 130 millions de disques vendus dans le monde, Mariah Carey devance Michael Jackson et talonne désormais les Beatles. Opportuniste, ambiguë, inclassable, la pop star américaine chante mercredi 23 février à Bercy. Histoire d'une ambition



RICHARD MCLAREN / SYGMA

Comment devenir Mariah Carey

ELLE a l'air blonde, mais elle est métisse. Affublée de shorts adolescents et de débardeurs débridés, elle a l'air petite, mais elle est grande (1 m 70). Pour beaucoup, elle est le désolant symbole de la variété pop diffusée en cascade sur les radios FM, de Los Angeles à Taïwan en passant par Paris. Mais pour bon nombre d'amateurs de musiques dites « pointues » (rap, électroniques), elle est une formidable musicienne, ayant même réussi à faire sortir de sa tanière Master P, tenant d'un hip-hop sans concession, venu rapper en chœur. Depuis la sortie, en 1990, de *Vision of Love*, son premier tube planétaire, Mariah Carey a vendu 130 millions de disques, un score phénoménal, supérieur à celui de Michael Jackson (près de 110 millions). En neuf albums, dont un *best of* et un lénifiant recueil de chansons de Noël, l'ambitieuse Mariah Carey, trente ans, a imperturbablement talonné les vieux briscards du rock – Elvis Presley, les Beatles – au classement des meilleures ventes de disques. Comment devient-on Mariah Carey ?

Les années 90 ont été marquées par l'émergence mondiale d'un quatuor de divas pop : la Québécoise Céline Dion, dans le rôle de la romantique sage, attachée à son mari et manager, à sa maman et à ses treize frères et sœurs ; Gloria Estefan, la torride Américaine hispanophone, fille d'un policier cubain exilé aux Etats-Unis, idole des anti-castristes de Miami ; Whitney Houston, Afro-Américaine incarnant le succès bien lisse de la communauté noire ; Mariah Carey, longtemps identifiée à l'Américaine « WASP » (White anglo-saxon protestant), blanche, libre, sympa, porte-parole du « *be yourself* » (soyez vous-mêmes). Ces quatre-là sont les héritières d'une certaine Amérique conformiste et fleur bleue. En chantant des « *ballades* » dans la grande tradition américaine, elles ont séduit un marché planétaire a priori peu concerné par leur ton sirupeux. Et au final, Mariah Carey a coiffé ses rivales sur le poteau.

Dès la sortie de son nouvel album, *Rainbow*, en novembre 1999, des silhouettes de carton découpé ont hanté tous les magasins de disques du monde : Mariah, en short, y reçoit un arc-en-ciel en plein ventre (côté face) ou aux creux des reins (côté pile). Mauvais goût de la middle-class ou affiche en faveur du

métissage ? Athlétique, paradoxale, Mariah Carey, née le 22 mars 1970, à Huntington Bay, dans l'Etat de New York, a grandi à Long Island. Peu accessible à la presse jusqu'à son divorce, en 1997, de Tommy Mottola, président tout-puissant de la maison de disques Sony, Mariah Carey souffre d'une image distordue, peut-être, avoue-t-elle, « *à cause de mon look ambigu* ». Car il y a toujours deux Mariah en une, comme dans le clip de son récent *Heartbreaker*, enregistré avec le rappeur Jay Z et numéro un aux Etats-Unis : « *Good Mariah* » est blonde en T-shirt rose, et « *Bad Mariah* » a les cheveux noirs et les ongles rouges. C'est la bonne qui gagne. Mais les deux ont orchestré, de concert, sa réussite.

L'apparente blonde sucre d'orge serait donc noire. « *Les Etats-Unis n'ont pas l'ouverture d'esprit de l'Europe. Là-bas, si vous avez une goutte de sang noir, vous êtes nègre. Les Blancs aux Etats-Unis ne se rendent pas toujours compte que je suis la fille d'une Américano-Irlandaise, dont la famille était très stricte, et d'un Afro-Américain dont le père avait émigré du Venezuela à l'âge de dix ans et avait épousé une Noire de Géorgie. C'est vrai, j'ai plutôt l'air d'une Marocaine, non ?* » (Oui). Une mère chanteuse d'opéra fauchée, un père ingénieur aéronautique, envolé prématurément pour cause de divorce, une sœur aînée junkie, un frère de dix ans plus âgé « *sauvage* » et « *un énorme sentiment d'insécurité* » statistiquement vérifiable : quatorze déménagements en treize ans. « *Les voisins de Long Island n'admettaient pas les mariages mixtes.* » Ni la famille de sa mère, qui répudia tout le monde en bloc.

Différente, inconfortablement différente : c'est la définition que Mariah Carey donne d'elle-même, avec un imperturbable sourire de miel. Oui, elle a vu *Do the Right Thing*, le film de Spike Lee, « *point de vue passionnant sur les minorités noire et italienne, leurs limites, leurs contradictions* ». Oui, la dure école du métissage lui a forgé un caractère d'acier, car elle fut « *rejetée* ». « *A Manhattin, passe encore, dit-elle, mais imaginez dans le Midwest.* » Mariah Carey a beaucoup à raconter à ce sujet : les pierres qui volent dans les fenêtres de ses pa-

rents, les voisins de sa cousine « *côté irlandais* » qui découvrent son métissage lors d'une interview télévisée et « *rappliquent ventre à terre pour dire : mais ta cousine est noire !* ». Une petite fille, une fan, qui pleure dans ses bras : « *Elle savait qu'elle avait une robe rouge, des chaussures marron, mais était incapable de dire de quelle couleur était sa peau.* » Des histoires de femmes « *transparentes* » aux yeux des autres, des histoires de viol. Les clips de Mariah Carey sont désormais truffés de belles métisses.

A dix-huit ans, Mariah Carey, serveuse de bar et choriste d'une chanteuse pop, Brenda K. Starr, donne par hasard une cassette à un type assez taciturne lors d'une party new-yorkaise. Il s'appelle Tommy Mottola, il est de vingt ans son aîné, dirige CBS (bientôt Sony Music), il est le patron de Michael Jackson, de Bruce Springsteen ou encore de Jean-Jacques Goldman. Mottola, Américain d'origine italienne, s'empare de la carrière de Mariah Carey, l'épouse en 1993 et l'enferme, au point que l'entourage du couple baptise leur manoir de Bedford (New York) « *Sing Sing* ». La chanteuse a constamment un employé Sony sur le dos, son image est sous contrôle.

DE son côté, Tommy Mottola se plie aux désirs de son épouse : leurs déplacements conjoints à travers le monde deviennent le cauchemar des PDG de filiales nationales. Favoritisme ? David Geffen, l'impresario talentueux qui a fondé Geffen Records (Elton John, Donna Summer...), puis le studio DreamWorks avec Steven Spielberg, s'insurge : « *Mariah Carey aurait été de toute façon une superstar. Son mariage avec Tommy (Mottola) n'est qu'une coïncidence. Il faut le féliciter de l'avoir signée. Il a cru en elle, et il avait complètement raison.* »

En 1997, la jeune femme divorce de son patron. Quelques mois plus tard, la maison de Bedford, où elle chevauchait sur des pur-sang et qui a coûté 10 millions de dollars, est réduite en cendres par un incendie. Tommy et Mariah sont restés en bons termes. Mais, à peine divorcée, Mariah Carey licencie son manager, son avocat d'affaires et son agent

publicitaire, tous collaborateurs de son ex. Elle enregistre un nouvel album intitulé *Butterfly*, papillon sortant de sa chrysalide. « *Désormais, elle est aux commandes* », affirme alors le président de son label, Columbia Records. Elle crée Crave Records, toujours chez Sony, où elle produit de nouveaux artistes hip-hop. Elle s'implique dans la Fresh Air Foundation – qui veut sortir les enfants des ghettos de Long Island ou de Brooklyn – et dans Adopted Services – pour l'adoption des enfants par des familles américaines. Elle flirte avec un joueur de baseball, sort beaucoup avec « *Puffy* » (le rappeur Puff Dady), se déshabille pour les photographes avant d'entamer une idylle opportune avec la star montante de la musique latino, le Mexicain Luis Miguel.

Milan, le 15 février 2000. Mariah est arrivée d'Anvers dans son jet privé, en prévision d'un concert italien, après avoir réuni, à l'occasion du lancement de *Rainbow*, en janvier, environ 10 000 fans sur la piazza Duomo le temps d'une chanson « *improvisée* ». Elle sera à Bercy mercredi 23 février après quatre ans d'absence scénique. Mariah Carey possède une énorme capacité au travail et mène un emploi du temps frénétique. La diva, dit-on, ne dort pas, ou si peu qu'il faut doubler le nombre de ses collaborateurs quand elle est en déplacement afin qu'ils se relaient pour tenir le rythme de ses journées à elle – souvent vingt heures. Elle a aussi des talents exceptionnels de transformation : de la petite robe noire stricte au demi-nu vulgaire, Mariah Carey est sans doute, pour beaucoup de ses fans – une race que la jeune star cajole à chacune de ses apparitions publiques –, le symbole de la liberté vestimentaire et amoureuse. L'auteur de *Heartbreaker* tente ainsi de détrôner, avec un style plus « *bébéte* », à la fois la sulfureuse Madonna aujourd'hui mère de famille et les Spice Girls, les VRP de l'idéologie United Color, sur le déclin.

Mais il y a plus : de près, Mariah Carey est surprenante. Surtout par la voix. Une voix extraordinaire, qui parle comme elle chante, en flux continu, sans rupture ni fulgurance, sans aigus, avec une chaleur grave. Mariah Carey a une façon indescrip-

tible de traîner sur le « *Hi* », « *Thank you very much* », en souriant sans affectation, un verre de Château Latour à la main, assise en tailleur, en peignoir blanc (de l'hôtel) et chaussons à poils roses (sans doute personnels). Quand Carey parle, elle imprime un certain arrêt au temps. Elle s'est peut-être façonné de nouvelles lèvres, un nouveau buste, mais la voix est son don, inaliénable.

Désormais, elle pilote sa carrière avec ténacité. On l'oublie souvent, mais elle est la parolière de treize de ses quatorze hits, où elle se livre à un certain strip-tease psychologique, par des allusions à sa vie personnelle, son ex-mari, ses boy friends, sa sœur... Libre, elle renoue avec le milieu du rap et du rythm & blues (la variété afro-amé-

ricaine du moment). « *J'ai grandi avec le hip-hop* », dit la native de Long Island. A ceux qui seraient prêts à prendre pour de l'opportunisme son insistance au métissage – la globalisation des marchés se niche aussi là –, elle oppose le succès, dès 1990, au classement des meilleures ventes afro-américaines souvent imprenables pour une Blanche, de *Virgin of Love*, un titre pourtant inclus dans un album, *Mariah Carey*, très « *teen-ager* ».

« *I have a broad demographic* », dit-elle. Entendez par là que son public se répartit sur plusieurs tranches d'âge, touchant les hommes comme les femmes. « *J'ai aussi un public urbain et un public qui vient de l'Amérique moyenne.* » Quand est sorti son album *Butterfly*, les gens de la maison de disques lui ont dit que c'était un disque « *gauchiste* » qui allait causer de lourdes pertes dans le rang des acheteurs. Ce ne fut pas tout à fait le cas. « *Je refuse que le rap ne soit qu'une attitude mercantile-politique. J'aime le passé noir* », ajoute celle qui a repris *I'll Be There* des Jackson Five et *The Beautiful Ones* de Prince.

A vrai dire, l'histoire d'amour succès. Mais ces tenues débridées lui ont aussi valu de figurer sur la liste des célébrités les plus mal habillées des Etats-Unis. Dernier accoutrement en date, un jean dont la styliste a découpé la ceinture au ciseau, et qui, en conséquence, s'effiloche bien au-dessous du nombril : cela suffit pour créer une mode adolescente. Avec le même professionnalisme, Mariah Carey a mis Hollywood dans sa ligne de mire. Prenant le chemin d'une autre diva qui a fait du cinéma – Whitney Houston –, elle s'approprie à tourner avec Vondie Curtis-Hall *All That Glitters* (Tout ce qui brille), où elle interprétera une chanteuse soul des années 70, abandonnée par une mère droguée.

On dit que Mariah Carey ne possède qu'un seul meuble, le piano de Marilyn Monroe, dont elle est une grande admiratrice. Elle a acheté ce piano blanc, cadeau fait à Norma Jean Baker par sa mère pour son septième anniversaire, à une vente aux enchères, pour 600 000 dollars, près de 4 millions de francs.

Veronique Mortaigne
avec Claudine Mulard
à Los Angeles

Mon ami Luis Buñuel

par Carlos Fuentes

EN 1950, j'étais étudiant à l'université de Genève et je fréquentais un ciné-club de la ville. En début d'année, je vis là pour la première fois *Un chien andalou* de Luis Buñuel. Le présentateur du film dit qu'il s'agissait de l'œuvre d'un cinéaste maudit, mort pendant la guerre d'Espagne. Je levai la main pour rectifier : Buñuel était vivant, il vivait au Mexique où il venait de tourner *Los Olvidados*, qui allait être présenté au printemps suivant à Cannes.

Los Olvidados arriva jusqu'à Cannes malgré les objections de fonctionnaires timorés et chauvins du gouvernement mexicain qui considéreraient que le film « déni-grait le Mexique ». Passant outre la désapprobation officielle, Octavio Paz, alors secrétaire de l'ambassade du Mexique en France, distribua personnellement un brillant essai sur Buñuel et son grand film à l'entrée du Palais des festivals. Buñuel n'oublia jamais cet acte de courage et de générosité.

Je fis la connaissance de Buñuel durant le tournage de *Nazarin*, à Cuautla. Ma première épouse, Rita Macedo, jouait dans ce film, ainsi que Marga Lopez et un extraordinaire Francisco Rabal, qui donnait au personnage de Galdos une aura d'absence mystique et de douce miséricorde soutenant à merveille la rage et la douleur du personnage à la fin. L'essence de la secrète religiosité de Buñuel se trouve dans *Nazarin*. Sa célèbre phrase « *Grâce à Dieu, je suis athée* » est, plus qu'une boutade, un masque nécessaire pour ce créateur qui fut, comme personne, l'incarnation de la troublante phrase que Pascal attribue au Christ : « *Tu ne me cher-*

cherais pas, si tu ne m'avais trouvé. » Sur ce point, Buñuel s'inscrit dans l'un des courants intellectuels les plus importants et inclassifiables du XX^e siècle : le tempérament religieux sans foi religieuse, dont témoignent, à divers degrés, Camus, Mauriac, Graham Greene et, pour le cinéma, Ingmar Bergman, protestant malgré lui, ou Luis Buñuel, athée par la grâce de Dieu.

Qui a affronté le drame de la conscience chrétienne aussi courageusement que Bunuel dans *Nazarin* et *Viridiana* ? Mais qui a, également, dressé un portrait des plus acides des déformations de la foi institutionnalisée et des abus de pouvoir commis au nom du Christ sinon Buñuel dans *L'Age d'or*, *Simon du désert* ou *La Voie lactée* ? Ce dernier film, qui a pour thème les hérésies, nous rappelle que le mot « *hérétique* » signifie à l'origine « *celui qui choisit* ». Une scène très brève mais merveilleuse de *Tristana* montre la protagoniste indécise à l'heure de choisir entre deux pois chiches identiques dans une casserole. Le choix de Buñuel est parfois plus tranché. « *Mon horreur de la science et de la technologie me ramènera à la détestable croyance en Dieu* », dit un personnage dans *Le Fantôme de la liberté*. Buñuel m'indique : « *Celui-là, c'est moi.* »

Le patriotisme, le chauvinisme, les idéologies politiques étaient au nombre des choses intolérables à Buñuel. En revanche, il avait coutume de nuancer certains de ses commandements anarchistes. Pour lui, l'anarchisme était une idée merveilleuse mais irréalisable. Son seul royaume était la pensée. Comme idée, faire sauter le Musée du Louvre était splendide. Comme pratique, elle était atroce. Buñuel,

le sage, distinguait la liberté de l'imagination des contraintes de la réalité.

Pendant, en tant que surréaliste, il faisait sien le *credo* d'un monde libéré à la fois par l'art et la révolution. A mesure que celle-ci succomba à la terreur politique, Buñuel conféra à la création surréaliste enracinée dans la tradition un poids inattendu. Curieusement, le surréalisme français n'a jamais été plus qu'une idée magnifiquement articulée par André Breton, lequel écrivait dans une langue aussi classique que le duc de Saint-

Le surréalisme français n'a jamais été plus qu'une idée magnifiquement articulée par André Breton. Buñuel l'Espagnol et Max Ernst l'Allemand ont trouvé dans leurs propres racines culturelles les ancrages de l'inconscient, du rêve et de la libération surréalistes

Simon. En revanche, Buñuel l'Espagnol et Max Ernst l'Allemand ont trouvé dans leurs propres racines culturelles les ancrages de l'inconscient, du rêve et de la libération surréalistes. Les contes de fées et les légendes germaniques pour Ernst et, chez Buñuel, le roman picaresque, *La Célestine*, Cervantès, Goya, Valle Inclan...

Nourri de culture espagnole, Buñuel libéra le regard en usant d'une technique remarquable. Dans ses films, il multiplie les plans moyens ou distants, parfois gris ou monotones, qui révèlent soudain, par un rapprochement rapide, un détail

violemment troublant : le crâne inscrit sur la tête d'un insecte, le sang coulant entre les cuisses d'une femme, le crucifix qui dissimule un poignard, les bottines érotiques d'une femme de chambre, un œil coupé en son milieu tandis qu'un nuage passe devant la face de la lune. Cette dialectique entre le monde et ses menus secrets permet à Buñuel d'atteindre des sommets dans des scènes qui sont de véritables épiphanies cinématographiques. La passion y montre parfois son visage d'animal grotesque (le catholique embusqué chez Bu-

ñuel voyait la relation sexuelle *more bestiarum*, pour reprendre les termes de saint Augustin, tout en admettant que « *l'amour sans le sexe est comme un œuf sans sel* », mais d'autres fois, l'instinct naturel est la condition même de la poésie. Brutalité grotesque de la passion à travers l'étreinte des amants de *L'Age d'or*. Tendresse onirique incomparable au moment où, réunis par la nuit, les naufragés de la société capturés par l'Ange exterminateur abandonnent leur angoisse, leurs prétentions, leur vocabulaire, leurs ruses pour se livrer à la beauté sans pareille du rêve...

Le nouvel âge de l'Etat

Suite de la première page

Mais il est d'abord nécessaire, pour mener à bien cette réforme, de comprendre l'Etat d'hier, puis de diagnostiquer les raisons de son mal-être actuel.

Mondialisation, dérégulation, fluidité de l'information, influence croissante de la société civile, la forme traditionnelle de l'Etat est contestée par la montée des individualismes, cependant que son cadre national est mis en cause. Sa culture, qui a nourri notre imaginaire, est concurrencée par d'autres idéaux collectifs, la famille, l'entreprise, la solidarité internationale et humaniste des organisations non gouvernementales. Son territoire, autrefois limité par des frontières et des barrières, subit les assauts des nouveaux espaces virtuels. L'Etat semble désormais plutôt assujéti que souverain.

La France éprouve du mal à redéfinir l'Etat. Collectivement, nous ne nous habituons pas à l'idée que, dans un monde ouvert à la fois sur le global et sur le local, l'Etat ne peut pas vivre en autarcie juridico-politique. L'Etat central s'affaiblit. L'Etat déconcentré n'apparaît pas encore suffisamment. L'Etat continental est une hypothèse. L'Etat-providence se paupérise, réticent à reconnaître qu'il ne peut plus être un producteur au champ infini, un coffre-fort ouvert à l'accroissement des dépenses, une réponse au caractère illimité des besoins. Les aspirations de jadis, confiant à l'Etat la recherche de la perfection du bonheur, n'étaient-elles pas au demeurant trop vastes ? La demande d'Etat demeure, mais elle prend des formes nouvelles. (...)

Après l'ère des succès, après l'apogée de la contestation, je crois que nous entrons, avec l'an 2000, dans une époque nouvelle pour l'Etat. Ses figures successives s'atténuent, Léviathan démocratique, instituteur du social, dispensateur de providence, régulateur de l'économie – pour reprendre la classification de Pierre Rosanvalon –, cependant qu'une représentation nouvelle s'esquisse. Un nouvel âge peut commencer, une fois formulée la question essentielle : à quoi sert encore l'Etat ?

Proposer l'Etat minimum, dont rêvent certains idéologues libéraux, ultime filet de sécurité qui empêcherait les plus démunis de disparaître ou de se révolter, serait une faible et assez triste ambition. (...) C'est plutôt l'insuffisance d'Etat efficace, sa lourdeur ou le fait que l'Etat ne tienne pas ses engagements qui est aujourd'hui critiqué.

Notre société ne veut nullement la mort de l'Etat, ni son humiliation. Elle veut qu'il réponde à ses besoins et à ses initiatives. Elle appelle un Etat solidaire qui fasse de l'entraide une mission régaliennne, non seulement pour lutter contre les inégalités, mais aussi pour combattre les marées noires, les ouragans, les inondations. Elle réclame un Etat capable de soutenir comme d'initier, avec lequel il serait possible de bâtir des relations de confiance et des projets en commun.

J'observe une évolution vers cet Etat partenaire. (...) Les préfets seront les maîtres d'œuvre locaux de cet Etat partenaire. De même les relations entre l'Etat et l'économie ont-elles considérablement évolué pour illustrer désormais une forme nouvelle d'association entre sphère publique et sphère privée. Longtemps le débat a porté sur l'opportunité des nationalisations, puis sur celle des privatisations. Ce débat me semble tranché, même si certains, de part et d'autre, s'épaulant en quelque sorte réciproquement, continuent l'affrontement mythologique. Il me semble que ce qui est concurrentiel a vocation à rejoindre à plus ou moins long terme le statut public et sphère privée. Au-delà de l'ouverture bénéfique du capital des entreprises nationalisées, réguler l'économie, ce n'est plus la diriger depuis la forteresse des Finances, ni la régler pour l'étouffer : c'est lui rappeler de grandes exigences fixées par le long terme et la collectivité, tout en acceptant le rythme et les nécessités des marchés. (...)

Les missions régaliennes de l'Etat ne restent pas à l'écart de ce partenariat, qui s'accompagne parfois d'un découplage entre l'intérêt général et l'Etat-Nation. Notre diplomatie, notre défense, les industries qui y sont liées, s'inscrivent de plus en plus dans le cadre européen. Celui-ci oriente nos choix et les amplifie, il implique négociation. Il n'est pas jusqu'à notre justice qui ne fasse désormais toute leur place aux décisions des magistrats européens, favorise l'entraide judiciaire et développe à la scandinave des formes nouvelles, pré-contentieuses, de médiation. Dans chacun de ces domaines d'intervention, du plus stratégique au plus immédiat, il est clair que l'Etat ne peut plus agir par décret impérieux et national. (...)

Deux triptyques doivent être les piliers de l'Etat partenaire : responsabilité, proximité ; subsidiarité, régulation, solidarité.

Une nouvelle légitimité. L'Etat a souffert, ces dernières années, d'un discrédit d'ensemble jeté sur la

sphère publique. Pour contrer cette mélancolie, il me paraît indispensable, s'agissant de la France, d'améliorer notre cadre institutionnel. Expression de la volonté générale, les institutions donnent en effet corps au pacte républicain. Incomplètes ou inadaptées, elles en montrent l'inadéquation. Dans cet esprit, je soulignerai ici la nécessité d'au moins une réforme importante, l'instauration du « *quinquennat de cohérence* ».

La cohabitation, chacun le sait, est devenue notre régime de croisière. Cette organisation, paraît-il plébiscitée, est porteuse de légers défauts : abstention croissante des citoyens, qui ne discernent plus les différences entre les projets et les gestions des uns et des autres, pratique difficilement évitable du plus petit réformateur commun, confusion fréquente dans les responsabilités. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon d'organiser la direction de l'Etat. Pour en sortir et relégitimer, en quelque sorte, notre organisation politique, il faudra réduire le mandat présidentiel à cinq ans, rapprocher l'élection du chef de l'Etat et celle des députés – la désignation du président entraînant dans le mois qui suit, et non dans celui qui précède, les élections législatives – afin de faire place à la cohérence plutôt qu'à la cohabitation. Une dissolution conservée comme recours, un premier ministre dirigeant effectivement le gouvernement, un Parlement (majorité et opposition) déverrouillé et remplissant son plein rôle de

Les recrutements de fonctionnaires ne sont pas adaptés aux besoins réels de l'administration et des usagers

contrôle (par certaines adaptations de nos textes et surtout une pratique beaucoup plus ouverte envers nos deux Assemblées) complèteraient ce dispositif de bon sens et de vitalité démocratique.

Sa légitimité, l'Etat devra aussi la réexaminer dans le domaine capital de l'économie. Etat-arbitre ? Assurément ! Mais un arbitre est sur le terrain, pas dans les tribunes. De temps en temps, il doit siffler, rappeler les règles du jeu pour le rendre plus fluide. Parmi ces règles, une des plus importantes est une baisse significative des prélèvements obligatoires. Si j'insiste fréquemment sur ce thème, ce n'est

pas par quelque « Catonmania » anachronique à la recherche d'un nouveau *delenda Carthago*. C'est parce que, dans un pays désormais ouvert comme le nôtre, il est indispensable d'alléger la pression fiscale pour consolider la croissance, donc l'emploi, pour renforcer la compétitivité de nos entreprises sur les marchés internationaux, pour libérer la créativité et l'initiative.

L'Etat audacieux, l'Etat ambitieux n'est pas un Etat spendideux. Des services publics qui fonctionnent bien, des prélèvements publics qui plafonnent, cela implique une nécessaire réforme de l'Etat. Il s'agit à la fois de conforter le rôle régulateur de l'Etat, d'alléger sa ponction sur l'économie, sans faire disparaître la référence qu'il incarne. A travers des relations contractuelles établies avec ses partenaires économiques et sociaux, se dessine un Etat animateur, un Etat amorceur, qui fait faire plus qu'il ne fait, qui indique et rend possible plus qu'il n'accomplit par lui-même.

Transparence et compétence. L'Etat moderne ne pourra obtenir la confiance et le respect de ses interlocuteurs sans rendre des comptes détaillés et objectifs sur son administration. Or, jusqu'ici, il faut bien reconnaître que son livre de comptes relève plutôt du fouillis obscur. (...) L'émergence progressive d'un principe juridique de sincérité appliqué à la sphère publique serait facilitée si la Cour des comptes assortissait chaque loi de finances d'un avis d'exactitude et si, abandonnant les vieilles règles de Charlemagne et de Mérovée, l'Etat consentait à adopter une comptabilité de bilans, de résultats, de patrimoines pluriannuels et consolidés. Bref, l'Etat doit s'habituer à la culture du parler vrai et du compter juste. La transparence fait partie de la démocratie. L'Etat doit accepter d'être évalué et comparé. (...)

Les recrutements de fonctionnaires ne sont pas adaptés aux besoins réels de l'administration et des usagers. Au lieu d'une pratique automatique du remplacement emploi par emploi, les effectifs devraient être mieux orientés vers les services où ils sont les plus utiles. Un certain lien devrait pouvoir être établi entre les rémunérations et la manière dont les tâches sont accomplies. Des indicateurs de résultats devraient être systématisés. Les progrès réalisés au sein de tel ou tel service devraient pouvoir bénéficier, pour partie du moins, au service en question. Programmée sur plusieurs années, cette réforme de l'Etat, menée en concertation avec les agents, m'apparaît comme une nécessité absolue, sauf, à terme, à paupériser un peu plus l'Etat. (...)

L'ouverture sur le monde. N'oublions jamais enfin que, dans

S'il attaqua le pharisaïsme travesti sous les oripeaux de la dévotion religieuse, Buñuel s'en prit aussi à ce qui était à ses yeux l'aliénation et l'inauthenticité de la vie moderne, non seulement dans la bourgeoisie mais aussi chez les plus démunis. Les aventures du charme discret d'un groupe de bourgeois qui ne peuvent s'asseoir à table sont certes plus drôles et malicieuses que la terrible cruauté des enfants abandonnés dans les bidonvilles de Mexico. Mais Buñuel déniait toute vertu intrinsèque au pauvre du seul fait de sa pauvreté, comme tout vice fatal au riche en raison de sa richesse. La capacité des hommes à faire du mal à leur prochain transcendait pour lui toutes les barrières sociales. L'aveugle malfaisant ou le redoutable Jaibo de *Los Olvidados* sont aussi cruels que le pervers Fernando Rey bourreau de Viridiana ou de Tristana – et victime à son tour de la Méduse féminine aux deux visages, Conchita, dans sa dernière œuvre, le prodigieux *Obscur objet du désir*.

Qu'il s'agisse de *Nazarin*, *Viridiana*, *Belle de jour* ou de *La Femme de chambre* incarnée par Jeanne Moreau, le héros ou l'héroïne de Buñuel est en fin de compte un individu : Robinson Crusoe. Chacun livre sa bataille dans la solitude et l'incompréhension, mais tous ne peuvent être sauvés que grâce à la solidarité. C'est toutefois dans la prodigieuse complicité entre sa vision personnelle et la vision de sa caméra que Buñuel révèle le mieux l'image de son art et de son monde. Catherine Deneuve, dans *Belle de jour*, trouve l'accomplissement de ses rêves érotiques dans un bordel. Mais les quatre murs de la maison

de rendez-vous se dissolvent sans cesse grâce au regard de l'actrice qui n'est jamais frontal, mais toujours latéral, hors champ. Un regard libérateur qui embrasse constamment un monde plus vaste et qui traverse, bien au-delà des murs de la maison close, ceux du cinéma, pour nous renvoyer à l'espace extérieur, social, des autres.

Ceux-ci ne sont pas rien, comme l'illustre le regard ironique, souverain, de Jeanne Moreau dans *Le Journal d'une femme de chambre*. C'est le meilleur rôle d'une grande actrice. Moreau regarde tout avec un détachement ironique – le fétichisme des bottines chez un vieillard, les conventions de la demeure, la brutalité d'un domestique – qui finit par unir l'ensemble en un faisceau social et politique. Ce que Jeanne Moreau est en train de voir n'est ni plus ni moins que la montée du fascisme en Europe.

Homme chaleureux, ami incomparable, possédant un humour unique : je me souviens avec une immense tendresse, et comme l'un des privilèges de ma vie, des heures passées auprès de Buñuel, à Mexico, à Paris, à Venise, à la découverte de cette forme essentielle de l'amitié qui est de savoir être ensemble sans dire mot, en pensant et en assimilant ce qui a été dit avant de dire à nouveau, le tout avec un verre de *buñueloni* à la main. Recette : une moitié de gin anglais, un quart de Carpano et un quart de Martini doux.

Carlos Fuentes est écrivain. Traduit de l'espagnol (Mexique) par Carmen Val Julian. © Los Angeles Times.

notre action, nous ne sommes pas totalement seuls au monde. Le premier partenariat de l'Etat, il le passe avec les autres pays. Une politique de l'emploi strictement nationale n'aurait désormais aucun sens, en tout cas aucune efficacité. Certaines fonctions de l'Etat ne peuvent plus être exercées que si elles sont partagées avec d'autres nations, voire transférées de l'Etat-Nation à des entités politiques en résonance avec une économie désormais transnationale. Il nous faut penser en permanence la transfor-

L'émergence progressive d'un principe juridique de sincérité appliqué à la sphère publique serait facilitée si la Cour des comptes assortissait chaque loi de finances d'un avis d'exactitude et si l'Etat consentait à adopter une comptabilité de bilans, de résultats, de patrimoines pluriannuels et consolidés

mation de l'Etat en tenant compte d'un environnement qui a lui-même profondément changé et qui, par contrecoup, fait évoluer ses prérogatives.

Difficile, par exemple, de continuer à croire à la pérennité d'espaces limités par des frontières physiques alors qu'un monde virtuel, affranchi souvent de toute norme, s'élabore à travers les réseaux électroniques. Si l'on peut consommer, apprendre, jouer, peut-être un jour voter par l'Internet, continuera-t-on à le faire sous la forme que l'on connaît aujourd'hui ? Quelques années nous séparent encore de cette cité qui ne sera pas obligatoirement celle du bonheur. Mais le temps de la concurrence entre monde réel et monde virtuel a déjà débuté. Face à cette révolution, une double évolution sera nécessaire si l'élu et les citoyens qu'il incarne veulent continuer à pouvoir dire leur mot. D'une part, ne pas laisser l'Etat à l'écart des bouleversements technologiques ; d'autre part, ne pas accepter que les réseaux planétaires se construisent anarchiquement sans souci du bien commun ou des libertés. Application immédiate : éduquer dès l'école aux nouvelles technologies pour éviter le creusement du fossé numérique entre ceux qui ont accès au nouveau monde technologique et les autres ; éduquer tout au long de la vie. (...)

Pour ouvrir l'Etat sur le monde, il nous faut regarder dans deux directions, complémentaires. D'abord

l'Europe, une Europe démocratique, une Europe-puissance, qui sera elle-même dotée d'une puissance publique européenne. (...) Au-delà de l'Europe, lieu d'exercice d'une nouvelle citoyenneté, espace possible d'une réponse concertée aux défis de la mondialisation, il existera une place de plus en plus grande pour la délibération politique au plan mondial. Car si la souveraineté de l'Etat-Nation est partagée avec des acteurs internationaux, si les frontières territoriales et politiques sont de plus

en plus perméables, alors les formes d'action de la société sur elle-même ne pourront pas ne pas se transformer au-delà du cadre traditionnel de l'Etat-Nation. Cela pose évidemment l'immense question des modalités de choix et de la légitimité des représentants de cette communauté internationale, face à ce qui apparaît comme un concept auquel il faudra faire place, celui de citoyen du monde. N'est-ce pas, au sens étymologique de ce terme, un Etat « *cosmopolite* » qui se profile ? Les mouvements apparus lors de la conférence de Seattle ont révélé l'existence d'une opinion publique mondiale, audacieuse, métissée, organisée, contradictoire. Ne devrait-elle pas trouver, au sein d'un Parlement mondial réunissant les représentants des Etats et les nouveaux acteurs de la vie publique internationale, un lieu d'expression et de concertation afin de mieux organiser l'avenir de la planète ? De même, un Conseil de sécurité des Nations unies transformé dans sa composition, étendu – proposent certains – à l'économie, ne devrait-il pas acquérir le pouvoir d'un véritable exécutif ? Utopie, peut-être ! Nous savons que les utopies d'hier sont les réalités d'aujourd'hui. Un jour sans doute, étendant à la planète l'ancienne prophétie européenne de Victor Hugo, ce Parlement mondial légifèrera au nom de l'humanité tout entière. (...)

Laurent Fabius

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléfax : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

« Echelon » nous écoute

PAS plus qu'elle n'a épuisé l'inspiration de John Le Carré, la fin de la guerre froide n'a pas mis un terme à l'espionnage. C'est heureux pour la littérature et beaucoup plus regrettable pour les relations entre « alliés ». Car si la profession se porte bien, elle a aussi, largement, changé de nature. Elle s'intéresse aux sources de ce qui fait aujourd'hui la puissance d'un pays : le militaire toujours, mais aussi, surtout, l'économie, la finance, la haute technologie. Et c'est là que commence le malaise entre « alliés ». Car si l'on en croit – et il y a de bonnes raisons pour cela – le rapport auquel le Parlement européen consacre deux journées d'auditions, mardi 22 et mercredi 23 février, à Bruxelles, les Etats-Unis sont, en la matière, gravement coupables d'abus de position dominante. Ils ont transformé leur système d'écoutes mondiales des télécommunications, monté contre l'URSS durant la guerre froide, en réseau d'espionnage électronique planétaire, à l'occasion mis au service de l'industrie américaine.

L'instrument s'appelle « Echelon », déploie 120 satellites et est exploité dans le cadre d'un accord avec l'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande. C'est une puissante machine d'interception, d'écoute et de décryptage des communications par téléphone, fax ou courrier électronique échangées d'un bout à l'autre de la planète par des gouvernements, des entreprises et des particuliers. Le maître d'œuvre du système est l'une des deux grandes agences de renseignement américaines, la

National Security Agency (NSA, 38 000 employés, 4 milliards de dollars de budget), installée dans le verdoyant Maryland, à quelques encablures de la douce Virginie, qui abrite sa grande sœur, la CIA.

Echelon, bien sûr, sert à la lutte contre le trafic de drogue, le crime organisé, le terrorisme, etc. Mais, selon le rapport du Parlement européen, il est aussi utilisé, dans les domaines de la haute technologie et de la défense, pour fournir aux entreprises américaines des informations piratées auprès de leurs concurrentes européennes afin d'empocher des marchés aux dépens de ces dernières. On dira que les Européens ne sont pas dépourvus de talents en matière d'espionnage industriel. Mais le fond du problème est qu'aucun d'eux ne possède individuellement une machine de la dimension d'Echelon et qu'il leur est difficile de s'entendre en raison du rôle éminent qu'y joue l'un des Quinze, et non des moindres : la Grande-Bretagne. On n'accusera pas ici les Latins, et tout particulièrement les Français, de crise aiguë de paranoïa anti-anglo-saxonne : certaines entreprises allemandes figureraient aussi parmi les victimes d'Echelon. Comme les Etats-Unis ne livrent à leurs alliés que ce qu'ils veulent bien leur livrer des écoutes d'Echelon, ceux-ci sont en congénitale position d'infériorité : ils ne savent pas ce que savent les Américains.

De Washington, et Londres, d'où sont administrés les cours magistraux en libéralisme et loyale concurrence, on aimerait, à tout le moins, des éclaircissements. Par téléphone, fax ou courrier électronique...

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ;

Laurent Girelsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Jossyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pliollou ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,

Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Gauguin à Tahiti

IL N'EST sans doute pas d'existence que se prête à des développements romanesques autant que celle de Paul Gauguin. Ecrivains, biographes et critiques n'y ont pas manqué. Il est bien regrettable que le romantisme exaspéré de notre temps ait cru devoir donner tant d'importance à la vie privée des grands hommes. L'humanité de l'artiste est toujours très au-dessous de sa spiritualité. Dans son œuvre, il nous donne ce qu'il a de plus élevé, une sorte de sélection de ses attributs moraux. Sa vie n'est pas et ne peut être égale à sa création, qui est la quintessence de son esprit.

Il n'importe pas plus que Gauguin, par son caractère, son orgueil à nu, sa bougeotte et son gaspillage, ait connu plusieurs fois la pauvreté. C'est le sort commun de la plupart des artistes, et le ressort, après tout, qui leur permet de toucher le ciel avec leurs carreaux d'ar-

balète. J'en connais de plus misérables qui se gardent bien d'étaler leur détresse dans leur correspondance amicale. Celle de Gauguin n'ajoute rien aux œuvres rayonnantes de cet homme, qui est l'un des plus grands peintres de tous les temps, un « classique » et non un révolutionnaire, à moins que l'on ne considère comme une révolution d'en revenir aux vertueuses lois de la composition, de la forme et des couleurs constructives, celles, peut-être inconscientes, qui s'imposaient à un Giotto.

Mais il faut bien que le public cherche à expliquer son attitude devant ces mêmes toiles qu'il venait voir pour en rire à pleine gorge, en 1893, et qu'on l'a vu contempler dévotement, avec aussi peu de compréhension, en 1949.

A. T'Serstevens
(23 février 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn) ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Retour d'affection

par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

L'ÉPOUSE qui force soudain sur la blondeur, qui raccourcit ses jupes, s'invente des rendez-vous, songe à la chirurgie, ne cherchez pas : c'est qu'elle se croit supplantée par une créature voyante ! Le mari qui change tout à coup de cravate et de cylindre, qui soigne ses abdominaux, égare des cheveux longs sur sa veste : autant d'aveux qu'il a des doutes !

Nos leaders politiques font cet effet d'amants lâchés et prêts aux abaissements catastrophiques. Pour peu qu'on les ait perdus de vue quelques semaines, la métamorphose est criante. Avec un ensemble qui trahit des sondages et des conversations de permanences alarmants quant à leur image, les éléphants de tous bords ont déserté les derniers débats d'idées existants pour se bousculer aux émissions d'une futilité appuyée. Des blagueurs de métier les asticotent, non plus sur leurs programmes (ce qui les arrange, car ils n'en ont guère et personne n'y croit plus), mais sur les petits à-côtés de la vie, dont se nourrissent à bon compte les réputations d'humanité et les notoriétés du *show-biz*.

Pour retrouver du crédit auprès des électeurs, on a vu un possible candidat à une grande mairie s'attendrir sur son passé... d'animateur de ciné-club du temps de la nouvelle vague. Un autre chef de parti a fredonné ses chansons préférées – celles de tous les Français, comme par hasard –, espérant prouver ainsi, sans doute, que le tacticien n'avait pas étouffé, en lui, l'homme de cœur. C'est « passer à la télé » qui importe, tous les conseillers en communication vous le diront. Mieux encore : il s'agit d'y faire figure de victime, fût-ce de drôlets mal polis, et s'en tirer avec un sourire complice. Consécration suprême pour l'invité : que le présentateur l'ait appelé par son prénom, lui le gendre idéal connu depuis trente ans pour fabriquer les stars en les tutoyant !

Un ancien élu d'importance n'a pas eu droit au tutoiement (le 20 février, chez Drucker), mais il s'est offert le luxe, sous couvert de badinages, de dénoncer l'amitié, en effet injustifiable, de son successeur défunt pour Bousquet, tout en niant son goût de tuer (à la chasse) et de critiquer ses remplaçants. Raffi-

nement révélateur des nouvelles conditions biaisées du débat politico-récréatif : assoier l'accusation de vichysme sur le témoignage d'un parent sans préciser que celui-ci reçut, aussi, la francisque, et qu'il n'eut pas l'idée risquée, quant à lui, de se rendre ensuite à Londres...

Ainsi va la polémique partisane, depuis que les Français passent pour s'en désintéresser, et que les amuseurs, peu soucieux d'histoire, laissent les invités s'affronter sans réplique, par la bande. Unis dans la même obsession d'enrayer le cher public, les animateurs de variétés poursuivent leur « mariolisation » de toutes choses, et les adversaires politiques, tout en soignant leur air improbable d'enfants de chœur, se frappent aux tibias, sous la table.

A l'approche d'élections, les candidats risquent de perdre la boule, et l'honneur, en croyant regagner le respect perdu. Jusqu'où descendront-ils ? On reconnaît les cocus, décidément, à ce qu'ils ne savent plus quoi faire pour inspirer ce que les magazines du cœur appellent un « retour d'affection ».

Grande croisade contre la liberté

par Grandville et Daumier



Paru dans l'hebdomadaire « La Caricature » vers 1835. Collection Artur Trigo.

Le purgatoire de Romano Prodi

DANS le microcosme bruxellois, les Cassandre sont légion qui annoncent l'inéluctable départ de Romano Prodi pour... Rome. Décrit par une presse qui lui reproche tout à trac son manque de leadership et sa propension à d'imprudents effets d'annonce, critiqué par un nombre croissant d'eurodéputés, dénigré par plus d'un commissaire européen, sa crédibilité sérieusement entamée dans bien des capitales européennes, le président de l'exécutif bruxellois serait prêt à jeter l'éponge.

Ayant fait un tour de piste sur la scène communautaire que personne, pas même lui, ne jugerait concluant, il guetterait aujourd'hui une défaillance politique fatale de son rival, Massimo D'Alema, pour « rentrer à la maison » et succéder à l'actuel président du conseil italien. Bien qu'une telle issue ne puisse être écartée a priori, un si sombre tableau paraît manquer de perspective et de nuance : la « mort politique » du président de la Commission européenne est trop annoncée pour ne pas être prématurée.

Peut-être l'intéressé est-il, comme il le dit lui-même, « un coureur de fond, pas un sprinter », et qu'il faut à cet adepte des métaphores sportives un long temps d'échauffement. Il n'en demeure pas moins que la rapidité avec laquelle Romano Prodi a dilapidé son capital d'opinions favorables ne laisse pas d'impressionner. En témoigne ce commentaire d'un ministre des affaires étrangères d'un pays de l'Union : « Parmi nous, il y a ceux qui le critiquent ouvertement et ceux qui n'en pensent pas moins mais se taisent, mais plus personne ne prend sa défense. »

Or, si une telle spirale du dénigrement se renforçait, c'est l'Union eu-

ropéenne dans son ensemble qui en pâtirait. Mal remises du traumatisme provoqué par la crise de la démission forcée de la commission Santer, les institutions et la fonction publique communautaires ne peuvent s'offrir le luxe de nourrir davantage le scepticisme profond des citoyens européens.

Pourtant, que le procès de Romano Prodi est facile à instruire ! Ni tribun, ni visionnaire, ni polyglotte, il donne parfois le sentiment de ne pas plus maîtriser les dossiers communautaires que de mesurer justement l'état du rapport des forces entre les trois piliers des institutions européennes (le conseil des ministres, la Commission et le Parlement). Résultat : il apprécie mal sa marge de manœuvre. Son pragmatisme, qui pourrait être roboratif, apparaît comme un amateurisme brouillon, et lorsqu'il tente de relever le nez du guidon d'une harassante gestion communautaire, c'est pour s'envoler vers les cimes fugitives d'une Europe devenue harmonieuse par la vertu de la « bonne gouvernance ». Généreuse idée sans doute que cette nouvelle méthode communautaire dont il a fait l'axe central de son programme de travail quinquennal, mais combien candide !

Intéressante, sans doute, cette initiative d'inviter le colonel Kadhafi à Bruxelles, mais si peu à l'unisson du sentiment dominant parmi les Quinze. Courageuses aussi, ses propositions de fixer un échéancier précis pour l'adhésion des pays candidats à l'élargissement, et d'ouvrir l'ordre du jour de la réforme des institutions, mais tellement à rebrousse-poil de la filiosité diplomatique des capitales...

Le malaise, disent ses proches, tient davantage au style de l'homme qu'à ses aptitudes au lea-

dership : « C'est vrai que ce n'est pas un homme flamboyant, qu'il ne révèle son charisme qu'en petit comité, que ce n'est pas un grand "communiquant", qu'il n'est pas bon orateur et que son anglais n'est pas meilleur que son français. Il est aussi grandement frustré par la lourdeur de la bureaucratie, et a été déconcerté par la complexité des mécanismes communautaires. Mais c'est un bon animateur et un homme à idées, qui laisse travailler les autres et sait leur laisser la vedette. Il est lent à se mettre lui-même en valeur, mais il a sa méthode et elle lui a plutôt bien réussi en Italie. »

PLUS DE TEMPS À PERDRE

Reste que la qualité d'un homme d'Etat tient aussi à celle de son entourage, lequel pâtit d'un déficit de savoir-faire communautaire. Cette carence est d'autant plus domageable que l'environnement européen est devenu moins porteur, qu'il exige davantage d'autorité de la part du chef de l'exécutif européen, vis-à-vis du Parlement de Strasbourg comme du conseil des ministres. Grisé par sa victoire sur la commission Santer, le premier n'a toujours pas trouvé le bon registre pour utiliser un tel rééquilibrage des pouvoirs en sa faveur. Depuis que ses deux principaux groupes – les démocrates-chrétiens et les socialistes – ne partagent plus ce gentleman's agreement qui, au-delà des querelles partisanes, cimentait des « majorités d'idées », le Parlement européen navigue à vue.

De son côté, la Commission est devenue plus fragile, car moins défendue. Les chefs d'Etat et de gouvernement, qui n'entendent pas lui laisser la bride sur le cou, rappellent qu'en Europe ce sont eux qui détiennent le vrai pouvoir. Ro-

mano Prodi le constate avec fatalisme : il n'y a plus de « locomotive européenne » sur le Vieux Continent. Le « moteur franco-allemand » de la construction européenne avait sa dynamique propre, notamment parce que Helmut Kohl avait mesuré que l'intégration de son pays était la clé du retour diplomatique de l'Allemagne sur la scène européenne, et au-delà. La réunification oblige aujourd'hui à une pause, dictée par les contraintes budgétaires. L'exemplarité de la relation franco-allemande, d'autre part, a vécu. « Il faut refonder une vision franco-allemande de l'Europe », reconnaît Hubert Védrine. L'époque, de toute façon, n'est plus aux « défricheurs » de l'Europe, mais aux gestionnaires de l'existant, lequel est lourd.

Le processus d'élargissement qui, à terme, fera plus que doubler la taille de l'Union européenne, va être un cheminement long, politiquement incertain et incroyablement coûteux. Le pressant, les gouvernants réduisent la voilure de la construction européenne. Place aux ambitions raisonnables et aux défis pédagogiques en forme de gageure : pas facile de faire rêver les citoyens européens sur l'incontournable réforme des institutions européennes... C'est à l'aune de ce purgatoire européen qu'il faut évaluer la performance du président de la Commission européenne. Ce qui ne saurait dispenser l'intéressé de mettre en pratique, pour lui-même, les préceptes de la « bonne gouvernance ». Après six mois de mandat, ce serait une vision par trop optimiste que de parler de maladie de jeunesse. Romano Prodi n'a plus de temps à perdre s'il veut retrouver une crédibilité qui le fuit peu à peu.

Laurent Zecchini

PHARMACIE Issu du rapprochement de Sanofi et de Synthélabo, le deuxième laboratoire pharmaceutique français a annoncé, mardi 22 février, un bénéfice net en hausse de

21 %. ● EN MOINS d'un an, le groupe a modifié le périmètre de ses activités, développé ses ventes de médicaments et réalisé une fusion des équipes sans licenciements secs. ● CE

SUCCÈS reste à confirmer par le lancement de nouveaux médicaments et le renforcement de sa présence sur les marchés étrangers. ● DES RIVALITÉS internes entachent les premiers

pas du nouvel ensemble, comme le montre l'arrêt de la maison d'édition Les Empêcheurs de penser en rond. ● PLUS ANCIENNE, la fusion Sandoz-Ciba, donnant naissance à Novartis, a

longtemps été donnée en exemple. Le géant helvétique, qui ambitionnait d'être le leader des sciences de la vie, a réduit ses activités à la santé humaine.

Un an après le rapprochement, le succès de Sanofi-Synthélabo reste fragile

Pour son premier exercice, le deuxième laboratoire français a annoncé des résultats financiers flatteurs, en hausse de 21 %. Des incertitudes subsistent sur ses perspectives d'avenir, dans la recherche et sur les marchés internationaux

CÔTÉ JARDIN, la fusion des numéros deux et trois français de la pharmacie, Sanofi-la filiale d'Elf Aquitaine – et Synthélabo – celle de L'Oréal – est un succès indéniable. La nouvelle entité Sanofi-Synthélabo a annoncé, mardi 22 février, un bénéfice net de 625 millions d'euros. Ce premier résultat annuel consolidé est de 21 % supérieur au résultat net cumulé (513 millions d'euros) des deux sociétés en 1998. Le deuxième groupe français (derrière Aventis) a enregistré sur l'exercice une hausse de 8,1 % de ses ventes, à 5,35 milliards d'euros. Elle est due en partie aux médicaments vendus de la laboratoire, comme le somnifère Stilnox, premier médicament du groupe et le numéro un mondial dans son domaine.

Sanofi-Synthélabo s'est recentré, en 1999, sur la santé, avec notamment la vente de Pasteur Sanofi Diagnostics et celle de Sanofi Santé Nutrition Animale. L'intégration

s'est déroulée « dans de bonnes conditions », assurent les responsables du groupe, notamment sur le plan social : moins de 500 départs en préretraites sur la base du volontariat sont intervenus depuis la fusion, qui concerne 13 000 personnes en France.

PARTAGE INÉGAL

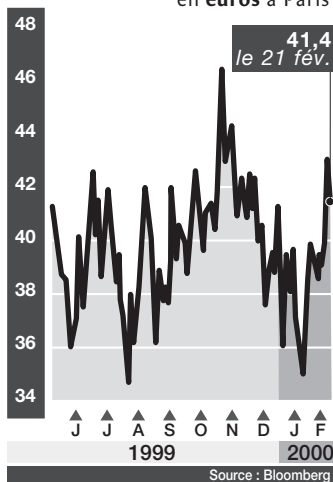
Côté cour, les équipes, longtemps rivales, n'ont pas déposé les armes, et se livrent encore aujourd'hui une lutte larvée. Le 18 mai 1999, l'équipe dirigeante annonçait qu'il n'y aurait « pas d'absorption de l'un par l'autre, mais la réalisation d'une fusion gagnante ». Seulement, « Sanofi étant plus gros que Synthélabo », le partage des fonctions avait abouti à une dominante des hommes de Sanofi (13 postes dans l'organigramme de tête, contre 9 pour les ex-Synthélabo).

Jean-François Dehecq (ex-Sanofi), qui exerce la présidence du

La Bourse réservée

ACTION SANOFI-SYNTHELABO

en euros à Paris



nouveau groupe, et Hervé Guérin (ex-Synthélabo), qui en a la vice-présidence, ont tous deux des per-

sonnalités très fortes. Pour la CGT, certains points n'ont pas été tranchés et favorisent la lutte intestine : « Nous avons un doublon à la direction générale, aux finances et à la direction des affaires sociales. Sur certains sujets, on peut avoir deux interlocuteurs venant d'horizons différents, ce qui ne facilite pas le dialogue », explique Patrick Millereux, délégué syndical CGT. Il admet toutefois que « chez Sanofi-Synthélabo, la fusion s'est mieux passée qu'ailleurs ».

Cet optimisme est à tempérer pour le secteur de la recherche. Les méthodes de Sanofi et celles de Synthélabo diffèrent : le premier continue de développer des médicaments traditionnels, le second a fait le pari de technologies d'avenir, telles la génomique. Or, 55 % des ventes pharmaceutiques seront hors brevet en 2002, ce qui nécessiterait une politique de recherche offensive. Mais les deux équipes de recherche n'ont pour

l'instant pas été fusionnées. Autre faiblesse, Sanofi-Synthélabo réalise aux Etats-Unis, premier marché mondial, moins de 1 % de ses ventes. Pour y prendre des parts de marché, le groupe a tissé de nombreux accords. Plavix et Approvel sont commercialisés aux Etats-Unis par Bristol-Myers Squibb, tandis que Stilnox est vendu dans le cadre d'une filiale commune avec Searle. Au Japon, huit produits sont vendus à travers six filiales créées avec des partenaires locaux. « Au fond, la croissance des produits maison est un peu supérieure à ce qui ressort des chiffres consolidés », souligne Jean-Claude Leroy, directeur financier de Sanofi-Synthélabo. Nous n'enregistrons pas toutes les ventes dans nos comptes. »

Il est donc logique que Sanofi-Synthélabo songe à une acquisition ou à un rapprochement aux Etats-Unis, comme l'évoque ouvertement la direction, ce qui ali-

mente la spéculation autour du titre. En majorité, les banquiers, tels Merrill Lynch et Morgan Stanley, estiment que le groupe français a encore un important potentiel de hausse. Crédit lyonnais Securities Europe se montre plus réservé : « 50 molécules en recherche et développement pour un dix-septième mondial, ce n'est pas crédible », estime Philippe Cottet, son spécialiste de la pharmacie, pour qui les accords tissés aux Etats-Unis, qui profitent moins à Sanofi-Synthélabo qu'à ses partenaires, « rendent la lecture de la vraie croissance des opérations peu lisible ».

L'INCONNUE ELF

L'avenir du groupe est encore soumis à une incertitude de taille. Depuis la fusion de TotalFina et de Elf Aquitaine, le groupe pharmaceutique est dans l'attente du sort qui sera réservé à la participation d'Elf dans son capital. Le président de TotalFina, Thierry Desmarest, faisait, lundi 21 février, sa première apparition au conseil d'administration de Sanofi-Synthélabo. Il a annoncé la cession de 15 % de la société, pour conserver les 19,5 % requis par le pacte d'actionnaires qui le lie à L'Oréal.

La cession des parts d'Elf dans le groupe n'est pas en soi un schéma menaçant, estime un porte-parole du groupe. Ce le serait davantage si L'Oréal, qui détient également 19,5 % du capital de Sanofi-Synthélabo, souhaitait se désengager. A moins qu'il ne profite, au contraire, de la sortie du pétrolier pour reprendre le contrôle du laboratoire français. En attendant que ses actionnaires se prononcent, le groupe doit faire la preuve que sa fusion n'est pas défensive, mais offensive.

Alain Salles

Véronique Lorelle

Les empêcheurs de fusionner en rond

DOSSIER envoyé à *Canard enchaîné*, tracts anonymes, menaces téléphoniques, contrôles des appels et des envois de fax. Derrière l'arrêt de la maison d'édition Les Empêcheurs de penser en rond se cache la cruelle réalité des fusions d'entreprises : une guerre sanglante pour contrôler le pouvoir. Le directeur de la communication de Synthélabo, Philippe Pignarre, avait développé une collection qui a connu un réel succès dans le domaine de la pensée médicale, même si cela passait par des thèses controversées, comme celles de Tobie Nathan sur l'éthnopsychiatrie ou d'Isabelle Stengers sur les drogues (« Le Monde des livres » du 28 janvier).

Quand Synthélabo et Sanofi fusionnent, la direction de la communication est prise en charge par Nicole Craniois (Sanofi) ; Philippe Pignarre devient numéro deux. A

leur niveau se répercutent la guerre sourde que se livrent le PDG, Jean-François Dehecq, et le vice-PDG, venu de Synthélabo, Hervé Guérin. La collection va se trouver au centre du conflit. « Les Empêcheurs » avait d'abord suscité un intérêt poli au sein des équipes de Sanofi. Si on ne voit pas la nécessité d'une telle entreprise dans le cadre d'un groupe pharmaceutique mondial, il n'y a pas de franche hostilité. Une exposition sur la collection est même prévue au siège du groupe pour permettre au personnel d'acheter des livres à prix préférentiels. Elle n'aura jamais lieu.

UN EFFET DÉSASTREUX

En novembre 1999, un article du *Canard enchaîné* dénonce un livre du philosophe américain Ian Hacking, le soupçonnant de soutenir des thèses ambiguës sur la pédo-

philie. L'article mentionne Sanofi-Synthélabo. L'effet est désastreux au sein du groupe, et les visiteurs médicaux de la maison rencontrent des médecins qui les reçoivent avec le *Canard*. Il semble que le dossier ait été envoyé à l'hebdomadaire par des proches de l'équipe Sanofi. Philippe Pignarre accuse l'une de ses collaboratrices. L'ambiance devient délétère : un tract anonyme dénonçant Philippe Pignarre circule dans l'entreprise. Nicole Craniois se plaint, pour sa part, de menaces téléphoniques. Des proches de Sanofi conseillent de se pencher sur les comptes de la maison d'édition. En face, certains rappellent que Sanofi c'est Elf, avec son passé récent sulfureux ; et que Pasteur Diagnostics, au centre du scandale du sang contaminé, appartenait à Sanofi.

L'article du *Canard enchaîné* – qui a provoqué au sein du journal un affrontement entre le rédacteur en chef Claude Angeli et le service culturel – laisse une impression de malaise. Il va susciter l'indignation de nombreux philosophes et scientifiques, qui font circuler une pétition de soutien à Philippe Pignarre et Ian Hacking. Fin janvier, Sanofi-Synthélabo décide d'arrêter Les Empêcheurs de penser en rond. A la suite de la publication d'articles dans *Libération* et *Le Monde*, Philippe Pignarre est licencié pour avoir parlé et envoyé des fax à des journalistes. Après avoir nié, il est confronté au relevé de ses communications téléphoniques, avec le numéro de ses correspondants, dûment recueillis par les services généraux du laboratoire.

Alain Salles

Véronique Lorelle

Novartis met le cap sur la santé des malades... et des bien-portants

QUATRE ANS après la fusion des suisses Ciba et Sandoz, le groupe Novartis, qui en est issu, n'est déjà plus ce qu'il avait promis d'être. Le géant helvétique a considérablement modifié le périmètre de ses activités, réagissant très rapidement aux changements du marché pour un groupe pesant 32,4 milliards de francs suisses (20 milliards d'euros). En mars 1996, Novartis se voulait « l'un des leaders des sciences de la vie ». Aujourd'hui, il limite ses ambitions à la santé et à la nutrition humaines.

Ces revirements se sont traduits par des investissements et des désengagements d'une grande ampleur pour une si courte histoire. Les présidents de Sandoz et de Ciba avaient été parmi les premiers à engager leurs entreprises dans la recherche génétique et les sciences de la vie, abandonnant la chimie.

MONTRE EN EXEMPLE

Dès sa création, Novartis s'empresse de renforcer ses atouts dans les sciences de la vie. Pour sa pharmacie, il recrute 1 200 visiteurs médicaux, principalement aux Etats-Unis, tisse des accords avec des sociétés de biotechnologie et construit un grand centre de recherche de génomique fonctionnelle à La Jolla, au nord de San Diego (Californie). En agrochimie, le suisse n'hésite pas à payer cinq fois sa valeur la division phytosanitaire du groupe américain Merck. Il investit dans les semences en France et dans les médicaments vétérinaires en Grande-Bretagne. Il met en vente les aliments grand public (Wasa, Roland) qui ne correspondent plus à sa nouvelle stratégie.

En 1999, Novartis est montré en exemple, sa stratégie industrielle fait des émules : Aventis, issu du rapprochement Rhône-Poulenc/Hoechst, s'inspire de son organisation. Le groupe suisse est aussi le modèle d'une fusion industrielle

réussie, couronnée à la Bourse par le triplement, en trois ans (1996-1999), de la valeur du titre. Mais les nouvelles du front sont mauvaises. Le géant suisse abrite sous son aile des marques phares, depuis les petits pots pour bébés Gerber jusqu'au maïs Bt, la première plante issue d'organismes génétiquement modifiés (OGM) jamais autorisée en Europe. Or, les OGM font l'objet d'une contestation croissante. Novartis, dans un contexte mondial agricole difficile, est brutalement confronté au recul de ses ventes en agrochimie (-7 % en 1999). Le groupe tient bon grâce à une croissance constante de son secteur santé et au dynamisme de sa division « consumer health » (santé du consommateur), qui regroupe depuis 1998 les médicaments en vente libre (OTC) et des produits de nutrition spécifique (nutrition clinique, aliments pour bébés, aliments...). Mais le troisième laboratoire pharmaceutique mondial, dans l'attente du lancement de nouveaux médicaments, réalise des performances bien plus faibles que celles de ses concurrents.

Daniel Vasella, seul aux commandes du groupe depuis avril 1999, sera l'artisan de son ultime revirement. Il dévoile en juillet un plan de restructuration de la branche agrochimique puis, six mois plus tard, décide de jeter l'éponge. Le 2 décembre 1999, Novartis annonce la fusion, effective au second semestre 2000, de ce secteur d'activités devenu indésirable avec celui d'un autre pharmacien, AstraZeneca.

Daniel Vasella veut croire dans un nouveau marché, celui des aliments nutritionnels aux effets bénéfiques sur la santé. « Nous offrons aux gens la possibilité de maintenir leur santé d'une façon agréable et commode, qui est une première sur le marché de la nutrition », indique Alastair Paton, directeur marketing des aliments fonctionnels dans la

division « consumer health », lors du lancement de la première ligne d'aliments, baptisée « Aviva ». En novembre 1999, des cookies anti-cholestérol, des jus d'orange « fortifiants pour les os » et un chocolat chaud qui équilibrerait la flore digestive font leur entrée dans les rayons des épiceries suisses et anglaises, aux prix de 20 francs à 30 francs pièce. Sans oublier des muesli et des barres snacks, telle la barre de céréales orange et abricot bénéfique pour le cœur « Aviva Heart Benefits ». Cette ligne de produits – la première du genre – sera lancée en France à l'automne 2000.

LA BOURSE S'INTERROGE

Pour assurer sa présence sur le marché américain, Novartis a conclu le 10 février une alliance avec Quaker Oats, le fabricant de céréales pour le petit déjeuner. Leur filiale commune à 50/50, Altus Food Co., basée à Chicago, produira des aliments qui seront aussi vendus au Canada et au Mexique. Les ventes de ces aliments santé sont évaluées entre 10 et 20 milliards de dollars (autant d'euros) sur le sol américain, avec une croissance annuelle de 10 % sur quatre ans. Au plan mondial, elles atteindraient 25 milliards de dollars par an, selon Novartis, et jusqu'à 60 milliards, selon le cabinet Arthur D. Little.

Cette nouvelle stratégie va-t-elle séduire les investisseurs ? « C'est un nouveau concept », déclarait récemment à l'agence Bloomberg Michael Krinner, gestionnaire de fonds dans une banque de Zurich. « Jusqu'à preuve du contraire, je suis davantage séduit par une approche traditionnelle de la santé, du type de celle de Roche ». Pour sa part, Philippe Cottet, de Crédit lyonnais Securities Europe voit là « le même problème de cohérence ou de synergies qu'entre la pharmacie et l'agriculture. La distribution des aliments nécessite un réseau complète-

ment différent. On se demande vraiment si la nutrition ne serait pas mieux dans des groupes dont c'est le métier, tels Nestlé ou Danone... »

La Bourse reflète ces interrogations. En 1999, Novartis a perdu 13 % de sa valeur, contre 10 % de déclin pour les valeurs inscrites à l'In-

dex pharmaceutique de Bloomberg Europe. Les investisseurs ne se précipiteront pas tant que la branche agrochimique ne sera sortie du groupe. Ils attendent aussi, comme promis par Daniel Vasella, une opération aux Etats-Unis dans la pharmacie. Novartis a annoncé le 17 fé-

vrier son introduction à la Bourse de New-York vers le milieu de l'année. Cette opération doit faciliter une fusion ou une acquisition sur le premier marché mondial de médicaments.

V. L.

Sur Yahoo! participez aux enchères et vérifiez si vous avez de quoi suivre.

► Banque Directe, filiale du Groupe BNP PARIBAS, s'associe avec Yahoo! Désormais, vous pouvez consulter vos comptes bancaires à tout moment pendant que vous surfez.

www.banquedirecte.fr

0 801 032 032

Assureurs et handicapés : l'Etat appelé en arbitre

LES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS et l'assureur Axa, en contentieux à propos de leur contrat d'assurance-décès, vont demander à l'Etat d'arbitrer le conflit, voire de participer financièrement à sa résolution. Les représentants de l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (Unapei) et d'Axa, qui se sont déjà rencontrés lundi 21 février, devaient se retrouver mardi au ministère de la solidarité, autour du délégué interministériel aux handicapés Patrick Segal, en compagnie de représentants du ministère de l'économie et de la profession de l'assurance. La crise a éclaté avec la révélation dans *L'Humanité* de la décision d'Axa, acceptée début décembre 1999 par l'Unapei après négociations, de doubler les cotisations d'assurance-décès des 7 000 souscripteurs du contrat « Rente Survie », structurellement déficitaire. Devant le scandale provoqué par cette mesure, Axa a renoncé à sa décision pour l'an 2000.

La COB exhorte les investisseurs sur Internet à la vigilance

LA COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE a invité, lundi 21 février, les épargnants à faire preuve de prudence avant de se lancer dans des opérations financières sur Internet. Elle recommande, avant de s'engager financièrement avec des sociétés fournissant des services financiers sur la Toile, « de s'assurer que les offres émanent de professionnels agréés pour l'exercice du métier concerné ». Elle suggère aux investisseurs de consulter sur son site (www.cob.fr), ou celui de la Banque de France (www.banque-france.fr), la liste des sociétés qui ont reçu une autorisation officielle pour proposer leurs services sur Internet. La COB renvoie également les investisseurs vers les sites du Conseil des marchés financiers et de ParisBourse.

Lufthansa et Deutsche Post fusionneraient leur logistique

LA COMPAGNIE AÉRIENNE ALLEMANDE Lufthansa et la Poste allemande Deutsche Post pourraient fusionner ou regrouper leurs activités de logistique, écrit mardi 22 février le quotidien *Financial Times*. Les deux groupes envisagent de fusionner leurs trois sociétés de logistique, DHL International, Lufthansa Cargo et Air Express International. Actuellement, Deutsche Post et Lufthansa détiennent chacune 25 % plus une action dans DHL International. Le groupe créé aurait un chiffre d'affaires de 8,6 milliards d'euros et deviendrait le plus grand transporteur de fret du monde par voie aérienne. Une autre option est à l'étude : le passage des trois sociétés sous le contrôle d'une holding, qui coordonnerait leurs stratégies. Dans cette hypothèse, Lufthansa détiendrait 40 % de la holding, et Deutsche Post 60 %. Les négociations devraient être closes en avril.

Blue Circle rejette à nouveau l'offre de Lafarge

OBJET D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT (OPA) hostile de Lafarge, le groupe Blue Circle a présenté, lundi 21 février, sa défense. Une nouvelle fois, le cimentier britannique a invité ses actionnaires à repousser la proposition du groupe français. « Le prix proposé ne reflète pas les perspectives de croissance de la société et ne récompense pas les actionnaires qui nous ont apporté leur soutien lors de la restructuration de la société », a affirmé lord Tugendhat, président du conseil d'administration. Blue Circle qui a annoncé un résultat en baisse de 16,2 % à 272,1 millions de livres (441 millions d'euros) pour 1999, affirme, cependant, qu'il est en net redressement. Ses activités en Asie, cause de ses déboires en 1999, enregistreraient un fort rebond. Lafarge a estimé, lundi, que le document de défense de Blue Circle n'apportait aucun élément nouveau. Le groupe français, qui affirme n'avoir aucune discussion avec la direction britannique, a répété qu'il n'envisageait pas actuellement de relever son offre.

Alstom vend son activité moteurs diesel à Man

ALSTOM A ANNONCÉ, lundi 21 février, le rachat par la société allemande Man de son activité moteurs diesel, Alstom Engines, avec ses marques Ruston, Paxman et Mirrless Blackstone. Alstom Engines, qui emploie 1 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 200 millions d'euros, fournit à l'échelle mondiale des moteurs diesel et des moteurs alimentés au gaz, destinés principalement aux ferries rapides, aux navires garde-côtes, aux yachts, aux locomotives, aux centrales électriques et à certains groupes électrogènes.

Daniel Dewavrin, PDG de Faurecia « J'ai accompli l'europanisation de Faurecia ; à mon successeur d'en faire un groupe mondial »

En mai, les deux équipementiers automobiles français, Valeo et Faurecia, filiale de PSA, changeront de président. Pour la présentation de ses derniers résultats, Daniel Dewavrin, PDG de Faurecia

(soixante-trois ans), a annoncé un bénéfice net en forte hausse de 80,7 % à 56,2 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 4,261 milliards d'euros, en progression de 8,2 %. En revanche, le ré-

sultat opérationnel reste quasi inchangé à 198,5 millions d'euros. L'année 1999 a été marquée par l'acquisition de l'américain AP Automotive Systems, spécialisé dans les échappements.

« En 1999, vous avez annoncé votre départ de la tête de Faurecia dans un délai de trois ans. Or, vous partez en mai. Pourquoi n'avez-vous pas été jusqu'au bout de cette échéance ?

– J'ai beaucoup bataillé dans ma vie, à la tête d'entreprises difficiles comme Ratier-Figeac, Luchaire, Bertrand Faure. Après toutes ces années d'industrie dures, après, j'avais envie de passer à autre chose. Après, c'est une question de meilleur timing. Mon successeur est en place, je viens d'achever une fusion, qui n'était pas évidente, entre Bertrand Faure et Ecia, reconnue comme étant un succès. On va rentrer maintenant dans un cycle de finalisation de Faurecia. J'ai donc décidé de partir à l'assemblée générale du groupe le 22 mai pour laisser la place à Pierre Levi, qui nous a rejoints après avoir été directeur général délégué chez Rhodia. J'ai accompli l'europanisation de Faurecia. A lui d'en faire un groupe mondial.

– PDG de Bertrand Faure, vous étiez réservé sur le rachat par Ecia en 1998. Finalement, avez-vous trouvé des vertus à cette fusion ?

– Ce que j'avais dit au départ a été confirmé par les faits. Il n'y avait pas beaucoup de synergie entre les deux groupes. Mais cette opération nous a conféré un effet de taille. Le monde dans lequel on est donne une prime aux plus gros. Pour exister dans le dernier carré, il faut être global.

– Justement, hormis les sièges et les échappements, vous n'avez pas la taille critique dans vos autres activités. Envisagez-vous de vous en séparer ou au contraire de vous renforcer ?

– En ce qui concerne la partie « bloc avant » du véhicule, il existe



DANIEL DEWAVRIN

une croissance forte du marché. Nous allons doubler notre chiffre d'affaires d'ici cinq ans. Dans ce domaine, nous n'avons pas de problème de taille critique. Notre rendement sur capitaux investis n'est pas ridicule. Pour le moment, la vente de ces activités n'est pas à l'ordre du jour.

» En ce qui concerne l'intérieur du véhicule (planche de bord et panneau de porte), c'est différent, nous n'avons pas la taille critique. L'obtenir par croissance interne prend trop de temps. Avant d'y arriver, le jeu sera déjà joué. Dès lors, il y a deux solutions : ou bien nous trouvons une opportunité pour une croissance externe, ou bien nous serons amenés à nous en séparer. L'incertitude est contre-productive vis-à-vis de nos clients, qui attendent une décision. Celle-ci devrait intervenir sous douze mois.

– General Motors vient de se séparer de son équipementier Delphi, Ford s'apprête à faire de même avec Visteon. Y a-t-il une logique pour que PSA Peugeot-Citroën, qui détient actuellement 51 % de Faurecia, reste dans votre capital ?

– Cela ne peut marcher que si l'on nous laisse une très grande autonomie. C'est ce que j'avais exigé et qui a été totalement respecté

depuis. A la fois actionnaire et client, PSA ne nous fait pour autant aucun cadeau. Ce qui est un changement important par rapport à un proche passé avec Ecia.

– Est-ce que le fait d'être lié à un constructeur ne dissuade pas les autres de signer des contrats avec vous ?

– Nous n'aurions jamais décroché un contrat avec General Motors dans les échappements, en 1999, si les Américains étaient inquiets sur notre indépendance. Cette tendance va s'accroître sur les cinq ans qui viennent. Nous allons entrer chez DaimlerChrysler, revenir chez BMW, et nous avons renoué les discussions avec Ford. Manifestement, rien à ce jour ne laisse apparaître que ce soit un handicap.

– La crise asiatique a révélé la fragilité du système des keretsu, qui liait très étroitement les constructeurs avec leurs équipementiers. Comptez-vous profiter de l'ouverture du marché japonais que cette crise a provoqué, notamment au travers de l'alliance entre Renault et Nissan ?

– Nous avons de bons contacts avec Honda et Toyota, qui nous poussent à discuter avec les équipementiers de leur keiretsu. La situation est en train de mûrir. Pour en revenir à Renault, cette alliance a pris un éclat particulier avec les déclarations de Carlos Ghosn – qui a demandé de baisser les prix de 20 % pour tout le monde. Au point où on en est, nous ne ferons pas des folies pour le seul plaisir d'aller au Japon. Ce n'est pas vital à ce point.

– La baisse des prix que vous imposez les constructeurs vous incite à délocaliser certaines de vos productions. Le mouvement va-t-il se poursuivre ?

– Ce que les constructeurs ont appelé le « global sourcing », c'est-à-dire je m'approvisionne n'importe où, là où c'est le moins cher, entraîne des arbitrages. Par exemple, les salaires polonais sont cinq fois inférieurs aux français. L'écart se sera resserré. Après, ce sera la course vers la Biélorussie, l'Arménie... Nous avons implanté une usine en Pologne il y a plus d'un an. Nous ferons certainement une deuxième usine de composants de sièges dans ce pays dans les deux ans qui viennent. Les excédents de volume seront dans une grande mesure implantés en dehors de France.

– Vous avez été nommé en mars 1999 président de l'Union des industries métallurgiques et minières. Quel jugement portez-vous sur le climat social actuel qui découle de l'application des 35 heures ?

– Le climat actuel est contestataire car beaucoup de gens attendaient des 35 heures une réduction du temps de travail sans perte de salaire, ce qui aurait détruit la compétitivité des entreprises. Pourtant, la croissance aide à faire passer les 35 heures. Ce qui provoque des effets pervers. La reprise est en train de faire apparaître très clairement des goulots d'étranglement en terme de qualification. Il y a des zones où vous n'avez plus les soudeurs, les fraiseurs, dont vous avez besoin. Face à cette pénurie de main-d'œuvre, on sera obligé de débloquer les contingents conventionnels d'heures supplémentaires, ou alors on cassera la croissance. »

Propos recueillis par Stéphane Lauer

Unilever annonce la suppression de 25 000 emplois dans le monde

MALMENÉ par la Bourse, peinant à trouver des relais de croissance, le géant Unilever a annoncé, mardi 22 février, un plan de restructuration sévère. Le groupe anglo-néerlandais va réduire de 10 % (soit 25 000 emplois), en l'espace de cinq ans, ses effectifs mondiaux. Ces réductions toucheront principalement l'Europe et le continent américain, zones où le groupe a réalisé, en 1998, 80 % de son chiffre d'affaires. Une centaine des 250 sites de production dans le monde devrait être fermée. Le coût de ce programme de restructuration est estimé à 5 milliards d'euros. L'annonce, a été faite mardi simultanément à Londres et à Rotterdam par les deux coprésidents, Niall Fitzgerald et Antony Burgmans, lors de la présentation des résultats 1999. « Nous sommes tout à fait conscients que ces projets vont mener à des pertes d'emplois, mais ils sont indispensables pour la santé du groupe à long terme », a déclaré M. Burgmans.

Le groupe emploie en France 9 970 salariés et rien n'a été précisé pour l'instant sur leur sort. Mais l'activité européenne de Bakery (levure de boulangerie, brioches surgelées, pâtisseries industrielles...), qui emploie environ 1 000 per-

sonnes en France, pourrait être cédée. Par cette annonce, Unilever veut recoller au peloton de tête des groupes de produits de grande consommation, comme son grand rival Procter&Gamble. « Nous sommes déterminés à changer le taux de croissance du groupe et à encore améliorer les performances d'exploitation », a expliqué M. Burgmans. Selon les dirigeants, cette rationalisation industrielle devrait permettre, d'ici à 2004, d'établir la marge opérationnelle de l'entreprise à 15 %, contre 11,1 % en 1999.

L'APPROBATION DES MARCHÉS FINANCIERS

L'entreprise a enregistré en 1999 un résultat opérationnel en hausse de 7 % mais une baisse de 5 % de son bénéfice net à 6,1 milliards de florins (2,77 milliards d'euros). Son chiffre d'affaires atteint 90,89 milliards de florins en hausse de 2 %. Une première depuis 1995. Le chiffre d'affaires de l'entreprise était depuis cette date constamment en baisse.

Depuis plusieurs années, le « paquebot » anglo-néerlandais, qui emploie 246 000 personnes et est présent dans 150 pays, cherche un

second souffle. En 1996, le groupe a rationalisé son organisation et s'est recentré autour de quatorze métiers. En 1997, il a cédé son activité chimie pour se consacrer aux produits de grande consommation. En septembre 1999, il annonçait une réduction massive de son portefeuille de marques, qui devrait passer dans les cinq ans de 1 600 à 400. Ces mesures ne sont visiblement pas suffisantes, comme l'avouait Antony Burgmans dans nos colonnes (*Le Monde* du 16 février) : « L'environnement autour de nous change très vite. Nous devons insuffler une culture plus entrepreneuriale ».

Les bonnes vieilles méthodes semblent être appréciées des marchés financiers. Le titre du groupe, qui avait perdu plus de 40 % en six mois, a gagné, mardi, après l'annonce de la restructuration, 5,8 % à l'ouverture de la Bourse de Paris. Voici tout juste un an, le groupe avait rétrocedé environ 16 milliards de florins à ses actionnaires sous la forme d'un dividende spécial, faute d'avoir trouvé des acquisitions créatrices de valeur.

Laure Belot

Résultats 1999

FORTE PROGRESSION DES RESULTATS ET PERCEE SIGNIFICATIVE DANS LE COMMERCE ELECTRONIQUE

en millions	1999		1998		Variation
	£	€	£	€	
C.A. consolidé	1 410	2 143	1 174	1 740	+ 20 %
Résultat avant impôts	95,9	145,7	74,8	110,7	+ 28 %
Résultat net part du Groupe	70,6	107,3	56,4	83,5	+ 25 %
Bénéfice par action	15,3 p	23,2 €	12,2 p	18,3 €	+ 25 %

■ **Opérations :** En 1999, la croissance de l'activité a été particulièrement forte en Espagne, Italie et au Royaume-Uni et une percée a été réalisée en Amérique Latine. Sema Group a connu une très forte croissance dans les secteurs en pleine expansion du commerce électronique, des télécoms mobiles et de la continuité d'activité. Sema Group a lancé avec succès son nouveau système de gestion commerciale, de facturation et de messagerie SemaVision™. De nombreux contrats ont été signés auprès de prestigieuses opérateurs de télécoms. Par ailleurs, le Groupe a conforté sa position de leader dans le domaine des systèmes prépayés. Le carnet de commandes a atteint, au 31 décembre 1999, un niveau record de 2 milliards de livres.

■ **Perspectives :** Sema Group entend renforcer ses parts de marché dans les grands métiers traditionnels de l'intégration de systèmes et de l'ingénierie, tout en prenant une part active au développement des nouveaux marchés de la « net economy » et à la refonte des systèmes informatiques que les mutations technologiques impliquent chez ses clients.

SEMA GROUP

<http://www.semagroup.com>

La Deutsche Bank renforce sa stratégie Internet

FRANCFORT

de notre correspondant

Les effluves euphorisants de la nouvelle économie atteignent chaque jour davantage l'Allemagne : en moins d'une semaine, deux des principales banques privées ont dévoilé leur stratégie Internet.

La Deutsche Bank a annoncé, lundi 21 février, une série de partenariats, afin de prendre sa part de la « e-revolution » en cours, selon le mot du président de son directoire, Rolf Breuer. La banque s'associe avec SAP et diffusera des produits financiers sur le portail de commerce électronique du fabricant de logiciels. Un accord qui doit lui donner accès aux entreprises. La Deutsche Bank prépare aussi une alliance avec le fournisseur d'accès Internet AOL Europe, pour proposer ses services en ligne aux particuliers. L'institut se dit prêt à investir 300 millions d'euros dès 2000 dans les activités Internet, puis jusqu'à 1 milliard dans les années suivantes. Les sommes investies seront tirées de la vente d'une partie des participations industrielles détenues

par la banque – l'allègement de la fiscalité sur ces plus-values projeté par le gouvernement devant inciter les établissements bancaires à alléger leur portefeuille.

« Internet va changer la face de l'environnement bancaire », proclame M. Breuer, qui veut multiplier les coopérations dans tous les domaines d'activité. Avec Mannesmann, passé entre-temps sous la coupe de Vodafone, une banque électronique est en projet ; elle doit s'appuyer sur les services téléphoniques, en particulier mobiles, du groupe de télécommunications. La Deutsche Bank annonce en outre la création de deux fonds d'investissements – dotés de 150 millions d'euros chacun – dans les sociétés de la nouvelle économie.

La semaine dernière, c'est la Comdirect, filiale de la Commerzbank et un des premiers courtiers en ligne d'Europe (avec plus de 300 000 clients), qui avait scellé une alliance avec T-Online, le fournisseur d'accès Internet filiale de Deutsche Telekom. Celui-ci a acquis 25 % du capital de la banque en ligne, qui doit prendre une participation dans

T-Online. La Comdirect, qui devrait dévoiler une acquisition française d'ici au mois d'avril, doit être introduite en Bourse avant l'été ; sa valeur représenterait déjà un tiers de la capitalisation boursière de sa maison mère ! Quant à l'HypoVereinsbank, elle a décidé d'investir 100 millions d'euros dans Internet.

Ces différents projets avivent la concurrence sur un marché allemand de la banque électronique en avance sur ses voisins européens ; le courtage en ligne attire déjà près d'un million de clients, contre à peine 150 000 en France. Le créneau est d'autant plus animé qu'il y a l'apparition de compétiteurs autrefois étrangers au secteur bancaire : le numéro un allemand de la banque directe, Entrium Direct Bankers, est issu de la grande distribution ; c'est l'ex-Quelle Bank, du nom du groupe de vente par correspondance, créée par la famille Schickedanz. La société a été introduite en septembre 1999 sur le nouveau marché de Francfort : elle en est aujourd'hui l'une des vedettes.

Philippe Ricard

Les métropoles allemandes misent sur les médias

Capitale déclinante de la presse outre-Rhin, Hambourg parie sur le développement du multimédia pour rivaliser avec Cologne et Munich, qui ont lourdement investi dans l'industrie audiovisuelle

HAMBOURG

de notre envoyé spécial

A Hambourg, capitale de l'édition allemande, le lancement du *Financial Times Deutschland* passe presque inaperçu. Le quotidien, apparu lundi 21 février dans les kiosques, entend révolutionner la presse économique allemande (lire page 30). Ses deux éditeurs, Gruner&Jahr, un des fleurons de l'industrie médiatique locale, et le groupe *Financial Times*, misent gros. La rédaction implantée sur les bords de l'Elbe est sur les nerfs ; elle a pour mission de briser le monopole du seul quotidien des affaires, le *Handelsblatt* (Le Monde du 16 février). Mais dans la cité hanséatique, « personne n'a conscience qu'il s'agira du premier journal à vocation nationale conçu dans la ville », constate un des promoteurs de ce projet risqué et ambitieux. Une quasi indifférence qui a de quoi surprendre car Hambourg, capitale incontestée des médias allemands dans les années 50, a perdu de sa splendeur. D'autres grandes métropoles, à l'instar de Cologne, Munich, et Berlin, lui opposent désormais une sévère concurrence.

Pendant des décennies, Hambourg a semblé intouchable. Cinq des six plus importants groupes de presse allemands y sont installés. Outre Gruner&Jahr, filiale de Bertelsmann, on y trouve Burda, Axel Springer, Bauer, Milchstrasse, et Jahreszeiten-Verlag. Les magazines les plus prestigieux du pays sont issus du terroir, du *Spiegel* au *Zeit*, en passant par le *Stern*. Le quotidien populaire *Bild* est également une « invention » locale, même s'il dispose d'éditions régionalisées. Une centaine de maisons d'édition sont implantées dans les faubourgs du port.

Pendant longtemps, la renom-

mée intellectuelle de la ville s'est confondue avec le dynamisme de ses médias. Avant de perdre de son lustre. « Le développement et la diversification de la presse magazine, avec la montée en puissance de Stuttgart dans la presse automobile par exemple, avaient déjà eu un impact sur l'influence de Hambourg », constate le professeur Michael Haller, observateur éclairé du paysage médiatique allemand. La compétition s'est musclée avec le développement du secteur audiovisuel, et

les entreprises du secteur des médias. Au début des années 80, la chaîne privée RTL s'installait à Cologne, où prospérait déjà la plus importante télévision publique régionale (WDR).

« A l'époque, nous avons été les premiers à mettre au point un concept audiovisuel offensif, sous la risée générale. Aujourd'hui, l'expansion de ce type d'activités est une priorité », explique Michael Josipovic, des services de promotion économique de Cologne. La pre-

gement contribué au développement de son berceau, la capitale bavaroise. Là aussi, les chaînes de télévision privées se sont multipliées. Dans la presse écrite, un magazine d'information générale, *Focus*, est même venu chasser sur les terres du *Spiegel*, tandis que la *Süddeutsche Zeitung* demeure un des quotidiens suprarégionaux de référence. A l'image de ses deux concurrentes, la ville, qui se veut le creuset high tech de l'Allemagne, revendique plus de 8 000 entreprises issues des médias. « Cette branche est un moteur central pour l'évolution de l'espace économique de Munich », considèrent les responsables régionaux.

Les efforts de Berlin

A l'instar des grandes métropoles allemandes, Berlin aussi veut attirer les activités médiatiques. La ville entend bénéficier de son statut de capitale pour renforcer ses positions dans un secteur considéré comme high tech en Allemagne. Les journalistes étrangers ont suivi le déménagement du gouvernement. Mais aucune rédaction, aucun journal n'a été déménagé en totalité vers la capitale.

Contrairement au début des années 90, rares sont ceux qui pronostiquent de tels mouvements. « On n'a pas besoin d'être installés dans la capitale pour suivre l'actualité de nombreux secteurs », dit un journaliste, résumant l'état d'esprit général. La ville met en avant sa dizaine de quotidiens pour justifier ses ambitions ; leur audience générale est orientée à la baisse, et ne profite pas encore de l'installation du gouvernement. « Ces titres sont pour l'essentiel contrôlés par des groupes installés ailleurs en Allemagne », remarque Michael Haller, professeur spécialiste des médias à l'Université de Leipzig.

sa libéralisation au début des années 80.

« Hambourg a quelque peu raté le coche de la télévision », observe Joachim Haack, un ancien de Gruner&Jahr, aujourd'hui responsable d'une importante agence de communication. Au contraire, ses rivales Cologne et Munich n'ont pas laissé passer l'occasion de contester la suprématie médiatique de la cité du Nord. Très soutenues par leur Land respectif, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Bavière, elles ont tout fait pour attirer

mière place colonaise en matière de production devrait être confortée avec le projet de construction d'immenses studios ultramodernes. Différentes chaînes privées se sont implantées dans la foulée de RTL, filiale de la CLT-UFA. Le vaste « Media Park » en cours d'achèvement, à deux pas du centre-ville, témoigne de l'intérêt porté au secteur : une des tours du site culminera à 150 mètres de haut. « Au-dessus du clocher de la cathédrale », soulignent certains. Plus au sud, l'empire Kirch a lar-

« NOUS SOMMES BIEN ARMÉS »

« Les jeux sont sans doute faits pour l'audiovisuel », concède-t-on à Hambourg, où le secteur médiatique constitue la troisième activité économique, pour un chiffre d'affaires estimé de 50 milliards de deutschemarks, et près de 70 000 salariés. « La compétition se déplace aujourd'hui vers le multimédia, mais nous sommes bien armés », dit Franz Klein, chargé du dossier au gouvernement régional de Hambourg. La ville-Etat veut miser sur sa longue tradition pour tirer parti de la révolution Internet.

Les principaux éditeurs tentent de s'implanter sur le réseau des réseaux. AOL, associé à Bertelsmann, a installé son siège européen sur les bords de l'Elbe. Trois cités du multimédia ont déjà été ouvertes pour héberger les jeunes entreprises. Entre 10 000 et 15 000 emplois seraient déjà nés de cette nouvelle économie. Hambourg espère ainsi se battre pour reconquérir le terrain perdu.

Philippe Ricard

Le « mariage parfait » d'Havas Advertising

« IL N'Y A PAS de mariage plus parfait que celui-ci. » Alain de Pouzilhac, président d'Havas Advertising, ne boudait pas son plaisir en confirmant, lundi 21 février, le rachat par échange d'actions du groupe américain Snyder Communications (Le Monde du 22 février). Par cette fusion-absorption de 2,14 milliards d'euros, le numéro un français de la publicité devient un poids lourd mondial, se hissant du sixième au quatrième rang des groupes de communication.

Certes, Havas Advertising reste encore loin des géants américains Omnicom et Interpublic, ainsi que du britannique WPP, mais cette acquisition lui permet de pratiquement doubler sa marge brute, estimée désormais à 2,2 milliards de dollars, contre 1,2 milliard. L'accord offre aussi à M. de Pouzilhac la satisfaction de distancer nettement son rival français Publicis dans la course à l'international. Ce dernier pointe désormais au dixième rang mondial, malgré ses

Les dix premiers groupes mondiaux de communication

MARGE BRUTE 1998

en milliards de dollars

1	OMNICOM GROUP	E.-U.	4,8
2	INTERPUBLIC	E.-U.	4,3
3	WPP	E.-U./R.-U.	4,1
4	HAVAS ADVERTISING/SNYDER	FRANCE	2,2
5	LEO BURNETT/MAC MANUS	E.-U.	1,8
6	DENTSU	JAPON	1,7
7	YOUNG & RUBICAM	E.-U.	1,6
8	TRUE NORTH COM	E.-U.	1,2
9	GREY ADVERTISING	E.-U.	1,2
10	PUBLICIS*	FRANCE	0,9

*Avant le rachat de Frankel et Fallon McElligott Source : Havas advertising

Grâce à l'acquisition de Snyder, Havas Advertising va doubler sa marge brute aux Etats-Unis, où il réalisera 45 % de son activité contre 31 % actuellement.

récentes prises de contrôle des agences américaines Frankel et Fallon McElligott.

Si l'avenir des entreprises françaises est aux Etats-Unis, premier marché publicitaire mondial, Havas Advertising a réussi une opération de première grandeur avec Snyder. Le groupe dirigé par Alain de Pouzilhac réalisera près de 45 % de son activité totale outre-Atlantique, contre seulement 31 % jusque-là.

Au-delà du simple « effet de taille », les responsables français insistent sur « les synergies » et « les complémentarités » que vont procurer les quatre divisions de Snyder. En particulier Bounty (bases de données), Brann (marketing direct) et Circle.com (Internet), trois agences qui développent le concept très en vogue du marketing personnalisé. Havas Advertising espère de la coopération entre ses propres forces et celles de Snyder un « rééquilibrage » entre publicité classique et services marketing. Cet atout qualitatif aurait-il échappé aux analystes financiers, qui ont trouvé le rachat de Snyder trop cher payé ? Lundi 21 février à la clôture de la Bourse de Paris, l'action Havas Advertising cédait 8,14 %, à 485 euros.

DÉPÊCHES

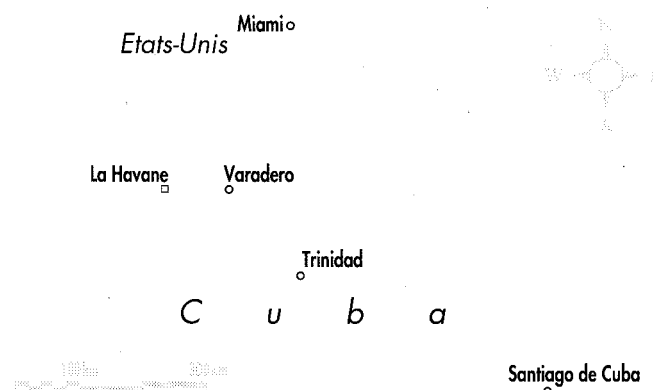
■ **AUDIOVISUEL** : les groupes luxembourgeois Audiofina et allemand Bertelsmann ont annoncé, lundi 21 février, leur intention de proposer Didier Bellens comme administrateur délégué de la CLT-UFA, leur filiale commune spécialisée dans le multimédia CLT-UFA. Cette nomination devra être confirmée lors du prochain conseil d'administration de CLT-UFA prévu le 10 mars.

■ **PUBLICITÉ** : le groupe Jean-Claude Decaux n'est plus candidat à l'acquisition de France Rail Publicité (FRP), régie publicitaire de la SNCF. Selon le groupe Decaux, les conditions de durée des conventions d'acquisition du domaine ferroviaire « sont apparues incompatibles avec le niveau d'investissement nécessaire pour rendre FRP conforme à la politique du groupe ».



Jean-Marie Colombani, les journalistes et correspondants du Monde vous invitent à rencontrer des personnalités politiques, économiques et culturelles dans les différents pays visités.

du jeudi 18 au mardi 23 mai 2000



Jour 1 Paris/La Havane
Installation à l'hôtel Nacional

Jour 2 La Havane
Aspects culturels et sociaux

Jour 3 La Havane
Rencontres politiques

Jour 4 La Havane
Perspectives économiques

Jour 5 La Havane/Paris
Vivre à Cuba

Jour 6 Paris

13 600 F TTC* par personne
Possibilité d'extension sur demande

Pour plus de renseignements sur ce voyage, contactez ITI :
Katia Goujon - Tél : 01 46 05 03 92

* Ce prix comprend les taxes d'aéroport, la carte touristique et les assurances assistance/rapatriement et bagages.

LICENCE : L1 092 95 0028

COORDINATION : JFD SYSTEM - CRÉATION : P. BENOISTEL

France Telecom Hébergement P-Q-R 66 IBM

100% pure com

CB NEWS présente TOUTSURLACOM.COM

LE 1^{er} PORTAIL DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **DEUTSCHE TELEKOM** : le groupe allemand de télécommunications a signé la vente de 55 % des parts de son réseau câblé en Rhénanie du Nord-Westphalie à l'américain Callahan Associates International, selon un communiqué publié mardi 22 février. Cette opération est la première cession d'une partie du réseau câblé de Deutsche Telekom en Allemagne, réparti en neuf sociétés régionales.

● **PREUSSAG** : le conglomérat allemand a annoncé, lundi, son intention de mettre en Bourse en 2002 l'ensemble de ses activités industrielles (énergie, matières premières, équipements de BTP) pour se recentrer sur ses activités touristiques.

● **MANNESMANN** : Klaus Esser, patron du conglomérat allemand en cours de rachat par Vodafone AirTouch, va conseiller le gouvernement Schröder sur les OPA hostiles, a annoncé, lundi, un porte-parole du gouvernement allemand. M. Esser doit quitter Mannesmann à la fin du mois suite à ce rachat.

● **CORUS** : le groupe sidérurgique né de la fusion entre British Steel et le néerlandais Hoogovens a annoncé, lundi, son intention de supprimer 2 000 à 3 000 emplois au cours des deux prochaines années, sur 66 000 actuellement.

SERVICES

● **REXEL** : la filiale de PPR spécialisée dans la distribution électrique a annoncé, mardi, le rachat de la société américaine Branch, très implantée dans le milieu des Etats-Unis. Rexel avait déjà acquis en novembre deux autres sociétés américaines de distribution.

● **AIRTOURS** : le voyageur britannique a annoncé, lundi, le rachat pour 384,7 millions de dollars de son concurrent américain Travel Services International (TSI), qui s'est récemment développé sur l'Internet.

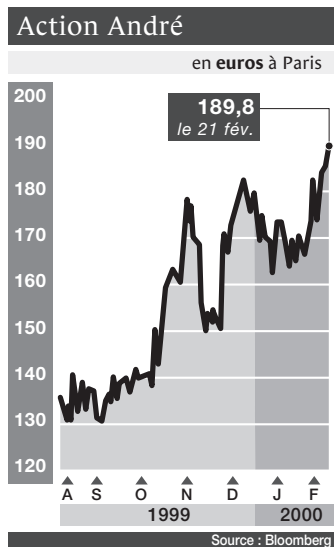
● **ELIOR** : le groupe, numéro trois de la restauration collective en Europe, prévoit d'entrer au Règlement mensuel de Paris, le 7 mars. A cette occasion, il entend lancer une augmentation de capital de 1 milliard de francs.

VALEUR DU JOUR

André, le chasseur chassé

UNE SEMAINE avant l'assemblée générale des actionnaires de Groupe André, qui se tiendra le 29 février, les positions antagonistes des actionnaires se radicalisent. Au grand plaisir des boursiers, qui spéculent sur une bataille d'OPA. L'action André s'est valorisée de 45 % depuis son plus bas niveau de septembre 1999, atteignant 189,8 euros lundi 21 février. Mardi, le fonds d'investissement anglo-saxon NR Atticus, présidé par Nathaniel de Rothschild, et qui détient désormais près de 33 % des droits de vote d'André, a fait publier dans la presse économique française des encarts publicitaires dans lesquels il incite « les actionnaires et salariés de Groupe André » à lui accorder les quatre sièges au conseil de surveillance qu'il réclame et à refuser leur confiance à la direction actuelle du groupe. Un autre investisseur, le financier américain Guy Wyser-Pratte, qui détient 9,07 % des droits de vote, veut renverser la direction d'André et réclame deux sièges au conseil de surveillance.

Mardi, dans *Le Figaro*, Jean-Claude Sarazin, le président du directoire de Groupe André, nommément mis en cause pour sa gestion, jugée trop frileuse par ses détracteurs, dénonçait ce qu'il considère manifestement comme une action de concert masquée des deux assaillants. « Tout porte à croire que l'on veut prendre le contrôle du groupe sans lancer d'OPA, affirme-t-il. Je pense que les autorités de marché se pencheront de très près sur cet aspect du dossier ».



Se disant « choqué par les méthodes utilisées contre un groupe qui emploie quand même 14 000 personnes », le patron d'André table sur le soutien de ses actionnaires traditionnels, qui totalisent 33 % des droits de vote. Une coalition un peu hétéroclite, constituée autour de Jean-Louis Descours, ancien dirigeant et président du conseil de surveillance de Groupe André, et de ses deux sociétés, l'Européenne de participations industrielles (EPI) et Lille Royale, par le financier Marc Ladreit de Lacharrière, co-actionnaire à Lille Royale, les salariés d'André, qui détiennent 1,5 %, et par le vieil ami de M. Descours, Gustave Leven, ex-PDG de Perrier, détenteur de 5,08 %, via sa holding Unijet.

Pascal Galinier

FINANCE

● **CGIS** : le consortium comprenant la Caisse des dépôts, LBO France et Lehman Brothers a obtenu un mandat de négociation exclusif pour le rachat de la filiale immobilière de Vivendi. La vente devrait être conclue d'ici à la mi-mars.

● **ROYAL LONDON MUTUAL ASSURANCE** : l'assureur britannique a annoncé, mardi, une offre amicale sur son compatriote United Assurance d'environ 1,5 milliard de livres (2,4 milliards d'euros). Royal London s'est déjà assuré du contrôle de 10,7 % d'United Assurance.

● **CGNU** : l'assureur britannique CGU, qui a annoncé lundi sa fusion avec son compatriote Norwich Union pour créer CGNU, « n'a pas nécessairement vocation à rester » le premier actionnaire de la Société générale, dont elle détient 6,9 % du capital, a indiqué Bernard Pottier, président du directoire de CGU-France.

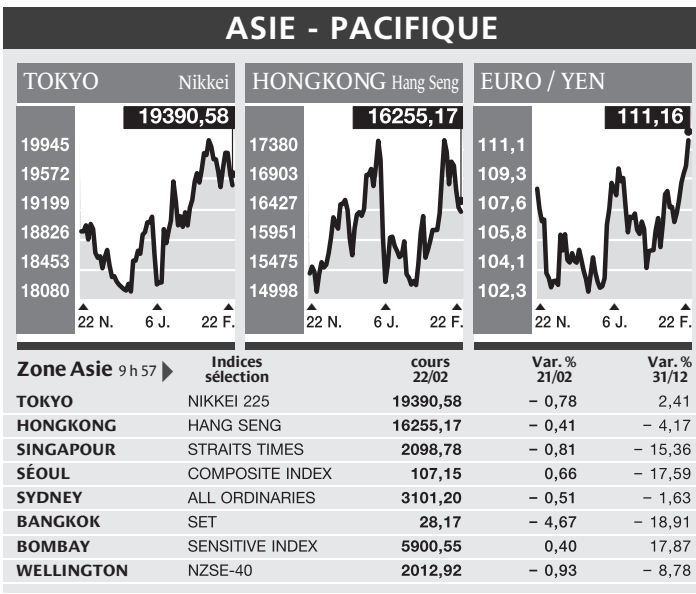
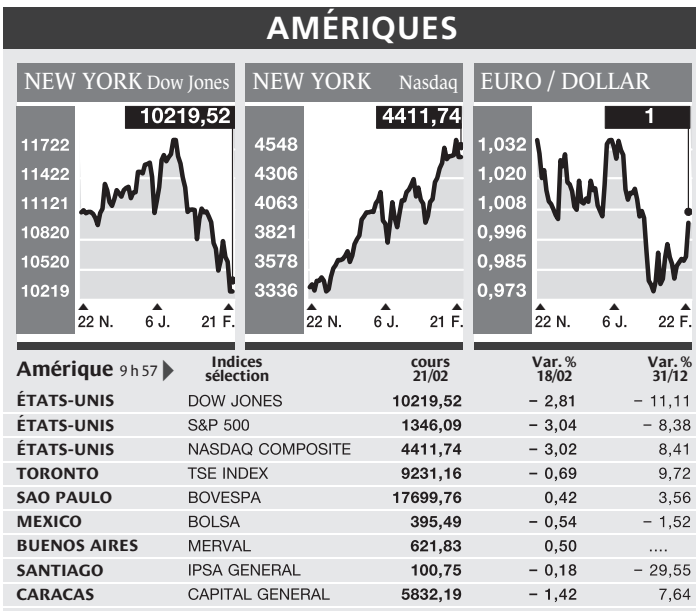
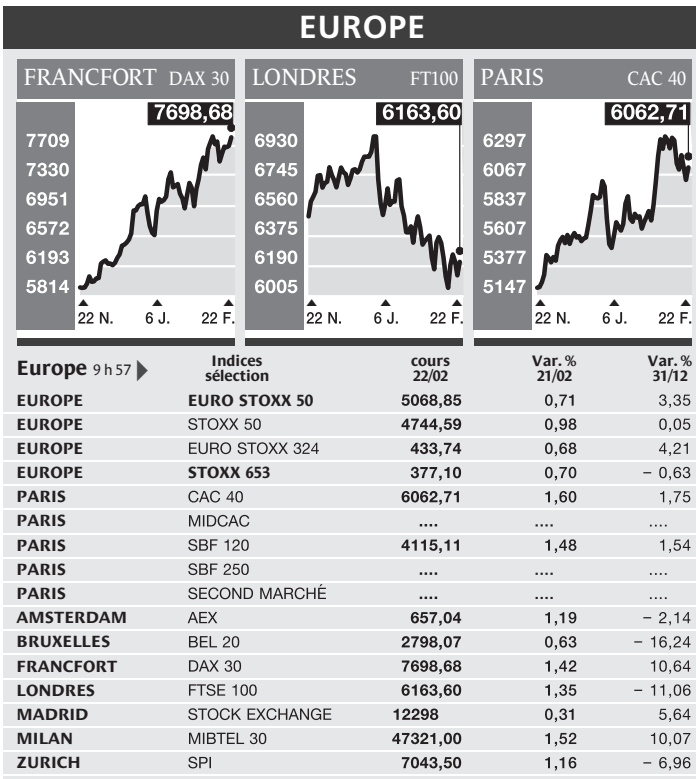
● **CPR** : la Compagnie financière Saint-Honoré (CFSH), qui détient 89,5 % de la Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque, a pris 5,08 % du capital de la C^{ie} parisienne de réescompte (CPR), pour 26 millions d'euros « dans la perspective d'un placement financier », précise un communiqué de CFSH diffusé lundi.

RÉSULTATS

● **BRIDGESTONE** : le groupe japonais, numéro deux mondial des pneumatiques a annoncé, mardi, une baisse 15,2 % de son bénéfice net en 1999, à 88,7 milliards de yens (814 millions d'euros).

● **COMIT** : la banque italienne a annoncé, lundi, un bénéfice net pour 1999 de 362,5 millions d'euros, en baisse de 13,2 % par rapport à 1998.

● **HYPOVEREINSBANK** : la deuxième banque privée allemande a annoncé, mardi, un bénéfice net de 440 millions d'euros, en recul de 43,5 % par rapport à 1998.



SUR LES MARCHÉS

PARIS

APRÈS avoir brièvement débuté en hausse, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris perdait 0,41 %, à 5 942,91 points, quelques minutes après l'ouverture de la séance du mardi 22 février. Lundi, le baromètre de la place parisienne avait clôturé en baisse de 1,57 %, à 5 967,28 points, réduisant toutefois son repli en toute fin de séance.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort a ouvert sur une légère baisse mardi, l'indice DAX des valeurs vedettes cédant 0,13 % dans les tout premiers échanges, pour s'établir à 7 580,38 points. Lundi, le marché allemand était parvenu à effacer ses pertes initiales. L'indice DAX avait affiché en clôture un gain de 0,22 %, à 7 590,53 points.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a ouvert en hausse mardi. L'indice Footsie gagnait 0,40 %, à 6 106,5 points, lors des premières transactions. Il avait clôturé en baisse, lundi, à 6 081,6 points, soit 1,35 %, les opérateurs redoutant un durcissement de la politique monétaire outre-Manche.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance de mardi en baisse sur des prises de bénéfice dans le secteur des technologies de l'information à la suite de la récente correction de Wall Street. L'indice Nikkei a perdu 0,78 %, à 19 390,58 points.

NEW YORK

WALL STREET était fermé, lundi 21 février, en raison de la fête nationale américaine du President's Day.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens poursuivaient leur mouvement de hausse, dans les premiers échanges, mardi 22 février. Évoluant à l'inverse du prix, les rendements à 10 ans des obligations du Trésor français se détendaient à 5,61 %, après la publication des statistiques de la production industrielle en France en décembre 1999, en recul de 0,1 % sur le mois. La veille, les obligations européennes avaient progressé, soutenues par les chutes des principales Bourses et la hausse du marché obligataire américain.

MONNAIES

LE YEN a atteint son plus bas niveau depuis six mois face au dollar mardi matin, les investisseurs s'inquiétant de l'apparition d'une nouvelle taxe sur les grandes banques nippones. Le gouverneur de Tokyo, Shintaro Ishihara, veut imposer une taxe spéciale de 3 % sur les bénéfices bruts des grandes banques basées dans la capitale japonaise. Le dollar s'échangeait à 111,18 yens, après être monté jusqu'à 111,74 yens, son plus haut niveau depuis le 25 août. Certains courtiers ont estimé que le dollar pourrait aller jusqu'à 113 yens. L'euro se redressait, en début de matinée repassant le seuil de parité avec la monnaie américaine, à 1,001 dollar.

ÉCONOMIE

La note de la dette du Japon maintenue

L'AGENCE DE NOTATION Standard & Poor's (S&P) a annoncé, lundi 21 février, avoir maintenu inchangée la note « AAA » de la dette à long terme du Japon. Elle souligne que cette décision reflète notamment le montant considérable de 1 200 milliards de dollars (1 175 milliards d'euros) d'actifs étrangers du Japon et l'ampleur de ses liquidités externes.

Le Japon, écrit-elle, est le plus riche des pays créanciers nets et aucune banque centrale ne dispose de réserves d'or et de devises aussi abondantes que celles de la Banque du Japon, qui s'élèvent à quelque 300 milliards de dollars. S&P note aussi que, grâce à des paiements extérieurs constamment excédentaires, la position extérieure nette du pays augmente et elle devrait représenter plus de 160 % de ses exportations en 2000.

En outre, le yen est l'une des monnaies qui circulent le plus à travers le monde, ce qui garantit l'accès du Japon au marché international des capitaux.

L'agence reconnaît toutefois que, si le gouvernement ne parvenait pas à améliorer les perspectives économiques, au cas notamment où il laisserait ralentir les réformes structurelles ou s'il ne parvenait pas à relancer la confiance des ménages, l'économie japonaise pourrait continuer de stagner indéfiniment et la dette publique risquerait d'atteindre des niveaux incompatibles avec le maintien de la notation « triple A ».

Le 17 février, l'autre grande agence de notation, Moody's Investors Service, avait annoncé le placement de la dette souveraine japonaise sous surveillance avec implication négative, faisant valoir que l'endettement risquerait de s'alourdir si les réformes structurelles ne suffisaient pas à remettre l'économie nipponne sur la voie d'une forte croissance.

● **MATIÈRES PREMIÈRES** : l'indice des prix des matières premières importées, hors pétrole, a progressé de 2,4 % en janvier en devises et de 2,5 % en francs, selon les chiffres publiés lundi par l'Insee.

Les cours du pétrole (qualité Brent de la mer du Nord) se sont quant à eux stabilisés en janvier à 25,6 dollars le baril en moyenne mensuelle, contre 25,4 dollars en décembre.

● **L'Iran a déclaré lundi qu'une hausse brusque de la production de pétrole déstabiliserait le marché mondial**, mais qu'un ac-

croissement contrôlé des approvisionnements serait envisageable au quatrième trimestre de l'année.

● **FRANCE** : la qualité de crédit des principaux établissements de crédit à la consommation devrait rester solide à moyen terme, même si à court terme les conditions de crédit et les résultats pourraient souffrir d'une concurrence plus âpre sur le marché français, indique lundi l'agence de notation financière Moody's.

● **La production industrielle française a reculé de 0,1 % en décembre** après une hausse révisée de 1,7 % en novembre, selon les données provisoires publiées mardi par l'Insee.

● **ALLEMAGNE** : la production industrielle allemande a progressé de 0,5 % en décembre, a annoncé lundi la Bundesbank.

● **EURO** : le commissaire européen aux affaires économiques, Pedro Solbes, a dit craindre, lundi, que l'accélération de la croissance économique n'incite certains gouvernements de la zone euro à relâcher leurs efforts budgétaires avant que les déficits structurels ne soient totalement comblés.

« Les pays membres de la zone euro ont une responsabilité particulière pour soutenir la politique monétaire en adoptant une stricte discipline budgétaire et en appliquant les mesures nécessaires de réformes structurelles », ajoute le commissaire.

● **ROYAUME-UNI** : le commerce en ligne britannique devrait dépasser les 10 milliards de livres sterling (16 milliards d'euros) cette année, selon une étude publiée lundi par l'institut NOP. « Plus de 3 millions des 12 millions d'utilisateurs ont fait des achats en ligne dans les quatre semaines qui ont précédé Noël, soit trois fois plus que sur la même période l'année dernière », a précisé un communi-

● **RUSSIE** : les investissements directs de capitaux en Russie ont enregistré une hausse en 1999, pour la première fois depuis la fin de l'URSS, gagnant 1 % par rapport à 1998, à 598,7 milliards de roubles (24,3 milliards de dollars) selon les chiffres du ministère de l'économie, cités lundi par l'agence Itar-Tass.

● **L'excédent commercial russe s'est établi à 33,2 milliards de dollars** contre 15,1 milliards un an plus tôt, selon les chiffres publiés lundi par le Comité d'Etat aux statistiques et cités par l'agence Interfax.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
EURO contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Cours de change croisés						
22/02 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. 5
DOLLAR	111,21500	0,89916	1,00010	0,15246	1,60990	0,62255
YEN	111,21500	0,89916	111,16000	16,95000	179,04000	69,23500
EURO	0,99990	0,89960	1,00010	0,15245	1,61015	0,62245
FRANC	6,55895	5,89700	6,55957	0,15245	10,56280	4,08315
LIVRE	0,62116	0,55850	0,62105	0,09470	0,38665	0,38665
FRANC SUISSE	1,60630	1,44425	1,60555	0,24485	2,58630	0,38665

Taux d'intérêt (%)

Taux 21/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,20	3,39	5,62	5,91
ALLEMAGNE	3,17	3,63	5,51	5,82
GDE-BRETAG.	5,81	6,09	5,53	4,53
ITALIE	3,17	3,57	5,78	6,10
JAPON	0,07	0,05	1,80	2,37
ÉTATS-UNIS	5,66	5,75	6,49	6,16
SUISSE	1,62	2,36	3,74	4,28
PAYS-BAS	3,12	3,57	5,70	5,93

Matières premières

En dollars	Cours 21/02	Var. % 18/02
MÉTALX (LONDRES)		\$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1821,50	-0,25
ALUMINIUM 3 MOIS	1634,50	-0,09
PLOMB 3 MOIS	464,50	-0,96
ETAIN 3 MOIS	5575	-0,62
ZINC 3 MOIS	1104	-0,09
NICKEL 3 MOIS	9885	-0,45
MÉTALX (NEW YORK)		\$/ONCE
ARGENT A TERME	5,31	+0,28
PLATINE A TERME	118722,25	-5,56
GRAINES DENRÉES		\$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	266,50	+0,66
MAÏS (CHICAGO)	221,25	+0,34
SOJA TOURTEAU (CHG.)	169,50	+0,53
		\$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	780	-0,13
CAFÉ (LONDRES)	1650	-4,35
SUCRE BLANC (PARIS)

Matif

Cours 9h57	Volume 22/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2000	16602	84,85	84,80
Euroibor 3 mois			
MARS 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 21/02	Var. % 18/02
BRENT (LONDRES)	25,93
WTI (NEW YORK)	29,07	-1,49
LIGHT SWEET CRUDE	29,51	+0,24

Or

En euros	Cours 21/02	Var. % 18/02
OR FIN KILO BARRE	9900	+1,54
OR FIN LINGOT	9940	+0,71
ONCE D'OR (LO)	307
PIÈCE FRANCE 20 F	56,50	+0,89
PIÈCE SUISSE 20 F	56,10	-1,06
PIÈCE UNION LAT. 20	56,10	-1,23
PIÈCE 10 DOLLARS US	191,75	-0,52
PIÈCE 20 DOLLARS US	375	-1,50
PIÈCE 50 PESOS MEX.	361,25

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Deutsche Telekom** a terminé en baisse à la clôture du marché, lundi 21 février, en repli de 1,7%. L'opérateur allemand s'est refusé dimanche à tout commentaire sur l'éventualité d'une introduction en Bourse de Tele Research, sa filiale avec le groupe Kirch.
● L'annonce du mariage entre les assureurs britanniques **CGU** et **Norwich Union** a fait chuter leurs titres respectifs de 2,45 % et de 9,07 % lundi. Cette opération a en revanche propulsé les autres valeurs du même secteur. Le titre Royal & Sun a gagné 5 % et United Assurance Group a bondi de 41 %.

● Le titre **Deutsche Bank** a fait un bond de 5,8 %, lundi, après avoir annoncé qu'elle investirait jusqu'à un

milliard d'euros par an dans de nouvelles activités de commerce électronique.

● Le groupe allemand diversifié **Preussag** a progressé, lundi, de 5,98 %, après avoir annoncé son intention d'introduire en Bourse ses activités hors tourisme et de créer une division de commerce électronique.

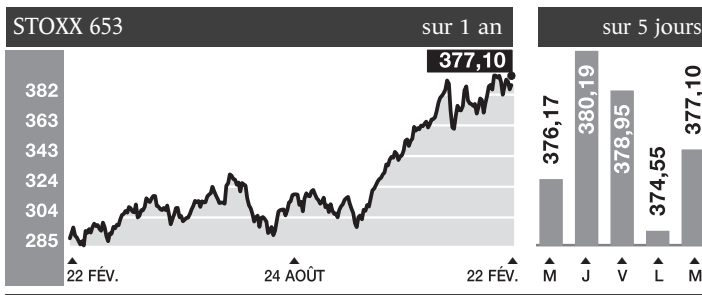
● L'action **Siemens** a terminé en hausse de 1,86 %, lundi. Infineon Technologies, sa division semi-conducteurs, a évalué son prix d'introduction en Bourse entre 29 et 35 euros par action. De 5 à 6 milliards d'euros, cette opération serait la deuxième plus grosse introduction en Bourse en Allemagne après celle de Deutsche Telekom.

Code pays	Cours en euros	% Var. 21/02
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE	26,07 + 1,36
BASF AG	BE*	46,20 - 1,28
BMW	DE*	27,80 + 0,36
CONTINENTAL AG	DE*	16,50 + 0,30
DAIMLERCHRYSLER	DE*	64 - 0,31
FIAT	IT*	31,65 + 1,44
FIAT PRIV.	IT*	15,50 - 1,77
MGHELIN /RM	FR*	34,14 - 0,76
PEUGEOT	FR*	216,50 + 1,26
PIRELLI	IT*	2,72
RENAULT	FR*	45,70 + 1,26
VALEO /RM	FR*	57,45 - 0,95
VOLKSWAGEN	DE*	45,40
► DJ E STOXX AUTO P		230,40 - 0,07

Code pays	Cours en euros	% Var. 21/02
BANQUES		
ABBEY NATIONAL	GB	12,03 + 3,20
ABN AMRO HOLDIN	NL*	21,09 + 1,20
ALL & LEICS	GB	8,20 - 0,98
ALLIED IRISH BA	GB	12,87
ALPHA CREDIT BA	GR	75,41 - 0,94
ARGENTARIA R	ES*	21,97
B PINTO MAYOR R	PT*	23,45
BANK AUSTRIA AG	AT*	44,79 + 0,76
BANK OF IRELAND	GB	10,03
BANK OF PIRAEUS	GR	22,78 + 1,47
BK OF SCOTLAND	GB	9,35 + 5,49
BANKINTER R	ES*	67,50 + 0,52
BARCLAYS PLC	GB	25,55 - 0,38
BAYR.HYPO-UVER	DE*	61,80 + 1,64
BCA AG.MANTOVAN	IT*	8,19 + 0,86
BCA FIDEURAM	IT*	14,39 + 2,93
BCA INTESA	IT*	3,58 + 1,99
BCA LOMBARDA	IT*	9,66 + 0,73
MONTI PASCHI SI	IT*	3,34 + 0,91
BCA P.BERG-CV	IT*	18,65 - 0,32
BCA P.MILANO	IT*	8 + 6,67
B.P.VERONA E.S.	IT*	11,10 - 0,54
BCA ROMA	IT*	1,16 + 1,75
BBVA R	ES*	15,03 - 1,38
ESPIRITO SANTO	PT*	27,50
BCO POPULAR ESP	ES*	
BCO PORT ATLANT	PT*	4,30
BCP R	PT*	5,50
BIPOP CARIRE	IT*	119,35 + 0,29
BNL	IT*	3,13
BNP /RM	FR*	81,20 - 0,31
BSCH R	ES*	11,05 + 0,36
CCF /RM	FR*	117 - 0,59
CHRISTIANIA BK	NO	5,26
COMIT	IT*	4,36 - 1,13
COMM.BANK OF GR	GR	69,08 - 0,39
COMMERZBANK	DE*	38,80 + 0,13
CREDIT LYONNAIS	FR*	38,81 - 1,50
DEN DANSKE BK	DK	99,36
DEN NORSKE BANK	NO	
DEUTSCHE BANK N	DE*	87,20 + 2,59
DEXIA	BE*	145,80 + 0,28
DRESNDR BANK N	DE*	52 + 0,39
EGF EURO BANK	GR	37,76 - 2,85
ERGO BANK	GR	80,95 - 6,67
ERSTE BANK	AT*	43
FOERENINGSB A	SE	14,06 - 0,82
HALIFAX GROUP	GB	9,41 + 0,52
HSBC HLDG	GB	11,46 + 0,14
IONIAN BK REG.S	GR	49,42 + 1,17
KBC BANCASURAN	BE*	40,95 + 1,24
LLOYDS TSB	GB	9,53 + 2,62
MERITA	FI*	5,72
NAT BANK GREECE	GR	71,93
NATEX BQ POP.	FR*	66 - 0,30
NATL WESTM BK	GB	17,46 - 0,46
NORDIC BALTIC H	SE	5,67
ROLO BANCA 1473	IT*	16,98 + 1,49
ROYAL BK SCOTL	GB	11,99 - 0,27
SAN PAOLO IMI	IT*	13,50 + 0,90
S-E-BANKEN -A-	SE	9,86
STANDARD CHARTER	GB	12,03
STE GENERAL-A/	FR*	204,90 + 0,94
SV HANDBK -A-	SE	11,72
SWEDISH MATCH	SE	3,52
UBS REG	CH	261,68 + 1,45
UNICREDITO ITAL	IT*	3,83
UNIDANMARK -A-	DK	61,10 + 0,66
XIOSBANK	GR	21,16 - 2,49
► DJ E STOXX BANK P		303,32 + 0,50

Code pays	Cours en euros	% Var. 21/02
PRODUITS DE BASE		
ACERINOX R	ES*	35,50 + 0,71
ALUMINIUM GREEK	GR	42,59
ANGLO AMERICAN	GB	53,58 - 0,42
ARJO WIGGINS AP	GB	2,63
ASSIDOMAEN AB	SE	15,28
BEKAERT	BE*	47 + 0,21
BILLITON	GB	4,84 - 1,32
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	40,60 + 0,25
BUNZL PLC	GB	4,84 + 0,68
CORUS GROUP	GB	1,88
ELVAL	GR	10,53 - 0,99
ISPAT INTERNATI	NL*	14
JOHNSON MATTHEY	GB	11,36 - 0,99
MAYR-MELNHOF KA	AT*	53,60 - 0,65
METSAE-SERLA -B	FI*	9,35 + 3,89
HOLMEN -B-	SE	30,33
OUTOKUMPU OY -A	FI*	12,50
PECHINEY-A-	FR*	67,75 - 1,09
RAUTARUUKKI K	FI*	5,60
RIO TINTO	GB	17,61 + 0,56
SIDENOR	GR	14,03 + 3,08
SILVER & BARYTE	GR	39,71 + 2,71
SMURFIT JEFFERS	GB	2,60
STORA ENSO -A-	FI*	12,50 - 6,02
STORA ENSO -R-	FI*	12 - 8,40
SVENSKA CELLULO	SE	24,27
THYSSEN KRUPP	DE*	26,25 + 0,57
UNION MINIERE	BE*	34,70 - 2,25
UPM-KYMMENE COR	FI*	31,20 + 2,30
YSINOR	FR*	15,45 + 1,31
VIOHALCO	GR	28,59 - 0,63
VOEST-ALPINE ST	AT*	34,83 - 1,33
► DJ E STOXX BASI P		214,61 - 0,59

Code pays	Cours en euros	% Var. 21/02
CHIMIE		
AIR LIQUIDE /RM	FR*	146 + 1,04
AKZO NOBEL NV	NL*	41,55 - 0,14
BASF AG	DE*	46,20 - 1,28



Code pays	Cours en euros	% Var.
SAS DANMARK A/S	DK	11,01 - 0,61
SEB /RM	FR*	66,55 - 2,13
SODEXHO ALLIANC	FR*	140,50 - 1,06
THE SWATCH GRP	CH	1066,68 + 1,79
THE SWATCH GRP	CH	220,82 + 0,85
VOLVO -A-	SE	23,92
VOLVO -B-	SE	24,62
WWWUK UNITS	IR*	0,99
WILSON BOWDEN	GB	7,09 + 3,55
WOLFORD AG	AT*	33,60 + 0,24
► DJ E STOXX CYC GO P		170,06 + 1,19

Code pays	Cours en euros	% Var.
PHARMACIE		
ASTRAZENECA	GB	34,88 + 1,51
AVENTIS /RM	FR*	50,50 - 0,49
GLAXO WELLCOME	GB	23,57 + 0,48
NOVARTIS N	CH	1339,90 + 0,37
NOVO NORDISK B	DK	143 - 0,37
ORION B	FI*	26,10 + 0,15
ROCHE HOLDING	CH	13723,41 + 0,46
ROCHE HOLDING G	CH	11234,48 + 0,61
SANOFI SYNTHELA	FR*	41,54 + 0,34
SCHERING AG	DE*	132 + 1,15
SMITHKLINE BEEC	GB	11,23 - 0,14
UCB	BE*	35,90 + 1,16
► DJ E STOXX PHAR P		367,08 - 0,31

Code pays	Cours en euros	% Var.
ÉNERGIE		
BG	GB	5,44
BP AMOCO	GB	7,55 - 0,85
BURMAH CASTROL	GB	15,42
CEPSA	ES*	10,12 + 1,10
DORTSCHE PETRO	NL*	53 + 0,76
ENI	IT*	5,32 + 0,38
ENTERPRISE OIL	GB	5,26
LASMO	GB	1,59 + 3,16
OMV AG	AT*	85,96 - 0,10
PETROLEUM GEO-S	NO	15,91
REPSOL	ES*	19,76 + 0,71
ROYAL DUTCH CO	NL*	55,75 + 0,63
SAIPEM	IT*	3,87 + 0,52
SHELL TRANSP	GB	7,37 - 0,66
TOTAL FINA /RM	FR*	136,70 + 0,44
► DJ E STOXX ENGY P		300,32 + 0,17

Code pays	Cours en euros	% Var.
SERVICES FINANCIERS		
3i	GB	18,10 - 0,18
ALMANIJ	BE*	39,80 - 0,05
ALPHA FINANCE	GR	61,59 - 3,43
AMVESCAP	GB	11,36 - 3,58

(Publicité)

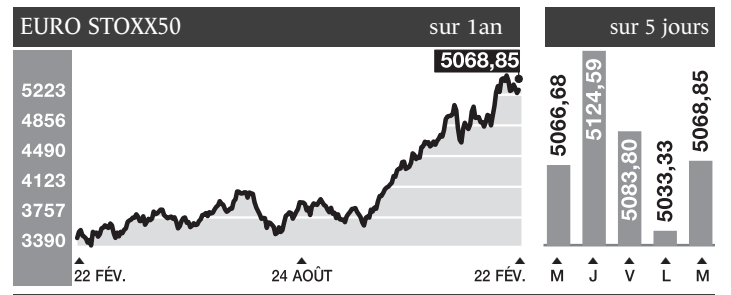
www.lemonde.fr/aietekl

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Avec **fr Monde** INTERACTIF

Code pays	Cours en euros	% Var.
ALIMENTATION ET BOISSON		
ALLIED DOMEQ	GB	4,50 + 1,09
ASSOCIAT BRIT F	GB	5,65 + 4,82
BASS	GB	11,25 + 0,43
BBAG OE BRAU-BE	AT*	40
BRAU-UNION	AT*	43,51 - 1,14
CADBURRY SCHWEPP	GB	6,23 + 2,13
CARLSBERG -B-	DK	34,24 + 1,59
CARLSBERG AS-A	DK	31,55
DANISCO	DK	33,17 - 1,20
DANONE /RM	FR*	212
DELTA DAIRY	FR*	29 + 0,26
DIAGEO	GB	8,73 + 0,75
ELAIS OLEAGINO	GR	33,30 + 0,36
ERID.BEGH.SAY /	FR*	90,80 + 0,89
HEINEKEN HOLD.N	NL*	34 + 0,15
HELLENIC BOTTLI	GR	21,26
HELLENIC SUGAR	GR	23,98 + 1,01
KERRY GRP-A	GB	19,32
MONTEDISON	IT*	1,77
NESTLE N	CH	1710,44 + 2,28
KONINKLIJKE NUM	NL*	34,80 + 3,11
PARMALAT	IT*	1,11 - 0,89
PERNOD RICARD /	FR*	49,04 - 1,53
RAISIO GRP -V-	FI*	2,91 + 2,46
SCOTT & NEWCAST	GB	6,78 + 4,24
SOUTH AFRICAN B	GB	8,25 - 0,59
TATE & LYLE	GB	4,03 + 1,22
UNIGATE PLC	GB	4,40 + 3,83
UNILEVER	NL*	48,75 + 2,96
UNILEVER	GB	6,65 + 6,22
WHITBREAD	GB	7,97 - 0,20

Code pays	Cours en euros	% Var.
ASSURANCES		
AEGION NV	NL*	79,55 - 1,12
AEGIS GROUP	GB	3,52
AGF /RM	FR*	51,20 - 0,19
ALLEANZA ASS	IT*	9,86 + 0,31
ALLIANZ N	DE*	354 + 0,43
ALLIED ZURICH	GB	9,09 + 1,27
ASKR VERZEKERING	NL*	52,50 + 1,25
AXA /RM	FR*	127,80 - 0,08
BALOISE HLDG N	CH	827,77 + 0,23
BRITANNIC	GB	13,03
CGU	GB	12,87 + 3,93
CNP ASSURANCES	FR*	29,40 - 3,61
CORP MAPFRE R	ES*	13,97 - 0,21
ERGO VERSICHERU	DE*	104 + 0,58
ETHNIKI GEN INS	GR	38,66 + 0,70
CODAN	DK	83,46
FORTIS (B)	BE*	28,30 + 0,71
GENERALI ASS	IT*	29,29 + 0,90
GENERALI HLD VI	AT*	159,50 - 0,31
INTERAM HELLEN	GR	29,97 - 2,91
IRISH LIFE & PE	GB	7,35
FONDIARIA ASS	IT*	4,65 - 0,85
LEGAL & GENERAL	GB	2,48 + 0,66
MEDIOLANUM	IT*	17,60 + 1,79
MUENCH RUECKVER	DE*	291 + 0,52
NORWICH UNION	GB	6,61 + 4,90
POHOJLA YHTYMAE	FI*	60,80
PRUDENTIAL	GB	15,92 + 1,03
RAY	IT*	9,05
ROYAL SUN ALLIA	GB	5,71 + 0,57
SAMPO -A-	FI*	31,05 + 0,16
SWISS RE N	CH	1707,94 + 0,85
SEGURIS MUNDIAL	PT*	53,60
SKANDIA INSURAN	SE	39,66
STOBREBRAND	NO	6,30



Code pays	Cours en euros	% Var.
SUN LF & PROV H	GB	5,42 + 9,15
SWISS LIFE REG	CH	517,75 + 1,22
TOPANMARK	DK	17,19
ZURICH ALLIED N	CH	451,62 + 0,28
► DJ E STOXX INSU P		374,32 - 0,23

Code pays	Cours en euros	% Var.
BIENS D'ÉQUIPEMENT		
ABB N	CH	118,36 + 1,47
ADECCO N	CH	798,45 + 0,39
ALSTOM	FR*	26 - 0,76
ALUSUISSE LON G	CH	708 + 1,61
ASSA ABLOY-B-	SE	16,57 + 0,35
ASSOC BR PORTS	GB	3,62 + 0,45
ATLAS COPCO -A-	SE	24,50 + 0,72
ATLAS COPCO -B-	SE	23,97
ATTICA ENTRA SA	GR	16,18 - 0,92
BAA	GB	6,62
BBA GROUP PLC	GB	6,28 + 1,84
BRISA AUTO-ESTR	PT*	7,95
CAPITA GRP	GB	21,59 + 16,36
CMG	GB	108,42 - 0,01
COOKSON GROUP P	GB	3,49 + 0,94
DAMPSKIBS -A-	DK	10406,32
DAMPSKIBS -B-	DK	11279,10
DAMSKIBS SVEND	DK	15710,18
E		

VALEURS FRANÇAISES

L'action Sodexo était en baisse de 0,92 %, à 140,7 euros, mardi 22 février, lors des premières transactions. Le groupe a indiqué lors de son assemblée générale qu'il tablait désormais sur un chiffre d'affaires consolidé en 1999/2000 en hausse de 11 %, à 10 milliards d'euros. Une prévision annoncée en décembre tablait sur une hausse du CA de 8 %.

Le titre Alcatel se redressait mardi matin. Selon le Financial Times, le groupe devrait annoncer ce soir ou mercredi matin le rachat du canadien Newbridge. Le titre gagnait 1,02 %, à 238,8 euros.

SLN, la filiale néo-calédonienne du groupe français Eramet, a annoncé la conclusion, lundi soir, avec son personnel, d'un accord qui a permis la levée du blocus imposé par les syndicats au déchargement d'une cargaison de minerai de nickel. L'action Eramet cédait 0,71 %, à 56 euros mardi, lors des premières transactions.

Le titre Fleury Michon s'appréciait de 0,04 %, à 25,5 euros, mardi matin. Le groupe a annoncé un chiffre d'affaires de 365,3 millions d'euros en 1999, contre 314,6 millions un an plus tôt.

L'action Worms et C° était stable, à 15,8 euros, mardi en début de séance. Worms et C° a annoncé, mardi, sa prochaine entrée dans le capital de la Société générale de surveillance, avec un pourcentage de droits de vote compris entre 13 % et 15 %.

Table of stock prices for various French companies including BAZAR HOT, BIC, BIS, B.N.P., BOLLORE, BONGRAIN, BOUYGUES, etc.

Table of stock prices for various French companies including GROUPE GTM, GROUPE PARTOUCHE, GUILBERT, GUYENNE GASCOGNE, HACHETTE, etc.

Table of stock prices for various French companies including IMERYS, IMMEUBLES DE FCE, INFOGRAMMES, INGENICO, ISIS, KAUFMAN ET BROAD, etc.

Table of stock prices for various French companies including LEGRAND, LEGRAND ADP, LEGRIS INDUST, LOCINDUS, L'OREAL, LVMH MOET HEN, etc.

Table of stock prices for various French companies including MARINE WENDEL, METALEUROP, MICHELIN, MONTUPET SA, MOULINEX, NATEXIS BQ POP, etc.

Table of stock prices for various French companies including NEOPST, NORBERT DENTRES, NORDEST, NORDDON (NY), NRJ, OLIPAR, etc.

Table of stock prices for various French companies including PECHINEY ACT ORD, PERNOD-RICARD, PEUGEOT, PINAULT-PRINT, etc.

Table of stock prices for various French companies including PLASTIC OMN, PROMODES, PUBLICIS, Remy COINTREAU, RENAULT, etc.

Table of stock prices for various French companies including REXEL, RHODIA, ROCHETTE (LA), ROYAL CANIN, RUE IMPERIALE, etc.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 22 FÉVRIER Cours relevés à 9 h 57 Liquidation : 22 février

Table of monthly settlement data for various French companies, including B.N.P. (T.P.), C.R.LYONNAIS(TP), RENAULT (T.P.), etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including COIL, CONSODATA, CROSS SYSTEM, CRYO INTERAC, etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including DURAND ALLIZ, DURAN DUBOI, DURAN DUBOIS, etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including ADL PARTNER, AB SOFT, ACCESS COMME, etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including ALPHAMEDIA, ALPHA MOS, ALTAMIR & CI, etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including ALTAIR, ALTAI, A NOVO, ARPRICE COM, etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including ASTRA, ATN, AUTOMA TECH, AVENIR TELECOM, etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including BARBARA BUI, BELVEDERE, BIODOME #, BOURSE DIREC, etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including BRIME TECHNO, BVCP EX DT S, CAC SYSTEMES, CAST, etc.

Table of monthly settlement data for various French companies including CEREP, CEREP ACT, CHEMUNEX, CHOMERIS ATIX, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 21 FÉVRIER Cours relevés à 17 h 35

Table of new market data for various companies including ADL PARTNER, AB SOFT, ACCESS COMME, etc.

Table of new market data for various companies including COIL, CONSODATA, CROSS SYSTEM, CRYO INTERAC, etc.

Table of new market data for various companies including DURAND ALLIZ, DURAN DUBOI, DURAN DUBOIS, etc.

Table of new market data for various companies including ADL PARTNER, AB SOFT, ACCESS COMME, etc.

Table of new market data for various companies including ALPHAMEDIA, ALPHA MOS, ALTAMIR & CI, etc.

Table of new market data for various companies including ALTAIR, ALTAI, A NOVO, ARPRICE COM, etc.

Table of new market data for various companies including ASTRA, ATN, AUTOMA TECH, AVENIR TELECOM, etc.

Table of new market data for various companies including BARBARA BUI, BELVEDERE, BIODOME #, BOURSE DIREC, etc.

Table of new market data for various companies including BRIME TECHNO, BVCP EX DT S, CAC SYSTEMES, CAST, etc.

Table of new market data for various companies including CEREP, CEREP ACT, CHEMUNEX, CHOMERIS ATIX, etc.

Advertisement for SAS (Scandinavian Airlines System) featuring a child and the slogan 'L'esprit scandinave'.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 21 février

Table of SICAV and FCP data including AGIPI, BNP, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

Table of Banque Populaire Asset Management data including BP NOUVELLE ECONOMIE, BP OBLIG. EUROPE, etc.

CDC Management

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

Table of CDC Management data including LIVRET B. INV. D PEA, MULTI-PROMOTEURS, etc.

CAISSE D'EPARGNE

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of Caisse d'Epargne data including ECUR. 1,2,3... FUTUR, ECUR. ACT. FUT. D PEA, etc.

Table of international stock prices including AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES: 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; □ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; + ou offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ♦ cours précédent.

SECOND MARCHÉ

MARDI 22 FÉVRIER Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of second market data for various companies including ARKOPHARMA, ASSYSTEM, FINIFINO, etc.

Fonds communs de placements

Table of common funds data including CM OPTION MODERATION, LCFE DE ROTHSCHILD, AMERIQUE 2000, etc.

Fonds communs de placements

Table of common funds data including DECAL ACTIONS EURO, DECAL ACTIONS FRANC, etc.

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

DISPARITIONS

Friedensreich Hundertwasser

Figure majeure de l'art contemporain viennois

LE PEINTRE et architecte autrichien Friedensreich Hundertwasser est mort d'une crise cardiaque samedi 19 février, à bord du *Queen-Elizabeth-II* qui le ramenait de Nouvelle-Zélande où il résidait une partie de l'année.

Né à Vienne le 15 décembre 1928, Hundertwasser, de son vrai nom Friedrich Stowasser, était une figure majeure de l'art contemporain viennois. Dans cette capitale si policée, il passait pour un vilain petit canard, ennemi de la ligne droite (elle détruisait, selon lui, le paradis) et défenseur pionnier et acharné de l'écologie.

Grand voyageur, il se fixa un temps à Paris, au début de 1950. C'est là qu'il fit sa première exposition personnelle, en 1954, à la galerie Paul Facchetti, et sa dernière, en 1999, à la galerie Trigano. C'est également là qu'il publia, dans la revue *Cimaise*, son premier manifeste, *La Visibilité dans la création transautomatique*, à peu près illisible, mais réjouissant. Quatre ans plus tard, en 1958, il rédige le *Manifeste de la moisissure contre le rationalisme en architecture*. Depuis, il réclamait des plantations d'arbres sur le toit des immeubles.

FAIRE SCANDALE

En 1959, Hundertwasser avait fondé avec Ernst Fuchs et Arnulf Rainer le « Pintorarium », une académie libre et informelle. C'est là seule qu'il ait longtemps fréquentée : ses études à l'Académie des beaux-arts de Vienne ne durèrent que trois mois, et sa fréquentation des Beaux-Arts de Paris se limita à une journée. L'enseignement qu'il dispensa en 1959 à l'Académie des beaux-arts de Hambourg fut brutalement interrompu après le scandale de la *Ligne sans fin*, une œuvre qui, comme son nom l'indique, avait commencé sur un mur de la salle

de classe et menaçait d'envahir tout l'établissement.

Hundertwasser avait participé avec Jean-Jacques Lebel et Alain Jouffroy à la première manifestation de « l'anti-procès », à Paris, en 1960, en concoctant une soupe d'orties. Dans son pays, son œuvre est rapidement appréciée : en 1962, il représente l'Autriche à la Biennale de Venise.

Mais sa peinture ne se concevait pas sans un engagement politique : via son art, il a milité pour la paix au Proche-Orient, contre le nucléaire à Washington, pour l'écologie en Autriche. En 1968, quadragénaire, il lut, dans le plus simple appareil, un manifeste contre l'architecture de Loos. Parfois, les édiles l'écoutaient. Surgissait alors un bâtiment incongru,

■ **WILL**, dessinateur belge de bande dessinée, est mort vendredi 18 février à son domicile de La Hulpe, au sud de Bruxelles. Né le 30 octobre 1927 à Anthée, en Wallonie, de son vrai nom Willy Maltaite, il est notamment le créateur de Tif et Tondou. Il travaille dans la publicité avant de se lancer, en 1947, dans la bande dessinée. A partir de 1949, il dessine dans *Spirou* les planches de Tif et Tondou, les personnages créés en 1938 par Fernand Dineur, qui reste le scénariste de la série jusqu'en 1952. Will y témoigne en particulier de sa maîtrise dans l'art du décor : ses villas de verre et de béton demeurent une des marques de fabrique du dessinateur. Avec Jijé, Morris et Franquin, Will fit partie de la fameuse « bande des quatre » qui a fait le succès du *Spirou* des années 50, simultanément, en cet âge d'or de la BD, à celui du *Tintin* d'Hergé et d'Edgar P. Jacobs. Les aventures de Tif et Tondou, l'un abondamment pourvu de cheveux

plus proche de Gaudi que de Le Corbusier, planté au milieu d'un urbanisme plus austère : son intervention sur la tour de l'usine d'incinération de Vienne, à mi-chemin entre le symbole phallique et le clocheton du Kremlin, est devenu un des symboles de Vienne.

En 1991, il a inauguré la KunstHausWien, un petit musée extraordinaire. La façade est polychrome et tourmentée, l'intérieur aussi : même le sol fait des vagues. L'endroit abrite une collection permanente d'œuvres de Hundertwasser, inventeur d'une forme moderne du Jugendstil et représentant désormais disparu d'une Autriche réellement ouverte, foisonnante et aimable.

Harry Bellet

et de barbe, et l'autre glabre, donneront lieu à la publication d'une quarantaine d'albums, où les deux héros se heurtent notamment à Monsieur Choc, bandit redoutable et dépourvu de scrupules. Ces récits fantaisistes et pleins d'humour ont parfois pris une connotation politique, en dénonçant par exemple la montée de l'extrême droite en France (*Les Phalanges de Jeanne d'Arc*). Will est également, à partir de 1970, le créateur d'Isabelle, un des rares héros féminins de la BD.

■ **NADER NADERPOUR**, poète iranien, est mort brusquement vendredi 18 février à son domicile de Los Angeles. Né en 1929 à Téhéran, ce descendant de la famille Qajar, dynastie qui précéda les Pahlavi sur le trône d'Iran, était une des figures majeures de la poésie contemporaine en langue persane, avec Forough Farrokhzad (morte en 1967), Sohrab Sepehri (mort en 1980), et bien sûr Ahmad

Henri Gorce-Franklin

Compagnon de la Libération

HENRI GORCE-FRANKLIN, ancien député gaulliste (UNR-UDT) du Rhône (1962-1967), compagnon de la Libération, est mort jeudi 17 février à Neuilly-sur-Seine.

Né le 7 décembre 1906 à Lyon, Henry Gorce, qui prendra le nom de Franklin sous l'Occupation, avait participé à la campagne de France au printemps 1940. Après avoir vainement tenté de passer en Angleterre, il travaille, dès septembre 1940, pour un réseau polonais dans la région parisienne. Echappant à la Gestapo en novembre 1941, il passe en zone libre puis rejoint l'Angleterre, via l'Afrique du Nord, en octobre 1942.

Affecté au Bureau central de renseignement et d'action (BCRA), les services secrets de la France libre, Henri Gorce-Franklin est parachuté

en France en février 1943 et il crée en zone sud le réseau « Gallia » qui fonctionnera sans interruption jusqu'à la Libération et comptera jusqu'à 1 900 agents. C'est notamment ce réseau qui a permis au futur maréchal Jean de Lattre de Tassigny de rejoindre le général de Gaulle après son évasion de la prison de Riom (Puy-de-Dôme) en septembre 1943. Il coordonne l'administration des Mouvements unis de résistance (MUR).

SPÉCIALISTE DU RENSEIGNEMENT

Henri Gorce-Franklin crée et réorganise ensuite plusieurs réseaux avant de terminer la guerre comme directeur des services de renseignement, avec le grade de capitaine, à la direction générale des études et des recherches (DGER)

■ **AUBERT GARCIA**, ancien sénateur (PS) du Gers, est mort lundi 21 février à l'âge de soixante-huit ans. Né le 7 septembre 1931 à Toulouse, médecin, Aubert Garcia a été maire de Castéra-Verduzan de 1965 à 1995 et conseiller général du Gers de 1979 à 1992. Elu sénateur du Gers en 1989, il ne s'était pas représenté aux sénatoriales de 1998.

■ **JEAN DOTTO**, ancien coureur cycliste, est mort dimanche 20 février à Cabasse (Var), à l'âge de soixante et onze ans. Né le 27 mars 1928 à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Jean Dotto prit sa première licence professionnelle en 1953. Premier Français à remporter le Tour d'Espagne, en 1955, il comptait également à son palmarès deux victoires dans le Dauphiné Libéré, en 1960 et en 1965. Jean Dotto avait participé à treize Tours de France et avait terminé quatrième lors de l'édition de 1954 que remporta Louison Bobet.

qui a succédé au BCRA et qui donnera naissance au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece), l'ancêtre de l'actuelle direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Il sera fait compagnon de la Libération, au titre de la DGER, le 24 mars 1945.

Après la guerre, Henri Gorce-Franklin reprend son métier d'agent commercial. En 1958, il est vice-président de l'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle, puis député UNR-UDT de la 5^e circonscription du Rhône de 1962 à 1967, date à laquelle il ne se représente pas. En 1963, comme député, il est vice-président suppléant de la Haute Cour de justice, qui aura à juger, après la guerre d'Algérie, des opposants au général de Gaulle, partisans de l'Algérie française et membres de l'Organisation armée secrète (OAS). En mai 1967, il entre au Conseil économique et social, à la section « plan et investissements ».

Titulaire de la médaille de la Résistance, de la croix de guerre 1939-1945 et de plusieurs décorations étrangères, dont l'Ordre de la couronne belge et la Distinguished Service Order britannique, Henri Gorce-Franklin était commandeur de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 20 février sont publiés :

● **Assurance-chômage** : trois arrêtés qui entérinent la prorogation jusqu'au 30 juin 2000 des conventions d'assurance-chômage et d'assurance-conversion et de l'accord sur l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), dispositif de préretraite contre embauche (*Le Monde* du 25 décembre 1999).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Rillieux-la-Pape.

Les docteurs **Didier** et **Danielle HOLLARD**, ses heureux grands-parents, et **Sarah**, sa grande sœur, sont heureux d'accueillir

Sophie Manon,

née le 16 février 2000,

au foyer de

Amie et **Pierre HOLLARD** à Atlanta (Etats-Unis).

Décès

– Saint-Just (Eure).

M^{me} Micheline Abensour, son épouse, M^{me} Oriane Abensour, sa fille,

M. Pascal Abensour, son frère, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Philippe ABENSOUR,

survenu le 15 février 2000, à l'âge de soixante-sept ans.

Selon sa volonté, il a été incinéré dans la stricte intimité familiale.

– Daniel, Daphné, Laurent, Cosima, Flore, Dorian, Vladimir, Michèle, Marie-Neiges et Romain, ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} **Hélène ACCURSI**, née **COCHE**, peintre-sculpteur.

L'inhumation aura lieu à Cadaquès, le mercredi 23 février 2000.

Les Agras, 81500 Belcastel, 77, rue La Fontaine, 75016 Paris, 52, rue de Lévis, 75017 Paris.

– Jean et Suzanne Doury, Marianne et Nathalie Doury, Sa famille, Ses amis, ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, du

docteur **Blima DOURY-LAUDON**,

le 20 février 2000.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– M^{me} François Cornu Thenard, née Bernadette Donon, son épouse, M. et M^{me} André Cornu Thenard, M. et M^{me} Pascal Cornu Thenard, M. et M^{me} Michel Vigoureux, ses enfants,

Amélie et Florian, Raphaël, Adélaïde, Fanny et Etienne, Geoffroy, Mathilde et Manon, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, de

François CORNU THENARD,

dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie aura lieu le 23 février 2000, à 11 heures, à Paris, en l'église Saint-Sulpice.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Thierry FAUGOUIN, adjoint de direction à l'inspection générale de la Banque de France,

survenu le 19 février 2000.

Les obsèques ont été célébrées le 21 février, à Châtellerault (Vienne).

– Francine, Philippe, Françoise, Catherine, ses enfants, Valérie, Frédéric, Agathe, ses petits-enfants,

Les familles Gorce, Hayward, Mosca, Marielle, Marion, Les anciens résistants membres du réseau Gallia, ont la tristesse de faire part du décès de

Henri GORCE-FRANKLIN, ancien député du Rhône,

ancien membre du Conseil économique et social, ancien vice-président de l'Association nationale pour le soutien à l'action du général de Gaulle, fondateur et chef du réseau Gallia, Compagnon de la Libération, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, médaille de la Résistance, Distinguished Service Order, ordre de la Couronne belge, chevalier du Mérite polonais,

survenu le 17 février 2000, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Ils rappellent le souvenir de son épouse,

Edith,

l'Alouette dans la Résistance.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale, le 21 février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

137, rue de Longchamp, 92200 Neuilly-sur-Seine.

(Lire ci-dessus.)

– Masako Kato, son épouse, Maïko Combe-Kato, Jean-Paul Combe, ses enfants,

Et l'ensemble de la famille, ont l'infinie tristesse de faire part de la disparition de

Hajime KATO, artiste peintre japonais,

survenue le 10 février 2000, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques ont été célébrées au crématorium du Mont-Valérien et au cimetière du Montparnasse, le 16 février.

– Le président, Le directeur général, Et le personnel de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles et des sociétés du groupe, ont l'immense douleur de faire part du décès survenu accidentellement, le 17 février 2000, de

M. Guy MAHDAVI-ARDEBILI, ingénieur agronome de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, chevalier de l'ordre national du Mérite,

leur collaborateur, collègue et ami,

et adressent leurs plus sincères condoléances à sa veuve, à ses enfants Emmanuel et Alexis, et à toute sa famille.

La cérémonie religieuse aura lieu vendredi 25 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, Paris-15^e, et l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

– Le docteur Suzanne Mahieu Py-Bez, Le comte et la comtesse Bruno de Solere, ses enfants, en union avec Françoise Mahieu (†), Guillaume, Ariane et Aurélie, ses petits-enfants, M^{me} Madeleine Mahieu, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

général Edmond MAHIEU, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, croix de guerre TOE, croix de la valeur militaire, médaille de la Résistance,

le samedi 19 février 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 février, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7^e, suivie de l'inhumation au cimetière nord-est de Caen, à 16 h 30.

37, rue Michel-Ange, 75016 Paris, 7, rue Schoch, 67000 Strasbourg.

Anne MAHIEU

nous a quittés samedi 19 février 2000, dans la paix retrouvée.

Selon son souhait, elle sera incinérée, vendredi 25 février, à 15 h 15, au crématorium du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

Stéphane, sa fille, et Maurice Meuleau, Paris.

Cristobal, son petit-fils, et Frédérique Huneecus, Tokyo (Japon).

– Gérard Rychter, son époux, Robert et Simone Moineau, ses parents, Chaja Rychter, sa belle-mère, Toute sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Evelyne MOINEAU,

survenu le 18 février 2000, à l'âge de quarante-sept ans, à Paris.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 février 2000, au cimetière parisien de Bagneux, à 14 h 30.

On se réunira à la porte principale du cimetière, 45, avenue Marx-Dormoy, Bagneux (Hauts-de-Seine).

15, rue Buffon, 75005 Paris.

– Bourges.

M^{me} Jacques Tiret, son épouse, Emmanuel et Anne Tiret, Laurence Tiret et Jean-Luc Bauvin, Patricia et Hubert de Collasson, ses enfants, Guillaume, Clément et Alice, Edith, Stéphane et Dorotheé, ses petits-enfants, Ses frères et sœurs, Ainsi que toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Jacques TIRET, ancien interne des Hôpitaux de Paris,

survenu le 19 février 2000, dans sa quatre-vingt-septième année.

La messe de funérailles sera dite le mercredi 23 février 2000, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges.

L'inhumation aura lieu le jeudi 24 février, à 15 heures, au cimetière de Vattetot-sur-Mer (Seine-Maritime).

6, rue du Guichet, 18000 Bourges.

Anniversaires de décès

– Les prières du premier anniversaire du décès de

Marcos IFRAH

seront dites le samedi 26 février 2000, à 18 h 30, à l'ENIO, 6 bis, rue Michel-Ange, Paris-16^e.

Colloques

ACADÉMIQUE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE, organisation internationale intergouvernementale, COLLOQUE ANNUEL « LA ZONE DE COOPÉRATION DE LA MER NOIRE », avec la participation des onze Etats signataires et de représentants des structures de la CEMN.

Lundi 28 février 2000, de 9 heures à 18 heures. Renseignements, inscriptions à l'ADI : 4 bis, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 01-42-27-66-18. Fax : 01-46-22-09-18. E-Mail : adipint@club-internet.fr

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Conférences

– **Marie-Christiane BEAUDOUX**. « Les charges fantômes en médiation thérapeutique ». Jeudi 24 février 2000. Espace L'Harmattan, 21 bis, rue des Ecoles, Paris-5^e, 20 heures, entrée libre.

Communications diverses

« SAUVEGARDE ÉCONOMIQUE », titre notre périodique d'information n° 44. Il est envoyé gratuitement sur demande avec enveloppe timbrée à 3 F. Adresse : Centre des droits de l'homme et de la femme, BP 16, 75622 Paris Cedex 13. Infos message : tél. : 01-45-82-77-77.

Tous les jours dans le

« Carnet du Monde »
NAISSANCES,
ANNIVERSAIRES,
MARIAGES,
FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € 10 lignes
65 F TTC - 9,91 €
toute ligne suppl.

☎ **01.42.17.39.80**
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr.

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LITTÉRAIRES

Beaumarchais ou l'impertinence

Un dossier pour mieux connaître l'homme, son œuvre et ses incarnations à la scène.

« La Règle du jeu » de Jean Renoir

Pour la première fois, une œuvre cinématographique est inscrite au programme scolaire. Retour sur l'un des plus grands films du cinéma français

M UNE PUBLICATION DU MONDE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

SPORTS Le défi néo-zélandais mène 2-0 dans la Coupe de l'America après sa nouvelle victoire, mardi 22 février, sur *Luna-Rossa*, avec 2 min 43 s d'avance. ● LA MAL-

CHANCE s'est acharnée sur le bateau italien : un morceau de plastique s'est collé sur sa coque quelques minutes seulement après le départ. Pour s'en débarrasser, l'équi-

page a été contraint de s'arrêter. De plus, un équipier a été blessé et débarqué en pleine course. ● LES ITALIENS n'ont pas capitulé. Ils estiment que, sans cette malchance, leur ba-

teau avait les moyens de rivaliser en vitesse avec les Néo-Zélandais, qui apparaissent pourtant plusadroits dans les mouvements de coque. ● LA FIÈVRE qui gagne la Nouvelle-

Zélande est suscitée entre autres par les télévisions, en particulier par son commentateur vedette Peter Montgomery, surnommé « la voix de la Coupe de l'America ».

« Luna-Rossa » plie sous la malchance mais ne veut pas céder

Dans la deuxième régates de la Coupe de l'America, le bateau du Défi italien Prada Challenge a été victime d'une série d'incidents peu après le départ, et s'est incliné une nouvelle fois face à son adversaire « New-Zealand », en luttant pourtant jusqu'au bout



Piero Romeo plonge pour savoir ce qui freine « Luna Rossa ».



Il a dû dégager une bâche en plastique enroulée sur la quille.



Retour à bord, en vitesse, mais « New-Zealand » est déjà loin.

AUCKLAND

de notre envoyée spéciale

A l'arrière de *Luna-Rossa*, impuissant, Renzo Guidi se fait tout petit. Son statut de dix-septième homme (invité) sur le Défi italien le réduit à un silence et à une immobilité rageantes. Un des équipiers d'avant, le numéro deux Max Sirena, a déserté son poste et se tient à deux pas de lui, penché par-dessus bord, la tête dans les mains. Le sang coule abondamment de son crâne rasé, souillant, dans un contraste saisissant, la coque argentée du voilier italien. L'équipage transalpin - battu sur la ligne de départ par *New-Zealand* de 18 secondes - s'agit en tous sens, visiblement perturbé.

On tente de réduire les saignements. En vain. Une plaie de plusieurs centimètres entaille le cuir chevelu de Sirena. Elle nécessitera sept points de suture, et l'équipier

sera finalement débarqué, « comme l'autorise le règlement », sur le bateau d'assistance italien où le médecin de l'équipe se tient prêt à intervenir.

Au fond, Renzo Guidi, hôtelier toscan, est un peu responsable de tout cela. C'est lui qui a donné le virus de la voile à Patrizio Bertelli, le riche patron du Défi italien, en l'initiant à la régates quand celui-ci n'avait que trente ans. A bord de *Luna-Rossa*, M. Guidi, aujourd'hui âgé de soixante-treize ans, est devenu le passager fétiche du Défi italien.

SUPERSTITIONS

Superstitieux autant que reconnaissant, Bertelli lui a demandé de rester à bord jusqu'à la fin de la Coupe. Mais, mardi 22 février, le mentor a sans doute eu le sentiment de porter la poisse ou de voir opérer la « magie noire » néo-zélandaise. Car l'équipage de son protégé a vécu

l'enfer d'un bout à l'autre de la régates : une série d'incidents sans précédent dans la Coupe de l'America.

Alors qu'on reconforte Sirena autant qu'une régates de ce niveau le permet, Paolo Bassini, l'équipier d'avant numéro un, jaillit du cockpit encordé comme un alpiniste. En rappel sur le côté tribord de la coque, muni de la gaffe en carbone au crochet acéré avec laquelle il vient, en sortant de la soute à voile, de déchirer la peau de son coéquipier, il balaise aveuglément le ventre de *Luna-Rossa* dans une tentative désespérée de dégager la quille d'un objet flottant non identifié.

Quelques instants plus tard, l'équipier d'avant numéro un, Piero Romeo, plonge, encordé, le long du voilier immobilisé, bout au vent, pour finalement libérer la quille d'un grand morceau de plastique doté d'une corde. Un comble dans une

zone de course réduite à un cercle de 3 à 4 milles de diamètre (de 5,5 à 7,4 kilomètres) et un désastre pour l'équipe italienne, qui pourrait déplorer que les régates aient lieu si près de la côte. Mais Francesco di Angelis, le gentleman barreur italien, n'y songe même pas. Il est déjà concentré pour la prochaine régates.

« Le nez du bateau a attrapé un objet flottant, explique-t-il tranquillement. Cela arrive. Nous avons effectué des virements de bord pour le secouer et le dégager, mais l'objet s'est accroché au bulbe de la quille avant qu'un morceau reste sur l'ailette tribord du bulbe. Comme nous étions derrière *New-Zealand*, nous avons libéré Max pour qu'il puisse se faire soigner. » Dans la panique générale et dans sa hâte de se rendre utile, Paolo Bassini a sorti la gaffe en oubliant la présence de son coéquipier dans la soute.

L'équipe italienne a mis un point d'honneur à ne pas s'avouer vaincue. Elle a poursuivi la course pendant près de deux heures et quinze minutes, mais, en son for intérieur, elle savait cette deuxième régates de la Coupe de l'America irrémédiablement jouée un quart d'heure à peine après le départ.

VENTS LÉGERS

Qu'importaient dès lors les 10 à 13 nœuds de vent secteur sud (de 18 à 24 km/h) soufflant sur la zone de course ou les considérations sur l'influence de son origine - la côte de Takapuna ou celle de la petite île volcanique de Rangitoto. *New-Zealand* était déjà loin devant, trop pour être rattrapé. Le bateau noir vire la première bouée avec 2 min 19 s d'avance.

Luna-Rossa a bien lutté vaillamment pour reprendre une poignée

de secondes dans les deuxième et troisième bords. Mais le mauvais sort a une fâcheuse tendance à s'acharner. Le rail d'écoute s'est soudain mis à poser problème. Il a été réglé avant la fin de la régates, mais à quoi bon ? *New-Zealand* a franchi la ligne avec 2 min 43 s d'avance.

Rompue aux aléas de la Coupe de l'America, l'équipage kiwi ne s'est pas réjoui de cette victoire facile. Pourtant mieux huilé, il continue d'être sur ses gardes et a même exprimé son insatisfaction à propos de cette régates. « Dans de telles conditions, on perd facilement sa concentration, a observé l'équipier d'avant Dean Phipps. Nous avons fait quelques erreurs impardonnables à ce niveau et, sur ces bateaux-là, elles peuvent être fatales à n'importe quel moment. »

Patricia Jolly

Peter Montgomery, la « voix » de la Coupe de l'America

AUCKLAND

de notre envoyée spéciale

Son ton est inimitable, son enthousiasme est contagieux. Son pays l'a depuis longtemps baptisé la « voix du yachting néo-zélandais ». Mais quand l'équipage du voilier noir *Black-Magic* a déposé les Etats-Unis de la vieille aiguière d'argent, en 1995 à San Diego, Peter Montgomery est devenu la « voix de la Coupe de l'America ».

Avec à son actif trente années de commentaires sportifs audio-visuels dont huit Coupes de l'America, cinq Jeux olympiques et les sept courses autour du monde en équipage avec escale (ex-Whitbread), il est devenu plus célèbre que les sportifs dont il relate les exploits. Pour la Coupe de l'America, il a même oublié un moment son deuxième sport, le rugby, et a renoncé à la Coupe du monde 1999.

Impossible de couper aux inflexions fermes et profondes de Peter Montgomery. Ce colosse de 53 ans aux mollets de sprinteur est partout. Du bateau-suiveur pendant les intermèdes publicitaires de huit minutes, il « abandonne » la chaîne télévisée, TV1 One World of Sport, qui retransmet les régates pour fondre sur son téléphone portable et intervenir sur diverses ondes radiophoniques : « Nous avons une hot line et la radio prend en plus en direct les deux minutes précédant le départ », explique-t-il.

Son histoire se confond avec celle de la voile néo-zélandaise, mais leur succès commun ne l'a pas enivré. Il se considère plutôt comme le héros malgré lui d'aventures qu'il raconte avec des étoiles dans les yeux. « J'ai grandi au diapason de la voile néo-zélandaise, raconte-t-il. Plus jamais personne dans le métier ne vivra ça. J'ai commencé avec les régates de dérivés. Dans les années 70, l'idée même de gagner la Coupe de l'America était insensée pour ce pays, tant sur plan technologique que financier, on aurait pu envoyer plus facilement un homme sur la Lune. Puis, doucement, on s'est enhardis, on a participé aux épreuves de grands bateaux

comme la *One Ton Cup*, l'*Admiral's Cup* et enfin, en 1981, Peter Blake est arrivé sur la troisième *Whitbread* avec un équipage qui n'avait jamais navigué dans les mers du Sud. »

Il a mesuré son influence auprès du public au retour de la campagne victorieuse de 1995 : 1 million de personnes (sur 3,8 millions d'habitants) attendaient les héros à leur retour.

COMME LES COURSES HIPPIQUES

Les amateurs sont suspendus à ses métaphores aiguisées au fil des années. Ainsi, il a qualifié les vagues du Grand Sud de « véritables Himalaya liquides ». Il se défend d'incarner un style copié sur celui des commentateurs de la très anglaise BBC. « Peut-être il y a trente ans, mais je me suis efforcé de cultiver un genre local en m'inspirant des commentateurs hippiques qui font vivre les 300 derniers mètres de course à six chevaux à la fois dans un langage coloré. »

Il tient la nation en haleine avec un leitmotiv si simple qu'il traîne sur toutes les lèvres : « Et la Coupe de l'America est toujours celle de la Nouvelle-Zélande. » Mais de ses phrases rituelles qui ponctuent les régates à Auckland, la plus célèbre est sans doute : « C'est une journée merveilleuse sur le golfe d'Hauraki. » Elle qualifie souvent un jour sans vent. Samedi 19 février, pour les visiteurs, le quotidien national, *The New Zealand Herald*, a publié un condensé de « montgomérismes », ses expressions favorites accompagnées d'une « traduction ». Il a appris le journalisme « à la vieille école » et ne déroge pas à certains principes. « Je ne me suis jamais fait à l'existence des agents ni aux communiqués de presse. Rien ne remplace le terrain ni le contact direct avec les gens. »

Peter Montgomery avait été convié à bord du défi français comme 17^e homme au deuxième tour des éliminatoires. Sa seule difficulté ? Rester coi, comme le requiert le règlement, pendant les trois heures de régates.

P. Jo.

Le débat sur la créatine resurgit dans le rugby français

LA QUESTION de la créatine s'était fait oublier depuis quelques mois. Plus personne, dans le rugby français, ne parlait de manière officielle de l'utilisation de ce produit supposé favoriser le développement de la masse musculaire et la récupération des athlètes. On croyait le débat clos par les propos définitifs de Bernard Lapasset, le président de la Fédération française de rugby (FFR), qui voyait dans ce produit, interdit à la consommation et à la vente en France, un grand motif « d'inquiétude », « une fatalité » devant laquelle le rugby français ne devait pas s'incliner. (Le Monde du 28 décembre 1998).

Les joueurs français, eux, n'ont jamais vraiment cessé d'y songer, notamment en observant leurs adversaires internationaux, leurs propres partenaires de club, pour certains. Bernard Laporte, l'entraîneur du XV de France, avait également le sujet en tête lorsqu'il commentait avec admiration, avant et après le France-Angleterre du 19 février, les progrès du rugby anglais et de ses joueurs « mieux préparés ». Au lendemain de la rencontre, il a livré son sentiment sur l'utilisation de la créatine, dont les joueurs anglais ne font aucun mystère : « Daniel Servais, le préparateur physique de l'équipe de France, en a parlé avec les Anglais. Ils en prennent tous. Comme les équipes de l'hémisphère Sud, où ce n'est pas interdit. Attention, ce n'est pas la créatine qui fait gagner les matchs. Si c'est dangereux, je préfère que l'on prenne des « danses » comme samedi contre l'Angleterre et que l'on puisse encore se dire bonjour dans 50 ans. Mais si on me démontre

que ce n'est pas un produit dopant pour l'organisme des joueurs, alors je dis pourquoi pas. »

Au cours de l'émission sportive Stade 2, l'ancien ouvrier du XV de France Thierry Lacroix, actuellement employé par le club londonien des Saracens, a appuyé ces propos en se livrant à une apologie de ce produit interdit en France. Bernard Lapasset n'a « pas été choqué » par les déclarations de l'entraîneur qu'il a choisi en novembre. Le président de la FFR trouve seulement « un peu court de vouloir expliquer la défaite de la France face à l'Angleterre par un défaut de créatine. On pouvait gagner ce match avec davantage de lucidité ». « Bernard Laporte et moi-même, poursuit-il, nous sommes en phase sur cette question : que les médecins nous apportent des réponses précises sur la façon de gérer la prise de créatine dans un environnement sain, protégé et contrôlé, et ensuite nous aviserons, mais nous ne ferons jamais de nos joueurs des cobayes. »

« CONSERVER UNE IMAGE EXEMPLAIRE »

« Il y a des directives ministérielles, ajoute Pierre Villepreux, le directeur technique national (DTN) du rugby français. Jusqu'à preuve du contraire, l'utilisation de la créatine est interdite en France et il faut rester sur ces normes. » Le DTN est lui aussi convaincu qu'il y a « d'autres analyses à faire de cette défaite », et il rappelle combien il lui paraît « important de conserver au rugby une image de marque exemplaire auprès des jeunes ».

Après avoir soulevé un début de polémique, Bernard Laporte a précisé son point de vue, lundi

21 février : « Je fais confiance à la commission médicale de la Fédération française. On n'a pas le droit d'utiliser ce produit en France, je ne vais pas l'imposer aux joueurs. Mais je suis surpris que les Anglais en prennent, que tout le monde en prenne. Je suis surpris de voir que toutes les fédérations étrangères l'autorisent et en fassent de la publicité. Tous les joueurs qui consomment de la créatine disent qu'ils progressent. Ils récupèrent mieux et ils peuvent s'entraîner deux fois plus. »

Dans l'ensemble, les internationaux français rechignent toujours à évoquer la question de la créatine. Les rares joueurs qui avaient admis en consommant, à l'automne 1998, se murent aujourd'hui dans un silence poli. Pas Abdelatif Benazzi : « J'ai eu la chance de jouer quelques mois en Australie, explique-t-il. J'ai remarqué qu'ils traitent ce produit comme un complément alimentaire, et quand on leur dit que c'est considéré comme un produit dopant en France, ils rigolent. Pourquoi on l'interdit en France, je n'en sais rien, mais il doit y avoir une bonne raison. » Le plus capé de tous les avants français voudrait élargir le débat : « En sport, rappelle-t-il, il y a d'autres choses qui nous intéressent, comme le dépassement de soi. Il ne faut pas se tromper : chaque fois qu'on évoque la créatine, c'est parce qu'on a perdu un match. Personne n'en a parlé après notre victoire sur les All Blacks en demi-finale de la Coupe du monde ou après notre victoire sur le pays de Galles, à Cardiff. »

Eric Collier

Utilisé seul, le produit n'aurait, au mieux, que des effets très modestes

EN ÉVOQUANT de manière particulièrement provocatrice, au lendemain du match France-Angleterre, la possibilité qui pourrait bientôt être accordée à ses joueurs de consommer de la créatine, Bernard Laporte, nouvel entraîneur du XV de France, n'a pas craint de rouvrir le dossier du dopage dans un pays et dans une fédération qui ont toujours voulu combattre tout laxisme dans ce domaine. Et en expliquant vouloir, à l'avenir, jouer « à armes égales » contre des équipes du niveau de celle de l'Angleterre, il a de facto clairement accusé les joueurs anglais d'avoir recours à d'autres substances que la banale créatine.

Entraîneur de haut niveau, rompu depuis longtemps aux mystères des préparations nutritionnelles et psychologiques, Bernard Laporte ignorerait-il ce qu'expliquent depuis longtemps les biochimistes à propos de la créatine, ce dérivé azoté naturellement présent dans l'organisme

au sein des muscles squelettiques et qui joue physiologiquement un rôle-clé dans la libération de l'énergie musculaire ?

« Il n'existe aucun élément scientifique permettant d'affirmer que la consommation de créatine seule permettrait d'augmenter la masse musculaire des sportifs, nous a affirmé le docteur Jacques de Caeurriz, directeur du Laboratoire national du dopage. Dans l'hypothèse où des effets existeraient, ils ne pourraient être que très modestes. On peut par ailleurs penser que des consommations massives de créatine pourraient avoir des conséquences négatives sur certains organes. Si la créatine est aujourd'hui à ce point à la mode, c'est qu'il s'agit en réalité de la consommation d'un produit « enrichi » avec des anabolisants au point de devenir un véritable masquant psychologique. »

Pour le docteur de Caeurriz, il faut savoir qu'il existe aujourd'hui à travers le monde industrialisé toute une

série de filières qui proposent des préparations nutritionnelles associant la créatine (ou divers acides aminés) à des précurseurs d'hormones sexuelles mâles, qu'il s'agisse de la nandrolone ou de la testostérone. Ces préparations permettent effectivement d'augmenter de manière substantielle et parfois spectaculaire la masse musculaire de ceux qui les consomment tout en leur permettant de faire l'économie et des contraintes et des traumatismes qu'imposerait, pour arriver au même résultat, le seul entraînement physique.

« Ce sont de tels produits qui, souvent, sont à l'origine des cas de positivité aux anabolisants retrouvés chez des athlètes de haut niveau qui affirment, pour leur part, ne pas avoir consommé de substance illicite ou encore que ces dernières leur auraient été administrées à leur insu, explique le directeur du Laboratoire national du dopage. Malheureusement, ces

mêmes athlètes choisissent souvent, par crainte de foudres et des sanctions de leur fédération, de ne pas avouer la consommation de tel ou tel additif à l'alimentaire, ce qui interdit en pratique de pouvoir remonter les filières. »

La commercialisation en France de la créatine « pure » n'est aujourd'hui autorisée ni dans l'alimentation humaine ni en tant que complément alimentaire. Pour autant, il est aisé de se procurer le produit, pur ou non, auprès d'officines étrangères qui le commercialisent, notamment via Internet. S'il décidait demain d'inciter les joueurs qu'il sélectionne à avoir recours à cette molécule, l'entraîneur du XV de France devrait, dans un premier temps et par précaution, en référer à la direction générale de la santé ainsi qu'auprès de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Jean-Yves Nau

Quelques pluies à l'Ouest

MERCREDI. Un anticyclone est situé du large de l'Espagne à la France, tandis qu'une dépression est centrée au nord des îles Britanniques. Une perturbation peu active gagne lentement le nord-ouest de notre pays, avec de faibles pluies.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les nuages resteront nombreux, avec quelques pluies faibles intermittentes. Le vent de sud-ouest restera faible près des côtes. Il fera de 11 à 12 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le ciel sera très nuageux toute la journée, avec quelques pluies faibles le matin, s'atténuant l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 9 à 10 degrés.

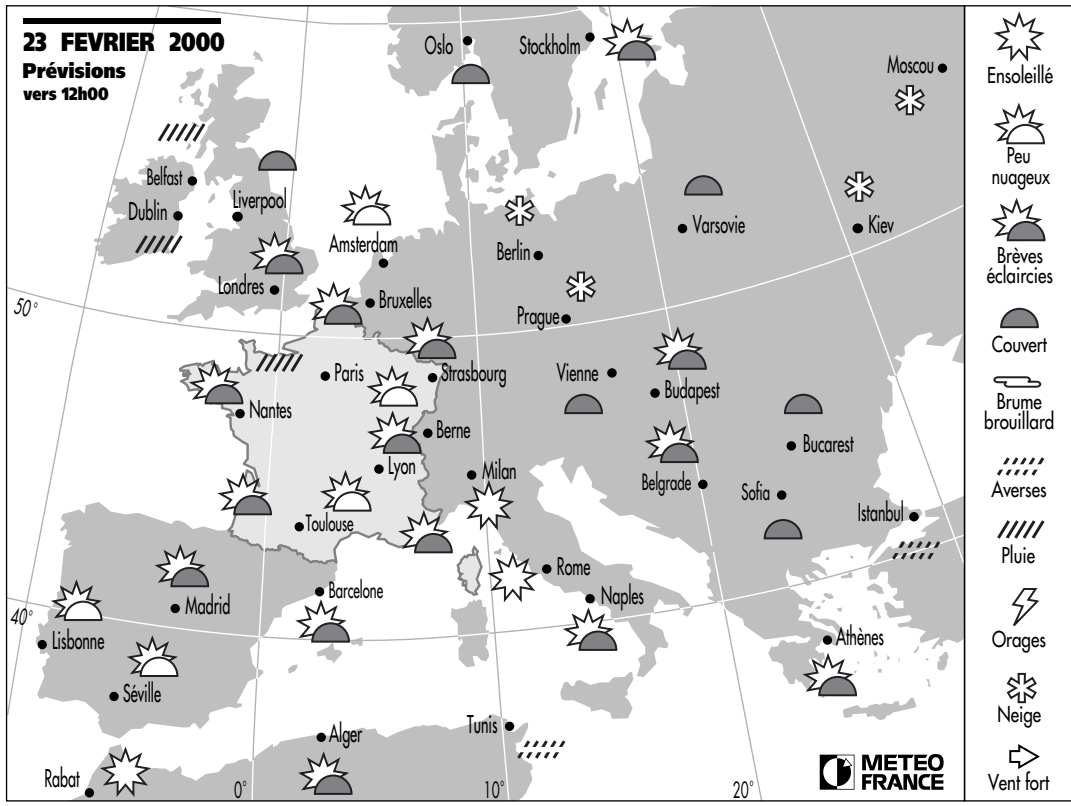
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Après dissipation des brouillards matinaux, locale-

ment givrants, les nuages et les éclaircies alterneront. Il fera de 7 à 8 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Poitou-Charentes, les nuages resteront nombreux, avec quelques pluies éparses. Ailleurs, malgré des passages de nuages élevés, le soleil sera généreux. Le thermomètre marquera 12 à 14 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Après dissipation de brouillards locaux, le soleil sera prédominant. Il fera de 8 à 11 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Sur la Côte d'Azur et la Corse, les nuages seront nombreux, avec quelques averses locales. Ailleurs, le soleil brillera largement, avec quelques passages de nuages élevés. Les températures maximales avoisineront 13 à 15 degrés.



http://www.ebookers.com/fr

Nice 11°C

Rio 29°C

ebokers.com
aujourd'hui ici, demain là-bas

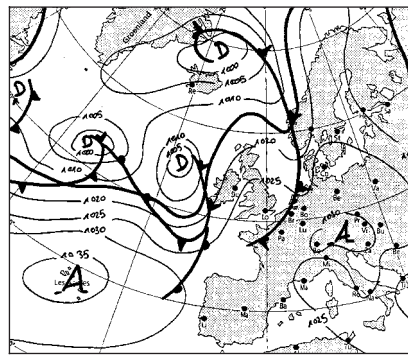
PRÉVISIONS POUR LE 23 FÉVRIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

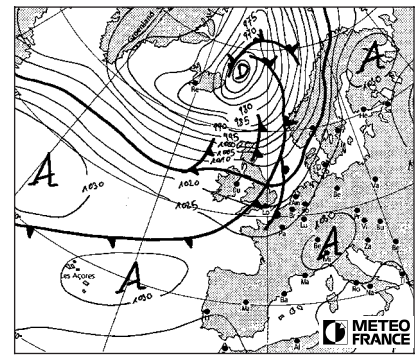
FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	3/12 N	NANCY	-4/7 N
BIARRITZ	5/13 N	NANTES	5/12 P
BORDEAUX	2/13 N	NICE	5/12 N
BOURGES	-1/9 N	PARIS	2/10 C
BREST	6/12 P	PAU	-1/12 N
CAEN	4/10 C	PERPIGNAN	4/13 S
CHERBOURG	4/11 P	RENNES	6/12 C
CLERMONT-F.	-3/10 N	ST-ETIENNE	-3/8 S
DIJON	-4/7 N	STRASBOURG	-3/8 N
GRENOBLE	-2/7 S	TOLOUSE	-1/11 S
LILLE	2/8 C	TOURS	3/11 P
LIMOGES	0/12 N	FRANCE outre-mer	
LYON	-2/9 S	CAYENNE	23/27 C
MARSEILLE	0/12 N	FORT-DE-FR.	23/27 C
		NOUMEA	24/27 C

PAPEETE	24/30 S	KIEV	-6/-4 *
POINTE-A-PIT.	22/28 C	LISBONNE	11/19 S
ST-DENIS-RÉ.	24/28 S	LIVERPOOL	7/11 C
EUROPE			
AMSTERDAM	2/7 S	LONDRES	6/11 N
ATHENES	3/9 N	LUXEMBOURG	-1/6 C
BARCELONE	7/14 N	MADRID	1/18 N
BELFAST	5/12 P	MILAN	-2/8 S
BELGRADE	-4/5 N	MOSCOW	-8/-6 *
BERLIN	1/3 *	MUNICH	-4/4 N
BERNE	-3/5 S	NAPLES	3/10 N
BRUXELLES	3/8 N	OSLO	-10/-4 C
BUCAREST	-6/3 C	PALMA DE M.	3/14 S
BUDAPEST	-2/6 N	PRAGUE	-2/2 *
COPENHAGUE	-2/3 C	ROME	2/12 S
DUBLIN	5/14 P	SEVILLE	7/23 S
FRANCFORT	1/7 N	ST-PETERSB.	-10/-8 C
GENEVE	-2/6 N	STOCKHOLM	-7/0 N
HELSINKI	-11/-8 N	TENERIFE	11/15 C
ISTANBUL	1/4 P	VARSOVIE	-5/1 C

VENISE	0/7 S	LE CAIRE	9/16 S
Vienne	-1/4 C	NAIROBI	16/32 S
AMÉRIQUES			
BRASILIA	19/28 S	PRETORIA	18/28 S
BUENOS AIR.	22/32 C	RABAT	9/17 S
CARACAS	22/27 S	TUNIS	8/15 C
CHICAGO	4/7 C	ASIE-Océanie	
LIMA	20/24 S	BANGKOK	25/35 C
LOS ANGELES	10/12 P	BEYROUTH	12/16 P
MEXICO	7/24 S	BOMBAY	20/29 S
MONTREAL	-2/2 S	DJAKARTA	27/28 C
NEW YORK	3/9 S	DUBAI	16/26 C
SAN FRANCIS.	9/11 S	HANOI	20/22 C
SANTIAGO/CHI	11/28 S	HONGKONG	14/16 P
TORONTO	-1/2 C	JERUSALEM	8/15 P
WASHINGTON	1/16 S	NEW DEHLI	8/24 S
AFRIQUE			
ALGER	5/15 N	PEKIN	-2/4 S
DAKAR	20/24 C	SEOUL	-3/5 S
KINSHASA	22/27 P	SINGAPOUR	25/30 S
		SYDNEY	22/27 C
		TOKYO	2/8 S



Situation le 22 février à 0 heure TU



Prévisions pour le 24 février à 0 heure TU

PRATIQUE

Aider les jeunes à trouver un job à l'étranger

DANS LES ANNÉES 60 une série télévisée montrait un Américain sympathique et un Français débrouillard voyageant à peu de frais dans le monde entier. Les globe-trotters d'autrefois n'ont pas disparu, mais, aujourd'hui, ils sont obligés de travailler là où ils vont. Place donc aux job-trotters, toujours sympathiques et débrouillards, mais qui trouvent dans le travail rémunéré à l'étranger un moyen de satisfaire leur envie de bouger.

Or il n'est pas toujours simple de dénicher un tel job, même si les protectionnistes locaux (notamment dans l'Union européenne) ont, ces dernières années, été quelque peu dynamités. Au Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), Isabelle Guerif est formelle : « Le meilleur moyen pour trouver un travail hors de France passe par la détention du BAFA ». Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances permet d'encadrer les colonies de vacances, centres aérés et autres activités consacrées aux enfants et aux jeunes, dans l'Hexagone comme à l'étranger. On l'obtient en suivant trois sessions qui ont lieu durant les vacances sco-

laire : formation générale de huit jours, stage pratique de deux semaines en colonie ou en centre aéré, session d'approfondissement étalée sur six à huit jours. Il faut enchaîner ces trois temps de formation en moins de trente mois, en sachant qu'il ne doit pas s'écouler plus de dix-huit mois entre la première formation théorique et le stage pratique.

Problème : vous n'avez pas le BAFA et la perspective d'un diplôme à passer ne vous enchante guère. Inutile de désespérer. Comme son cousin éloigné le globe-trotter, le job-trotter est astucieux et plein d'allant. D'autant plus qu'il existe de multiples associations qui offrent, depuis la France, des « boulots » de durée variable, ouverts à toutes les qualifications. Ainsi The French-American Center de Montpellier recrute des jeunes pour travailler dans les centres de vacances qu'il gère aux Etats-Unis, qu'ils possèdent ou non le sésame BAFA. Moyennant une cotisation d'adhésion de 600 francs, auxquels s'ajoutent 1 400 francs de frais de participation et d'assurances - si le dossier est retenu -, il est possible de partir dans le New Hampshire ou dans

l'un des camps de vacances situés à côté de Boston ou New York. Les travaux proposés vont de la cuisine au moniteur, en passant par l'animation sportive.

Payer pour travailler ? En échange de la cotisation d'adhésion et des frais, l'association fournit le billet d'avion (aller et retour depuis Londres), le logement et la nourriture ainsi qu'un défraiement des candidats acceptés (entre 2 000 et 4 000 francs). « Nous avons une centaine de candidatures par an et nous en retenons environ 70 %, explique la directrice, Jeanette Franklin, en précisant que l'association peut aussi proposer des solutions de travail en Grande-Bretagne. » (The

French-American Center, 4, rue Saint-Louis, quartier des Arceaux, 34172 Montpellier, tél. : 04-67-92-30-66.)

Le BAFA n'est pas indispensable ; passer par un organisme n'est pas toujours non plus. Marc Lacouture, des éditions Dakota, qui, outre des guides, bibles des jobs-trotters, publie le mensuel éponyme *Job-Trotter magazine*, le dit : « Partir en Grande-Bretagne, la première destination des jeunes Français à la recherche d'un boulot temporaire, n'est pas une aventure. On y trouve un travail en quelques heures, surtout dans la restauration et les loisirs, pour lesquels venir de France est un plus. En revanche, aux

Etats-Unis, au Canada ou en Australie, il est conseillé de s'adresser à des associations qui s'occupent des questions de visa et du placement. »

Pour se rendre outre-Atlantique, « l'incontournable » est le Council on International Educational Exchange (1, place de l'Odéon, 75006 Paris ; tél. : 01-44-41-74-74, fax 01 43 26 97 45, www.council-exchanges.org). Il dispose chaque année d'un quota de 1 500 à 2 000 visas, et souvent de moins de candidats. En outre, il assure une préparation au voyage et offre toutes les garanties de sérieux.

Ce n'est pas le cas de tous les organismes et il existe, bien que le

marché de l'offre de jobs à l'étranger soit en voie d'assainissement, de purs escrocs. Pour les débusquer, le plus simple est de s'adresser à l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques (8, rue César-Franck, 75015 Paris ; tél. 01 47 83 31 65 ; www.loffice.org), qui, outre sa fonction de conseil, travaille avec les associations de consommateurs sur un label de qualité et la mise au point d'une norme Afnor.

Inutile non plus de chercher un travail au noir dans des pays tels que les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie, trois destinations favorites des job-trotters anglophiles. « Tout peut très bien se passer, mais chaque année des jeunes se font arrêter, passent quelques jours en prison et se font expulser avec, à la clé, une interdiction de séjour de quelques années », rappelle Marc Lacouture. Il est d'ailleurs plus simple de travailler dans les pays de l'Union européenne, tout en sachant que, si le job temporaire dure plus de deux mois, il faudra se mettre en règle avec les organismes sociaux et le fisc de l'Etat concerné.

Marc Coutty

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00-046

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Ne fait plus de tubes depuis un certain temps. - II. En met plein la vue. Renforce l'affirmation. - III. Négation. Des amis que l'on rencontre de moins en moins. - IV. Si elle est bonne, il faut l'exploiter. Diane y cache ses amours. - V. Support de toile. Lettres de mon oncle. - VI. Unité en plein champ. Son droit est élémentaire. - VII. Mouvements désordonnés. Prépara pour le tirage. - VIII. Coule dans l'effort. - IX. Répé-

rés comme des pigeons. Balade populaire chez Gerhard. - X. Répartit les charges. Se fait remarquer au passage. - XI. D'un auxiliaire. Dégustes en descendant.

VERTICALEMENT

I. Que l'on retrouve aux peut-être au Conseil. - 2. A mal aux côtes à cause de l'Erika. Forme d'avoïr. - 3. En conclusion. Signe de ralliement. - 4. Eruption enfantine. Note. - 5. L'Erika nous montre tout le travail

qu'elle a encore à faire. Coulées animales. - 6. Maladies virales. Lassai. - 7. Sans connaissance. Cité ancienne. - 8. Causes du tort. Sans intérêt. - 9. Tête de statue. Proche des capitales. - 10. Poème musical. Fait souffrir à la base. Attrapée. - 11. Comme des voix peu mélodieuses.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 045

HORIZONTALEMENT

I. Nobélisable. - II. Epicène. Ial (lai). - III. Ciel. Viande. - IV. Ruralisme. - V. Omet. Omerta. - VI. Sablier. Ut. - VII. HB. Nie. Tipi. - VIII. Ilote. Audio. - IX. Leu. Larme. - X. Eu. Eliminées. - XI. Sincère. Sec.

VERTICALEMENT

1. Nérophiles. - 2. Opium. Bleu. - 3. Bières. Ou. - 4. Eclatant. Ec. - 5. Le. Bielle. - 6. Inviolé. Air. - 7. Séisme. Arme. - 8. Amertume. - 9. Biner. Idées. - 10. Lad. Tupi. Se. - 11. Elévation.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



SCRABBLE® PROBLÈME N° 162

Plus becquetés d'oiseaux que dés à coudre

1. Suite des mots en -IE que l'on peut compléter par un Z : DECREPIE(Z), DRAPERIE(Z), DUPERIE(Z), ECROUÏE(Z), EPICERIE(Z).

2. Tirage : E E I G M N T.

a) Trouvez et placez un sept-lettres

b) Avec ce même tirage, trouvez 7 mots de huit lettres en le complétant avec 7 lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

3. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) E E L O U T V. Trouvez deux sept-lettres. Ce tirage scrabble, entre autres, sur un N et sur un P. Trouvez ces 2 huit-lettres.

Solutions dans Le Monde du 1^{er} mars.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 16 février.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A			P												
B			E												
C			R												
D			F												
E			U												
F			S												
G			A												
H	E	T	H	A	N	O	L								
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

par un chiffre, le mot est vertical.

a) BECQUETAIT 63 H 1 - BANQUETAIT - BRIQUETAIT - CLAUQUETAIT - CLIQUETAIT - CRAQUETAIT - ETIQUETAIT - MARQUETAIT - PARQUETAIT

b) ZONURES, sauriens, 5 E, 64

c) ZONIERS, vx, habitants de la "zone"

d) ZONIERES, 6 B, 89 - NITROSEZ, 7 F, 79 - ZIRCONES, corps chimiques, 3 E, 71 - ZEBRIONS, 1 F, 70 - IRONISEZ, 9 H, 69 - ZONERAIIS, partagerais (des informations) en portions homogènes, 8 C, 68.

Michel Charlemagne

CINÉMA

La semaine est, une fois encore, dominée par la sortie d'un film américain. *Les Rois du désert* prend pour sujet la guerre du Golfe, un thème délaissé par le cinéma hollywoodien, le public ayant dû se contenter jusque-là des images de la chaîne d'information CNN. D'une audace assez surprenante pour une production de studio, le film de David O. Russell cherche à interroger, à travers l'odyssée de quatre soldats américains partis piller de l'or koweïtien juste après la fin du conflit contre l'Irak, les raisons d'une guerre à laquelle ils ne comprennent rien. Parmi les autres nouveautés, *Love me*, de Laetitia Masson, met en scène une fille paumée qui rencontre, dans une boîte de nuit de Memphis (Tennessee), son idole, un chanteur français en tournée. Même si le film laisse une impression mitigée, ses deux interprètes principaux, Johnny Hallyday et Sandrine Kiberlain, sont remarquables. *Forgotten Silver*, du réalisateur néo-zélandais Peter Jackson, est l'autre surprise de la semaine. Ce faux documentaire utilise les codes du genre pour tester notre crédulité en racontant l'existence d'un pionnier du cinéma resté inconnu, mais dont les prouesses techniques et artistiques sont attestées par le témoignage de responsables d'archives...

« Sixième sens » transforme l'au-delà

FRANÇOIS TRUFFAUT affirmait que, « lorsqu'un film atteint un niveau de popularité, il devient un événement sociologique, et le problème de sa qualité reste secondaire ». Avec six millions de spectateurs en France en sept semaines, six nominations aux Oscars dont celle du meilleur film (fait exceptionnel pour un thriller psychologique, genre qui n'intéresse guère l'Académie) et un succès mondial confirmé dans chaque territoire, le problème de la qualité de *Sixième sens* est effectivement devenu secondaire. Comme *Usual Suspect*, de Bryan Singer, ou *The Crying Game*, de Neil Jordan, *Sixième sens* bénéficie d'une astuce de scénario – le psychiatre interprété par Bruce Willis comprend qu'il est mort et le gamin dont il soigne les maux est le seul à pouvoir le voir – qui, une fois révélée, permet au spectateur de reconsidérer entièrement le film. Cette habileté reste somme toute relative : il est quand même difficile de comprendre pourquoi Bruce Willis prend conscience aussi tard de son décès alors que rigoureusement personne dans le film ne lui adresse la parole, mis à part le gamin médium dont il a la charge.

Plus qu'un film astucieux, *Sixième sens* se révèle surtout être en phase avec son époque. Il est

l'expression d'un cinéma digital qui dépasse le simple effet spécial. Le digital permet, par une image créée sur ordinateur, de faire cohabiter, sans que l'on puisse en principe faire la différence à l'œil nu, une image filmée avec une image de synthèse, ou deux images filmées indépendamment l'une de l'autre.

ZOOM

Les acteurs en prises de vues réelles et des créatures fabriquées par un ordinateur n'interagissent jamais

Ainsi un requin avec des acteurs en chair et en os (comme dans le très médiocre *Peur bleue*, de Renny Harlin), une momie avec un archéologue (*La Momie*, avec Brendan Fraser) ou des myriades de créatures avec des Jedis (*Star Wars : la menace fantôme*, de George Lucas).

La mitoyenneté entre deux personnages appartenant à des dimensions différentes pose d'emblée des problèmes de drama-

turgie, dans la mesure où les acteurs en prises de vues réelles et des créatures fabriquées par un ordinateur n'interagissent jamais, aboutissant à une indifférence entre les deux partenaires qui est palpable à l'écran. Au lieu de faire cohabiter un dinosaure avec un acteur, M. Night Shyamalan réunit, lui, les morts et les vivants. La fameuse phrase prononcée dans le film par le jeune garçon médium – « Je vois des morts » – n'exprime pas tant une terreur qu'une vérité toute simple, somme toute rassurante, puisqu'un lien est maintenu entre le monde des morts et celui des vivants.

Pendant longtemps, la peur au cinéma, de Jacques Tourneur à William Friedkin, consistait à dissimuler les images. Au lieu de voir des morts, le jeune Joel Harvey Osment les aurait seulement entendus. Le digital permet au contraire de tout représenter. Le fameux au-delà s'est transformé dans *Sixième sens* en ici-bas, et la mort n'est plus qu'un mauvais moment à passer avant de passer à des jours meilleurs. L'effroi prétendument distillé par le film est avant tout l'expression d'un bien-être. Le deuil est devenu une réunion de famille.

Samuel Blumenfeld

RENCONTRE

Un chantre des utopies sexuelles minoritaires

« Klaus Gerke, vous êtes distributeur de films et éditeur vidéo. Pourquoi avez-vous créé en 1999 le Fetisch Film Festival ?

– Cela fait plus de dix ans que j'envisage de montrer, dans le cadre de ma société de distribution, des films qui abordent le thème de l'amour dans toutes ses composantes – les comportements minoritaires, la libération sexuelle, les utopies. Il était difficile d'aborder ces dimensions sans tomber dans le cinéma pornographique. La présentation des films dans le cadre d'une manifestation particulière s'est montrée plus adéquate qu'une sortie en salles. Même si certains exploitants de province reprendront une partie du programme.

– Quels sont les temps forts du festival ?

– Parmi les surprises qui seront présentés, il faut citer *Lola et Bilibidiki*, de Kutlug Ataman, un film turc sur les travestis, et un film en provenance d'Azerbaïdjan, *Yarasa* de Ayas Salayev, sorte de poème érotique. La réalisatrice canadienne Roshel Bisset sera là pour présenter son film *Cotton Candy* sur les lolitas japonaises. Une rétrospective de classiques autour du thème des rapports entre le sexe, l'argent et le pouvoir sera organisée. Il faut également citer une table ronde sur le sexe au cinéma – « Entre racolage et censure » –, ainsi qu'un débat avec des psychanalystes et des adeptes du sadomasochisme.

– Comment le festival est-il financé ?

– Nous n'avons pas de subventions du CNC. Ce sont les recettes des entrées ainsi que l'exploitation en vidéo de certains titres qui nous permettent un tel festival. Nous avons aussi des annonceurs dans notre programme. Mais en 1999, nous présentions les courts métrages hard produits par Canal+ et soutenus par le ministère de la santé encourageant l'usage du préservatif. Sans doute en raison de la polémique sur le pacs, le ministère de la santé a retiré, au dernier moment, la publicité qu'il voulait insérer dans notre programme. »

Propos recueillis par Jean-François Rauger

* Fetisch Film Festival, du 23 février au 7 mars. Action Christine, 4, rue Christine, Paris 6°. Tél. : 01-43-29-11-30.

Tempête du désert et poudre aux yeux

Les Rois du désert. Mi-satire, mi-western, un premier regard hollywoodien sur la guerre du Golfe

Film américain de David O. Russell. Avec George Clooney, Mark Wahlberg, Ice Cube, Spike Jonze. (1 h 55.)

Pour un cinéaste hollywoodien, David O. Russell se pose de drôles de questions. Par exemple : ça fait quoi, une balle de fusil d'assaut qui rentre dans le corps d'un homme ? Pour la majorité de ses collègues, la balle provoque une cabriole arrière à laquelle le ralenti donne une ampleur photogénique. Russell, lui, préfère filmer le cheminement du cône de métal à travers le système respiratoire de sa cible. Cette déviance procède de deux qualités. La première est rare, mais n'a pas totalement disparu du cinéma commercial américain : l'impertinence. L'autre est exceptionnelle : à l'image de l'enfant d'éléphant du conte de Kipling, David O. Russell fait preuve d'une insatiable curiosité.

Les Rois du désert, son troisième film, est l'œuvre d'un jeune homme que le Pentagone a sevré d'images en 1991. Après la répétition générale du débarquement dans l'île de la Grenade, l'état-major américain a mis en œuvre, dans les sables du Koweït, une guerre d'un nouveau type. Contrairement à celle du Vietnam, elle n'était pas exposée à tous les regards mais dévoilée par bribes. La charge d'organiser ces bribes en un semblant de réalité n'incombait même plus aux journalistes mais aux services de communication des différentes armées. Les gouffres d'ignorance laissés par cette vérité officielle ont été comblés par des légendes, comme celle des milliers de soldats irakiens enterrés vivants dans leurs tranchées par les bulldozers américains, pas plus éloignées de la réalité que les contes du Pentagone.

Les Rois du désert est une entreprise de reconquête de la réalité. On en a connu d'autres dans l'histoire du cinéma – les faux documentaires de Peter Watkins (*La Bombe*, *Punishment Park*) dans les années 60, par exemple.

PLACE À LA DÉRISION

Il y a trente ans, il s'agissait de dénoncer, d'agir. Entre-temps, l'esprit militant s'est évaporé et la dérision a comblé le vide qu'il a laissé – les croisés ont laissé la place aux mercenaires. Tel le raper qui chronique la misère du ghetto pour mieux la fuir, David O. Russell dévoile le cynisme, l'avidité et la lâcheté de l'attitude de Washington en Irak, sans jamais reculer devant la nécessité de plaire et d'amuser, sans jamais masquer son désir d'être un champion au box-office.

Ce qui donne un film divisé en deux parties d'inégales longueurs. La première est la plus éblouissante : une série de scènes rapides montrent l'armée américaine à la



WB VILLAGE ROADSHOW FILM LTD

« Les Rois du désert », ou le double artifice d'un film à grand spectacle qui s'appuie sur une guerre organisée comme une fiction.

frontière entre le Koweït et l'Irak, au lendemain de la signature du cessez-le-feu. Beuverie générale, perplexité de quelques-uns, soulagement du plus grand nombre. Dans une caravane, un officier for-

trouve une carte au trésor, le plan de la cachette de l'or koweïtien volé par Saddam Hussein.

Pour aller chercher le magot, se constitue alors une petite équipe, rien que de très classique en appa-

rence : un officier séduisant, cynique parce que aguerri (George Clooney) ; un sous-officier bon père de famille et chrétien fondamentaliste (Ice Cube) ; un jeune réserviste attaché à sa femme enceinte par la mobilisation (Mark Wahlberg) avec, en supplétif, un jeune homme du Sud des Etats-Unis, pas très malin ni très méchant (Spike Jonze). Sous ses dehors d'échantillon représentatif, cette équipe est en fait un instantané du show-business américain : une grande vedette de la télévision – Clooney ; un chanteur pop mannequin pour Calvin Klein – Wahlberg ; un raper – Ice Cube ; un réalisateur de clips (et de *Dans la peau de John Malkovitch*) – Jonze. Le gag est simplement énoncé, à peine rehaussé de quelques notations égrenées au long du film (une brève intervention chirurgicale pour Clooney ; Wahlberg en maillot de corps comme sur les publicités) mais sa seule existence suffit à placer *Les Rois du désert* au cœur d'un double artifice : celui du cinéma à grand spectacle, qui s'appuie sur une guerre organisée comme une fiction.

Justu à ce qu'ils arrivent dans le village où est caché l'or koweïtien, les rois se conduisent en honorables pieds nickelés, faisant exploser des vaches, se disputant sur

l'existence ou non d'une version décapotable de la Lexus Infiniti. Ce premier tiers du film est montré sous des couleurs délavées, filmé par une caméra très mobile qui ne donne pourtant jamais l'impression de bavardage que laisse la steadycam.

Une fois les rois du désert arrivés à pied d'œuvre, le film change de registre : les Américains trouvent l'or, mais aussi la population d'un village qui s'est soulevée à l'appel des autorités américaines contre le régime de Saddam Hussein. Le cessez-le-feu conclut, les Irakiens rebelles retombent sous la terreur. Tels des cow-boys escortant d'honnêtes pionniers à travers un territoire indien, les rois du désert se transforment en redresseurs des torts de George Bush.

CRUELS ET DRÔLES

Cette seconde partie se fait moins drôle, plus ample, et forcément plus classique. Elle se distingue du tout-venant de la production par l'attention très vive qui est portée aux personnages irakiens. Aux rebelles, bien sûr, qui s'élèvent au-dessus du statut d'accessoiristes habituellement réservé aux indigènes par Hollywood. Aux méchants aussi. L'un des sommets du film est l'interrogatoire d'un prisonnier américain par un officier irakien qui commence par cette question : « C'est quoi, le problème avec Michael Jackson ? » Si sa biographie n'indique pas qu'il a une connaissance particulière du monde arabe, David O. Russell définit pourtant très habilement le choc des cultures, l'envahissement de la planète par les objets matériels et culturels venus des Etats-Unis et les formes inattendues que prend la résistance à ce raz-démarée. Ce qui se traduit par une série de télescopes cruels et drôles.

Dans ce film de situations, de morceaux de bravoure, les acteurs sont à la diète, qui doivent donner un peu de chair à des silhouettes, sans jamais aller jusqu'à la construction d'un vrai personnage. Coup de chance ou inspiration de génie lors de la distribution des rôles, le quatuor Clooney-Wahlberg-Ice Cube-Jonze s'accommode parfaitement de la situation. On remarquera au passage que la mue de George Clooney suit son bonhomme de chemin. L'ex-icône chirurgicale d'*Urgences* développe une assurance, une présence qui sont en train de faire de lui la première star d'action hollywoodienne depuis des lustres. On se prend même à espérer que son avènement mette définitivement fin à la pénible parenthèse culturiste ouverte par Stallone et Schwarzenegger.

S. Bd

Thomas Sotinel

Jamais une guerre n'avait été autant associée à sa représentation

LES ROIS DU DÉSERT s'attelle à la tâche délicate de mettre en scène une guerre – celle du Golfe, connue aux Etats-Unis sous le nom d'opération « Tempête du désert » – dont une partie des images, celles qui concernent le point de vue des forces alliées, sont invisibles. *Les Rois du désert* débute le 3 mars 1991, juste après le « succès » de « Tempête du désert ». Dans une des premières scènes, un jeune soldat (Mark Wahlberg) abat, après quelques hésitations, un soldat irakien, à la grande satisfaction de ses camarades. La guerre a enfin lieu pour eux : ils ont pu voir quelqu'un mourir. Cette absence de combats, ou plutôt l'absence d'images, qui fera dire à Jean Baudrillard que la guerre du Golfe n'a pas eu lieu, explique que ce conflit soit resté aussi longtemps absent des écrans américains.

Dans un remarquable article paru dans la revue anglaise *Sight and Sound*, Jim Hoberman livrait un inventaire exhaustif des occurrences de la guerre du Golfe à la télévision et au cinéma. Il y dénombrait *The Heroes of Desert Storm*, un documentaire diffusé sur la chaîne ABC en octobre 1991, accompagné d'une introduction du président George Bush ; *Lessons of Darkness*, un documentaire de Werner Herzog, tourné dans le

désert koweïtien ; *A l'épreuve du feu* (1996), d'Edward Zwick, avec Meg Ryan, le premier film hollywoodien à traiter de la guerre du Golfe ; *Starship Troopers* (1997), de Paul Verhoeven, qui le traitait de façon métaphorique, auxquels on pouvait ajouter l'apparition hilarante de Saddam Hussein dans *South Park, plus long, plus grand et pas coupé*, de Trey Parker, en amant corrupteur et âme damnée de Satan.

La guerre du Golfe était supposée donner jour à un nouvel ordre mondial. Elle se distingua plus sûrement par la couverture extensive qu'en fit la chaîne d'information CNN qui la traita comme un long feuilleton à rebondissements dont l'issue – la victoire américaine – était déjà écrite. Jamais une guerre n'avait été à ce point associée à sa représentation, comme si sa couverture télévisuelle, qui joua le direct permanent, nous avait montré absolument tout ce qu'il y avait à voir, alors que le travail de journalisme effectué depuis Bagdad ne trouva jamais son équivalent dans le camp allié, où les correspondants de guerre étaient tenus éloignés du théâtre des opérations. Le déclenchement de l'opération « Tempête du désert », le 16 janvier 1991, rassembla le plus fort taux d'audience de l'histoire de

la télévision américaine depuis l'enterrement de John Fitzgerald Kennedy. Le succès de la guerre se comptabilisait autant en nombre de spectateurs gagnés qu'en pouces de terrain conquis. Une idée esquissée par *Des hommes d'influence* à travers un conflit provoqué par les Etats-Unis contre l'Albanie et encore plus par *American Hero* (éditions Gallimard), le roman de Larry Beinhart dont le film de Barry Levinson était adapté et qui abordait frontalement le sujet de la guerre du Golfe.

« NE PLUS CROIRE EN SES YEUX »

« Face à la guerre, faisait remarquer Paul Virilio dans *L'Ecran du désert* (éditions Galilée), il ne faut pas être seulement objet de conscience, mais aussi objet de l'objectivité de son regard. Il ne faut plus croire en ses yeux. Tout est, sinon truqué, du moins arrangé par un ou plusieurs metteurs en scène. Saddam Hussein d'un côté, CNN de l'autre. » A la fin des *Rois du désert*, l'un des personnages déclare avec une même circonspection : « Je ne sais pas ce que nous sommes venus faire ici. La guerre est finie et je ne sais même pas pourquoi elle a été provoquée. »

Comme dans un récit d'initiation, les quatre soldats des *Rois du désert* prennent progressivement

Du bon usage de Johnny, acteur

SANDRINE KIBERLAIN entre au Blue Moon de Memphis, le bar de sa dernière chance. Sur la scène chante... Johnny Hallyday. Dans le film, il s'appelle Lennox, aucun

PORTRAIT

Johnny Hallyday figure dans une vingtaine de films. Tous ne lui rendent pas justice

doute n'est permis : il s'agit bien de l'immortel interprète de *Que je t'aime*. Comme tous les acteurs, Hallyday peut jouer un personnage autre que le sien, sauf s'il chante. A ce moment, il arrive quelque chose de très fort dans *Love Me*, le film de Laetitia Masson, un court-circuit entre le personnage de fiction, le chanteur et la star. Sous l'effet de cet éclair magique se produit une condensation qui va hanter magnifiquement le reste du film, apparition-disparition dotée d'une existence singulière, hors des contraintes du scénario et de la mise en scène. Johnny Hallyday est coutumier du fait. Il est, à sa manière, un acteur d'exception.

Sa manière n'est évidemment pas celle d'un technicien du jeu – comme le prouvait récemment encore le rôle à contre-emploi que lui avait confié Stéphane Giusti dans *Pourquoi pas moi ?* (1999). Sa manière est celle des stars, c'est-à-

dire d'une sorte de transmetteur ayant accumulé une extraordinaire quantité d'énergie fictionnelle et la diffusant à haute intensité, sur une longueur d'onde particulièrement sensible à la pellicule. Capter cette aura ne va pas de soi, ce n'est pas le moindre mérite de Laetitia Masson d'y être parvenue. La filmographie de Hallyday compte une vingtaine de titres (même si lui-même en a gommé quelques-uns, comme *Le jour se lève et les conneries commencent*, de Claude Mulot, 1981, ce qui se conçoit) depuis sa figuration, à l'âge de onze ans, dans *Les Diaboliques* de Clouzot (1954) et avec les documentaires que lui a consacrés François Reichenbach (*J'ai tout donné*, 1972 ; *Johnny Days*, 1975).

UNE « GUEULE » UNIQUE

Au cours de cette carrière, une seule fiction ne tenant aucun compte du « personnage Johnny » a su l'employer avec avantage, le mésestimé *Conseil de famille*, de Costa-Gavras (1986). Tous les autres ont misé peu ou prou sur ce que la figure de Johnny pouvait amener au récit (et son nom sur l'affiche au box-office, ce qui s'avère toujours un mauvais calcul). L'expérience a prouvé que rien n'allait de soi. Outre l'emploi anecdotique que lui confie Lelouch dans son propre rôle (*L'aventure c'est l'aventure*, 1972) et les opérations promotionnelles du chanteur yéyé

qu'avaient été en leur temps *Les Parisiennes* (1961) et *Cherchez l'idole* (1964) de Michel Boisrond, et *D'où viens-tu Johnny ?* (1963) – ainsi que l'étrange *A tout casser*, renié par son réalisateur John Berry (1967) –, ce sont surtout le western de Sergio Corbucci, *Le Spécialiste* (1969), et le thriller futuriste de Pierre William Glenn, *Terminus* (1986), qui démontreront qu'il ne suffit pas de planter sa caméra devant l'idole.

En revanche, par le rôle qui lui était confié, par le travail sur les cadres et les lumières, par l'utilisation de cette « gueule » unique mais aussi, au-delà, par la mise en œuvre d'un rituel d'apparition respectant sa singularité, quelques réalisations ont su lui rendre justice et, en même temps, faire profiter le film de sa présence : aussi inégaux soient-ils par ailleurs, c'était le cas de *Point de chute*, de Robert Hossein, en 1969, comme aujourd'hui de *Love Me*, évidemment de *Détective* de Jean-Luc Godard (1985) mais aussi de certains épisodes de la série *David Lansky* réalisée en 1989 par Hervé Palud, mieux inspiré que quand il dirigera la vedette dans *La Gamine* (1991).

En découvrant Johnny Hallyday fantôme *unplugged* du Blue Moon, on comprend que des cinéastes tels qu'Elia Kazan, Joseph Losey ou Federico Fellini aient eu un jour envie de faire appel à lui.

Jean-Michel Frodon



DANIEL ANGELI

Dans « Love Me » : un court-circuit entre le personnage de fiction, le chanteur et la star.

Dans le labyrinthe en rose et noir de Laetitia Masson

Love Me. Un voyage entre imaginaire et réalité, entre enfance et âge adulte

Film français de Laetitia Masson. Avec Sandrine Kiberlain, Johnny Hallyday, Jean-François Stevenin, Aurore Clément, Salomé Stevenin, Anh Duong, Julie Depardieu, Julian Sands. (1 h 45.)

Elle s'appelle Rose, elle est rose et en rose. Avec des bigoudis. Elle danse sur la plage et sur *Heart-break Hotel*, qu'elle chante, mal. C'est le générique, c'est Sandrine Kiberlain, c'est gênant et quand même très bien, quelque chose de trouble et vivant, de comique et triste à la fois. Après, Rose est dans une grande ville américaine, elle ne sait pas ce qu'elle fait là, nous non plus. 1 h 45 plus tard, on ne le saura pas davantage, ce n'est pas le sujet. D'ailleurs, on ne saura rien du tout. On aura vu, plus ou moins consentant, un assortiment de séquences plus ou moins reliées par deux fils conducteurs : certaines se déroulent dans un ville normande en bord de mer, les autres à Memphis, rien ne permet de décider si celles-ci sont rêvées par l'héroïne de celles-là, ou l'inverse.

Un troisième récit se faufile dans les deux autres, il est consacré à Rose enfant, d'une douzaine d'années. Après avoir été enlevée par Jean-François Stevenin dans son orphelinat, elle poireaute avec lui dans une chambre d'hôtel avant d'être mise en présence d'elle-même plus âgée, c'est-à-dire devenue Kiberlain. Dans les séquences au Tennessee, Rose erre sans un sou dans les rues, jusqu'à ce qu'elle rencontre, dans une boîte de nuit, un chanteur français en tournée,



LUC RHOUX

Sandrine Kiberlain dans « Love Me ».

dont on sait qu'il est l'idole de la Rose normande. Ce chanteur s'appelle Lennox mais il a plus que quelque chose en lui de Johnny Hallyday : c'est Johnny Hallyday. Il a, dans ce film, un visage bouleversant, admirablement filmé par Laetitia Masson.

Tout à coup, cette affaire intrigante mais tout de même tirée par les cheveux prend une consistance nouvelle. Hallyday établit ce qu'on pressentait depuis le début, grâce à Sandrine Kiberlain et à Jean-François Stevenin – ce que confirmeront Aurore Clément en mère à l'éclipse, Salomé Stevenin en version pré-ado de la demoiselle, Anh Duong en copine provinciale, Julie Depardieu en groupie de la star, Julian Sands en beau marin de passage. Quoi ? Cela peut se dire de deux manières : que tous les comédiens du film sont formidables, ou que le film ne tient que par son interprétation.

La seconde formulation est in-

juste, même si le film est loin d'être à la hauteur de la puissance d'émotion, de mystère ou de drôlerie qui émane de ces corps en situation. *Love Me* évoque bien des références cinématographiques « modernes » ou supposées telles, mais c'est finalement aux réalisations les plus récentes de Bertrand Blier qu'il fait le plus songer, par sa façon de mettre en place une architecture arbitraire, où le goût de l'étrange et de l'effet l'emporte. D'où, sans doute, la sensation mitigée qu'inspire le troisième long métrage de la réalisatrice, après *En avoir (ou pas)* en 1996 et *A Vendre* en 1998 : celle de scènes réussies, mais qui ne parviennent pas à construire un ensemble, ou à libérer l'énergie accumulée. A bien des moments de *Love Me* se produit quelque chose de fort – de plus fort que le tout qui réunit ces moments : le film lui-même.

J. -M. F.

La glorieuse solitude des acteurs français

DEPUIS quelques mois, on constate dans le cinéma français un étrange phénomène, que les prochaines sorties vont encore amplifier. Historiquement, ce cinéma a toujours valorisé à l'extrême la notion d'« auteur », quitte à la faire glisser d'abord du scénariste à ceux des réalisateurs qui mettaient en œuvre un langage spécifiquement cinématographique (c'était l'époque de la fameuse « politique des auteurs »), puis à une sorte de définition corporative, faisant par nature de tout réalisateur un auteur.

Cette mise en avant de l'auteur, légitime – même si elle a connu des excès et des perversions –, aura eu une inévitable contrepartie : la minimisation du poids reconnu aux acteurs dans l'évaluation des œuvres. Le plus souvent, les comédiens, fussent-ils excellents, étaient là pour « servir » le film et son auteur. Et si, dans le cas des grandes vedettes, des exécutants étaient conviés à les mettre en valeur, le travail des interprètes ne faisait pas davantage l'objet d'une réflexion spécifique.

Or on voit en ce moment, dans des films fort différents par leur sujet comme par leurs ambitions artistiques et commerciales, des acteurs donner à leur rôle une puissance – une existence, une ampleur, un mystère... – supérieure à la puissance des films dans lesquels ils se trouvent. D'*Est-Ouest* à *La Bûche*, de *Qui plume la lune ?* à *Une pour toutes* et, cette semaine, à *Love me*, les exemples abondent où les comédiens se trouvent en situation de relayer les lacunes ou les outrances de récit, les faiblesses ou les à-peu-près de la mise en scène.

On dit souvent qu'un comédien « porte » un film. Nathalie Baye, Karin Viard, Jean-Pierre Daroussin,

Sandrine Bonnaire, Sandrine Kiberlain, Johnny Hallyday, Jean-Pierre Stévenin, Aurore Clément, dans les prochaines semaines Ariane Ascaride, Maryline Canto, Thierry Fremont, Clotilde Courau, Géraldine Pailhas, Dominique Blanc, Isabelle Huppert... (la plupart de ces acteurs sont des actrices) vont à leur tour se trouver en situation de tenir à bout de bras des projets de cinéma qui peinent à rester à leur hauteur.

On voit souvent des comédiens donner à leur rôle une puissance supérieure à celle du film où ils jouent

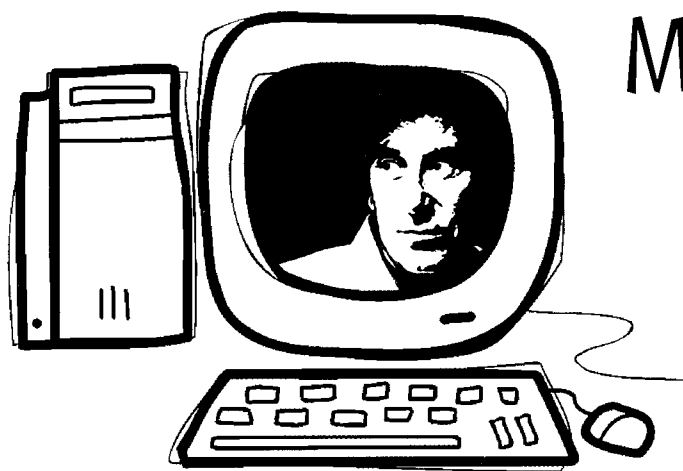
Il convient de se réjouir de la reconnaissance de si nombreux talents que ces films permettent, talents de nature très variée, allant d'un extrême « savoir-jouer » à la pure intensité d'une présence.

Mais cette mise en évidence de la qualité de si nombreux acteurs a aussi valeur de symptôme. Celui d'une pression exercée sur les films. Historiques ou contemporains, traités sur le ton de la comédie ou du drame, par des réalisateurs chevronnés ou par des débutants, beaucoup de ces films ont en commun d'« en rajouter ». Souvent, en les regardant, on éprouve le sentiment qu'ils tentent d'obéir à l'injonction d'un « toujours plus ». Plus de fiction, plus de péripéties, plus d'effets, plus de labellisation artis-

tique, plus de virtuosité scénaristique affichée. Il est probable que la manière dont ces productions sont financées n'est pas étrangère à cette surenchère exhibitionniste : pour convaincre des bailleurs de fonds très sollicités, à un moment où par définition on ne peut rien leur montrer de filmé, il faut planifier des objets qui, déjà sur le papier, font « grosse impression ». Ensuite, il faut assumer ce qui a été prévu, quitte à perdre au cours de ce déroulement ce qui relève de la magie propre à l'écriture cinématographique, et qui n'advient qu'au tournage – pour peu qu'on lui ait laissé le temps et l'espace de se réaliser. Dans le cas contraire, une seule chose persiste, qui de toute façon n'existe qu'au moment du tournage et qu'aucun projet « en béton » ne peut anticiper : c'est la réalité du corps des comédiens impressionnant la pellicule.

Cette évolution des films cherchant une plus grande valeur d'affichage répond aussi au grief de narcissisme, si souvent adressé au cinéma français : pour échapper à un rapport au réel qui avait au moins le mérite de partir d'un point que l'auteur connaissait par lui-même, on augmente la dose, on joue l'artifice visuel ou les ficelles du romanesque et du théâtral. Résultat : les films se retrouvent dans une sorte d'apesanteur narrative et formelle. Les acteurs, qui ont ensuite à prendre en charge physiquement, à incarner ces dispositifs abstraits, réussissent souvent des performances qui appellent l'admiration. Mais ils semblent ainsi se retrouver comme isolés au sein de leurs propres films.

J. -M. F.



www.alainsouchon.net

Mise aux enchères exceptionnelle sur le net de l'exemplaire unique du Disque de Platine de

Alain Souchon

pour soigner les oiseaux victimes de la marée noire

Vente au profit de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Ouverture de la vente : mardi 22 février 2000 - Clôture de la vente : mardi 07 mars 2000 - Accessible à partir des sites partenaires



nouvel album "Au ras des pâquerettes"



www.aucland.fr



HORS CHAMP

■ **Le Collectif régional anti-multi-plexes**, composé d'élus et de professionnels, a dénoncé, au cours d'une conférence de presse tenue vendredi 18 février, « l'implantation massive et irrationnelle » de ces établissements en région parisienne : trente-six projets, dont beaucoup à quelques kilomètres les uns des autres, sont actuellement soumis à l'approbation des commissions départementales d'équipement cinématographiques.

■ **Vidocq sera le premier long métrage entièrement tourné en numérique haute définition.** Produit par Rigolo films 2000 pour 160 millions de francs (24,4 millions d'euros), *Vidocq*, qui réunira Gérard Depardieu et Guillaume Canet dans les rôles principaux, est la première réalisation de Pitof, directeur des effets spéciaux de la société Duboi.

■ **Création d'un Prix du scénario historique.** Un producteur (Vendôme Films), un diffuseur (La Chaîne Histoire) et un festival (Les Rendez-vous de l'histoire de Blois) s'associent pour créer un concours de scénarios sur le thème de l'histoire. Le Prix du scénario historique comprend une dotation de 15 000 francs (2 287 euros) ainsi que la production et la diffusion du film. Réservé aux moins de trente ans, ce concours est ouvert jusqu'au 30 mars (Prix du scénario historique, 26, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris 10^e. Tél. : 01-45-23-30-00).

Les studios Disney forcent leur avantage sur le marché de l'animation

EN UN MOIS d'exploitation dans soixante-quinze salles Imax dans le monde, *Fantasia 2000*, le nouveau film d'animation des studios Disney, sorti le 1^{er} janvier sur les cinq continents, totalisait plus de 21 millions de dollars de recettes. En France, *Fantasia 2000* est présenté au seul Dôme Imax de la Défense, où il a rassemblé, à la date du 15 février, 58 447 entrées. Il sera distribué sur tout le territoire à partir du 24 mai.

Fantasia 2000 ne se distingue pas tant par sa réussite artistique, très inférieure, globalement, au *Fantasia* de 1940, que par un mode d'exploitation unique assez rare – la distribution du film dans une seule salle dans chaque territoire – et une diffusion sur un écran Imax, qui restait auparavant réservée à des documentaires. « *Nous cherchions*, explique Roy Disney, président de la Walt Disney Company, *à nous démarquer de la concurrence. Imax était un moyen très pratique d'y parvenir. Les premiers tests que nous avons effectués dans ces salles se sont révélés très concluants. Ils donnaient un sens différent au film. Imax permet au spectateur de s'immerger, et le son de ces salles est excellent. Il est d'ailleurs tellement exceptionnel que cela nous a posé des problèmes pour l'enregistrement*

de notre musique. Je crois qu'à l'avenir des films réalisés en digital pourront directement sortir dans les salles Imax. Le seul frein pour l'instant reste le prix très élevé d'une copie. Imax va pousser d'autres compagnies à produire des films pour ses salles. C'est un véritable défi pour l'animateur de travailler pour un tel format, car se pose pour lui en permanence la question de remplir l'écran. Il n'est pas impossible que Toy Story 2 sorte prochainement dans une salle Imax, de même que La Belle et la Bête. »

CONCURRENCE FAIBLARDE

Le mode d'exploitation de *Fantasia 2000* profite autant à Disney qu'au réseau Imax, dont la fréquentation a plus que doublé grâce à la diffusion du film d'animation Disney. Ce succès crée un marché dans lequel se sont déjà engouffrés d'autres studios, dont Dream-Works, Fox et Sony, qui se sont associés avec Imax pour porter sur écran géant, et en 3D, plusieurs séquences d'animation réalisées en 2D, dont une de *Fourmiz* et une autre tirée des *Simpsons*. Cette concurrence accrue dans le secteur de l'animation, surgie au milieu des années 90, voulait mettre fin au monopole Disney. Elle n'a pourtant jamais réussi à le contester.

Roy Disney y a trouvé une motivation supplémentaire, tout en déplorant la faiblesse de la concurrence. « *Nous n'avons pas été aussi concurrencés que je le craignais. Des films d'animation comme Anastasia et Fourmiz me semblent idiots comparés à Mille et une pattes. Nous allons prendre de plus en plus de poids. Nous arrivons à un point où le marché peut être saturé, et s'il y a un Tarzan chaque mois, le public va s'ennuyer. Grâce aux développements technologiques, on peut faire des films qui ne se ressemblent pas. »*

Pour y parvenir, Roy Disney promet une série de productions beaucoup plus audacieuses qu'auparavant : « *Nous cherchons à devenir meilleurs. Tim Burton est passé chez nous, mais il ne trouvait pas sa place à l'intérieur de la compagnie. Je suis sûr qu'il la trouverait aujourd'hui. Parmi les nombreux projets que nous développons, il y a un dessin animé reprenant un projet que Dali avait eu avec Disney en 1944. Il existe de nombreuses peintures et storyboards, une musique a été écrite ainsi qu'un scénario signé par Dali. L'idée serait de faire un film de 8-10 minutes et de l'accompagner d'un documentaire. »*

Samuel Blumenfeld

Bonnes intentions sans compassion

Le Journal d'Anne Frank. L'émotion sacrifiée sur l'autel du réalisme

Film d'animation américain de Julian Y. Wolff. (1 h 29).

Tout au long de ce dessin animé, l'intention qui a présidé à sa naissance apparaît clairement : donner à voir Anne Frank à ceux qui ne veulent ou ne peuvent la lire, afin d'éviter que ne tombe dans l'oubli l'histoire de cette adolescente juive hollandaise qui s'est cachée plus d'un an dans un grenier pour échapper à la persécution nazie, avant d'être déportée et de mourir à Bergen-Belsen.

Dans le livret remis à la presse, le producteur explique ce choix de l'animation : « *On ne risque pas d'être éventuellement gêné par la personnalité de l'actrice.* » Le film va jusqu'au bout de cette logique de désincarnation : les personnages sont réduits à l'état de silhouettes sommairement animées dont le spectacle devient pénible dès que le cadrage se resserre. Et si l'on n'est pas gêné par une jeune fille de chair et de sang, on est gêné par son absence, qui laisse un vide impossible à combler. Tout aussi désincarnés, la famille Frank, les autres occupants de la cachette, les Hollandais qui les ravitaillent... Au mieux, on les croirait sortis de la plume d'un épigone d'Hergé ; au pis, on croirait un dessin animé japonais de dernier ordre.

Tout est là, pourtant. Les décors restituent avec une exactitude photographique les rues et les canaux d'Amsterdam pendant la guerre. Le texte en voix *off* est constitué pour l'essentiel d'extraits du journal d'Anne Frank. Manque la vie. Le *Journal d'Anne Frank* a rencontré un écho planétaire en inversant la perspective sur l'extermination des juifs d'Europe. Plutôt que sur l'accomplissement du crime par le système nazi, le texte fixait l'attention sur les vies détruites, sur les rêves anéantis. Cette empathie naissait de la voix d'Anne Frank qui mélangeait les promesses d'un talent à venir et la maladresse de l'enfance. Le dessin animé ne fait jamais entendre cette voix. Tant qu'il se cantonne à l'illustration, il est compassé. Dès qu'il se hasarde vers le pathos ou l'humour, il flirte maladroitement avec les clichés de l'animation pour enfants. Sans jamais se départir d'une dignité certaine, l'entreprise tourne court, loin du public qu'elle espérait atteindre.

T. S.

Canular sur l'histoire et les règles du cinéma

Forgotten Silver. Un faux documentaire néo-zélandais qui utilise tous les codes du genre pour tester notre crédulité

Film néo-zélandais de Peter Jackson et Costa Botes. Avec Léonard Maltin, Harvey Weinstein, Peter Jackson. (52 min.)

Forgotten Silver est ce que l'on appelle, en langage « professionnel », un « 52 minutes ». Cette appellation énonce autant la durée du film que sa capacité à s'intégrer dans une case audiovisuelle calibrée pour une soirée documentaire. L'invention dont témoigne le film de Peter Jackson réside, paradoxalement, dans sa capacité à se fondre dans la facture anonyme d'un produit télévisuel tout en la subvertissant par la nature particulière de son sujet. Au premier abord, le film affirme l'existence d'un pionnier du cinéma inconnu dont les prouesses techniques ou artistiques sont attestées par le témoignage de responsables d'archives ou de l'historien du cinéma Léonard Maltin, sorte de conscience encyclopédique du septième art.

Selon un principe archi-rodé mélangeant interviews de témoins et d'experts avec diverses images d'archives, *Forgotten Silver* retrace le destin de cet inventeur précoce,

Colin McKenzie, susceptible d'avoir, par ses recherches, anticipé la création du cinéma sonore et du film en couleurs (hypotheses crédibles en soi puisque des expériences en ce sens avaient été tentées dès le début du siècle). A l'observateur non aguerri, peu habitué à l'identification des bandes muettes et anonymes, les situations décrites paraissent d'abord subtilement extravagantes avant que leur accumulation ne fasse progressivement sourire et dévoile l'artificialité totale du récit qui est conté.

CHASSEZ LE ROMANESQUE...

Forgotten Silver est un canular, un faux documentaire consacré à un personnage imaginaire. Le fait que le film ait bénéficié du soutien financier des archives du film de Nouvelle-Zélande et de la New Zealand Film Commission a provoqué un petit scandale. Pourtant cet artefact, au-delà de l'humour dont il témoigne, est un objet digne d'attention, ne serait-ce que pour la façon dont il questionne le rôle des images.

Les principes du documentaire télévisuel apparaissent, ici à leur corps défendant, comme des

figures somme toute aussi arbitraires que ceux d'une fiction avouée. Le recours aux images d'archives savamment détériorées, rongées par la décomposition du nitrate, le tremblement du cadre, les aléas divers attestés par la maladresse de certains plans prennent une autre dimension lorsqu'on prend conscience qu'ils sont totalement fabriqués. Apparaît alors, dans sa nudité, la mise en place de toute une rhétorique « authentifiante » qui rappelle la tendance instinctive de tout spectateur à accorder un crédit de réalité encore plus grand aux mauvaises images en noir et blanc qu'aux plans concertés en couleur.

L'intérêt principal de *Forgotten Silver* s'affirme enfin dans la façon dont très vite le romanesque prend le dessus. Le film de Peter Jackson fait naître, sous nos yeux, une figure qui devient un personnage de cinéma, définissant Colin McKenzie comme le produit d'un début de siècle ivre d'optimisme scientifique qui dessoulera très vite dans la Grande Guerre et la montée des fascismes.

Jean-François Rauger

pense intolérables, une poignée de personnages intrépides qui viendront à bout du fléau. Face à un déroulement aussi programmé des choses, les auteurs de cette *Nuit des chauves-souris* ont sans doute opté pour le minimum possible : dépouiller les protagonistes de toute motivation explicite et de toute psychologie trop complexe en raréfiant les dialogues et les explications. C'est toujours ça, mais ça nous éloigne de l'indépassable et lointain modèle du film : *Les Oiseaux*, d'Alfred Hitchcock. Tiens, si on le revoyait ! **J.-F.R.** Film américain de Louis Morneau. Avec Lou Diamond Phillips, Dina Meyer. (1 h 32.)

LES ROIS DU DÉSERT

Lire page 27

LOVE ME

Lire page 28

LE JOURNAL D'ANNE FRANK

Lire ci-contre

FORGOTTEN SILVER

Lire ci-dessus

NOUVEAUX FILMS

INSTITUT BENJAMENTA

■ Deux programmes, au choix, pour découvrir les frères Quay, étrange équipe de double jusqu'ici inconnue en France. Sept courts métrages, réalisés entre 1985 (*La Rue des Crocodiles*) et 1993 (*Stille Nacht IV*), nous entraînent sur leur terrain de prédilection, l'animation. Lointainement inspirés de l'écrivain polonais Bruno Schulz ou fruits de leur propre imagination, ces films composent, au sein de la visibilité et de la narrativité, un univers grouillant et cauchemardesque, livré au travail permanent de la métamorphose et de la corruption de la matière. Les objets les plus hétéroclites – ampoules, lapin en peluche, poupées, vis, cuillères –, généralement détournés de leur fonction habituelle, sont requis, annonçant le sort dévolu au monde dans leur long métrage de fiction en vues réelles, *Institut Benjamenta* (1995). Inspiré des écrits de Robert Walser, le film évoque les vicissitudes de Jakob von Gunten, être sans qualités qui s'inscrit dans cet institut de formation au métier de majordome, dirigé d'une main de fer par un frère et une sœur aux mœurs étranges. Multipliant les flous, les inserts et les gros-plans, cette œuvre se construit sur l'altération systématique de la perception et les réminiscences cinématographiques (de l'esthétique du

muet à Pasolini en passant par l'expressionnisme). Le résultat est excentrique à souhait, mais trop confiné dans sa préciosité formaliste pour prétendre faire admirer quoi que ce soit d'autre.

Jacques Mandelbaum
Film anglais des frères Quay. Avec Mark Rylance, Alice Krige, Gottfried John. (1 h 45.)

LA NUIT DES CHAUVES-SOURIS

■ Une petite ville du Texas est en émoi lorsque l'on découvre que des chauves-souris se mettent à attaquer et à tuer les habitants. Bien sûr, les animaux ont été l'objet d'expériences scientifiques qui en ont fait de féroces créatures carnivores (science sans conscience, etc.). Bien sûr, ils sont de plus en plus nombreux et de plus en plus méchants. Bien sûr, il y aura une attaque spectaculaire de la bourgade, des minutes de sus-

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 La Plage	1	897 409	521		897 409
2 Toy Story 2	3	731 673	693	▽ - 3 %	2 688 048
3 Sleepy Hollow	2	446 869	473	▽ - 31 %	1 262 990
4 Sixième Sens	7	389 217	595	▽ - 14 %	6 276 732
5 American Beauty	3	243 661	273	▽ - 3 %	919 580
6 Anna et le roi	4	112 608	334	▽ - 19 %	799 258
7 Himalaya ...	10	92 063	367	▽ - 2 %	2 203 017
8 American Pie	11	75 000	268	▽ - 13 %	1 926 654
9 L'Extraterrestre	3	65 000	400	▽ - 41 %	406 613
10 Salsa	2	58 271	236	▽ - 38 %	180 967

* Période du mercredi 16 févr. au dimanche 20 févr. inclus

Pendant trois semaines, on expliquera l'hégémonie américaine sur le marché du cinéma en France par les vacances scolaires. Les petits enfants vont voir *Toy Story 2*, leurs grands frères *Sleepy Hollow* et leurs grandes sœurs *La Plage* et son plagiste de luxe, Leonardo DiCaprio. La génération *Titanic* ne s'est pas laissé impressionner par une critique moins qu'enthousiaste et le film de Danny Boyle fait un démarrage spectaculaire avec un nombre d'entrées par copie particulièrement élevé. Pour se consoler, les tenants du cinéma national attribueront une part de ce succès à la présence au générique de Virginie Ledoyen et de Guillaume Canet. Avec la confirmation de l'exception *Himalaya*, ce sera le seul réconfort de la semaine. Les deux films français qui avaient, ces derniers jours, réussi à se hisser dans les dix premières places semblent appelés à une carrière météorique. *L'Extraterrestre* et *Salsa* perdent des spectateurs à un rythme trop rapide pour espérer rester longtemps à l'affiche.

Source : "Ecran total"

(Publicité)

→ 23 FÉV - 25 MARS 2000

Fanfaires

UN SPECTACLE DE **GEORGES LAVAUDANT**

avec BOUZID ALLAM, GILLES ARBONA, HERVÉ BRIAUX, CHRISTIANE COHENDY, PHILIPPE MORIER-GENOUD, SYLVIE ORCIER, ANNIE PERRET, PATRICK PINEAU, AMBRA SENATORE

→ 01 44 41 36 36

l'Incontournable **France inter**

SORTIR

PARIS

Seychelles All Star

Dans le prolongement de la compilation parue voilà quelques mois, *Seychelles, nouvelles tendances* (distribué par Night and Day), deux soirées réunissent quelques-uns de ceux qui font la scène musicale seychelloise (Ralf, Patrick Victor, John Vital, etc.). Au programme : claires mélodies, lumineuses guitares, réminiscences africaines, influences de la vieille Europe et de la *soul* américaine, accents *bluesy*, grain jamaïcain et douce ardeur du *sega*.

La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20^e. M^e Gambetta. Les 23 et 26, 21 heures. Tél. : 01-40-33-30-60.

Marc Perrone

Marc Perrone est seul en scène avec ses accordéons, ses mémoires, ses images et sa moustache. Il raconte en deux heures une vie d'immigrés, celle de sa famille, la sienne, celle du siècle : les guerres, le fascisme et la liberté. Il le fait sans peser, tel qu'il est avec son sourire de

l'ange, il fait danser la mémoire : à la fin, tout le monde danse derrière lui, sur scène. C'est une des autobiographies chantées, musicales, filmées, les plus palpitantes que l'on connaît. A faire connaître aux enfants : l'accordéon le passionné.

Salle Valhubert, 1, place Valhubert, Paris 13^e. M^e Gare d'Austerlitz. Jusqu'au 26 février, 20 h 30. 132 F.

François Guin

Les lieux historiques renouvellent leur public au rythme des générations. Les lycéens des beaux quartiers fréquentent le Caveau de la Huchette : ils peuvent écouter François Guin (trombone), et, si les jambes leur en disent, danser. Mais attention, pour danser à la Huchette, il faut savoir. Dans le même esprit, ils peuvent monter au Petit-Journal Saint-Michel (01-43-26-28-59) : Claude Luter, monument historique du soprano, s'y produit le 22 février.

Caveau de la Huchette, 5, rue de la Huchette, Paris 5^e. M^e Saint-Michel. Jusqu'au 25 février. Tél. : 01-43-26-65-05.

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Sankofa

d'Haïle Gerima, avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka, Alexandra Duah, Nick Medley, Reginald Carter. Ghanéen, 1995 (2 h). VO : Images d'ailleurs, 5^e (01-45-87-18-09).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le

Minitel, 36-15 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Dionysos à Paris :

Y2K, outsiders, métèques et exilés
Halle Saint-Pierre, galerie, 2, rue Ron-sard, Paris-18^e. M^e Anvers. Tél. : 01-42-58-72-89. De 10 heures à 18 heures. Du 23 février au 12 mars. Vernissage le 24. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque-Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la Gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
www.golgotha.com
de Jean-Daniel Magnin.
Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris-9^e. M^e Rue-Montmartre. Du mercredi au mardi, 19 h 30. Tél. : 01-53-24-90-16. Entrée libre dans la mesure des places disponibles. Jusqu'au 29 février.

A L'OLYMPIA
DIRECTION BRUNO COQUATRIX
DIRECTION PAULETTE ET PATRICIA COQUATRIX

du 22 février
au 02 mars 2000
Loc : 01 47 42 25 49

Olympia - Toutes agences - Fnac - Virgin Megastore

l'écran **Télérama** **UNIVERSAL** **VIVA**

Sheller
première ce soir

EN VUE

■ Accusée de harcèlement sexuel par ses subordonnés, **Sandy Anderson**, responsable des télécommunications au quartier général de Quantico, près de Washington, s'asseyait sur les genoux des « marines » pour leur raconter des blagues à rougir.

■ **Betty Lou Beets**, grand-mère de neuf petits-enfants, violée à l'âge de cinq ans par un père alcoolique, mariée à quinze ans, femme battue sa vie durant, condamnée à mort pour le meurtre de son cinquième mari, invalide, souffrant de contusions cérébrales, sera exécutée, jeudi 24 février, si **George W. Bush**, gouverneur du Texas, qui n'a grâcié qu'un seul des cent vingt condamnés à mort suppliciés sous son mandat, refuse de la laisser en vie.

■ **Bill Clinton** vient d'« accorder son pardon » à **Preston King**, condamné en 1961 pour avoir refusé de servir dans l'armée, interdit de séjour aux Etats-Unis, aujourd'hui professeur de philosophie politique à Lancaster en Angleterre, qui a dû se faire représenter par sa fille **Oona**, première femme noire devenue membre du Parlement britannique, pour recevoir, l'an dernier, un diplôme de docteur *honoris causa* à l'université américaine de Fisk.

■ Quatre clients pris au piège portent plainte pour « discrimination raciale » : le Crédit du Nord de Cachan dans le Val-de-Marne ouvrait aux Blancs mais bloquait les Noirs dans le sas d'entrée de l'agence.

■ Les planteurs ivoiriens qui ne paient pas les milliers d'enfants maliens, vendus ou enlevés pour travailler dans leurs champs de coton, leur font pourtant miroiter des salaires de 800 à 1 000 francs par an.

■ Lundi 21 février, à la prison de Roumiyé près de Beyrouth, après avoir reçu les vœux de bonheur de la juge **Rabia Omeiche**, représentante du procureur général, **Masao Adashi**, militant de l'Armée rouge japonaise et sa compagne libanaise, **Oumayya Abboud**, mariés par un prêtre en présence du député **Najah Wakim**, leur témoin, ont découpé le gâteau offert par La Voix du peuple, radio communiste, sous les vivats montant des rangs réservés aux prisonniers invités.

■ Selon le journal *Asharq al-Awsa*, **Safiya Salmene al-Majid**, soixante-dix ans, retrouvée égarée et coupée en morceaux dans sa maison de Bagdad, mère de **Saddam** et d'**Husseïn Kamel**, gendres du président irakien, assassinés en 1996, avec leur père, un troisième frère et une sœur, « ne cessait depuis de critiquer le régime ».

■ Le Parlement koweïtien souhaite interdire l'usage public des narguilés aux femmes et aux enfants âgés de moins de huit ans.

Christian Colombani

Les grandes ambitions du « Financial Times Deutschland »

Le nouveau quotidien économique allemand travaillera en étroite collaboration avec la rédaction de Londres. Il entend renouveler profondément le style de l'information financière outre-Rhin



bousculer le très institutionnel, et volumineux, *Handelsblatt*.

« Sélection et commentaire. Nos lecteurs ont des choses plus importantes à faire que de lire le journal » : tel est le mot d'ordre du premier éditorial du rédacteur en chef, Andrew Gowers, un ancien du *Financial Times*. Le numéro un du *FTD* s'accompagne d'un supplément qui plonge dans l'intimité

de la jeune rédaction : « L'économie allemande change rapidement ; la demande d'information croît », observe M. Gowers pour justifier la naissance du nouveau journal. Un projet ambitieux mais risqué, selon de nombreux observateurs.

C'est un scoop sur Siemens qui a les honneurs de la première « une » : le géant de Munich « prévoit de se concentrer sur deux activi-

tés », croit savoir le *FTD*. Mais, erreur de jeunesse ? L'industriel a démenti l'information... Chaque jour, le titre s'articulera autour de quatre cahiers. « Entreprises », « Politique », « Finances » et « Commentaire ». Le journal s'adresse aux décideurs, investisseurs et autres petits actionnaires. Considérant le Vieux Continent comme un seul et unique marché, les pages politiques ne font plus la distinction entre « Allemagne » et « Europe ».

Le ton du *Financial Times* allemand se veut résolument plus léger, plus concis que le style parfois

ampoulé des quotidiens allemands. Reportages, portraits et analyses abondent au long des quelque quarante pages. Au-delà des faits, le titre ambitionne de donner son avis dans un style plus accrocheur et direct que ses concurrents. Un des trois éditoriaux du jour propose tout simplement de « démanteler la Bundesbank » ; le débat sur la réforme de la vénérable institution est incontournable en Allemagne depuis l'entrée en fonction de la Banque centrale européenne. La très respectée colonne « Lex », qui permet au *Financial Times* anglais de donner des leçons de capitalisme aux hommes d'affaires de tous les pays, dispose désormais d'une petite sœur de langue allemande. Clin d'œil éditorial, cette rubrique quotidienne est intitulée : « *Das Kapital* », titre original de l'essai de Karl Marx.

Le *FTD* entend aussi surfer sur la vague de la « nouvelle économie », du nouveau marché allemand et des valeurs Internet. Ses cent trente journalistes sont susceptibles d'écrire indifféremment pour l'édition imprimée et les services en ligne. La plupart des articles renvoient au site web du journal. Ainsi, l'entretien accordé par le chancelier Gerhard Schröder au *FTD* est largement développé... sur l'édition en ligne (www.ftd.de). La nouvelle rédaction résume ainsi sa philosophie : « *La façon dont elles atteignent le lecteur importe peu à nos informations.* »

Philippe Ricard

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ La communauté internationale paie aujourd'hui le prix de son entêtement à vouloir entretenir au Kosovo la fiction d'une coexistence pacifique entre deux communautés, albanaise et serbe, qui continuent de se détester copieusement et n'ont aucune envie de cohabiter (...). L'UCK reconverte, à demi en force civile, à demi en groupes mafieux, s'est employée à chasser les Serbes demeurés sur place après le départ des troupes de Belgrade. Ceux-ci se sont repliés et concentrés au nord de Mitrovica. Les premiers rêvent désormais de nettoyer cette poche serbe en sorte de constituer un Kosovo indépendant et purement albanais ; les seconds n'aspirent qu'à officialiser la partition protectrice de fait qui s'est instau-

rée entre le nord et le sud de Mitrovica. C'est sans doute à officialiser cette partition que la communauté internationale devra finalement se résoudre. La reconnaissance et le dire dès maintenant permettrait peut-être d'éviter bien des heurts et des règlements de comptes.

L'HUMANITÉ

Jean-Paul Piérot

■ Le pont de Mitrovica est en passe d'entrer dans l'Histoire comme le symbole d'un échec dramatique dont la chaîne des conséquences n'est pas encore rompue. C'est l'échec de la guerre lancée le 24 mars dernier par l'OTAN que signent les accès de violence qui secouent le nord du Kosovo depuis plusieurs semaines. Et quels que soient les efforts fournis par les responsables de l'administration de l'ONU pour tenter d'apai-

ser les tensions, de normaliser la vie de la population, pèse toujours le péché originel de la logique de guerre entraînant dans sa terrible dynamique les derniers décombres de l'espoir brisé d'un Kosovo multiethnique.

THE TIMES

■ L'affirmation selon laquelle M. Jospin « parle à gauche mais agit à droite » repose sur une interprétation sélective de son bilan. Il est vrai que les socialistes français ont avalé des privatisations auxquelles ils avaient initialement juré de s'opposer et qu'ils ont présenté le mois dernier un programme de réduction d'impôts devant l'Assemblée nationale. L'économie française, qui a subi une dure discipline monétaire pendant la plus grande partie des quinze années écoulées, a connu une croissance de 2,8 % en 1999 et devrait proba-

blement progresser de plus de 3,5 % cette année. Cette reprise relativement forte est fondée sur de fortes exportations (surtout vers l'Allemagne), une hausse de la productivité industrielle et une confiance accrue des consommateurs. Ce progrès macroéconomique masque cependant une résistance aux réformes au niveau microéconomique. Sous la pression de ses alliés communistes et Verts ainsi que des syndicats, M. Jospin s'est engagé à limiter la capacité des entreprises françaises à fusionner, ne laissera pas se développer les stock-options et refuse d'envisager l'augmentation des fonds de pension privés. Il en résulte une frustration des milieux d'affaires. Une conséquence de cette folie est le flot des entrepreneurs français qui traversent la Manche, pour le plus grand profit de l'économie britannique.

www.francemp3.com

La distribution de musique au format MP3 devient une activité légale et reconnue



sique, de la country à la variété française. Chaque titre peut être écouté au format Real Audio, puis téléchargé en MP3. Dès lors, l'utilisateur est en possession du morceau et peut en disposer à sa guise, en local ou sur le réseau...

A ce jour, tout est gratuit sur

FranceMP3, mais les premiers titres payants devraient apparaître prochainement : « Chaque artiste sera libre de faire ce qu'il voudra, nous n'intervenons pas à ce niveau. » Soucieux de tout faire dans les règles, M. Legent vient de passer un accord expérimental de

six mois avec la Sacem, prévoyant un paiement forfaitaire pour l'écoute en direct, et un paiement à l'unité pour le téléchargement, y compris pour les morceaux gratuits. Selon M. Legent, toutes les conditions sont réunies pour se lancer dans le commerce à grande échelle : « Les "majors" ont enfin admis que l'avènement d'Internet comme canal de distribution était inéluctable. Avant la fin de l'année, nous offrirons au moins 150 000 titres, peut-être beaucoup plus. Déjà, quelques éditeurs s'apprêtent à nous confier leur fonds de catalogue, par exemple les grands jazzmen des années 50 : le marché est trop étroit pour justifier une réédition sur CD, mais sur Internet, on rentre dans ses frais en vendant quelques dizaines de morceaux. Les frais sont moindres que pour la distribution classique, les marges seront donc plus importantes, même si les prix baissent. L'arrivée sur le Net des grandes stars est pour bientôt. »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

LE NOM MP3 VAUT DE L'OR

■ La société Brainware Media, qui vend des livres audio de formation au format MP3 à destination des entreprises, a accepté de payer 8 millions de dollars (8,12 millions d'euros) pour acheter le nom de domaine MP3audiobooks.com, détenu par un informaticien de Boston.

TCHÉTCHÉNIE

■ Le magazine mensuel *La Vérité tchétchène*, publié en Géorgie par un groupe d'indépendantistes tchétchènes, a ouvert un site Web en russe et en anglais. - (AFP.) www.nohchy.org.ge

GUERRE DES DVD

■ La MPAA (Motion Picture Association of America), représentant les majors de Hollywood, s'est lancée dans une vaste opération pour identifier dans le monde entier les sites hébergeant le logiciel pirate DeCSS, qui permet de déverrouiller les DVD vidéo (*Le Monde* du 26 janvier). Dans le but avoué de compliquer la tâche des enquêteurs, un groupe d'internautes a diffusé sur le Net un logiciel graphique également baptisé DeCSS, qui n'a rien à voir avec les DVD. www.totse.com/DeCSS

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99[€] TTC/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél. : 800-428-3003

Une envie de Congo par Alain Rollat

L'ARGENT n'est plus seulement le nerf de la guerre, mon cher Usbek, il en est aussi devenu le cerveau. Le cerveau d'un banquier, cela va de soi. J'en veux pour preuve ce qui se passe à Moscou, où l'argent de la communauté internationale s'entasse dans les coffres du Kremlin au fur et à mesure que le sang coule à flux tendu du côté de Grozny. Les banquiers du monde entier se sont cotisés pour offrir une ardoise magique au sanguinaire Poutine : plus il tue de Tchétchènes, plus vite s'effacent ses dettes. La chute de Grozny lui a déjà rapporté 32 milliards de dollars. Réfléchis à cela et tu comprendras mieux pourquoi ton ami Bernard Kouchner s'est fixé un pari impossible en misant sur la paix au Kosovo. Il ne recevra jamais les moyens qu'il réclame contre la bêtise ambiante. Le pont de Mitrovica sera sa croix. Aucun banquier ne misera jamais un dol-

lar sur la coexistence des haines. Les logiques financières ne prennent pas en compte les aléas qu'engendrent les utopies de ce genre. Allergiques aux guerres interrompues, elles préfèrent de beaucoup les guerres totales.

Te souviens-tu, cher Usbek, de ce nous disait Henri Bergson, notre cher maître : « *L'humanité aime le drame.* » C'était un euphémisme. L'humanité aime la guerre. Les banquiers ne sont que les fourriers de son bellicisme congénital. Te faut-il une preuve de cet état naturel ? Vois avec quelle prodigalité la guerre est partout célébrée. On ne compte plus les monuments commémoratifs, funéraires ou expiatoires à la gloire de ses victimes. Il y a tous les jours de l'argent disponible pour cela. Le développement du pacifisme humanitaire n'est qu'un leurre. Si les banquiers voulaient vraiment éradiquer le virus de la guerre, ils consacraient un peu

d'argent à sa prévention. Les recherches scientifiques sur les autres fléaux sont fort utiles, mais ce sont aussi des entreprises de camouflage. Comment expliquer-tu que foisonnent les instituts d'études sur les maladies du corps et que nul ne finance jamais les rares polémologistes à l'affût des facteurs belligènes ?

Où finissons-nous ? Depuis lundi soir, mon cher Usbek, j'ai une forte envie de Congo. En dehors de l'enclave pétrolière de Pointe-Noire, où quelques privilégiés vivent à l'abri de l'argent d'Elf, il n'y a plus aucun banquier nulle part pour cause de guerre ambiguë. J'ai repéré, grâce à une intrépide caméra d'Arte, un délicieux hôpital de brousse dont l'isolement désespéré ne fait l'objet d'aucune manifestation humanitaire d'aucune sorte. On y vient de très loin, paraît-il, pour le seul plaisir civilisé « d'être enfin tranquilles pour mourir ». Le paradis !

MARDI 22 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Tai Chi Chuan, l'art du mouvement. Forum

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invité : Youssou N'Dour, Dominique Sampiero. Canal +
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
19.00 Archimède. Arte
20.50 Hors stade. M 6

20.55 Questions pour un champion. Le match : les hommes contre les femmes ! France 3

21.00 Le Gai Savoir. Qu'est-ce qu'être Français aujourd'hui ? Paris Première

21.05 Temps présent. Catastrophes en Suisse. Deux villages sous la menace. Et Lothar a frappé. TV 5

22.40 Alors, heureux ? Moi et moi : Je suis timide mais je me soigne. France 2

23.15 Sud. TMC

23.20 Questions d'identité. Paris, capitale de la mode. France 3

0.20 Top bab. Invité : Carlos Santana. Canal Jimmy

0.25 Capital. Alerte, produits dangereux ! M 6

0.45 P.L.N.K. France 2

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Les Iraniennes du docteur Aminpour. Arte

20.30 Rugby, histoire d'un jeu. [4/4]. Le rugby des pros. Planète

20.45 La Vie en face. Un jardin en prison. Arte

21.00 Max Ernst, portrait d'artiste. Mezzo

21.49 Thema. Buñuel, l'œil de son siècle. A propos de Buñuel. Arte

22.00 Marc Ferro, la passion de l'Histoire. Histoire

22.45 Thorsten, la vie, l'amour et le métro. Planète

23.00 Un pont pas comme les autres. [1 et 2/2]. Odyssee

23.35 En attendant les Grammys. Canal Jimmy

23.35 Un siècle de science-fiction. Mutations. 13^{ème} RUE

SPORTS EN DIRECT

21.00 Boxe. Championnat du monde WBC. Poids moyens : Commando Kalekuzi - William Gare. Eurosport

20.35 Festival « Beethoven passionnément ». Avec Giovanni Bellucci, piano. Muzzik

21.00 Prométhée. Œuvres de Beethoven, Liszt, Scriabine, Nono. Muzzik

22.45 L'Ouverture « Egmont » de Beethoven. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. Mezzo

MUSIQUE

20.35 Festival « Beethoven passionnément ». Avec Giovanni Bellucci, piano. Muzzik

21.00 Prométhée. Œuvres de Beethoven, Liszt, Scriabine, Nono. Muzzik

22.45 L'Ouverture « Egmont » de Beethoven. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. Mezzo

23.00 La Vie parisienne. Musique d'Offenbach. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Lyon, dir. Jean-Yves Ossonce. Mezzo

TÉLÉFILMS

21.20 Victoire ou la douleur des femmes. Nadine Trintignant [3/3]. RTBF 1

22.40 Liaisons scandaleuses. Sebastian Shah. O. M 6

COURTS MÉTRAGES

21.44 Scénarios pour la drogue. Hier, tu m'as dit demain. V. Perez. Arte

23.55 Scénarios pour la drogue. Déjà. Isabelle Dinelli. O. TF 1

0.10 Libre court. On roule à deux. Franck Saint-Cast. France 3

0.30 Scénarios pour la drogue. Speed Ball. L. Bouhnik. O. France 3

0.40 Scénarios pour la drogue. Avalanche. Guillaume Canet et Jean-Christophe Pagnac. O. France 2

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Effets spéciaux. La course contre la montre. Série Club

21.40 Ally McBeal. I Know Him by Heart (v.o.). Téva

22.15 Friends. The One With Joey's Porsche (v.o.). Canal Jimmy

22.40 Les Soprano. La nouvelle ère. Canal Jimmy

22.45 The Practice, Donnell & associés. Coups de couteaux (v.o.). Série Club

1.35 Star Trek, Voyager. Tatouage (v.o.). Canal Jimmy

CINÉCINÉMAS 3

22.45 Le Voyage fantastique ■ ■ ■ Un savant tchèque, le seul au monde qui connaisse une formule permettant de donner au corps humain des proportions microscopiques, est blessé au cerveau au cours d'un attentat. Des médecins américains miniaturisés à bord d'un sous-marin atomique sont introduits dans son corps. Ils ne disposent que d'une heure pour arriver au cerveau. Espionnage, science-fiction, fantastique...

FILMS

14.20 Air Force ■ ■ ■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1943, N., 120 min). Ciné Classics

15.55 Fantasia chez les ploucs ■ ■ ■ Gérard Pirès (France, 1970, 85 min). Cinéfaz

16.55 Les Fugitifs ■ ■ ■ Francis Veber (France, 1986, 90 min). Cinéstar 1

17.05 Les Années-lumière ■ ■ ■ Robert Enrico (Europe, 1989, 170 min). Ciné Cinémas 1

17.45 Un été 42 ■ ■ ■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1971, 105 min). Cinétoile

18.15 Le Train ■ ■ ■ Pierre Granier-Deferre (France, 1972, 90 min). TV 5

20.45 Les Tontons flingueurs ■ ■ ■ Georges Lautner (France, 1963, N., 110 min). Cinéfaz



21.25 Toute la ville en parle ■ ■ ■ John Ford. Avec Jean Arthur, Edward G. Robinson (EU, 1935, N., v.o., 95 min). Cinétoile

21.55 Pontcarral, colonel d'Empire ■ ■ ■ Jean Delannoy (France, 1942, N., 125 min). Ciné Classics

22.35 Le Patient anglais ■ ■ ■ Anthony Minghella (EU, 1996, v.o., 125 min) O. Cinéstar 2

22.45 Le Voyage fantastique ■ ■ ■ Richard Fleischer (EU, 1966, v.o., 100 min). Ciné Cinémas 3

23.00 New York-Miami ■ ■ ■ Frank Capra (Etats-Unis, 1934, N., 100 min) O. Cinétoile

23.25 La Voie lactée ■ ■ ■ Luis Buñuel (France, 1969, 95 min). Arte

0.40 Salut l'artiste ■ ■ ■ Yves Robert (France, 1973, 90 min). Cinétoile

13.00 Hexagone ■ ■ ■ Malik Chibane (France, 1993, 80 min). Cinéstar 2

13.45 Pontcarral, colonel d'Empire ■ ■ ■ Jean Delannoy (France, 1942, N., 120 min). Ciné Classics

13.50 She's so Lovely ■ ■ ■ Nick Cassavetes (Etats-Unis, 1997, 95 min) O. Ciné Cinémas 1

14.00 L'inquiétante dame en noir ■ ■ ■ Richard Quine (EU, 1962, N., 125 min). Cinétoile

14.15 Le Patient anglais ■ ■ ■ Anthony Minghella (Etats-Unis, 1996, 160 min) O. Cinéstar 1

15.25 Les Années terribles ■ ■ ■ Richard Heffron (Europe, 1988, 155 min). Ciné Cinémas 1

17.20 La Grande Guerre ■ ■ ■ Mario Monicelli (Italie, 1959, N., 130 min) O. Festival



18.00 Police python 357 ■ ■ ■ Alain Corneau. Avec Yves Montand, Simone Signoret (France, 1975, 125 min) O. Ciné Cinémas 1

19.20 Regarde les hommes tomber ■ ■ ■ Jacques Audiard (France, 1993, 100 min). Cinéfaz

20.30 Air Force ■ ■ ■ Howard Hawks (EU, 1943, N., v.o., 125 min). Ciné Classics

21.20 Georgia ■ ■ ■ Arthur Penn (Etats-Unis, 1981, 125 min). Cinétoile

23.00 Mima ■ ■ ■ Philomène Esposito (France, 1990, 80 min). Cinéstar 2

23.25 La Ronde ■ ■ ■ Max Ophüls (France, 1950, N., 90 min). Cinétoile

23.45 Guerre et Paix ■ ■ ■ Serge Bondartchouk [3/4] (Urss, 1962, 120 min). Histoire

0.05 A Bell for Adano ■ ■ ■ Henry King (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 105 min). Ciné Classics

0.10 Crying Freeman ■ ■ ■ Christophe Gans (France - Canada, 1995, 100 min) O. Cinéfaz



0.50 Le Voyage fantastique ■ ■ ■ Richard Fleischer. Avec Stephen Boyd, Raquel Welch (Etats-Unis, 1966, v.o., 100 min). Ciné Cinémas 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

16.40 Sunset Beach.
17.35 Melrose Place.
18.25 Exclisif.
19.05 Le Bigdil.

20.00 Journal, Voile, Tiercé, Météo.
20.50 Beethoven 2. Film. Rod Daniel.
22.30 Célébrités.
23.55 Scénarios sur la drogue.

23.56 Les Rendez-vous de l'Entreprise.

FRANCE 2

16.55 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Nash Bridges.

18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.50 Vanille fraise. Film. Gérard Oury.

22.35 Un livre, des livres.
22.40 Alors, heureux ? Je suis timide mais je me soigne.

0.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.40 Le Kadox.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ? L'hypnose : rêve ou miracle ?

18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Fa si la. Spéciale Juniors.
20.35 Tout le sport.
20.55 Questions pour un champion.

22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Questions d'identité.
0.10 Libre court. On roule à deux.

0.30 Scénarios sur la drogue.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
18.14 Lascars.
18.15 Flash infos.

20.20 Nulle part ailleurs.
18.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Kirikou et la sorcière ■ ■ ■ Film. Michel Ocelot O.

21.49 Le Monde selon Glup.
21.50 Fin août, début septembre ■ ■ ■ Film. Olivier Assayas O.

23.40 Le Petit Monde des Borrowers ■ ■ ■ Film. Peter Hewitt (v.o.) O.

FRANCE 3

17.40 Le Kadox.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ? L'hypnose : rêve ou miracle ?

18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Fa si la. Spéciale Juniors.
20.35 Tout le sport.
20.55 Questions pour un champion.

22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Questions d'identité.
0.10 Libre court. On roule à deux.

0.30 Scénarios sur la drogue.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
18.14 Lascars.
18.15 Flash infos.

20.20 Nulle part ailleurs.
18.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Kirikou et la sorcière ■ ■ ■ Film. Michel Ocelot O.

21.49 Le Monde selon Glup.
21.50 Fin août, début septembre ■ ■ ■ Film. Olivier Assayas O.

23.40 Le Petit Monde des Borrowers ■ ■ ■ Film. Peter Hewitt (v.o.) O.

FRANCE 2

14.50 Le Renard.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.

16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Angela, 15 ans.

18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.

20.00 Journal, Météo.
20.55 La Crèche. L'accident. 21.50 L'enfant du personnel.

22.55 Ça se discute. Handicaps invisibles : comment être pris au sérieux.
1.00 Journal, Météo.

FRANCE 3

14.35 Scénarios sur la drogue. Drugstore. Marion Vernoux O.

14.46 Keno.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Les Minikeums.

17.45 C'est pas sorcier.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.

18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.

20.35 Tout le sport.
20.55 Des racines et des ailes.
22.55 Météo, Soir 3.

23.30 Seul dans la nuit. Téléfilm. Duncan Gibbins O.

1.00 La Case de l'oncle Doc. La Bataille de l'avortement.

CANAL +

13.45 Mercredis animation.
14.50 Surprises.
15.00 La Grande Réserve. [3/4].

15.55 Total Recall 2070.
16.40 La Coupable idéale. Téléfilm. Timothy Bond O.

► En clair jusqu'à 21.00
18.05 Flash infos.

18.10 Nulle part ailleurs. La 500^e.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 Trois Anglaises en campagne ■ ■ ■ Film. David Leland O.

22.45 Marquis de Sade. Téléfilm. Gwyneth Gibby O.

0.25 Du venin dans les veines ■ ■ ■ Film. Jonathan Darby (v.o.) O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte
O Interdit aux moins de 16 ans
O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ ■ ■ On peut voir
■ ■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.45 Un enclos avec oiseaux
Au centre pénitentiaire de Rennes (plus de deux cents détenues), il y a un enclos unique et c'est là que la réalisatrice Sylvaine Dampierre a décidé de s'installer. Les femmes sont venues, et elles ont parlé avec un ton d'intimité qu'on n'entend pas souvent. C'est ce film, remarqué et primé au Cinéma du réel, que l'on voit ce soir dans une version plus courte, sous le titre *Un jardin en prison*.

ARTE

21.50 A propos de Buñuel
Luis Buñuel aurait eu cent ans ce 22 février. En correspondance avec de multiples témoignages et anecdotes recueillis auprès de ses compagnons de vie et de travail – en Espagne, aux Etats-Unis, au Mexique et en France –, ce long document empathique et regorgeant d'humour croise les extraits de la filmographie aux commentaires autobiographiques, issus d'entretiens ou d'écrits.

ARTE

21.50 A propos de Buñuel
Luis Buñuel aurait eu cent ans ce 22 février. En correspondance avec de multiples témoignages et anecdotes recueillis auprès de ses compagnons de vie et de travail – en Espagne, aux Etats-Unis, au Mexique et en France –, ce long document empathique et regorgeant d'humour croise les extraits de la filmographie aux commentaires autobiographiques, issus d'entretiens ou d'écrits.

21.50 A propos de Buñuel
Luis Buñuel aurait eu cent ans ce 22 février. En correspondance avec de multiples témoignages et anecdotes recueillis auprès de ses compagnons de vie et de travail – en Espagne, aux Etats-Unis, au Mexique et en France –, ce long document empathique et regorgeant d'humour croise les extraits de la filmographie aux commentaires autobiographiques, issus d'entretiens ou d'écrits.

21.50 A propos de Buñuel
Luis Buñuel aurait eu cent ans ce 22 février. En correspondance avec de multiples témoignages et anecdotes recueillis auprès de ses compagnons de vie et de travail – en Espagne, aux Etats-Unis, au Mexique et en France –, ce long document empathique et regorgeant d'humour croise les extraits de la filmographie aux commentaires autobiographiques, issus d'entretiens ou d'écrits.

21.50 A propos de Buñuel
Luis Buñuel aurait eu cent ans ce 22 février. En correspondance avec de multiples témoignages et anecdotes recueillis auprès de ses compagnons de vie et de travail – en Espagne, aux Etats-Unis, au Mexique et en France –, ce long document empathique et regorgeant d'humour croise les extraits de la filmographie aux commentaires autobiographiques, issus d'entretiens ou d'écrits.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 A quoi sert l'ONU ? Forum

22.00 L'Interprète et la musique, un monde sensible. Forum

23.00 Les Maladies Osseuses. Forum

MAGAZINES

14.30 En juin, ça sera bien. La Cinquième

16.35 Planète animal. Monty Roberts, celui qui murmure à l'oreille des chevaux. TMC

17.00 Les Lumières du music-hall. Boris Vian. Daniel Balavoine. Paris Première

17.15 Hit machine. Invités : Tom Jones ; Alain Souchon ; Eiffel 65. M 6

17.30 et 20.15, 23.00 Le Journal de l'histoire. Histoire

18.10 Nulle part ailleurs. La 500^e. Invités : Alain Chabat ; NTM ; Oasis ; Michel Siffre ; Liam Gallagher. Canal +

18.15 Union libre. Invitée : Chantal Lauby. TV 5

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI

19.30 et 23.35 Rive droite, rive gauche. Paris Première

20.55 Des racines et des ailes. Maux d'ados. J'ai six ans, et alors ? Les nouveaux pères. France 3

21.00 Paris modes. Les collections prêt-à-porter Femmes Automne-Hiver 2000/2001 à Londres. Paris Première

21.05 L'Hebdo. L'opéra sans le sou. Les prisonniers attendent. TV 5

22.40 La Route. Invités : Jean-François Jonvelle ; Alain Passard. Canal Jimmy

22.55 Ça se discute. Handicaps invisibles : comment être pris au sérieux. France 2

23.50 Ciné-Ciné courts n° 100. Festival de Clermont-Ferrand. Cinécinémas

0.10 Hors stade. Histoire de famille : Les secrets des contrats de foot. Destin : L'angoisse du non-retour. Couilluses : Le crack. Aventure : Descente en poudreuse. M 6

0.45 Le Club. Invité : Philippe Torreton. TMC

DOCUMENTAIRES

17.00 L'Aventure photographique. [4/10]. Les portraitistes. Histoire

18.00 L'Actors Studio. Shelley Winters. Paris Première

18.30 Le Monde des animaux. La Reproduction des libellules. La Cinquième

19.00 Connaissance. Sur les traces d'Hemingway avec Michael Palin. [1/4]. Arte

Le Monde TELEVISION

ARTE

19.00 Sur les traces d'Hemingway
Depuis une douzaine d'années, Michael Palin (ex-membre fondateur du Monty Python's Flying Circus) arpente la planète comme un terrain d'aventures, sous le double étendard de la culture et de l'humour. Il en résulte un genre unique et savoureux. Arte diffuse en quatre volets, chaque mercredi à 19.00, son hommage « géographique » à l'écrivain américain.

TF 1

20.35 Football : France-Pologne
Les champions du monde en titre entament, avec ce match contre la Pologne à Saint-Denis, une série de six rencontres de préparation qui mèneront les joueurs de Roger Lemerre à Glasgow (Ecosse-France le 29 mars), Saint-Denis (France-Slovenie, le 26 avril), Zagreb (Croatie-France le 28 mai) et Casablanca (Tournoi Hassan-II, avec deux rencontres prévues les 4 et 6 juin).

RADIO CLASSIQUE</

Musclor, gladiateur

par Pierre Georges

CRÉATINE, quel joli nom ! Presque poétique et tellement parlant. Quelque part entre le créateur et la phosphatine de nos enfances. Tu as pris ton bol de créatine, mon petit, ce matin ?

Et, le sixième jour, Dieu inventa le rugby à la créatine ! Il ne manquait plus que cela, en cette terre d'Ovalie qu'on croyait, ou voulait croire, indemne de vache folle, pardon de joueurs fous, d'anabolisants, de potion magique et tant qu'on y est, dans la confusion des mots et des maux, de listériose.

Car voici, c'est écrit noir sur blanc, que nos pauvres et valeureux coqs de France, purs produits présumés de l'agriculture et du rugby biologiques, ont succombé face à un adversaire supérieur en muscles et en force. Voici qu'ils ont fini leur match exténués, pleins de bleus à l'âme et au torse, courbaturés comme des petits vieux et surtout le moral dans les chaussettes. Mangés, que dit-on mangés, dévorés physiquement par les braves taureaux d'élevage de la sous-perfusion Albion !

Qu'avaient donc les Anglais que n'avaient point les Français ? Ils l'ont reconnu : l'adjuvant-miracle, l'engrais à muscles, c'est cela même de la créatine. Et, peut-être, planqués derrière cette manière de farine azotée, qui, si elle ne fait pas de bien, fait peut-être du mal, quelques vieux anabolisants des familles, du type nandrolone ou testosterone.

Peut-être en effet. Seulement peut-être. Mais ce peut-être là est infiniment dommageable au rugby, suspecté ainsi de pratiques de douteuses étables, d'élevage de joueurs comme en batterie, de grossissement artificiel des masses musculaires. Le rugby, comme la viande, aux hormones ! Affligeant ! MM. les Anglais, dopez-vous les

premiers ! Car, si tel devait être le cas, une course laborantine aux armements et aux gros bras, la fabrication en série de Monsieur rugby comme il est des Messieurs muscle, alors ce sport semblerait bien mal parti. Il nous semble d'ailleurs assez mal parti. Car, sauf à trouver son plaisir dans le seul affrontement physique des équipes d'élevage, Musclor contre Musclor, ou dans la sauvage et stratégique beauté des batailles titanesques de chars à bœufs humains, le match France-Angleterre de samedi nous est apparu comme un sommet de bêtise et d'ennui rugbystiques. Terrain quadrillé. Plaisir quadrillé. Score quadrillé. Plaquages à fragmentation. Que le mieux blindé ou le moins cassé l'emporte ! Le muscle au motif de mieux servir l'intelligence de jeu l'a totalement asservie, en des affrontements gladiateurs et stériles. Quand ils ne sont pas dangereux pour l'intégrité physique des joueurs !

Que les Anglais aient gagné à ce jeu-là, tant mieux pour eux. Ce n'est pas la défaite qui rend ici amer. Ou qui ferait, par on ne sait quelle frustration cocardière, jeter l'ombre d'un doute sur la nature de la performance et de la victoire insulaires. Pas plus d'ailleurs que nous n'avons l'ingénuité de croire que tous les joueurs Français, saisis, eux aussi, par la fièvre de la fameuse « préparation physique », sont, selon la formule, indemnes de créatine.

Le vrai souci est ailleurs. Celui de voir des joueurs métamorphosés physiquement, à leurs risques et péril. Celui de voir un sport, si longtemps et si parfaitement idéalisé comme un modèle réduit de société humaine harmonieuse, devenir, dans l'escalade et la déraison, un pur concentré chimique des excès et dérives de l'époque.

Carte scolaire : le gouvernement accorde 400 postes supplémentaires dans le premier degré

Claude Allègre promet davantage de transparence

ALORS QUE les trois quarts de la France sont encore en vacances, Claude Allègre tente de désamorcer la reprise prévisible des manifestations contre la carte scolaire. Bien que le ministre de l'éducation nationale considérait il y a seulement quinze jours que les mouvements de grogne contre la dotation de postes pour la prochaine rentrée dans le premier degré étaient basés « sur des fantômes », un effort supplémentaire va être finalement engagé. Ainsi, de source ministérielle, on indique que quatre cents postes d'enseignants supplémentaires vont être attribués aux recteurs dans les semaines à venir.

Aucune dotation ne sera revue à la baisse. Pour dégager ces nouveaux moyens, le ministère devrait utiliser ce que les gestionnaires de l'éducation nationale appellent des « *sumombres* » : seraient finalement maintenus des postes que l'on avait prévu de supprimer. Les académies bénéficiaires devraient être celles de Montpellier, de Strasbourg, d'Ile-de-France (notamment le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne) et de

Rennes (notamment les Côtes-d'Armor et le Finistère). En dégageant quatre cents nouveaux postes, le ministère concède que la première version de la carte scolaire 2000 était trop serrée pour être acceptée sur le terrain. Outre les plans de rattrapage en faveur de la Seine-Saint-Denis et des DOM-TOM, la rue de Grenelle a dû répondre aux besoins d'académies déficitaires telles que Montpellier. De plus, plusieurs observateurs soulignent que le regain de la violence scolaire et « l'effet cagnotte » ont renforcé les attentes des enseignants et des parents.

Pour tenter de mettre fin aux mécontentements annuels engendrés par la carte scolaire, Claude Allègre a, en outre, assuré qu'il introduira, dès l'année prochaine, davantage de transparence dans la répartition des moyens. Recevant, lundi 21 février, les principaux syndicats du premier degré (SNUipp-FSU, SE-FEN, SGEN-CFDT), le ministre s'est engagé à créer un comité consultatif national composé notamment des représentants des syndicats

d'enseignants, des parents d'élèves et des élus locaux. Ce comité sera consulté « en amont » des décisions et non lorsque les dotations sont transmises dans chaque académie. Le ministre de l'éducation nationale a également promis d'engager un processus permettant une gestion pluriannuelle de la carte scolaire. Ce serpent de mer, maintes fois évoqué rue de Grenelle, s'est toutefois toujours heurté au principe de l'annualité budgétaire.

MOBILISATION DES DÉPARTEMENTS

Ce faisant, Claude Allègre confirme qu'il reprend en main le dossier de la carte scolaire du premier degré, jusqu'ici davantage géré par la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal (*Le Monde* du 5 février). Reste à savoir si ces annonces suffiront à faire taire les protestations. Certains syndicalistes se demandent s'il n'est pas trop tard : les revendications exprimées – notamment dans le Gard et l'Hérault, où plus de 20 000 enseignants et parents ont manifesté pour réclamer plus de mille postes

supplémentaires – ont dépassé largement la stricte question de l'attribution des moyens pour la rentrée, pour se porter sur l'ensemble de la politique scolaire du gouvernement. La mobilisation des départements d'Ile-de-France, dont les écoles ont repris le travail le 21 février, sera notamment un test tout comme l'appel à la grève lancé, pour le 16 mars, par l'ensemble des organisations syndicales pour réclamer « la fin du gel de l'emploi public ». La Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) mais aussi la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) viennent de décider de se joindre au mouvement. « Les parents exigent des moyens pour travailler autrement à la hauteur des ambitions affichées par le gouvernement pour la réussite de tous les jeunes », indique la FCPE, qui appelle les parents « à manifester le 16 mars avec les personnels d'éducation ».

Sandrine Blanchard et Nathalie Guibert

A New York, Sotheby's perd ses deux principaux dirigeants

A. ALFRED TAUBMAN, président et principal actionnaire de la maison de vente aux enchères Sotheby's, et Diana D. Brooks, sa directrice générale, ont démissionné de leurs charges respectives lundi 21 février à New York. Ils seront remplacés par Michael I. Sovern, ancien président de l'Université Columbia à New York, et William F. Ruprecht, qui dirigeait le secteur américain de l'entreprise depuis 1994. Ces démissions pourraient être dues à un conflit entre partenaires à propos de leurs investissements sur Internet.

Elles interviennent alors que Christie's et Sotheby's sont sous le coup d'une enquête menée par la justice américaine, sur plaintes d'une quarantaine de clients. La justice les soupçonne d'avoir contrevenu à la loi antitrust en fixant il y a trois ans, à quelques jours d'intervalle, le même taux de 15% applicable à l'acheteur lors des ventes aux enchères. Christie's avait réagi la première en augmentant ce taux à 17,5% et en collaborant avec la justice en échange de l'immunité.

Pic de pollution au dioxyde d'azote lundi dans la capitale

PARIS a subi, lundi 21 février, un pic de pollution au dioxyde d'azote, avec un dépassement du niveau 2 d'information et de recommandation (200 g/m³ de dioxyde d'azote) sur trois stations de surveillance du réseau. Cette pollution atmosphérique représente un danger pour les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes asthmatiques, allergiques ou souffrant d'insuffisances respiratoires. La vitesse des véhicules a été réglementairement limitée mardi 22 entre 7 heures et 20 heures sur l'ensemble de l'Ile-de-France et à Paris, la limite a été fixée à un seuil inférieur de 20km/h aux vitesses autorisées.

DÉPÊCHES

■ **ISRAËL** : l'émissaire américain pour le Proche-Orient, Dennis Ross, a commencé lundi 21 février une nouvelle mission de bons offices pour tenter de relancer les négociations israélo-palestiniennes, bloquées depuis un mois. Arrivé en milieu d'après-midi en Israël, il a immédiatement rencontré à Jérusalem le premier ministre israélien Ehoud Barak. L'émissaire américain devait rencontrer le président palestinien Yasser Arafat mardi soir à Ramallah, en Cisjordanie. – (AFP)

■ **NIGERIA** : des affrontements entre chrétiens et musulmans ont fait 20 morts depuis lundi à Kaduna, capitale de l'Etat du même nom situé dans le centre nord du Nigeria, selon un nouveau bilan communiqué mardi 22 février par des habitants de la ville. Les incidents ont commencé lundi matin lors d'une manifestation organisée par la communauté chrétienne contre l'introduction envisagée de la charia, la loi islamique, dans cet Etat. Selon des habitants joints au téléphone depuis Lagos, les violences se sont poursuivies toute la nuit en dépit d'un couvre-feu instauré par les autorités. – (AFP)

■ **JUSTICE** : Abdelhamid Hakkar, qui avait fait condamner la France par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, en 1997, pour procès inéquitable, a mis fin à sa grève de la faim, lundi 21 février, à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne), après avoir reçu la visite de l'ambassadeur d'Algérie, Mohamed Ghouli. M. Hakkar proteste contre le refus de la France de rouvrir son procès alors qu'il a été condamné à la réclusion à perpétuité en son absence et sans avocats (*Le Monde* du 16 février).

“One day...
we'll be free to do anything, anywhere
Today is the day.”

(Christopher Reeve)

“Un jour, chacun sera libre de faire ce qu'il veut, où il le souhaite.
Ce jour, c'est aujourd'hui.”

Avec World Online, leader européen de l'accès gratuit* à Internet,
abonnez-vous **gratuitement** et **sans engagement** dès aujourd'hui
en téléphonant au 08 36 69 84 84 (2,23 F TTC / min)
ou en vous connectant sur notre site :

www.worldonline.fr

World Online

Liberté de mouvement

*Hors coût de communication téléphonique local - RCS World Online 419 911 375 - P COMMUNICATION

Le Monde INTERACTIF

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

www.lemonde.fr/aietek

MERCREDI 23 FÉVRIER 2000

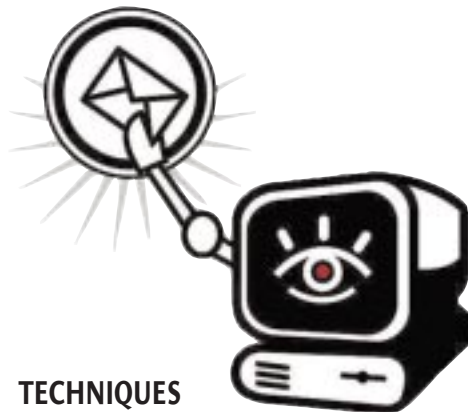


HOMMES

Kaja Leander et Ernst Malmsten, chouchous du Web branché avec leur site Boo.com, se frottent aux réalités de la gestion d'entreprise P. IV

MÉTIERS

Dans les télécoms, des ingénieurs préparent l'arrivée sur les mobiles du GPRS, qui fait passer les données de 9,6 Kbits/s à 115 Kbits/s. P. VIII



TECHNIQUES

Adresses illisibles : La Poste teste un système de télévidéocodage pour améliorer le tri du courrier tout en le traitant à distance. P. V

CANAL+

Avec Les Sims, vous gérez l'existence d'un ou de plusieurs êtres humains : loisirs, travail, etc. Devenez le demiurge d'une vraie vie virtuelle... P. VI



ENTREPRISES

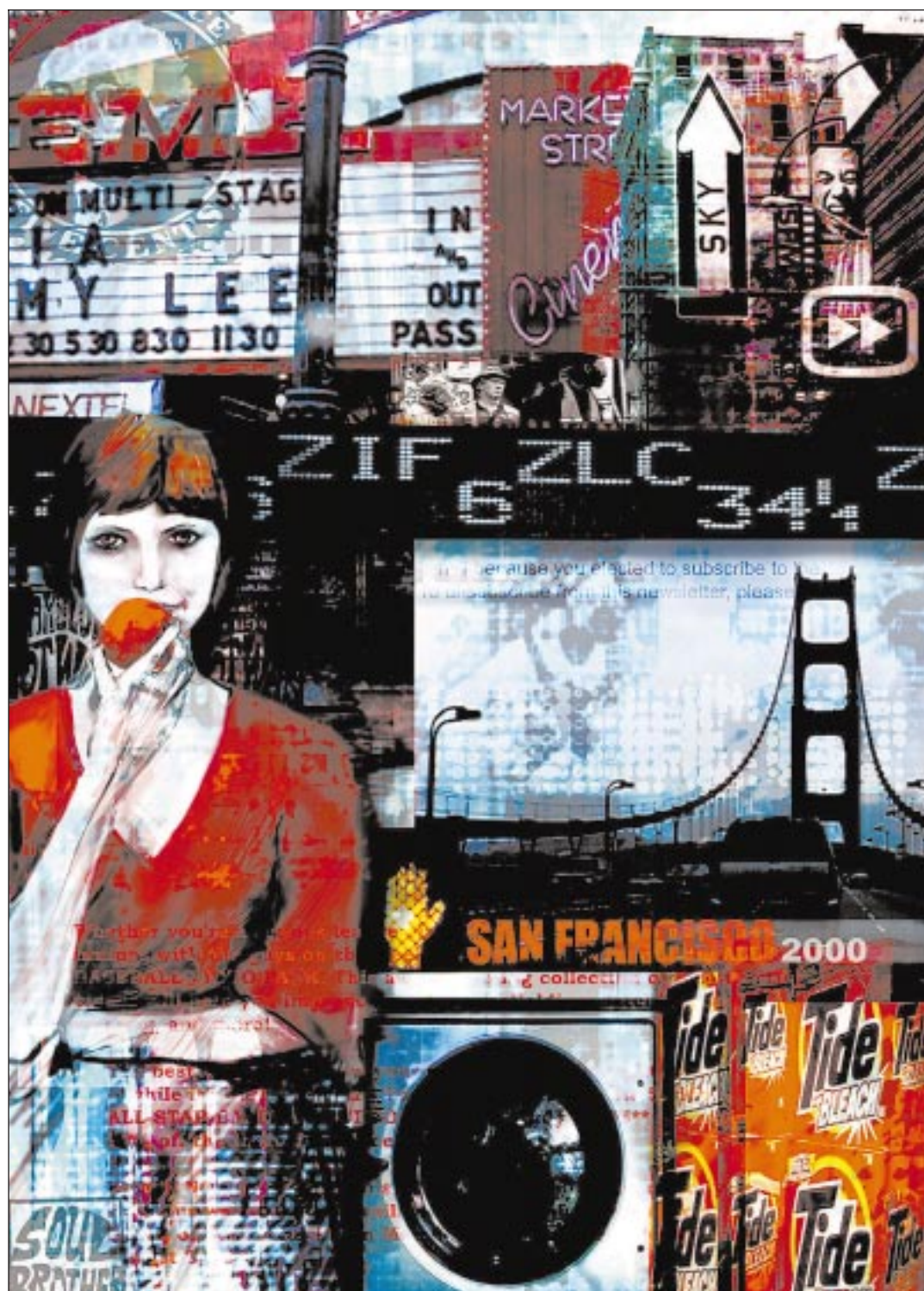
Le monde agricole commence à s'emparer des possibilités que lui offre la Toile. P. VII

115 Kbits/s



ENQUÊTE

L'enfance de l'art numérique



Judith Darmont : « San Francisco », œuvre inscrite dans une série d'images sur le thème des villes (2000).

Les nouvelles technologies effacent les frontières traditionnelles de l'art. Entre le spectateur et l'artiste la différence s'estompe et parfois disparaît. Visite guidée dans la grande lessive numérique des créateurs

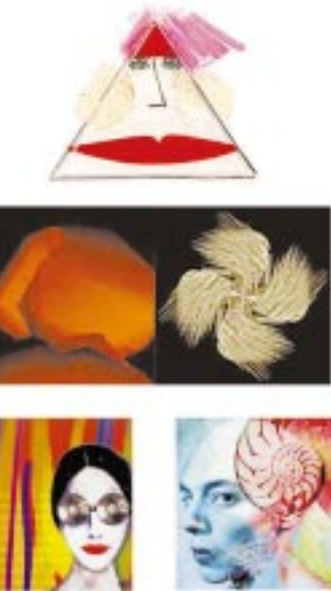
TROQUER son pinceau ou son piano contre un ordinateur, tel est le pari que relève une nouvelle génération d'artistes. Il existe des pionniers en la matière : Jean-Michel Jarre en musique, Fred Forest en peinture (avec la première vente en ligne d'une toile numérique, *Parcelle-Réseau*, en 1996) ou encore George Lucas pour le cinéma. Cependant, derrière ces précurseurs, se pressent une multitude d'artistes, encore inconnus, qui utilisent les nouvelles technologies.

Selon Pascale Cassagnau, qui travaille à la délégation aux arts plastiques (DAP) du ministère de la culture, il faut « éviter d'enfermer ces nouveaux médias, comme Internet ou les CD-ROM, dans une sorte de ghetto. Ils constituent au contraire un secteur fédérateur et transversal à l'ensemble des disciplines artistiques ». Cette interdisciplinarité n'est pas sans conséquences pour les artistes eux-mêmes, et d'abord pour leurs formations. Les écoles portent ainsi un intérêt croissant à ce sujet, parfois épineux, du rapport entre la création artistique et les nouveaux médias. Le programme d'histoire de l'art au concours du Capes d'arts plastiques a pour intitulé « L'art à l'âge électronique ». A l'Ecole nationale des beaux-arts de Paris, il est désormais possible de connaître les affres de la création sur un logiciel 3D. Dernier exemple : le ministère de l'éducation nationale a commandé à Jean-Claude Risset, directeur de recherche au CNRS, un rapport de mission sur la convergence entre l'art, la science et la technologie.

Mais, au-delà d'un simple renouvellement des enseignements et des matériaux artistiques, ce sont un autre espace et un nouveau paradigme esthétique qui voient également le jour, aussi bien au niveau de la création que de la diffusion et de la conservation. La principale spécificité de cet espace artistique, c'est bien sûr l'interactivité. Interactivité entre l'artiste et le spectateur, qui peut être immédiate comme dans la création de Christa Sommerer et Laurent Mignonneau, le *Verbarium*, disponible dans la galerie virtuelle de la Fondation Cartier (www.fondation.cartier.fr) pour l'art contemporain (par le simple envoi d'un mail, l'internaute génère une image en 3D). Interactivité parfois plus élaborée, à l'instar des environnements interactifs en temps réel réalisés depuis 1990 par Catherine Ikam et Louis-François Fléri, qui présentent, entre autres, sur un écran géant, un visage dont

les traits changent en fonction de l'attitude du spectateur. Cette interactivité se retrouve aussi entre les artistes eux-mêmes, via des créations en réseau comme l'« Afrique virtuelle » (www.olats.org), et au niveau des œuvres avec des expositions en ligne comme celle du Walker Art Center de Minneapolis, « Art Entertainment Network » (www.walkerart.org).

Fruit de cet environnement interactif, l'œuvre est métamorphosée : pour les détracteurs de l'âge électronique, sa dématérialisation annonce son anéantissement. En entrant dans un « devenir reproductible », l'œuvre perdrait sa spécificité, celle d'appartenir au monde de l'art. Pourtant, comme l'affirme Dominique Fiat (Galerie Papillon-Fiat), « aucun artiste ne croit à la mort de l'art à cause des nouvelles technologies. Elles sont au service de l'art mais ne le remplacent



pas. » Alors, plutôt que d'accuser la « reproductibilité mécanisée » révé- lée par le philosophe Walter Benjamin, ne faut-il pas mieux lui opposer la « productibilité informationnelle » chère à Alain Renaud ? Reste à savoir si cette création numérique séduira « l'œil du spectateur » qui, pour Marcel Duchamp, créateur dadaïste et auteur des « ready-made », fait l'art.

Sylvie Chayette et Cristina Marino

Opération spéciale
offres d'emploi :

Le monde du Conseil
et de l'Audit
a rendez-vous avec

Le Monde
ECONOMIE

le lundi 28 février daté 29

Le.top.des.réseaux

Une sélection de sites d'art interactif

Cybermusées

Dia Center for the Arts, New York

Pionnier, le Dia Center a lancé une série de projets artistiques pour le Web dès 1995. Depuis mars 1999, il a signé un accord avec Stadium, un site qui produit d'importants projets artistiques pour le Web.
■ www.diacycenter.org/rooftop/webproj/index.html

L'Encyclopédie des nouveaux médias

Trilingue (français, anglais et allemand), ce site a pour ambition la mise en commun des artistes et des œuvres des collections dans le domaine des nouveaux médias du Centre Georges-Pompidou, du Musée national d'art moderne de Paris, du Museum Ludwig de Cologne et du Centre pour l'image contemporaine Saint-Gervais de Genève.
■ www.newmedia-arts.org/

Le Musée du sourire

Séchas, Boltanski, Orlan, Made in Eric, Sorin, Bartoloméo... Chaque mois depuis 1997 un artiste enrichit la collection de sourires plastiques du musée sur Internet. Tous les visiteurs peuvent envoyer leurs photos de sourire.
■ www.musee-du-sourire.com/

Ministère de la culture et de la communication

Le site du ministère (www.culture.gouv.fr/culture/exp/exp.htm) recense de nombreuses ressources artistiques, dont la bande-annonce de l'opéra numérique *Barbe bleue* (1998) œuvre générative de Jean-Pierre Balpe, Michel Jaffrennou et Alexandre Raskatov.
■ www.culture.fr/barbebleue/

Sites artistiques indépendants

Incident

Ce site expérimental intègre les propositions artistiques de Joëlle Bitton, Gregory Chatowsky, Philippe Dabasse, Karen Dermineur, Reynald Droussin, Julie Morel.
■ www.incident.net

Multiples

Les Poésies multiples d'Eric Suchère, ou quand la mise en ligne bouleverse un projet artistique ; l'envoi des *Multiples* était autrefois réservé à des personnes connues physiquement de l'artiste.
■ perso.wanadoo.fr/poesie.suchere/poesiepl.htm

Xanadu

Français, Américains, Japonais, Slovènes croisent leurs regards artistiques.
■ www.imaginet.fr/nomemory/data/xanadu.htm

Waxweb

WAX ou la découverte de la télévision parmi les abeilles, Un film de David Blair de 85 minutes en 80 000 morceaux, à regarder du début à la fin ou à lire en français entre les images.
■ jefferson.village.virginia.edu/wax/frenchStart.html

Expériences et créations collectives

Mignonneau et Sommerer

Dans la galerie virtuelle du site de la Fondation Cartier, cliquez sur Verbarium, le site de Laurent Mignonneau et Christa Sommerer. Envoyez un message et générez une forme en 3 D...
■ www.fondation.cartier.fr/

Nicolas Frespech

«*Je suis ton ami (e)... tu peux me dire tes secrets.*» Comment confier ses bobos dans une plainte collective...
■ www.fraclt.org/users/frespech/

Claude Closky

Des mots, toujours des mots, dans les interventions plastiques de Claude Closky. Avec *Do you want love or lust ?*, il vous entraîne dans un questionnement qui peut paraître interminable. Comme la vie ? A la différence que vous êtes libre de revenir sur vos choix.
■ www.diacycenter.org/closky/

Une sélection de Claire Sassus

Les écoles d'art et le multimédia

QUI N'A JAMAIS cru, une fois dans sa vie, posséder l'âme d'un artiste ? Qui ne s'est jamais dit, en visitant la galerie d'un peintre post-dadaïste : « Un enfant de deux ans et demi pourrait en faire autant ! » ? Sauf que la peinture, comme la musique, répond à des codes, et que le talent, inné ou pas, ne suffit pas pour accoucher d'une œuvre d'art. L'irruption des nouvelles technologies dans le champ artistique renforce l'illusion que tout adolescent bidouillant derrière son écran d'ordinateur est un artiste multimédia en puissance.

Or on ne s'improvise pas graphiste, dessinateur en 3 D ou web-designer. Pour s'en persuader, il suffit de recenser le nombre de formations consacrées au multimédia qui se sont ouvertes en France ces dernières années : près d'une centaine. Les écoles d'art, publiques et privées, ont logiquement intégré les premières les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans leurs cursus. Ainsi, à l'instar de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (Ensb), qui vient de souffler les cinq bougies de son mastère multimédia-hypermédia, l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (Ensci, Les Ateliers) et l'Ecole nationale des arts décoratifs (Ensad) proposent toutes des spécialisations dans le domaine de la création multimédia.

Véritables viviers de jeunes créa-



Tina Mérandon : photo extraite de la série « Les clones humains » (1999).

teurs, l'Ecole des métiers de l'image des Gobelins, à Paris, et Supinfo-com, à Valenciennes, donnent particulièrement à voir les qualités à développer pour faire de l'art avec les NTIC. Internet Explorer, Word et Excel, bien sûr, mais également Photoshop, Illustrator, Flash, QuickTime VR ou encore Dream-

weaver et 3D Studio Max... la liste est longue mais jamais exhaustive des logiciels que ces créateurs d'un nouveau genre apprennent à domestiquer avant de se lancer dans la conception de produits on line ou off line.

Or la maîtrise d'une technologie, si sophistiquée soit-elle, sans une

sensibilité artistique exacerbée n'est pas suffisante pour les propulser au rang d'artistes. « *Des ingénieurs viennent nous voir en nous demandant d'en faire des artistes ; or on ne devient pas artiste ex nihilo* », précise Claude Kalifa, responsable administratif du mastère de l'Ensb.

Avant d'exceller dans le maniement de la souris, les créateurs multimédias doivent en effet commencer par démontrer leur habileté avec un crayon et leur capacité à intégrer différents supports d'expression dans leur travail : l'écriture, la photographie, la vidéo, le son ou encore Internet.

La polyvalence est donc la condition *sine qua non* pour devenir un maître ès arts électroniques ; cependant, les apprentis artistes doivent également avoir les reins solides et une féroce envie d'en découdre. Car non seulement ces formations sont chères (50 000 francs [7 622 euros] par an en moyenne), mais les places y sont aussi distillées au compte-gouttes. Il reste que le jeu en vaut souvent la chandelle. Des éditeurs de CD-ROM aux concepteurs de sites Internet, en passant par les majors du cinéma hollywoodien, tous s'arrachent ce qu'il convient d'ores et déjà d'appeler la « French connection » des arts interactifs.

St. M.

- www.mastere.ensba.fr
- www.gobelins.fr
- www.supinfo.com

Créations collectives sur la Toile

VOUS VENEZ de presser la touche « Z » sur votre clavier, et un riff de guitare endiablé secoue vos enceintes. Une pression sur la touche « P » et une voix d'enfant aiguë vient se superposer à la sonorité précédente. Face à vous, sur l'écran de l'ordinateur, des formes, des visages et des mots apparaissent au fur et à mesure que vous composez votre œuvre musicale.

Magie de l'Internet, vous voilà compositeur sans avoir recours à un quelconque instrument ou à des compétences en sol-fège. Le piano graphique fait partie de ces sites qui parient sur l'interaction entre l'internaute et le programmeur des pages Web. Car, si la Toile permet à de nombreux artistes de diffuser leurs œuvres sans passer par les circuits traditionnels de l'art, elle offre également un mode d'expression propre qui parie sur la participation active des visiteurs. Ainsi le Piano graphique mise-t-il sur des séquences musicales préenregistrées que l'internaute peut assembler comme bon lui semble afin de créer une œuvre personnelle éphémère.

Avec l'interactivité, spectateurs et artistes se rejoignent

Certains poussent encore plus loin cette association entre artistes et spectateurs.

Ainsi, au mois de mars 2000, les internautes pourront découvrir le projet Lone 101 développé par des directeurs artistiques et des concepteurs-rédacteurs de la société Mondorondo, spécialisée dans la création de sites Internet. L'idée de départ est d'inviter les internautes à donner corps à un personnage qui n'existe que par son nom - Lone - en envoyant des textes, des photos ou des animations censés composer la mémoire perdue de cet être imaginaire. Au terme des 101 jours que durera l'aventure, Lone aura alors un sexe, une histoire et un profil que les internautes pourront découvrir dans une exposition qui aura lieu dans

un endroit physique, loin des fils de la Toile. Cette expérience est à rapprocher des sites de poésie et de romans génératifs sur lesquels les internautes prolongent l'œuvre d'un véritable artiste. Reste maintenant à savoir où commencent et où s'arrêtent les frontières artistiques sur le Net. Des frontières rendues chaque jour un peu plus floues par la profusion de sites au design très soigné, graphiquement novateurs et donc facilement assimilables à des œuvres d'art. « *Je crois que les catégories traditionnelles de l'art, du commerce et de l'Internet en général sont en train de se mélanger*, explique ainsi Philippe Clark, chez Mondorondo. *Il va y avoir de moins en moins de sites austères réservés au commerce et de l'autre des pages purement artistiques. Pour intéresser les gens au Web, il faudra que la dimension artistique des sites prenne de l'ampleur.* » De quoi donner du fil à retordre aux historiens de l'art des décennies futures.

Guillaume Fraissard

Trois questions à ...

Laurent Sauerwein, cofondateur de l'Ecole multimédia et artiste multimédia

1 Certaines de vos œuvres sont présentes sur la Toile. Pen- sez-vous qu'Internet soit un nouvel outil de création artistique ?

Si on considère Internet comme un réseau qui relie des gens devant un ordinateur et non seulement des machines entre elles, cet objet impalpable prend soudain un relief particulier et devient une matière extrêmement riche en cultures, en langues, en temps différents. Je ne vois pas comment un artiste pourrait y rester insensible. La Toile est un espace très intéressant avec sa propre poétique, au sens où Bachelard l'entendait. Le Réseau est le royaume de la virtualité, le règne de la dématérialisation totale, c'est un espace qui n'a pas d'horizon, de repères. Il existe une véritable poétique dans cette perte de repère, dans ces endroits dans lesquels on se perd. Ce qui m'intéresse sur le Web, c'est justement de donner à apercevoir des choses qui renvoient vers le monde tangible, de donner envie à l'internaute d'aller plus loin, de toucher ce qui est hors champ.

2 L'art sur Internet est donc interactif ?

Le principal apport d'Internet en termes de création artistique est en effet à rechercher du côté de l'interactivité. Marcel Duchamp définissait l'œuvre d'art comme le résultat de la rencontre entre l'artiste et le « regardeur ».

Internet pousse cette logique jusqu'à son paroxysme, certains artistes limitant à la rigueur leur action à la création d'un cadre dans lequel un collectif d'internautes va construire une œuvre. Internet permet alors une forme d'art radical, l'objet final échappe à son auteur et l'artiste se dissout dans la Toile. On oublie trop souvent que l'art n'existe qu'à partir du moment où il est vu d'autrui.

3 Finalement, la Toile ne serait qu'un espace d'exposition comme un autre, un vecteur de diffusion de plus ?

Le problème avec Internet, c'est que c'est trop facile. Techniquement, n'importe qui est capable de créer sa page Web, d'où la profusion de pseudo-œuvres d'art sur la Toile. Certains artistes font des choses passionnantes sur le Net, cherchent des formes d'expressions vraiment inédites, mais malheureusement l'art sur Internet s'apparente encore trop souvent à de la reproduction beaucoup plus qu'à de la création. Nous ne sommes qu'au début de l'exploration d'Internet en tant que média propre. Le danger serait que, faute de se trouver, Internet singe les autres médias et devienne une télévision *bis*. Il ne nous restera alors plus qu'à nous asseoir dans notre canapé pour le regarder. Or l'art ne se regarde pas, il se lit.

Propos recueillis par Stéphane Mandard

Les mécènes institutionnels

LES UNS sont satisfaits, les autres non. Quand on interroge les artistes contemporains sur les organismes institutionnels et leur politique d'aide à la création artistique, les avis sont, logiquement, partagés. La ligne de fracture est même très claire : ceux qui sont financés applaudissent des deux mains ; les autres regrettent que leur travail ne soit pas suffisamment reconnu et soutenu. Refrains connus.

Il existe pourtant plusieurs organismes qui s'intéressent de près à la création numérique actuelle. Ainsi, le CICV Pierre Schaeffer, centre d'art et de création à vocation internationale, association loi 1901 financée par le ministère de la culture et de la communication et les collectivités territoriales de Franche-Comté, mène depuis dix ans déjà une politique particulièrement active en matière d'aide aux artistes utilisant les nouvelles technologies. Le centre reçoit des artistes en résidence pour des durées très variées, d'une semaine à plusieurs mois. Il met à leur disposition un plateau technique avec tous les outils de la chaîne de production numérique (traitement des sons et des images notamment).

Autre mécène qui se distingue par le dynamisme de sa politique d'aide aux artistes : la Fondation Cartier pour l'art contemporain. Celle-ci a mis en place, en avril 1998, une galerie virtuelle, conçue comme un espace totalement autonome de la partie institutionnelle du site, un élargisse-

Les musées et les fondations suivent de près la révolution numérique

ment de l'espace d'exposition réel. Pour alimenter cette galerie, elle multiplie les commandes d'œuvres créées uniquement pour le Réseau, comme celles de Valéry Grancher, Jan Kopp ou encore tous les artistes sollicités dans le cadre de l'exposition « 1 monde réel ».

Internet occupe également une place de choix dans la stratégie mise en place par un autre pilier de la création artistique tournée vers les nouvelles technologies : le Centre Georges-Pompidou. Ce dernier s'est doté, à l'occasion de la réouverture du Musée national d'art moderne (MNAM), d'un espace Nouveaux Médias, prolongé sur la Toile par une Encyclopédie des nouveaux médias réalisée en partenariat avec le Museum Ludwig de Cologne. « *Pour l'instant, cette Encyclopédie ne contient que 200 œuvres. Mais notre objectif est d'en faire à terme un véritable catalogue en ligne des 850 œuvres proposées dans le cadre du nouvel espace* », explique Christine Van Assche, conservateur responsable des nouveaux médias au Centre Pompidou. Cet espace fait la part belle aux nouveaux outils de création : vidéo, numé-

risation, CD-ROM, Internet, etc.

Enfin, côté ministère de la culture et de la communication, la délégation aux arts plastiques (DAP) a résolu pris le tournant du numérique. Pascale Casagnau, de l'inspection de la création nouveaux médias, rappelle la mission première de la délégation : « *La DAP a pour tâche principale de favoriser le développement de la création vivante. Elle prend donc en compte les nouvelles formes d'écriture et de création en et hors ligne.* » Pour mener à bien cette mission, elle dispose de trois types de moyens : l'achat d'œuvres via le Fonds national d'art contemporain (FNAC), les subventions et allocations de recherche accordées aux artistes et la commande publique. Deux axes de réflexion majeurs struc-

turent l'action de la DAP : la reconnaissance d'Internet comme nouvel espace public et la vision des nouveaux médias comme secteur transversal et fédérateur de tous les champs de l'art contemporain. Sur ce dernier point, la DAP réfléchit à la mise en place d'une nouvelle Mission transversale nouveaux médias/arts numériques afin d'étudier les enjeux d'une politique interdisciplinaire alliant notamment audiovisuel, design, architecture, graphisme et création numérique.

Cristina Marino

- www.cicv.fr
- www.fondation.cartier.fr
- www.centrepompidou.fr
- www.culture.gouv.fr

Entrée libre

INAUGURÉ en grande pompe à l'occasion de la dernière Fête de l'Internet, en mars 1999, par la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, Entrée libre est un espace virtuel né d'une commande publique du Centre national des arts plastiques (CNAP), sous l'égide de la délégation aux arts plastiques (DAP). Il permet de découvrir, sur le site du ministère de la culture et de la communication, les projets d'artistes contemporains conçus directement sur Internet, nouvelle sphère publique. Le choix des créateurs effectué par deux inspecteurs de la création artistique, Pascale Casagnau et Christine Macel, vise à montrer l'art contemporain dans toute sa diversité et sa richesse. Les artistes actuellement exposés dans cet espace virtuel sont : Michel Aubry, Gilles Barbier, Alain Bublex, Daniel Buren, Gérard Collin-Thiébaud, François Curlet, Kendall Geers, Véronique Joumar, Pierre Joseph, Ange Leccia, Matthieu Laurette, François Morellet & Rémi Bréval, R, DSV & Sie.P, Jean-Jacques Rullier, Alberto Sorbelli.

- www.culture.gouv.fr/entreeentrelibre/

Carnet interactif

Trade-Match.com

François Leproust, 46 ans, rejoint Trade-Match.com en qualité de responsable de l'animation d'une cellule de formation e-achat. Il était auparavant responsable pédagogique des formations achats au sein de la Cegos, leader européen de la formation inter-entreprises.

Software AG

Pierre Andrey, 49 ans, vient d'être nommé au poste de directeur général de Software AG France, éditeur de logiciels mondiaux, où il était auparavant directeur de la division services Goal Technologies.

Nart.com

Thomas Raynaud, 29 ans, prend la direction administrative et financière de Nart.com, site dédié à l'art sur Internet. Il était précédemment directeur financier Europe du Sud du groupe Lucent Technologies/Ascend Communications. **Florence Fontani**, 38 ans, auparavant directrice de clientèle pour la publicité du mensuel *Beaux-Arts*, prend la direction de la clientèle et des partenariats. **Angélique Dubost**, 32 ans prend en charge la direction de la communication. Elle était auparavant responsable de la communication de Victoire Multimédia.

Agenda

Le rendez-vous des nouvelles technologies

Le 24 février

e-commerce : vers une (r)évolution du commerce international ?

Colloque sur le thème de l'impact du commerce électronique sur le commerce international traditionnel, organisé par les étudiants du DESS négociation commerciale internationale de Paris-III.

- Unesco, Paris.
- Invitations gratuites au 01-45-87-41-23 (tél/fax).

Du 28 février au 13 mars

Ensci (Ecole nationale supérieure de création industrielle).

« Qui a peur des sciences de l'information ? »

Le 28 février, à 17 h, sur le thème de deux sortes de peurs liées à l'informatique. Le 6 mars, à 17 h, sur le thème des valeurs éthiques. Le 13 mars, à 17 h, à propos des questions juridiques.

- Ensci (Les Ateliers), 48, rue Saint-Sabin, 75011 Paris.
- Tél. : 01-49-23-12-40.

Du 29 février au 2 mars

Systems 2000.

Un Salon professionnel des solutions pour Windows 2000.

- CNIT, Paris-la Défense.
- www.windowsntmag.presse.fr

Le 9 mars

Les Jeux de l'informatique et des télécoms

Salon de recrutement bimensuel spécialisé dans le domaine de l'informatique, des télécoms et des NTIC.

- De 16 h à 23 h, Espace Eiffel Branly, 29-55, quai Branly, 75007 Paris.

Du 9 au 10 mars

La création d'entreprises par les chercheurs.

Colloque sur les thèmes de l'innovation et son marché, des acteurs publics face à la création d'entreprise innovante, organisé par Bordeaux Unitec - pôle technologique de l'agglomération bordelaise -, sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, en partenariat avec l'Anvar (Agence française de l'innovation), le CNRS et le conseil régional d'Aquitaine

- Tél. : 05-56-15-80-00.

Le 12 mars

Création numérique et recherche scientifique

Séminaire du Ciren sur le thème des expériences multi-sensorielles et des œuvres d'art réalisées à l'aide de concepts développés par l'Acroe (Association pour la recherche sur les outils d'expression) de Grenoble, sur la base d'une interaction gestuelle avec les objets virtuels créés pour la synthèse du son ou de l'image.

- Université Paris-VIII - Paris.
- www.labart.univ-paris8.fr/ciren/conferences/120399.htm

Le 14 mars

Knowledge Management

Sciences Po Formation organise une journée d'études sur les enjeux et stratégies du « knowledge management ».

- Sciences Po Formation, 215, bd Saint-Germain, Paris-7 :
- Tél. : 01-44-39-07-57 et 01-44-39-07-59.
- E-mail : info@formation-continue.sciences-po.fr

Du 14 au 15 mars

Capital-IT

Capital-IT 3 présentera quarante des meilleures start-up françaises et européennes des NTIC, les opportunités d'investissement, réseaux, partenariats, veille technologique...

- Hôtel Méridien Montparnasse, Paris.
- Tél. : 01-47-12-16-66.

Du 15 au 16 mars

Les nouveaux enjeux de la convergence fixe-mobile-Internet.

Thème : « Vers une substitution du fixe par le mobile ». Il y sera notamment question des mutations technologiques de la convergence.

- Hôtel Novotel Les Halles, Paris.
- Tél. : 01-46-99-50-10.

Le 16 mars

Rencontres des internautes territoriaux

Ces II^e Rencontres de l'Association des internautes territoriaux évoqueront le thème de la professionnalisation et des usages du Net dans les collectivités locales. Matinée : Centre européen de conférences, Saint-Ouen ; après-midi : Cité des sciences de La Villette, Paris.

- Tél. : 01-47-50-30-30.
- ait.afuu.fr/journeepro.html

Du 22 au 23 mars

Site intelligent et relation client sur le Web.

Ce séminaire traitera de la démarche de mise en place d'un site intelligent en comparant les solutions IRM.

- Pôle Léonard-de-Vinci, Courbevoie.
- Tél. : 01-44-25-31-49.

Le 23 mars 2000

La dématérialisation des documents

Vers une mise en œuvre (échanges de documents via un support électronique).

- Observatoire de Paris, Paris.
- Tél. : 01-69-33-38-69.
- www.aurif.fr

Rendez-vous notés par Claire Sassus

■ Vous pouvez nous signaler vos manifestations et nominations à l'adresse électronique agenda@lemonde.fr

La vie par les deux **Boo**

VISIBLEMENT, Ernst Malmsten et Kajsa Leander ne s'attendaient pas à pareil remous médiatique. Plus habitués à être cités en exemple comme les bons élèves de l'e-business qu'à être pointés du doigt pour une gestion du personnel chaotique, les deux créateurs de Boo.com descendent aujourd'hui d'une marche d'un piédestal peut-être un peu vite érigé. L'annonce, il y a quelques semaines, des premiers licenciements de la jeune société et surtout l'arrêt du magazine en ligne *Boom*, l'une des originalités du site, sont en effet venus jeter le trouble sur l'un des fleurons de la Netéconomie. Sans pour autant faire perdre leur assurance aux deux créateurs.

« Ces licenciements correspondent à une décision stratégique, explique ainsi Ernst Malmsten dans les locaux parisiens de Boo. Nous avons décidé de revoir notre service clientèle, et surtout de mieux adapter notre contenu éditorial aux attentes du public. » Quant aux rumeurs insistantes de départs brutaux décidés en quelques heures et menés sans grande considération, on préfère, chez Boo, se retrancher derrière le droit anglais du travail et « des CDD en fin de droits, des CDI reclassés ou partis avec 33 % de leurs stock-options et surtout une nouvelle vague d'embauches ».

Si cette affaire a pris de telles proportions – surtout en Angleterre et en Suède –, c'est que l'aventure de Kajsa Leander et d'Ernst Malmsten ressemble à un joli conte de fées. Une de ces histoires que l'on racontera plus tard aux petits enfants suédois et qui pourrait, un jour, placer les deux natifs de la petite ville de Lunn sur le podium des idoles nationales, entre ABBA et Bjorn Borg.

Kajsa et Ernst ne jouent pourtant ni de la musique ni au tennis. Simplement, ils ont fondé Boo.com, un site au design orangé reconnaissable entre tous, où l'on vend les vêtements les plus branchés. Rien de bien révolutionnaire, à vrai dire, mais la magie d'une campagne de publicité aussi agressive que fûtée et d'une couverture presse massive a rapidement fait de Boo l'un des chouchous de la Toile marchande.

Vingt-huit ans chacun ; Kajsa et Ernst se connaissent depuis les bancs de l'école maternelle. Leurs parcours respectifs aussi différents que possible – Ernst commence sa carrière comme critique littéraire pour un des plus grands quotidiens suédois, tandis que Kajsa officie comme top-modèle pour l'agence Elite – ne réussissent pas à les éloigner. Une même passion pour la poésie leur donne même l'occasion de monter leur premier projet en commun. Sous l'égide de l'ONU, ils organisent un grand festival de poésie nordique aux États-Unis.

On est alors bien loin de l'univers de la mode, des collections prin-



Portrait Ernst Malmsten et Kajsa Leander, fondateurs de Boo.com, tentent de concilier gestion d'entreprise et effet de mode

temps-été et des soldes de fin de saison. Boo.com remonte pourtant à cette époque où les deux enfants devenus grands découvrent l'envie de continuer à œuvrer ensemble. Sur leur lancée, Kajsa et Ernst fondent leur propre maison d'édition et en 1997, gagnés par la fièvre du Net, ils lancent Bokus.com, une librairie virtuelle sur le modèle d'Amazon.com. Curieusement, c'est aujourd'hui à Londres qu'ils faut se rendre pour dénicher les deux Scandinaves. Alors que la Suède, pays très avancé en matière de nouvelles technologies, était l'endroit rêvé pour conquérir le monde, Kajsa Leander et Ernst Malmsten ont choisi, fin 1998, le

cœur de Soho, quartier célèbre où se sont faites et défaits tant et tant de modes, pour établir leur QG.

Dans leurs bureaux de Regent Street, à deux pas des plus grandes boutiques, Kajsa et Ernst se fondent dans la masse de leurs employés. Pas de bureaux vitrés ni d'étage réservé à la direction. Et qui ne les as jamais vus serait bien incapable de dire que ces deux gravures de mode ont réussi à convaincre la banque JP Morgan ou Bernard Arnault d'investir 150 millions de dollars (autant d'euros) dans une entreprise qui vend des articles de sport en ligne. Elle, visage diaphane aux reflets nostalgiques très glamour, lui, dandy tiré à quatre épingles, les deux Boo semblent plus taillés pour la couverture de *Vogue* que pour celle du magazine *Fortune*, qui les a pourtant récemment mis à l'honneur à l'occasion du lancement du site.

Or, qu'on ne s'y trompe pas, ces deux-là ont les pieds sur terre, et la poésie a bien cédé le pas au business pur et dur. Le récent épisode des licenciements est là pour le rappeler. « *Ce que nous voulons*, explique Kajsa d'une voix effacée, *c'est créer une vraie marque. Pour moi, les affaires et la création vont ensemble. Les gens disent qu'il y a*

beaucoup d'argent en ce moment dans les sociétés Internet. Mais ce n'est rien si on compare avec ce qui se passe dans l'industrie des télécommunications. Je crois surtout que les gens et les médias ont été surpris de voir de petites entreprises, dirigées par des inconnus souvent très jeunes, lever des fonds importants. »

Ainsi, par la force des choses, Kajsa et Ernst sont devenus respectivement femme et homme d'affaires. Ambitions, volonté de conquête et décisions stratégiques font partie de leur univers quotidien. Pour Kajsa Leander, « *Boo est une plate-forme qui pourra nous servir à faire plein d'autres choses. De la télévision interactive, de la presse papier, pourquoi pas ?* » « *Moi ce que j'aimerais*, renchérit Ernst, *rêveur, c'est monter une compagnie de cinéma. Mais il y a déjà tellement de choses à faire avec Boo. Nous avons eu, au départ, beaucoup de problèmes techniques pour lancer le site, et notre challenge est de proposer constamment des pages accueillantes, agréables à lire.* » Un défi qui se déroulera sous les yeux de nombreux observateurs, impatients de connaître la suite de la belle histoire de Kajsa et Ernst.

Guillaume Fraissard

A bon droit

Un nom de domaine en « .eu » pour l'Union européenne ?

AVEC L'ESSOR de l'utilisation d'Internet par les particuliers, les entreprises et les institutions publiques, se pose à nouveau le problème de l'expansion de l'espace de nommage de l'Internet. Aujourd'hui, à côté des noms de domaine de premier (ou de haut niveau) de type générique (ou « top level domaine » [gTLD]), comme les « .com », « .org » ou « .net », on trouve des noms de domaine de haut niveau de type national (« ccTLD »), utilisant des codes à deux lettres pour chaque pays ou entité (« .fr », « .uk », etc.), en application d'une norme standard internationale.

On connaît la prédominance des TLD américains et en particulier du domaine « .com ». La Commission européenne y voit un obstacle au respect de la législation européenne et des politiques de concurrence, de protection des données, de droit de la propriété intellectuelle et de la protection des consommateurs, et a donc décidé de proposer l'adoption d'un nouveau nom de domaine générique : « .eu ».

C'est en principe à l'Icann (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), qui a remplacé il y a peu de temps l'IANA (Internet Assigned Numbers Authority), de décider de l'adoption de ce nouveau gTLD. Rappelons que l'Icann est notamment responsable de l'organisation et de la gestion du système de nommage et d'adressage Internet. Il semble toutefois que la politique de création de nouveaux domaines génériques de premier niveau ne soit pas l'une des priorités de l'Icann. Serait-ce pour accélérer les choses et contraindre cette dernière à se positionner que l'Union européenne s'exprime si clairement ? En effet, dans le cadre de son projet e-Europe, elle a décidé d'exposer sa proposition et de recueillir les réactions sur le site de la Commission.

Au terme d'un document très complet, la Commission évoque plusieurs questions, et notamment la création et l'organisation du registre des noms en « .eu », qui pourraient être confiées soit à une association sans but lucratif intégrée au sein de l'Union, soit à une société commerciale et privée, soit encore à une organisation publique ou privée déjà existante, soit, enfin, à des services relevant d'une administration publique existante.

La Commission évoque également les grandes lignes d'une politique d'enregistrement, ainsi que la question importante des litiges en matière de marques de fabrique et de commerce. Elle s'interroge aussi sur la nécessité de former, en matière de commerce électronique, un marché en « .eu » correspondant au marché de l'Union européenne.

La Commission n'oublie pas de prévoir la question de la coexistence des noms en « .eu » et des ccTLD nationaux de chacun des États membres. Cette initiative démontre une nouvelle fois que l'Union européenne cherche résolument à combler son retard par rapport aux États-Unis.

- www.europa.eu.int/comm/dg13
- www.icann.org
- www.droit-technologie.org

Alain Hazan est avocat à la cour

L'Actualité Multimédia sur France Info

tous les samedis dans "Multimédia"

avec Jérôme Colombain



La Poste s'adonne au **tri** virtuel

DIFFICILE, pour les facteurs, de déchiffrer toutes les écritures qui couvrent les enveloppes leur passant dans les mains. C'est pourquoi le service de recherche technique de La Poste (SRTP) a mis en place un système de télévidéocodage qui permet au courrier physiquement présent dans les centres de traitement de la banlieue parisienne d'être traité virtuellement en province : à Guéret (Creuse), à Saint-Dié (Vosges) ou à Ajaccio (Corse). Mais pourquoi transporter à des cadences industrielles des images de lettres à l'autre bout de la France ? En fait, cette expérience peut être considérée comme une décentralisation embryonnaire mais effective de tâches autrefois concentrées à Paris et en banlieue.

Pour comprendre la pertinence de ce télévidéocodage, il faut considérer la vie d'une lettre une fois postée. Dans les entrailles des machines de tri, ce sont des caméras utilisant des logiciels de reconnaissance de caractères (OCR pour *optical character recognition*) qui lisent le code postal, la ville. En fonction des informations lues, le système achemine la lettre.

Avec un taux d'efficacité proche de l'excellence – de près de 95 % – pour les lettres dactylographiées, ces logiciels de reconnaissance de caractères succombent à la difficulté de lecture de certaines écritures, aux erreurs de libellé, aux incohérences entre le code postal et la ville. Sans compter que la rédaction d'une adresse peut revêtir un aspect culturel. « En Russie, la structure de l'adresse est totalement inversée avec le nom du destinataire en bas et la ville en haut », remarque ainsi un postier du tri international. C'est pourquoi les machines qui accueillent une partie du courrier en provenance de l'étranger affichent un record pitoyable de performances de 67 % de rejets. Et, dans ces cas, un opérateur doit pallier les



Télévidéocodage
Photographiées par des caméras numériques, les enveloppes illisibles sont déchiffrées sans être déplacées

défaillances des logiciels de reconnaissance de caractères.

Pour éviter de déplacer les lettres rebelles, une caméra qui travaille au rythme de 13 lettres par seconde compresse leur image avant de la transférer sur un réseau local. Les lettres sont alors stockées sur le système du vidéocodage. « Dès qu'une console de travail est prête, on lui

redonne les images. Elles sont décompressées et rafraîchies à l'écran », explique Pascal Galicier, responsable du vidéocodage au SRTP.

Avec cette image de lettre, l'opérateur identifie la bonne adresse puis l'encode à nouveau sur un clavier spécialement dédié à l'application. L'information corrigée fait le chemin inverse pour se replacer dans la base de données du système. Celui-ci oriente alors les lettres dans le bon casier de destination.

« Sur 8 postes, nous arrivons à traiter 80 000 images par jour avec un rythme de 1 500 images à l'heure par poste », précise André Caotantier, directeur du centre de traitement du courrier de Guéret, qui assure le télévidéocodage des plus issus des centres de tri d'Antony (Hauts-de-Seine) et de Montigny-le-Bretonneux (Yvelines). Un poste de tri virtuel, relié au centre par une ligne Numeris, est

même installé chez un postier. Cette expérience démontre la possibilité du télétravail pour cet employé dont la santé ne lui permettait pas d'effectuer sa tournée. Elle s'inscrit aussi comme solution pour d'autres travailleurs à mobilité réduite.

Entre les différents centres du territoire, les images des lettres sont acheminées de la province à la banlieue par des lignes Transfix, Ajaccio disposant d'un débit de 2Mbits. Dans un premier temps, le coût du transport des images dans ces lignes à haut débit ne plaidait pas en faveur de la rentabilité économique du système de télévidéocodage. Depuis, la baisse des tarifs des communications lui ont rendu sa faisabilité industrielle. Ainsi, les Corses trient à partir d'images vidéo les lettres arrivées de l'étranger à Paris-Landy et à Roissy-en-France.

Alain Thomas

Les dix doigts et les deux **paumes**

LA BIOMÉTRIE est un ensemble de techniques. Quel que soit le moyen retenu pour identifier une personne – les empreintes digitales, la forme de la main, le visage, la voix, l'iris ou la rétine –, la procédure est toujours la même. On capture l'élément à analyser, le plus souvent sous forme d'image, on le traite à l'aide d'un logiciel pour n'en retenir que les points les plus caractéristiques sous la forme d'une « signature ». Puis on stocke cette signature de manière à pouvoir la comparer à d'autres. Ce sont alors les taux de « faux rejets » et de « fausses acceptations », les personnes qui auraient dû être retenues et celles qui n'auraient pas dû être acceptées, qui déterminent alors la fiabilité du système biométrique.

Ces taux deviennent évidemment plus faibles dès lors qu'on est capable de prendre en compte un plus grand nombre de paramètres. C'est dans ce contexte que s'apprécie la performance du système que Sagem s'apprête à livrer au ministère de la justice australien. Baptisé AFIS – pour Automated Fingerprint Identification System –, le système sera en effet capable de traiter plus de 4,8 millions d'empreintes palmaires, auxquelles s'ajouteront 2,4 millions de fiches décadactylaires. Ce qui en fera « un système d'identification palmaire dix fois plus important que tout autre système existant », affirme Sagem.

A quoi tient cette prouesse ? A une augmentation de la capacité des algorithmes de comparaison des empreintes digitales pour prendre en compte les empreintes palmaires, prétend-on chez Sagem. Les images, traditionnellement limitées à des dimensions de 1 x 1 pouce (2,5 x 2,5 cm), seraient étendues à des valeurs de 4 x 4 pouces (10 x 10 cm). Et cela, de façon totalement transparente pour l'utilisateur. La paume re-

Base de données
Sagem va livrer au ministère de la justice australien un système d'identification digital et palmaire

constituée – elle reste découpée en petits carrés au moment de la numérisation – ne présenterait ainsi plus aucune « couture ». Et la comparaison pourrait alors se faire sur la totalité de l'image.

Difficile d'en savoir plus, étant donné la tradition de secret de Sagem. Mais on imagine sans peine la difficulté de mettre au point de tels algorithmes lorsqu'on sait que le volume des données prises en compte pour une seule paume est supérieur à celui des dix doigts. Selon Didier Guillem, consultant dans le domaine de la biométrie et webmaster du site de Biométrie online (biometrie.online.fr/), la signature d'une empreinte digitale est basée sur un ensemble suffisant et fiable de « minuties », jonctions ou arrêts des lignes qui la composent. Le minimum est de 14, et chaque minutie occupe en général un espace d'environ 16 octets. Mais cet espace peut être réduit d'au moins 40 % avec un logiciel de compression. Ce qui explique sans doute que Sagem puisse à la fois construire des bases de données gigantesques et des systèmes miniatures. Le groupe va en effet commercialiser prochainement un téléphone portable pouvant reconnaître les empreintes digitales de cinq personnes.

Co. M.

Un mirage **quantique** pour l'électronique

TRANSMETTRE de l'information sans circuit. Les électroniciens en rêvaient. Une équipe de recherche d'IBM vient de le faire. Dans le numéro daté du 3 février du magazine scientifique *Nature*, Donald Eigler, du centre de recherche d'Amalden (San Jose, Californie), et deux de ses collègues, Hari Manoharan et Christopher Lutz, rapportent qu'ils ont réussi à créer un « mirage quantique ». Une belle expression qui désigne en réalité l'utilisation de la nature ondulatoire de l'électron – par opposition à sa nature corpusculaire – pour faire circuler une information dans un solide sans utiliser le moindre fil.

Pourquoi les chercheurs veulent-ils éliminer les fils des systèmes électroniques que nous connaissons ? D'abord, parce que les fils consomment beaucoup d'énergie en en dissipant une bonne partie sous forme de chaleur, obligeant les électroniciens à équiper les ordinateurs de systèmes de refroidissement bruyants et encombrants. Ensuite, parce que, à mesure qu'on diminue la taille des composants électroniques, les électrons qui y circulent changent de comportement. Ils deviennent moins des particules obéissant aux lois de la physique classique que des ondes régies par

Recherche
Projeter l'information plutôt que la faire circuler le long d'un fil

la mécanique quantique. Ce qui contribue à rendre les fils microscopiques encore moins bons conducteurs. Enfin, parce qu'il devient impossible d'intégrer des fils dès lors qu'on songe à des dispositifs beaucoup plus petits que ceux qui existent.

D'où la volonté de s'affranchir du silicium et de procédés de gravure des circuits très coûteux quand ils deviennent extrêmement précis. Parmi les voies explorées, figurent l'ordinateur moléculaire, qui pourrait fonctionner grâce à la chimie de ses composants, mais aussi l'ordinateur quantique, qui, en étant capable de superposer les états, permettrait de multiplier la puissance de calcul. Dans un système quantique, en effet, 1 bit ne serait pas un 0 ou un 1, mais un mélange de 0 et de 1. Plus simple à imaginer qu'à mettre en œuvre, car les phénomènes quantiques sont difficilement maîtrisables, disparaissant dès lors qu'on tente d'agir dessus.

Quelles applications ?

EN MATIÈRE de calcul quantique, deux voies sont aujourd'hui explorées : celle de la manipulation d'objets quantiques – ions ou atomes – et celle de la fabrication de nanostructures susceptibles de servir de composants électroniques. La réunion des deux pourrait un jour donner naissance à un ordinateur quantique. Mais, selon la plupart des spécialistes, dont Daniel Estève du groupe de quantique au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), nous sommes encore loin de tels dispositifs. Car il n'existe pas aujourd'hui de bon bit quantique, de superposition d'états suffisamment stable pour espérer faire du calcul. Le CEA n'en explore pas moins quelques voies, comme celle des circuits tunnel supraconducteurs. Ces structures, composées de matériaux très conducteurs en dessous d'une température critique très basse, sont en fait des nanojonctions. Un bit quantique a déjà été créé à l'aide de ce système, mais il n'a pu être maintenu bien longtemps dans son état quantique.

C'est peut-être pour cette raison que l'expérience des chercheurs d'IBM a suscité tant d'espoir. Ces derniers ont montré que l'on pouvait envisager de construire des systèmes électroniques de l'ordre du nanomètre (millionième de millimètre), et que l'on pourrait dès lors les intégrer dans des vêtements ou les envoyer en mission dans notre corps.

Concrètement, Eigler et ses confrères ont construit, avec des atomes de cobalt, une ellipse sur une surface de cuivre. Ils ont déplacé les atomes à l'aide d'un microscope à effet tunnel, appareil pour lequel IBM reçut le prix Nobel de physique en 1986, de manière à les arranger en résonateur. Comme une antenne parabolique ou comme ces salles de conférence en ellipse dans lesquelles un murmure prononcé d'un côté peut être distinctement entendu à l'autre extrémité. A l'intérieur, les chercheurs ont alors introduit une perturbation, un nouvel atome de cobalt. Et ce qu'ils ont alors constaté, c'est qu'une figure similaire, mais de moindre amplitude, s'était formée de l'autre côté de la couronne. Tout s'est passé comme si les ondes magnétiques générées par la perturbation étaient allées buter contre l'ellipse avant d'être renvoyées et de se focaliser en un autre point symétrique de celui où se trouvait l'intrus.

Pas de quoi crier victoire pour autant. « Nous devons sérieusement progresser avant que cette technique devienne utile pour les circuits actuels », dit Hari Manoharan. Produire chaque ellipse avec un microscope à effet tunnel est inimaginable. Il faudra trouver un autre moyen pour les construire rapidement et facilement. Resteront les connexions avec les autres composants à imaginer et un système de modulation des états quantiques disponibles à développer. Ce qui pourrait ne pas être une sinécure.

Corinne Manoury

10 heures gratuites Internet + téléphone inclus

Exclusif en France : une offre d'essai à Internet (Internet + téléphone) totalement gratuite*. La connexion se fait sur un n° 0 800 (appel gratuit).

Pour que vous restiez libre de votre utilisation et, bien sûr, maître de votre budget, AOL, le n°1 mondial de l'accès à Internet, vous offre un large éventail de formules : les forfaits tout compris Internet + téléphone. Les formules connexion illimitée à partir de 45 F/mois.

*Communication téléphonique gratuite sur un n° 0 800 en dehors de la période de connexion au service. Offre d'essai à utiliser dans les 30 jours de votre première connexion AOL. L'offre d'essai est réservée aux nouveaux abonnés AOL. Les offres d'essai sont soumises à validation. AOL n'est pas responsable des dommages matériels ou corporels causés par l'utilisation de AOL. AOL est un service de Time Warner. AOL n'est pas un fournisseur de services financiers. AOL n'est pas un fournisseur de services de santé. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en investissement. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en assurance. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en immobilier. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en juridique. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en fiscalité. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en comptabilité. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en marketing. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion d'entreprise. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de projet. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de ressources humaines. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la chaîne d'approvisionnement. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la relation client. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la réputation. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la sécurité. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la conformité. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la performance. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la qualité. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la logistique. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la production. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la distribution. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la vente. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la finance. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la stratégie. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la culture d'entreprise. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la diversité. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la responsabilité sociale. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la gouvernance. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la transparence. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la confiance. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la collaboration. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la communication. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la gestion de crise. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la gestion de l'urgence. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la gestion de l'incertitude. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la gestion de l'ambiguïté. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la gestion de l'incertitude. AOL n'est pas un fournisseur de services de conseil en gestion de la gestion de l'ambiguïté.

AOL est un service de cegetel

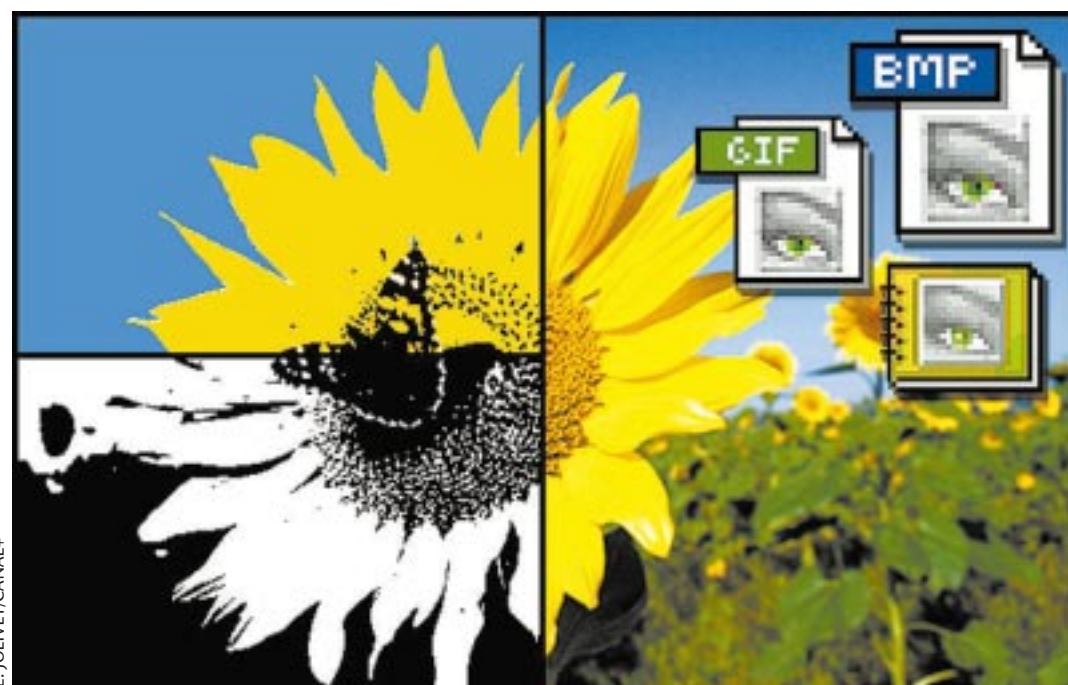
Dans la jungle des formats graphiques

APRÈS le traitement de texte et le calcul, la création graphique est un des champs d'application les plus anciens sur micro-ordinateur. Il y a vingt ans déjà, les premières machines « familiales » (Atari ST, Commodore 64, Oric, etc.) montraient quelques dispositions pour le dessin ou la retouche de photos. L'avènement de la PAO, à la fin des années 80, voit l'arrivée de logiciels professionnels et la naissance de formats de fichier particuliers pour l'imprimerie.

Histoire un peu ancienne, qui se traduit aujourd'hui par une avalanche d'options quand on déroule le menu d'enregistrement de n'importe quel logiciel – grand public ou professionnel – de dessin ou de retouche : BMP, GIF, FFX, JPEG, PCX, PICT, TGA, TIFF... entre dix et quinze formats différents selon les programmes.

La raison est simple : on n'attend pas la même chose d'une image, selon qu'on veut l'imprimer, l'intégrer dans un logiciel de traitement de texte ou de mise en page, l'afficher sur un site Web, ou encore la transmettre par modem dans un courrier électronique. Pour être imprimée, l'image doit avoir une bonne définition. Pour voyager ou s'exposer sur le Web, elle doit, en revanche, peser le moins lourd possible. Chaque format de fichier graphique a donc ses avantages et ses inconvénients selon les usages que l'on en fait. Aujourd'hui, ces formats sont reconnus par la plupart des logiciels de traitement ou de retouche d'images, et on trouve même sur Internet des programmes gratuits pour convertir ces fichiers d'un format à l'autre.

BMP (bitmap)
C'est le format le plus répandu dans l'univers de Windows 95. Enregistrée en BMP, une image pourra être lue par n'importe quel utilisateur, car le format est reconnu



Tout s'explique
Dans le domaine
graphique, il existe
plus de vingt formats
de fichier différents.
Lequel choisir
et dans quel cas ?

par tous les programmes de retouche sur PC, et même par le logiciel de dessin Paint. Mieux, certains gestionnaires de bases de données, de programmes de traitement de texte ou de logiciels de création d'applications multimédias ne reconnaissent que ce for-

mat. Le format BMP permet d'enregistrer des images de 64 000 x 64 000 points au maximum avec 16,7 millions de couleurs au plus. Mais les fichiers générés pèsent souvent lourd et tiennent rarement sur une disquette de 1,44 Mo.

GIF (Graphic Interchange Format)
Ce format inventé par CompuServe, service en ligne qui existait bien avant l'apparition d'Internet, permet l'échange d'images par modem entre des machines différentes (PC, Macintosh et autres).

Le format GIF comprime les images systématiquement en limitant leur nombre de couleurs à 256. Il ne convient donc pas à celles qui présentent des dégradés. En revanche, il offre de nombreux avantages pour les concepteurs de pages Web, notamment la possibi-

lité d'enregistrer plusieurs images dans un seul fichier (GIF animé). C'est ainsi que sont créées les petites animations rencontrées sur de nombreux sites. En outre, la version 89a du format GIF, reconnue par la plupart des logiciels de retouche (y compris par la version de Paint qu'on trouve dans Windows 98), permet de créer un arrière-plan transparent.

TIFF (Tagged Image File Format)
Mis au point naguère par Aldus (créateur du logiciel de PAO PageMaker) en collaboration avec Microsoft et des fabricants de scanners, c'est le format standard pour les professionnels de l'impression. Tandis que le format BMP traite les couleurs uniquement en mode RVB (rouge, vert, bleu), le format TIFF peut, lui, enregistrer les images avec 16,7 mil-

lions de nuances sur le modèle cyan, magenta, jaune, noir (CMJN ou CMYK en anglais), nécessaire à la séparation des couleurs pour l'impression en quadrichromie. Le format TIFF permet aussi d'enregistrer un canal alpha pour rendre transparentes certaines zones des images. En option, il offre différents procédés de compression. Mais, si la quasi-totalité des logiciels reconnaissent le format TIFF standard, rares sont ceux qui sont capables de décoder les fichiers TIFF comprimés. Enfin, comme le format BMP, le TIFF génère des fichiers relativement volumineux, souvent impossibles à enregistrer sur disquette.

JPEG (Joined Photographic Experts Group)

En passe de devenir le format standard des clichés pris par les appareils photo numériques, il est aussi le format le plus répandu sur Internet. Contrairement au format GIF, le JPEG enregistre les images en 16,7 millions de couleurs. Résultat, les dégradés sont représentés correctement. Le format JPEG dissimule en réalité une image TIFF dont la taille peut être considérablement réduite grâce à des algorithmes de compression. Au moment d'enregistrer une image au format JPEG, les logiciels proposent à l'utilisateur de choisir le niveau de compression. Mais attention : plus on comprime, moins le fichier pèse lourd en Ko, et plus la qualité se détériore. Reconnu par la version de Paint livrée avec Windows 98, le format JPEG continue d'évoluer. De nouveaux procédés mathématiques devraient permettre de comprimer un peu plus ses fichiers tout en préservant la qualité des images.

Louis Carreau (Canal+)

Sabir Cyber



Calcullette

LE DICTIONNAIRE historique de la langue française date l'apparition du mot « vers 1970 », et précise que l'usage du terme est « contemporain de la diffusion des petites calculatrices de poche », mais c'est une double erreur. La vérité mérite d'être rétablie parce que l'invention de la calculatrice peut être considérée comme la mère de toutes les inventions du cyber.

Dès les années 60, l'invention du circuit intégré donne corps au marché des calculatrices électroniques, dominé par Hewlett-Packard, aux Etats-Unis. A l'époque ces machines ont la taille d'une caisse enregistreuse. Mais une société japonaise, Busicom, eut l'idée, en 1969, de commander à une petite start-up, du nom d'Intel, le schéma d'un circuit de calculatrice qui aurait tenu sur une seule puce. La commande de Busicom donna naissance au 4004 d'Intel, qui commença à être industrialisé au printemps 1971. La firme japonaise fit alors sans doute la plus grosse erreur industrielle et financière du siècle : elle laissa les droits du microprocesseur à Intel. Cette erreur posa les bases du regain économique des Etats-Unis. La concurrence féroce entre des firmes établies, comme Motorola, Texas Instruments ou Hewlett-Packard, et le petit nouveau Intel, provoqua le premier exemple des miracles de la « nouvelle économie » ; le prix moyen des calculatrices fut divisé par 12 en six ans, de 1972 à 1978.

Le marché se scinda en deux : d'un côté la recherche des plus faibles coûts possibles, avec la calculatrice « quatre opérations », et de l'autre le marché de la calculatrice « scientifique », ouvert par la HP35 en 1974, qui démoda en quelques mois les règles à calcul et autres tables de logarithmes. Un marché du haut de gamme qui préfigurait le futur marché des micros. C'est dans ce contexte qu'était apparu le mot *calcullette* pour distinguer les calculatrices électroniques de celles de bureau : le diminutif « -ette » voulait dire qu'elles étaient petites. Ce fut un échec : pour les utilisateurs, elles n'étaient pas petites, elles étaient avant tout puissantes. Comment baptiser d'un sobriquet ce qui était en train de démocratiser la puissance de calcul, événement d'une portée plus considérable pour les scientifiques et les ingénieurs que ne le sera, plus tard, la micro-informatique ? Tant que la calculatrice (programmable) ne sera pas réellement concurrencée par la micro et le tableur, c'est-à-dire pas avant 1983-1984, le mot ne prendra pas. Ce n'est qu'ensuite, très progressivement, à mesure que le micro se démocratisa et que la calculatrice scientifique redevenait un instrument purement scolaire, que, de guerre lasse, le sobriquet *calcullette* occupa un espace qui pendant deux décennies était bien trop grand pour lui.

Jean-Michel Maman (Canal+)

Cléo (Canal+)

Les Sims ou la vraie vie

LES SIMS
Genre : simulateur de vies humaines
Editeur : Electronic Arts
Développeur : Maxis
Plate-forme : PC CD-ROM
Windows 95/98
Configuration minimale : Pentium II, 32 Mo RAM
Prix : 349 F (53,2 €)

WILL WRIGHT est le créateur de SimCity, simulation de construction de ville, grand classique des jeux vidéo devant l'Eternel. Le voici qui récidive avec un programme encore plus ambitieux : cette fois, le joueur entre dans les maisons, et c'est l'existence quotidienne de leurs habitants, les Sims, qu'il dirige. Sans but précis : comme pour SimCity, il s'agit seulement d'un « jouet informatique », sans objectif de victoire, où toutes les expériences sont permises.

Le joueur prend donc en charge une famille. Il doit d'abord en créer tous les membres, en définissant la personnalité et l'aspect physique de chacun. Puis il leur construit une maison qu'il équipe totalement, des luminaires à l'électroménager, en passant par les sanitaires ou la décoration. Ces choix sont déjà décisifs : trop peu de tables, et les Sims poseront leurs verres par terre, une TV de mauvaise qualité, et leur bonne humeur sera altérée.

Ne croyez pas pour autant que le modèle social qui gère les Sims soit si classique ! Certes, la créa-

Simulation
Des êtres vivants dans
votre ordinateur, mille
fois plus intelligents
que des Tamagotchi.
Leur existence
est votre jeu

tion de deux Sims adultes et de sexes opposés, accompagné d'un jeune Sim, est automatiquement gérée comme un couple de parents et son enfant. Mais vous pouvez tenter toutes les combinaisons possibles : deux femmes et un homme, trois hommes ensemble, etc.

La simulation commence alors, avec un dosage réussi entre l'autonomie des personnages et l'intervention du joueur. Les Sims livrés à eux-mêmes se mettent vite à agir : selon leur personnalité de départ et leurs besoins du moment, ils vont prendre une douche, s'allonger dans le canapé, lire le journal, chercher du travail... Un spectacle déjà étonnant et fascinant tant le moteur d'intelligence artificielle restitue une existence, certes triviale, mais parfaitement cohérente ! Car ces Sims ne ressemblent pas à des robots : leurs actions sont à la fois diversifiées, sensées et parfois imprévisibles.



Le joueur doit bien sûr intervenir, soit pour rendre ses Sims plus heureux (ou plus malheureux !), soit tout simplement pour aiguiller leur vie dans la direction qu'il espère. Voulez-vous, par exemple, qu'Aline et Robert, dont les dialogues autonomes montrent déjà des atomes crochus, tombent amoureux ? Demandez à Aline d'allumer la TV, de choisir un film d'amour, installez tout le monde dans le canapé,

et espérez... Mais rien ne se fera s'ils ne le veulent pas !

Cet exploit informatique, d'une grande intelligence de conception, est en outre servi par un traitement graphique exceptionnel, jusque dans le moindre détail, au point qu'il semblerait que des animations aient été prévues pour chaque situation. Et, plus on évolue dans le jeu, en regardant ou déclenchant des disputes, des mariages, des naissances, des évolu-

tions sociales, des destins artistiques, même des morts tragiques, etc., etc., plus on finit par penser que le programme n'a aucune limite, et que tout cela, qui s'agit sur l'écran, est la vraie vie. Bref, des existences de rêve, qu'on tient entre ses mains mais qui vous échappent : c'est presque trop fascinant, au-delà du jeu !

Jean-Michel Maman (Canal+)



<http://www.lemonde.fr>

La lettre hebdomadaire des nouvelles technologies :
recevez par mail les principaux sujets développés dans le prochain supplément hebdomadaire *Le Monde interactif*. Avec **INTERACTIF**

Internet aux champs

LA FILIÈRE agricole se met sérieusement au Net. Au moment où s'ouvre la 37^e édition du Salon de l'agriculture (du 27 février au 5 mars), où Paris va sentir un peu le foin, les sites Web pour les agriculteurs fleurissent tous azimuts, même si le nombre d'exploitations connectées reste encore très modeste. Sur 910 400 actifs agricoles en 1998 (chiffres Insee), « une enquête BVA réalisée en octobre 1999 [n'en] dénombre que 100 000 (...) équipés d'un PC, dont seulement 12 000 connectés à Internet », précise Guy Waksman, responsable des études à l'ACTA (Association de coordination technique agricole).

Pourtant, les paysans sont mûrs pour le Web. Selon Laurent Hemi-dy, chercheur en gestion à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), « les agriculteurs adorent la technologie, celle des machines agricoles. Leur métier devient de plus en plus technique et réglementé : ils ont besoin de conseils. De plus, ils pratiquent le Minitel depuis longtemps, et leurs enfants les poussent à s'équiper. »

Quelques portails se disputent déjà leurs faveurs. Peu différenciés les uns des autres, ils proposent tous la météo, les cotations, l'actualité de l'élevage ou des cultures. Terre-net.fr, 30 salariés, trois ans d'existence en ligne, coiffe tous les autres avec 4 000 adhérents qui, pour 70 francs (10,7 euros) par mois, ont droit à la météo départementale et aux articles dans leur intégralité. A ses côtés, AgriOnline.com, visible depuis mars 1999, avec 2 000 adhérents, soutient la comparaison. Il est l'avatar de l'hebdomadaire *La France agricole* (qui diffuse à 180 000 abonnés).

Hyltel.com, lancé en 1998 par une société informatique de Rennes, a démarré comme carrefour de la production porcine, mais traite depuis peu des bovins et des cultures. Quant à Agrisalon.com, il est animé par Alban Moyaux, ancien cadre dans l'alimentation animale, qui, du golfe du Morbihan, veut faire vivre un Salon virtuel en faisant payer leur présence aux exploitants. De son côté, Agrimine.com, lancé par deux ingénieurs agricoles français de 25 et 26 ans, installés dans l'Ille-et-Vilaine (en pleine Cornbelt américaine), a été conçu comme un outil de veille stratégique.

Mais les agriculteurs attendent des services plus près de leurs préoccupations quotidiennes (*voir ci-contre*). C'est ici que les acteurs traditionnels de la filière ont leur

Réseau Les agriculteurs sont gâtés par la Toile, qui reste cependant encore loin de leur quotidien

carte à jouer, en particulier les centres d'économie rurale (CER).

« Les CER gèrent la comptabilité des agriculteurs, explique Patrick Saulas, chercheur en systèmes agraires à l'Inra. Ils ont des informaticiens, et leurs adhérents sont équipés. » Forts de cette implantation, les CER finalisent un extranet national. Le projet pilote (www.cernet.fr) est mené par le CER du Poitou-Charentes (12 000 adhérents, 540 connectés). Jean-Yves Loch, son directeur, veut « fournir la comptabilité en ligne dès mars 2000, puis des formulaires de fiches de paie pour les saisonniers et une Bourse à l'emploi. Le service s'étendra dans l'année aux déclarations liées à la traçabilité ». Jacques Degroote est un de leurs partenaires techniques. Ancien patron d'une union coopérative en Poitou-Charentes, il vient de lancer Aspiserve, une société qui fournira des logiciels à distance. « Les agriculteurs, dit-il, ont besoin de services chers et élaborés. Nous allons héberger leurs applications informatiques. Du coup, ils n'auront plus de problèmes avec la foudre, qui grille nombre de disques durs dans les fermes. »

Les CER lancent à la fin du mois sur le plan national un site de vente en direct au grand public (www.les-halles.com). Un peu moins en avance, les chambres d'agriculture peaufinent pourtant des offres concurrentes. Information locale en ligne dès le second semestre 2000 pour la chambre régionale de Normandie. Agrotourisme au Cantal (bienvenue-à-la-ferme.com), dont le site a été choisi pour devenir le prototype national commun à toutes les chambres. Celle de la Loire a investi dans la société Viridis, qui édite www.Pays-de-France.com, où la boutique virtuelle coûte 3 600 francs (549 euros) par an à l'agriculteur, sans commission sur la vente.

La concurrence sur les services interentreprises va s'intensifier avec l'arrivée de ces autres poids lourds de la filière agricole que



Pierre-Olivier Deschamps (agence VU). Image extraite du livre *Portraits de femmes - Portraits de ferme*, Edition Subervie. Ce travail sera exposé du 27 février au 5 mars dans le cadre du Salon de l'agriculture (stand 41, Cidil, hall 1).

sont les coopératives et les gros fournisseurs (d'engrais, de semences, de matériel). Ils font des débuts remarquables avec Agrinet.fr, réseau des éleveurs de Bretagne, qui propose désormais la commande d'insémination artificielle en ligne. Et déjà, des outsiders viennent les chahouiller sur leur métier de base. Agrifirst.com, start-up parisienne, s'essaye à la vente en ligne de fournitures agricoles depuis le 10 février dernier. Elle vise un marché énorme : une exploitation de 100 hectares dépense en effet 200 000 francs (30 490 euros) par an en tracteurs, produits phytosanitaires et autres. Tous ces projets feront aussi le bonheur du grand public, qui peut déjà, d'un simple clic, renouer avec ses racines agricoles.

Cécile Ducourtieux

Les pieds sur terre

LA MULTIPLICATION des sites Web agricoles ne fait pas perdre le nord aux paysans. Les mieux équipés ne sont pas forcément ceux qu'on croit. Certains petits vignerons sont plus branchés que des gros céréaliers qui sous-traitent leur gestion.

Damien Roy reste donc une exception. Eleveur en Vendée, il produit 760 000 litres de lait par an et pratique Internet depuis trois ans. « Je consulte mes mails tous les matins et surfe trois ou quatre fois par semaine. J'étais abonné à pas mal de journaux agricoles et je n'ai conservé que le journal départemental. Pour l'actualité, je vais sur les portails agricoles. » Il consulte en priorité la météo et les cotations sur ses produits.

« Ces services existent déjà sur le Minitel, mais ils sont chers à la consultation », explique Jacques Degroote, fondateur de la société Aspiserve. Le commerce en ligne n'a pas encore non plus embrasé les campagnes. Seules quelques dizaines de vignerons, producteurs bio ou éleveurs de canards gras vendent sur Internet.

Didier Bédou, directeur du domaine Château du Breuil, près de Pont-l'Évêque (www.chateau-breuil.fr), produit du calvados. « Nous avons créé le premier site de vente en ligne de calvados en 1996, plus pour se faire connaître que pour gagner de l'argent. C'est l'avenir, et ça coûte moins cher à l'année qu'une page de publicité dans un journal. »

- www.acta.asso.fr : toute l'actualité agricole sur la lettre de l'ACTA.
- www.agriculture.gouv.fr : le site du ministère de l'agriculture.

Milia 2000

DU 14 AU 18 février dernier, le vaste monde de l'industrie du multimédia s'est retrouvé à Cannes pour la septième édition du Milia, le grand Salon professionnel consacré aux loisirs électroniques et aux contenus interactifs. Au menu : cinq jours de débats, d'animations et de présentations pour plus de 7 000 exposants, éditeurs de jeux vidéo, développeurs, spécialistes réseaux et autres sociétés de télévision interactive. Et le moins que l'on puisse dire est que cette manifestation confirme la tendance qui agite la planète informatique en ce début de l'an 2000, à savoir la convergence entre le Net et le reste des applications électroniques : télévision, téléphonie mobile, jeux vidéo...

Et ce n'est pas le joueur de football brésilien Ronaldo, venu présenter son nouveau jeu vidéo, qui aura réussi à capter l'attention. La véritable star, c'est la Toile. L'industrie du jeu vidéo l'a d'ailleurs bien compris. Les grands éditeurs n'ont d'yeux que pour les nouvelles possibilités de développement promises par le Réseau.

Ainsi, la vente de jeux en ligne mais aussi et surtout des plateformes qui permettront aux joueurs de se confronter en réseau, font partie des innovations phares de ce septième Milia. Bruno Bonnell, le PDG de l'éditeur français Infogrames, a annoncé plus de 200 millions d'euros d'investissements dans ce secteur qui devrait en 2002 représenter 20 % des revenus du groupe. Infogrames vient aussi de prendre 20 % de participations dans le site de jeux en ligne Zonejeux. A

Salon Une édition sous le signe de la convergence

terme, cette participation sera poussée à 50 %, preuve supplémentaire de l'engouement de toute une industrie pour cette nouvelle façon de jouer.

Sans doute moins riche en annonces d'envergure que les éditions précédentes, le Milia 2000 a donné l'occasion à plusieurs grands groupes d'expliquer leurs stratégies à venir. Ainsi France Télévision a dévoilé les contours de France Télévision Interactive, qui aura pour mission de concurrencer eTFI tout en gardant sur la Toile une mission de service public. Enfin, le Milia 2000 a définitivement entériné l'idée que, dans le futur, il ne serait plus possible de concevoir des contenus spécifiques pour des supports différents. Industriels, développeurs, éditeurs, chacun semble avoir pris conscience que les contenus de demain devront être produits pour s'installer indifféremment sur n'importe quel type d'appareils : téléphones mobiles, agendas électroniques, télévision interactive et pages Internet.

G. F.

- Pour en savoir plus sur le Milia : www.lemonde.fr/aiekt

La Belgique soigne à distance

AMÉLIORER la qualité de vie et le traitement des malades, en transposant sur Terre les techniques utilisées dans l'espace pour les astronautes. Avec cette idée pratique, un projet pilote est développé à Bruxelles, avec un cocktail de solutions technologiques, thérapeutiques et scientifiques. Il s'agit du suivi et de l'assistance médicaux de patients à domicile, via Internet. Pour développer ce créneau de télé-médecine à l'échelle humaine, trois entités travaillent en collaboration : l'hôpital Erasme, l'Université libre de Bruxelles et la firme belge Spacebel Informatique.

Les bénéficiaires de cette expérience sont des transplantés pulmonaires et des personnes souffrant d'insuffisance respiratoire chronique ou d'asthme. « La médecine et les hommes ont beaucoup investi pour des patients aussi fragiles, explique le docteur Marc Estenne, responsable de ce programme à l'hôpital Erasme. Surtout dans les trois premiers mois après l'intervention, période où le poumon transplanté est très sensible au rejet. »

Grâce à un spiromètre électronique portable, les patients échangent quotidiennement leur fonction respiratoire. A la fin de la journée, ils connectent l'appareil de mesure au serveur de communication : un mécanisme de type Internet avec cryptage des données relié automatiquement vers l'hôpital. Au moment de la configuration du système, des clés sont attribuées au patient. Elles garantissent non seulement la confiden-

Santé Des malades suivis à domicile grâce au Net

tialité, mais aussi l'authentification des informations, une technologie assimilée au réseau santé social français.

Le système est complètement transparent aux utilisateurs. Ils peuvent aussi bien se servir d'un ordinateur que d'une console de jeux branchée sur la télévision. Les fonctionnalités des appareils médicaux sont particulièrement limitées et extrêmement conviviales. Elles sont quasi automatiques et protégées contre les fausses manœuvres afin d'optimiser les résultats.

En fonction des données reçues grâce à un logiciel d'analyse, le médecin peut alors décider de modifier la configuration de l'instrument, le traitement du patient ou de demander à celui-ci de se rendre à l'hôpital. « Où qu'ils soient en Belgique, les patients ne sont jamais très loin des services de santé, reconnaît le docteur Estenne. D'ailleurs, à l'échelle des Etats-Unis, une telle expérience serait impossible, car le paramètre géographique est une donnée majeure. Il est synonyme ou non de rapidité d'intervention en cas de crise, c'est-à-dire de réactivité. »

Toutes les informations des patients sont stockées et mises à la

disposition des chercheurs de l'Université libre de Bruxelles. Selon le professeur Manuel Paiva, directeur du laboratoire de physique biomédicale, « ces données sont uniques pour un laboratoire. On n'a jamais suivi autant de patients, à savoir une dizaine d'asthmatiques et une quinzaine de transplantés pulmonaires, pendant aussi longtemps à domicile. Certains sont traités quotidiennement depuis deux ans. Et ils bénéficient ainsi des médicaments appropriés le plus rapidement possible. »

Le projet est financé par les services fédéraux belges des affaires scientifiques, techniques et culturelles belges à un niveau d'environ deux millions de francs français. Sa réussite a validé le concept. Et ses responsables parlent désormais d'étendre les domaines d'application en cardiologie, d'améliorer le suivi des diabétiques ou encore l'examen des apnées du sommeil. Un élargissement ou un redéploiement hors de la Belgique pourrait être envisagé. D'autant que jusqu'au mois de janvier, le groupe français Matra était actionnaire à 40 % de Spacebel Informatique, la société qui a développé les applications fonctionnelles. Sa coopération de management et d'investissement avec Matra lui vaut désormais de jongler entre deux bureaux principaux : Bruxelles et Toulouse. Une stratégie globale qui intervient dans un contexte de changement de la santé et un repositionnement de la médecine libérale.

Murielle Allouche

Start-up



« Streaming video » et gestion de crises

ENVIE de fusionner avec un géant des télécoms ? Besoin d'expliquer à vos actionnaires pourquoi l'action en Bourse est à un cours plancier ? Pas de panique ! La diffusion continue de vidéo sur le Net (*streaming video*) permet de monter, en quelques heures, un plan de communication d'urgence. Dbee, une start-up créée en décembre 1999, propose ainsi des solutions basées sur la *streaming video* à destination des grandes entreprises. Forte de sept salariés, la société compte, parmi ses références, EDF, Suez-Lyonnaise des eaux ou Vivendi. « Internet est de plus en plus adapté à la diffusion immédiate et à échelle mondiale des contenus audio et vidéo », confirme Emmanuel Pain, le directeur exécutif et fondateur de la start-up.

Pour Dbee, la consécration a été rapide. La société a mis en place le site Web d'EDF lors de la tempête qui a balayé la France en décembre 1999. « Pour le passage à l'an 2000, EDF nous avait confié la mise en place de deux sites. L'un sur la préparation de l'entreprise et l'autre, qui a diffusé des vidéos d'information en continu, le soir du 31 décembre », poursuit Emmanuel Pain.

Présent chez l'opérateur, Dbee a pris en charge au pied levé la communication de crise pour la tempête. La start-up a mis en ligne, pendant deux semaines, plus d'une vingtaine de vidéos au format Real G2 à destination du grand public et des médias.

Vivendi et Suez-Lyonnaise des eaux commencent à utiliser intensivement cette technologie. Vivendi s'en est servi pour la retransmission en direct de la conférence de presse surprise consacrant le partenariat avec Vodafone-AirTouch. Le groupe Suez-Lyonnaise, l'utilise, lui, pour la communication à destination des analystes financiers.

Le *streaming* permet de transférer des fichiers audio ou vidéo (ou les deux) en un flot uniforme et continu. Un logiciel de lecture, généralement un plug-in lié au navigateur d'un poste client, permet de regarder le contenu avant que le fichier soit complètement téléchargé. Avec SML, un langage d'interface multimédia, les entreprises commencent à diffuser en parallèle de la vidéo et les documents qui illustrent le propos des intervenants.

Au-delà de la vidéo sur le Net et de la communication de crise, la start-up surfe sur le phénomène du Web dynamique. Elle développe SomeNews, un outil de collecte et de présentation d'informations, utilisable sur Internet et intranet, mais aussi sur téléphone mobile. « Toutes nos activités sont pensées pour le protocole WAP [Wireless Application Protocol] et la télévision interactive », précise Emmanuel Pain.

Pour développer ses activités, avec un objectif de chiffre d'affaires de 8 millions de francs (1,2 million d'euros) en 2000, la société mise sur ses fonds propres. Néanmoins, elle s'est associée au Groupe Image, un spécialiste de la production et de la post-production pour la vidéo et le cinéma. « Cette association nous permet de bénéficier de synergies autour de l'image, du son et de la vidéo », explique Emmanuel Pain. Avec cet associé, Dbee compte s'attaquer au marché de la WebTV et de la télévision interactive.

Pierre Bouvier

